



Ministère de l'Environnement
et du Développement Durable



République Tunisienne

Indicateurs Régionaux d'Amélioration des Conditions de Vie 2007



République Tunisienne



Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Indicateurs Régionaux d'Amélioration des Conditions de Vie 2007

Introduction	6	• Gouvernorat de Monastir	40	• Nombre de station d'épuration	68
Première partie : Indicateurs d'Amélioration des Conditions de Vie dans chaque gouvernorat du pays		• Gouvernorat de Mahdia	42	• Production de boue	69
• Gouvernorat de Tunis	10	• Gouvernorat de Sfax	44	Les espaces verts	70
• Gouvernorat de l'Ariana	12	• Gouvernorat de Gafsa	46	• Espace vert par habitant en milieu urbain	71
• Gouvernorat de Ben Arous	14	• Gouvernorat de Tozeur	48	Les parcs urbains	73
• Gouvernorat de Manouba	16	• Gouvernorat de Kébili	50	• Nombre et superficie de parcs urbains	73
• Gouvernorat de Nabeul	18	• Gouvernorat de Gabès	52	La qualité de l'air	76
• Gouvernorat de Zaghouan	20	• Gouvernorat de Medenine	54	• Nombre de stations fixes de contrôle de la qualité de l'air	77
• Gouvernorat de Bizerte	22	• Gouvernorat de Tataouine	56	Les réserves naturelles et les parcs nationaux	81
• Gouvernorat de Béja	24	Deuxième partie : Evolution des Indicateurs d'Amélioration des Conditions de Vie entre les gouvernorats		• Taux du couvert végétal	84
• Gouvernorat de Jandouba	26	Les Indicateurs Environnementaux	60	• Stock d'eau dans les barrages par rapport à la capacité globale	87
• Gouvernorat de El Kef	28	La gestion des déchets solides	61	La mobilisation des ressources en eaux	87
• Gouvernorat de Siliana	30	• Nombre de décharges contrôle	62	• Stock d'eau dans les barrages par rapport à la capacité globale	88
• Gouvernorat de Kairouan	32	• Nombre de Centres de transfert	62	• Le taux d'intensification des terres irriguées par les eaux usées traitées	90
• Gouvernorat de Kasserine	34	• Quantité de plastique collectée (Ecolef)	64	• La desserte en eau potable en milieu non communal	93
• Gouvernorat de Sidi Bouzid	36	• Quantité de déchets collectées par les société de recyclage	65		
• Gouvernorat de Sousse	38	L'assainissement	66		
		• Taux de branchement au réseau d'assainissement dans les zones d'intervention de l'ONAS	67		

• Qualité des eaux potables	94
L'exploitation agricole	97
• Le taux des terres agricoles irriguées équipées en techniques d'économie d'eau	97
• La superficie des terres réservées à l'agriculture biologique	100
• Les travaux de conservation des eaux et du sol	103
L'exploitation agricole	106
• Consommation des énergies renouvelables	107

Les Indicateurs Sociaux 110

La démographie	111
• La densité démographique	111
• Mouvement de migration interne	112
• L'espérance de vie à la naissance	114
• Le taux brut de mortalité	117
• Le taux de mortalité infantile	118
• Le taux d'urbanisation	119
L'éducation et l'enseignement	121
• Le taux de scolarisation	121
• Le taux d'analphabétisme	124

L'emploi	127
• Le taux de chômage	127
• Nombre de femmes actives occupées pour 100 hommes actifs	130
La santé	132
• Le nombre de lits hospitaliers par 1000 habitants	132
• Le nombre d'habitants par médecin	134
• Le taux de branchement au réseau électrique	136
• La densité téléphonique (fixe)	138

Les indicateurs économiques 141

L'agriculture	142
• Les superficies cultivées par type de culture	142
• Le cheptel	146
L'industrie	149
• Nombre d'établissements industriels employant 10 personnes et plus	149
• Nombre d'emploie dans les établissements industriels employant 10 personnes et plus	150

• Nombre d'établissements industriels ayant la certification ISO 14000	152
Le tourisme	154
• Nuitées passées dans les hôtels par région touristique	154
• Taux d'occupation global des établissements touristiques	155
La pêche	159
• La production de pêche par type de pêche	160
• La flotte de pêche	161

INTRODUCTION

Dans le cadre du suivi de l'état de l'environnement et de la concrétisation du développement durable aux niveaux national, régional et local, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) poursuit, à travers l'Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable (OTEDD), la mission de coordination avec les différentes parties concernées pour le calcul et le suivi des Indicateurs Régionaux d'Amélioration des Conditions de Vie (IRACOV). Après la publication en 2005 du premier rapport sur ces Indicateurs, nous présentons ici le deuxième numéro qui comprend des données actualisées permettant de mieux se rendre compte des principales réalisations accomplies par la Tunisie au cours des dernières années sous l'impulsion de S.E. le Président de la République Zine El Abidine Ben Ali. Celles-ci concernent plus particulièrement la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et la promotion de la qualité de vie. Ces indicateurs ont permis également d'identifier les lacunes en vue de concevoir et de mettre en oeuvre les programmes appropriés destinés à renforcer les capacités des régions à assurer un développement intégral et durable en concrétisation des choix présidentiels visant à élever la Tunisie au rang des pays avancés.

Le présent rapport est constitué de deux parties :

- La première partie présente les spécificités et les caractéristiques de chaque gouvernorat du pays, accompagnée d'une carte environnementale comprenant, notamment :

- Les parcs urbains.
- Les espaces verts.
- Le couvert végétal forestier.
- Les parcs nationaux et les réserves naturelles.
- Les zones humides et les plans d'eau.
- Le tissu urbain.
- Les stations d'épuration des eaux usées.
- Les stations de contrôle de la qualité de l'air.
- Les décharges contrôlées et les centres de transfert y afférents.

- La deuxième partie du présent rapport présente des informations et des données relatives à chaque indicateur illustrées pour tous les gouvernorats, ce qui permet de faire des comparaisons entre les différents gouvernorats et de connaître leurs positions respectives par rapport aux moyennes nationales ou aux normes adoptées ou aux objectifs fixés et ceci en fonction des spécificités de chaque indicateur.

Au total, 48 indicateurs ont été définis et calculés:

- 25 indicateurs environnementaux .
- 14 indicateurs sociaux.
- 09 indicateurs économiques.

Note :

- Nous adressons tous nos remerciements aux différents ministères et organismes sous tutelles qui ont fourni les données nécessaires au calcul des différents indicateurs ainsi qu'à la coopération technique allemande GTZ pour son appui à l'OTEDD.

- Les photos incluses proviennent des Rapports Nationaux sur l'Etat de l'Environnement et de l'Atlas des Paysages de la Tunisie.

Première partie

Indicateurs d'Amélioration des Conditions de Vie
dans chaque gouvernorat du pays

Gouvernorat de Tunis



Superficie : 288 km²

- Terres urbanisées : 48.6 %
- Terres agricoles : 24.3%
- Forêts et parcours : 6.9%
- Zones humides & plans d'eau : 18.8%
- Autres aires naturelles : 1.4%

Littoral : 25 km

Population (2006) : 989.0 mille habitants

Densité : 3434.0 habitants/km²

Nombre de délégations : 21

Nombre de communes : 07

Le gouvernorat de Tunis est situé sur le littoral Nord-Est de la Tunisie ; il appartient à la partie Nord-Est de la Dorsale tunisienne et sa superficie représente 0.2% du territoire national. Son relief est constitué essentiellement de plaines qui descendent en pente douce vers des plans d'eau (lac, sebkha) et qui sont émaillées de quelques collines dont l'altitude ne dépasse guère les 50 m à l'exception de la partie occidentale du gouvernorat où l'on trouve quelques monticules culminant à 200 m. Deux grands plans d'eau couvrent environ 1/5 de la superficie du gouvernorat : il s'agit de la Sebkha de Séjoui et du Lac nord de Tunis qui est relié à la Méditerranée.

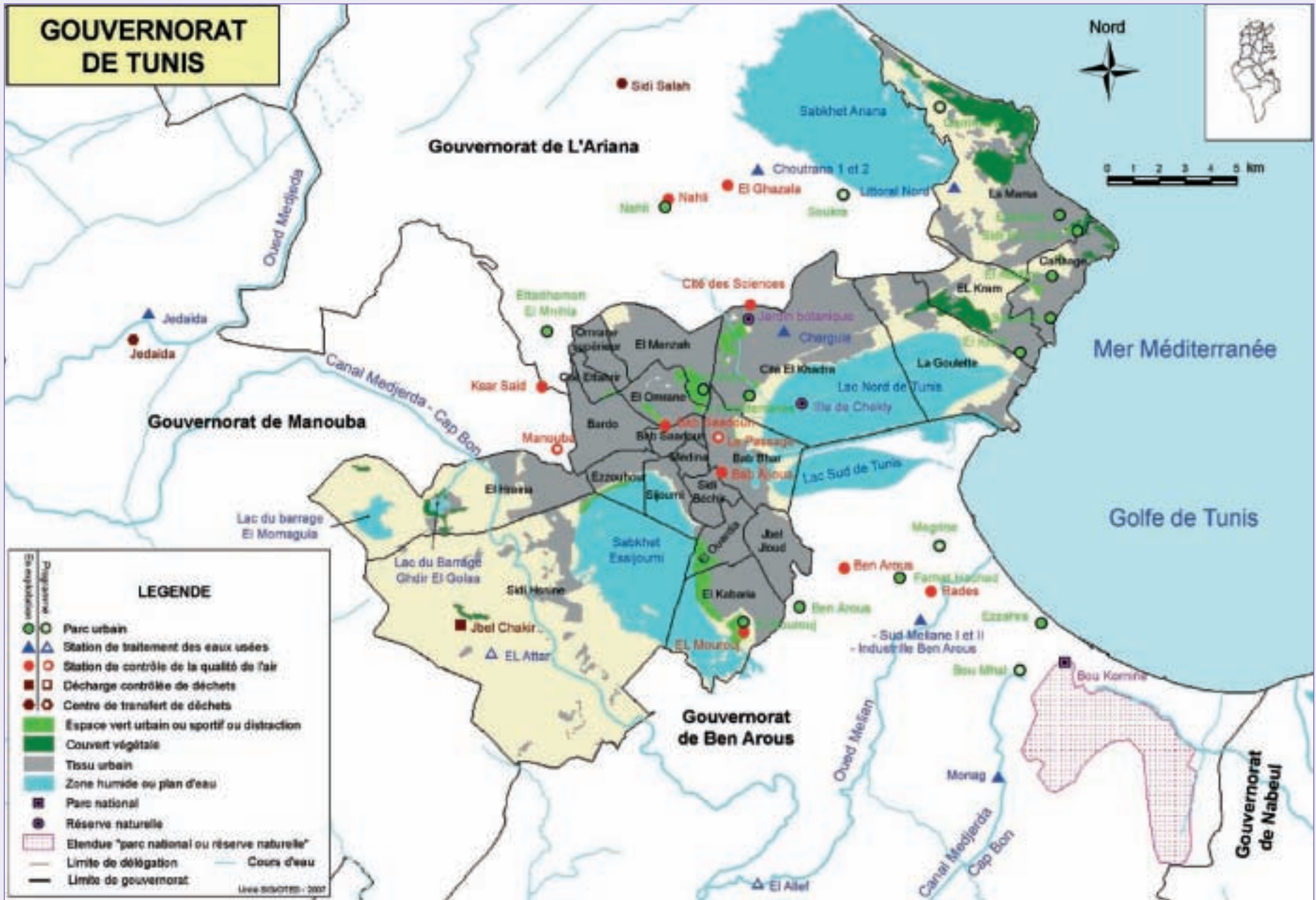
La région de Tunis a un climat de type méditerranéen semi aride, avec des hivers doux et humides et des étés chauds et secs, les températures minimales se situant autour de 6°C en hiver et les maximales pouvant dépasser les 45°C en été, et la pluviométrie annuelle se situant aux alentours de 450 mm.

Le gouvernorat de Tunis est le plus important pôle urbain du pays avec un taux d'urbanisation de 100%. La population est répartie d'une manière plus ou moins équilibrée sur le territoire du gouvernorat, avec toutefois une forte concentration au centre du gouvernorat, entre le Lac de Tunis et la sebkha du Séjoui, ainsi qu'au Nord et au Sud de l'ancienne médina qui était le premier noyau de la ville de Tunis.

Abritant la capitale politique et économique du pays, le gouvernorat de Tunis est considéré comme le premier pôle économique, le plus grand centre d'emploi et la principale place financière du pays, et la grande majorité des entreprises tunisiennes y ont installé leurs sièges sociaux. Par ailleurs, le gouvernorat de Tunis possède des infrastructures très développées qui en ont fait un pôle d'envergure régionale et internationale, lui permettant de s'ouvrir sur le monde extérieur avec lequel il entretient d'étroites relations et de s'intégrer dans le système économique mondial. Les activités économiques du gouvernorat se basent principalement sur les secteurs des services, du commerce et de l'industrie dont une partie de la main d'œuvre provient des gouvernorats avoisinants.

Quant aux activités agricoles, le caractère urbain du gouvernorat les rend plutôt restreintes et se limitent aux cultures intensives irriguées pratiquées dans la partie Ouest du gouvernorat. Le tourisme, pour sa part, est développé et diversifié : tourisme balnéaire au Nord, tourisme d'affaires et de congrès, et tourisme culturel dans les sites historiques et les musées.

On trouve dans le gouvernorat de Tunis un grand nombre de sites historiques et culturels qui témoignent d'un riche passé, notamment la ville de Carthage, la grande mosquée de la Zitouna qui était le plus grand et le plus important centre religieux d'Afrique du Nord, et le musée du Bardo qui abrite la plus grande et la plus riche collection de mosaïques au monde. Le gouvernorat a aussi à son actif une importante réalisation environnementale qui est la réhabilitation et l'assainissement de la partie Nord du Lac de Tunis au centre duquel se trouve la réserve naturelle de l'île de Chikly. Cette réalisation a doté la capitale d'un nouveau centre urbain moderne intégré, comprenant des espaces verts ainsi que des centres commerciaux et de loisirs.



Gouvernerat de l'Ariana



Superficie : 482 km²

- Terres urbaines : 11.0%
- Terres agricoles : 48.5%
- Forêts et parcours : 17.2%
- Zones humides & plans d'eau : 17.3%
- Autres aires naturelles : 6.0%

Littoral : 26 km

Population (2006) : 447 300 mille habitants

Densité : 928.0 habitants/km²

Nombre de délégations : 07

Nombre de communes : 06

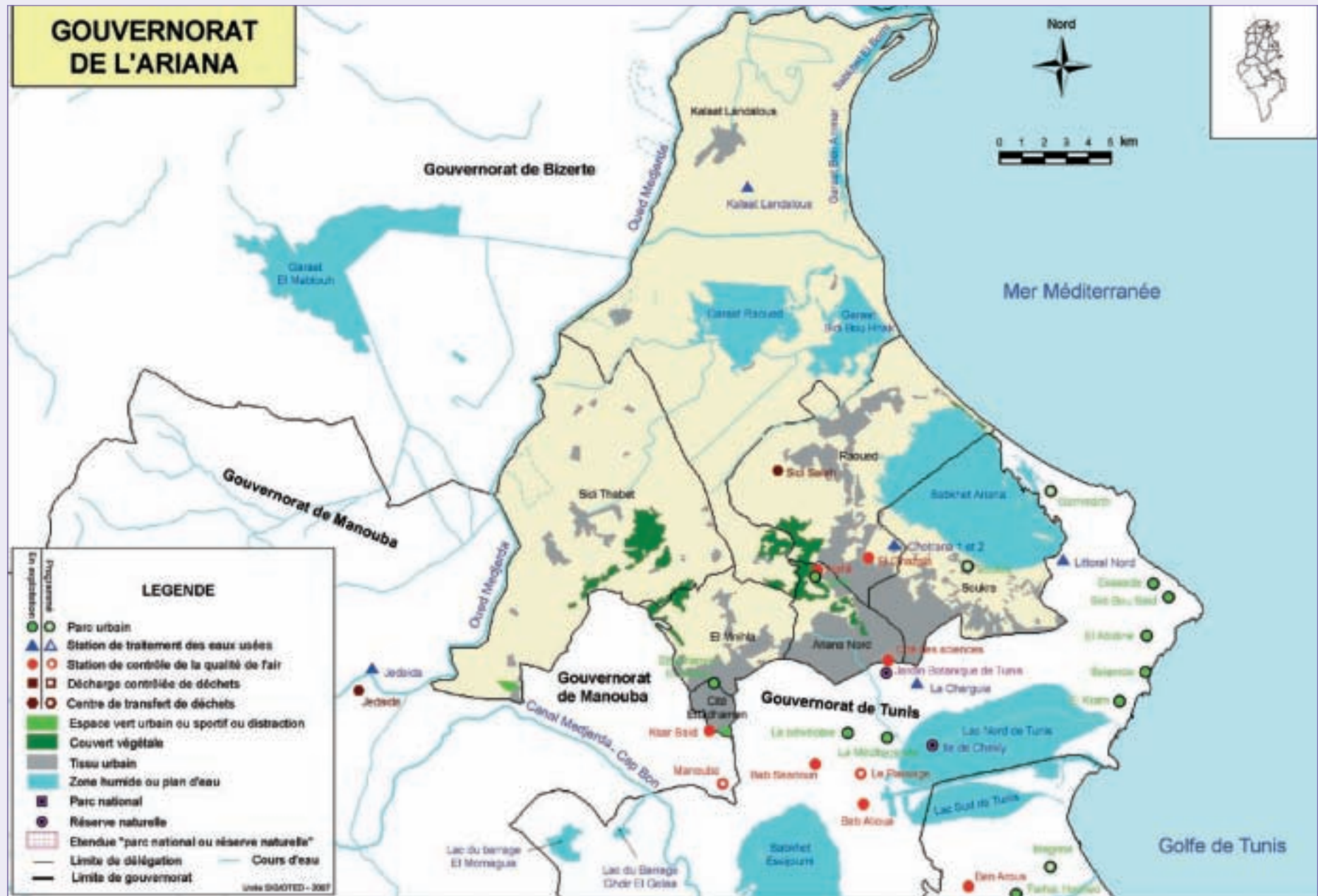
Le gouvernorat de l'Ariana est situé sur le littoral Nord-Est de la Tunisie, extension naturelle du Nord de la ville de Tunis. Le gouvernorat représente la rencontre de la partie Est de la vallée de la Medjerda d'une part, et du versant Nord-Est de la Dorsale tunisienne, d'autre part. Le gouvernorat couvre 0.3% du territoire national. Son relief est constitué essentiellement de plaines qui descendent en pente douce vers des plans d'eau (sebkhas), à l'exception de la partie Sud où l'on trouve quelques monticules atteignant 175 m de hauteur (Djebel Nahli) et 325 m (Djebel Ammar).

La région de l'Ariana a un climat de type méditerranéen semi aride, avec des hivers doux et humides et des étés secs et chauds, la température moyenne annuelle étant de 18.7°C avec des minimales de 6°C en moyenne durant l'hiver et des maximales pouvant dépasser les 45°C en été. La pluviométrie annuelle est de l'ordre de 450 mm.

La population est répartie d'une manière inégale sur le territoire du gouvernorat.. La plupart des habitants vivent dans les zones urbaines limitrophes de la capitale ; ces zones connaissent une forte croissance et sont concentrées dans la partie Sud du gouvernorat et autour de la sebkha de l'Ariana. De ce fait, le taux d'urbanisation atteint 91% et dépasse largement le taux moyen national qui est de 65%.

Les activités économiques dans le gouvernorat de l'Ariana sont diversifiées et complémentaires. Ainsi, on trouve un secteur agricole actif dominé par l'agriculture irriguée pratiquée sur 54% des surfaces cultivables. Quant au secteur de l'industrie, il se concentre sur les industries de transformation à haute valeur ajoutée ; le gouvernorat compte environ 600 entreprises dont 220 sont totalement exportatrices. Par ailleurs, on y trouve l'un des plus importants pôles technologiques du pays : le Parc des technologies de la communication d'El Ghazala. Le gouvernorat se distingue aussi par un secteur des services en pleine évolution suite à une urbanisation rapide, la construction de centres commerciaux et l'implantation de sociétés de commerce international. En revanche, le secteur du tourisme reste modeste, se limitant au tourisme balnéaire local dans la zone de Raouad.

En ce qui concerne la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie, le gouvernorat de l'Ariana a bénéficié de plusieurs réalisations, notamment la création du Parc Ennahli dont le rayonnement dépasse les frontières du gouvernorat.. On note aussi la réalisation de plusieurs études sur la Sebkha de l'Ariana et ses systèmes éco-hydrologiques fragiles en vue de les protéger contre la pollution et maîtriser l'exploitation de ses rives. Enfin, l'Ariana est connue pour ses roses qui sont uniques et dont plusieurs centaines de variétés sont plantées dans un parc spécialisé.



Gouvernorat de Ben Aous



Le gouvernorat de Ben Arous est situé sur le littoral Nord-Est du pays. Il représente une extension naturelle du Sud de la capitale. Il appartient à la partie Nord-Est de la Dorsale tunisienne et sa superficie représente 0.5% de la superficie totale de la Tunisie. Le relief du gouvernorat est constitué essentiellement de plaines au nord et de monts au sud qui culminent à 761 m au Djebel Sidi Zid. Le gouvernorat est traversé par un important réseau de rivières dont la plus importante est Oued Méliane, ainsi que par le canal Medjerda-Cap Bon. La région est riches en eaux de surface et possède un nombre important de lacs et de barrages collinaires.

Le climat de Ben Arous est de type méditerranéen semi-aride avec des hivers doux et humides et des étés secs et chauds, la température moyenne annuelle étant de 20°C. La pluviométrie moyenne annuelle varie entre 400 mm et 500 mm.

L'habitat est répartie d'une manière très inégale ; la plupart des habitants se trouvent sur le littoral et dans les zones urbaines proches de la capitale située au Nord du gouvernorat, et de ce fait Ben Arous est fortement urbanisé, ayant un taux d'urbanisation proche de 90%, dépassant largement la moyenne nationale qui est de 65%.

Le gouvernorat dispose d'une infrastructure très développée : le plus grand pôle de production d'énergie électrique, des autoroutes et des voies ferrées qui donnent un accès facile à la capitale et au Sud du pays, ce qui lui a permis de devenir le plus grand centre industriel du pays dont une bonne partie de la production est destinée à l'exportation, et en a fait le premier consommateur d'énergie électrique. Les activités économiques du gouvernorat se basent principalement sur l'industrie et l'agriculture. L'activité industrielle est dominée par les industries mécaniques et électriques, l'agroalimentaire, le textile et le cuir. Le secteur des services et du commerce est lui aussi très important : le gouvernorat abrite le plus grand port commercial du pays (avec 90% du trafic marchand portuaire du pays) ainsi que le premier marché de gros (marché de Bir el Kassâa) qui approvisionne la capitale en fruits, légumes et produits de la mer. Quant au secteur agricole, il est lui aussi très actif du fait que les terres agricoles couvrent environ la moitié de la superficie du gouvernorat. Les principales activités sont les cultures irriguées, la production de vigne et de fleurs, l'agriculture de périmètres irrigués, l'arboriculture, l'élevage, l'aviculture et la production laitière. Seul le secteur du tourisme est assez restreint et se limite au tourisme balnéaire.

En matière d'environnement, on relève l'exécution d'un grand projet environnemental qui est la réhabilitation et l'assainissement de la partie Sud du Lac de Tunis en vue de la protéger contre la pollution et rationaliser l'exploitation de ses rives. Le gouvernorat abrite aussi un site écologique important le Parc National de Boukornine et un site archéologique exceptionnel à Oudhna.

Superficie : 761 km²

- Terres urbaines : 10%
- Terres agricoles : 47.3%
- Forêts et parcours : 26.3%
- Zones humides & plans d'eau : 1.5%
- Autres aires naturelles : 14.9%

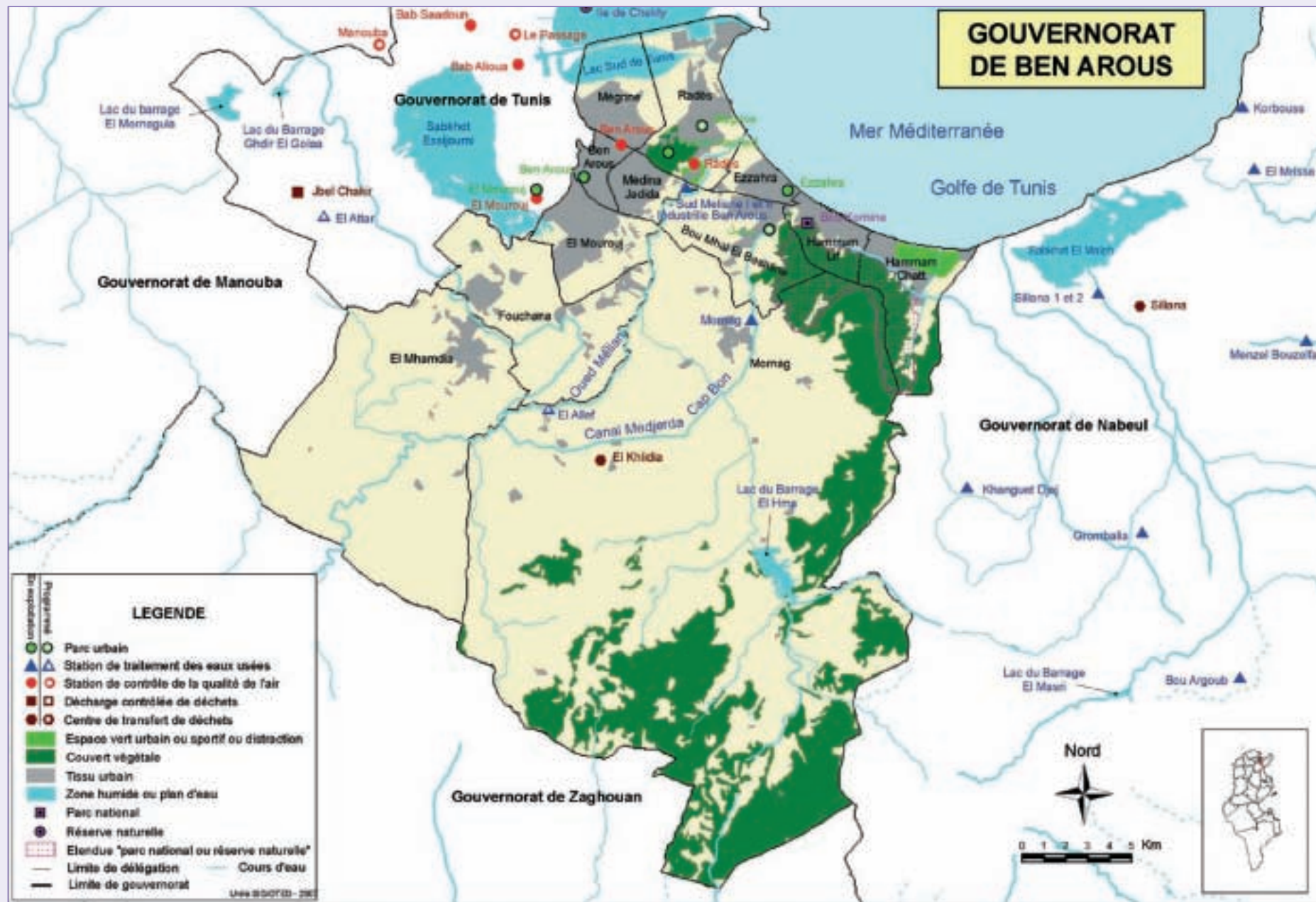
Littoral : 19 km

Population (2006) : 531.2 mille habitants

Densité : 698.0 habitants/km²

Nombre de délégations : 12

Nombre de communes : 11



Gouvernorat de Manouba



Situé au Nord-Est du pays, le gouvernorat de Manouba est l'extension naturelle de l'Ouest de la capitale et se trouve dans la partie orientale de la vallée de la Medjerda. Il couvre 0.7% de la superficie de la Tunisie. Le relief du gouvernorat est constitué de vallées traversées de monts et collines ainsi que par un réseau d'oueds coulant de l'ouest vers l'est dont le principal est l'oued Medjerda dont les eaux sont envoyées par un canal vers le Cap Bon. A l'Ouest on trouve quelques élévations dont le point culminant (565 m) est le Djebel El Ansarine.

Le climat de Manouba est de type méditerranéen et continental semi-aride, avec des hivers doux et humides et des étés secs et chauds, la température minimale étant de 6°C et la maximale pouvant atteindre 45°C en été. La pluviométrie moyenne annuelle est de 450 mm.

La population est distribuée d'une manière assez équilibrée sur les délégations du gouvernorat, avec une concentration relative dans la partie proche de la capitale. La population vivant dans les zones urbaines est assez importante, représentant environ 74% de la population totale du gouvernorat, une proportion légèrement supérieure au taux d'urbanisation national moyen qui est de 65%.

Le jeune gouvernorat (il n'a été créé qu'en 2001) se distingue par le caractère agricole que lui confèrent ses vastes plaines stratégiquement situées parmi les plaines du nord. Les activités économiques sont dominées par l'agriculture et l'industrie. Même s'il est connu pour les grandes cultures, le gouvernorat produit également les olives, les fruits et divers produits maraîchers, comme il est connu pour sa production animale et les produits destinés à l'exportation. Quant au secteur industriel, une part importante de sa production (50%) est destinée à l'exportation. Il a bénéficié au cours des dernières années d'une croissance des investissements et de la capacité de production. Les principaux secteurs sont le textile, le cuir, l'habillement, l'agroalimentaire, les industries électriques et mécaniques, les industries chimiques, les produits du bâtiment, la céramique et le verre.

On trouve dans le gouvernorat de Manouba plusieurs sites archéologiques et culturels qui remontent jusqu'à la période punique et qui témoignent de l'importance de cette zone en tant que carrefour des principales voies menant aux grandes plaines du nord du pays. Durant les périodes hafside et husseinite Manouba a été le lieu de résidence de prédilection des notables, des grandes familles et des membres de l'élite du pays qui y ont construit un grand nombre de palais et de majestueuses résidences au milieu d'immenses jardins et parcs d'une grande beauté. On dénombre pas moins de 24 de ces demeures dont certaines sont encore intactes.

Superficie : 1137 km²

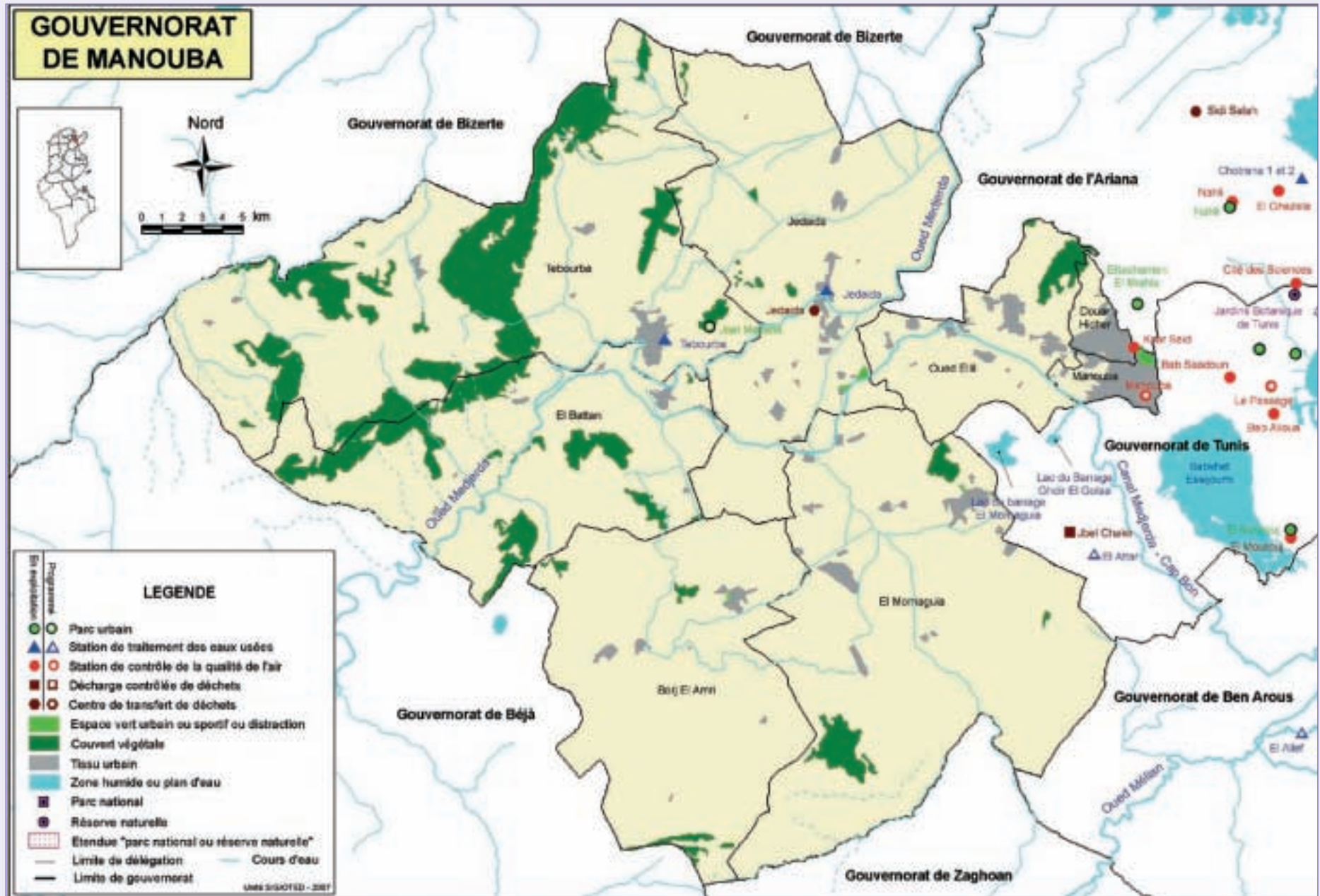
- Terres urbaines : 3.9%
- Terres agricoles : 78.3%
- Forêts et parcours : 11.4%
- Zones humides & plans d'eau : 0.6%
- Autres aires naturelles : 5.8%

Population (2006) : 346.9 mille habitants

Densité : 305.1 habitants/km²

Nombre de délégations : 08

Nombre de communes : 09



Gouvernorat de Nabeul



Superficie : 2822 km²

- Terres urbaines : 3.7%
- Terres agricoles : 64.8%
- Forêts et parcours : 26.2%
- Zones humides & plans d'eau : 1.6%
- Autres aires naturelles : 3.7%

Littoral : 222 km (Zembra : 9 km)

Population (2006) : 714.3 mille habitants

Densité : 253.1 habitants/km²

Nombre de délégations : 16

Nombre de communes : 24

Le gouvernorat de Nabeul se trouve sur le littoral Nord-Est du pays, c'est une presqu'île qui s'étend dans la mer sur une longueur de 70 km environ et a une largeur moyenne de 40 km. Cette région est connue aussi sous le nom de presqu'île du Cap Bon et sépare le Golfe de Tunis du Golfe de Hammamet. Elle couvre 1.8% du territoire national. Le relief est constitué d'une suite de collines et massifs montagneux dont le plus important est Djebel Sidi Abderrahman dont le point culminant est Keff Errand (639 m). Au pied de ces montagnes s'étend une suite de vallées qui s'étirent le long des côtes nord et sud de la presqu'île. Le gouvernorat est riche en ressources hydriques souterraines et de surface, disposant d'un système hydrique indépendant constitué d'un grand nombre de lacs et barrages collinaires ainsi que de grands barrages tels que le barrage de Lebna.

Le climat du gouvernorat est de type méditerranéen semi aride au Sud et semi humide au Nord. La pluviométrie varie entre 400 mm et 500 mm par an et peut atteindre 750 mm dans les hauteurs du Nord, et les températures moyennes varient entre 11°C pour les minimales d'hiver et 27°C pour les maximales d'été.

La population est distribuée d'une manière assez équilibrée sur le territoire du gouvernorat, avec une bonne moitié vivant le long des côtes, alors qu'à l'intérieur elle est concentrée dans les villes de Grombalia et Béni Khiar. Le taux d'urbanisation est de l'ordre de 66%, soit un taux sensiblement égal à la moyenne nationale.

Le gouvernorat de Nabeul dispose d'un tissu économique diversifié et jouit d'une excellente réputation en matière de production agricole et industrielle. Bien que les terres agricoles soient limitées (4% des terres agricoles du pays), leur production représente 15.5% de la production agricole nationale. Les principaux produits agricoles sont les agrumes, la fraise, les épices, la vigne, quant aux activités agricoles, elles sont l'élevage, l'aviiculture et l'élevage laitier. Le secteur de la pêche est également important, le gouvernorat dispose de 4 ports de pêche importants. Quant à l'industrie, elle joue un rôle important avec 10% des unités industrielles du pays dont une proportion importante (environ 40%) sont exportatrices fournissant quelque 10% des exportations nationales. Les principales activités industrielles sont l'agroalimentaire, l'habillement, le cuir et les industries électriques et mécaniques. Quant au tourisme, la région est considérée comme le premier pôle touristique du pays, détenant le quart de la capacité d'hébergement du pays concentré essentiellement à Nabeul et Hammamet. La région est une destination privilégiée pour le tourisme balnéaire ainsi que pour le thermalisme disponible à la station thermale de Korbous.

Sur le plan environnemental, la région est riche en sites naturels et écosystèmes tels que la parc national de l'île de Zembra, les grottes de chauve-souris d'El Haouaria, la forêt de Dar Chichou, Oued Abid et les sebkhas de Korba. On y trouve également des sites historiques de diverses époques (phénicienne, romaine et islamique) tels que Kerkouane et Borj Kélibia. Enfin, l'artisanat de la région est célèbre, en particulier la céramique.

Gouvernorat de Zaghouan



Superficie : 2820 km²

- Terres urbaines : 1.3%
- Terres agricoles : 66%
- Forêts et parcours : 30.1%
- Zones humides & plans d'eau : 1.5%
- Autres aires naturelles : 1.1%

Population (2006) : 165.7 mille habitants

Densité : 58.8 habitants/km²

Nombre de délégations : 06

Nombre de communes : 06

Le gouvernorat de Zaghouan est situé au Nord-Est de la Tunisie et fait partie presque intégralement de la partie orientale de la Dorsale tunisienne. Il couvre 1.8% du territoire national. Son relief est constitué de vastes plaines qui couvrent pratiquement la totalité du gouvernorat ; elles sont traversées par un important réseau de cours d'eau et à leur centre se trouve une chaîne de massifs montagneux qui constituent le côté oriental de la Dorsale dont l'orientation est Sud-Ouest/Nord-Est et dont le point culminant est Djebel Zaghouan (altitude : 1295 m). La région se distingue par la richesse de ses sources d'eaux minérales et thermales.

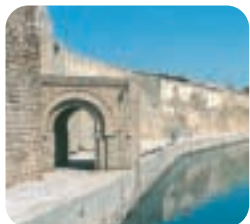
Le climat est variable, de type continental semi-humide avec des étés relativement chauds et des hivers froids, la température moyenne dans le gouvernorat étant de 18°C avec des minimales de 3°C en hiver et des maximales pouvant atteindre 40°C en été. La pluviométrie varie entre 400 mm et 600 mm et peut aller jusqu'à 700 mm sur les hauteurs montagneuses.

La population est répartie d'une manière assez équilibrée entre les délégations, même si la plupart vivent essentiellement dans les régions d'El Fahs et de Zaghouan. Environ 63% de la population vivent dans les zones rurales, un taux largement supérieur à la moyenne nationale qui est de 35%.

L'activité économique est basée essentiellement sur l'agriculture qui occupe 30% de la population active employée. La production agricole représente 2.6% de la production agricole nationale, dont 5.5% de la production céréalière et 7% de la production de viande rouge. L'arboriculture est également développée et a connu un essor particulier au cours des dernières années. Quant au secteur industriel, il s'est fortement développé au cours des deux dernières décennies, les investisseurs étant attirés par la proximité de la capitale et la classification du gouvernorat parmi ceux bénéficiant d'encouragements au développement régional. Actuellement, l'industrie fournit 20% des emplois. Les principaux secteurs d'activité sont l'industrie agroalimentaire, le textile et cuir, les matériaux de construction extraits des carrières locales et la fabrication de ciment. Quant au tourisme, il est consacré presque entièrement au thermalisme, sachant qu'on trouve dans le gouvernorat de nombreuses sources d'eaux minérales abondantes, de haute qualité et d'un goût agréable. Les deux principales stations thermales se trouvent à Djebel El Ouaste et Hammam Zriba.

On trouve dans le gouvernorat d'importants sites écologiques dont le parc national de Djebel Zaghouan et des sites archéologiques dont le Temple des eaux et les aqueducs romains qui ont longtemps transporté l'eau de Zaghouan jusqu'à la cité de Carthage distante de 132 km. Toutes ces ressources peuvent être encore plus valorisées par la promotion du tourisme écologique et culturel dans la région.

Gouvernorat de Bizerte



Superficie : 3750 km²

- Terres urbaines : 1,8%
- Terres agricoles : 57,1%
- Forêts et parcours : 29,3%
- Zones humides & plans d'eau : 8,8%
- Autres aires naturelles : 3,0%

Littoral : 172 km (Jalta : 15 km)

Population (2006) : 533.0 mille habitants

Densité : 142.1 habitants/km²

Nombre de délégations : 14

Nombre de communes : 13

Le gouvernorat de Bizerte se trouve sur le littoral dans la région la plus septentrionale du pays et constitue pour la plupart la partie Nord-Est de la vallée de la Medjerda. Son territoire couvre 2.3% de la superficie du pays. Son relief est constitué de plaines s'étendant au centre et à l'Est et d'un ensemble de montagnes dont le point culminant est à 600 m qui s'étendent à l'ouest et sur la côte Nord-Ouest. Ces montagnes constituent la partie occidentale du Tell septentrional Mogods-Khroumirie. Au centre de ces vallées se trouvent les lacs de Bizerte et d'Ichkeul qui constituent les régions naturelles les plus importantes de la région.

Le climat du gouvernorat de Bizerte est de type méditerranéen semi humide dans les vallées et humide en montagne avec des hivers froids et des étés modérés, la température moyenne dans le gouvernorat s'élevant à 18°C, les minimales d'hiver étant en moyenne de 7°C et les maximales d'été de 32°C. La pluviométrie moyenne varie entre 500 mm et 800 mm.

La densité de la population est relativement élevée en comparaison avec le taux moyen national (63 habitants / km²), particulièrement le long des côtes et dans les plaines. Quant aux habitants ruraux, ils représentent 40% de la population du gouvernorat et vivent pour la plupart dans les zones montagneuses à l'Ouest du gouvernorat ; cette proportion dépasse légèrement la moyenne nationale qui est de 35%.

Le gouvernorat de Bizerte est considéré comme un pôle économique d'importance nationale et une région économiquement équilibrée grâce à une grande richesse en ressources naturelles et des activités économiques diversifiées englobant l'agriculture, la pêche et l'industrie. Le secteur agricole fournit environ 20% des emplois de la région et contribue à hauteur de 8.6% à la valeur de la production agricole nationale dont 17.4% de la production céréalière, 5% de la production de fruits, 50% de la production de tabac, 15% de la production laitière, 11% de la production des viandes rouges et 6% de la production halieutique. Pour ce qui est du secteur industriel qui fournit 20% des emplois, il est assez développé et une bonne partie de ses entreprises travaillent partiellement ou totalement pour l'exportation, particulièrement celles implantées dans les zones franches. Les principales activités industrielles sont la cimenterie, la sidérurgie, le raffinage de pétrole, l'agroalimentaire, le textile et cuir, les matériaux de construction, les industries électriques et mécaniques et les chantiers navals. Quant au secteur touristique, il concerne essentiellement le tourisme balnéaire et le tourisme écologique.

Le gouvernorat occupe un emplacement géographique privilégié dans le bassin méditerranéen qui l'habilite à jouer un rôle exceptionnel aux plans régional et mondial. En effet, il abrite le point le plus septentrional de l'Afrique, le Cap Blanc, des sites archéologiques exceptionnels tels que Utique, ainsi que le parc national de l'Ichkeul connu pour son écosystème unique au monde et inscrit au titre de trois conventions internationales : le Patrimoine mondial de l'UNESCO, site de la Convention de RAMSAR et le Programme « L'homme et la Biosphère » (MAB).

Gouvernorat de Béjà



Superficie : 3740 km²

- Terres urbaines : 1%
- Terres agricoles : 65%
- Forêts et parcours : 28.8%
- Zones humides & plans d'eau : 3.2%
- Autres aires naturelles : 2.0%

Littoral : 27 km²

Population (2006) : 303.5 mille habitants

Densité : 81.1 habitants/km²

Nombre de délégations : 09

Nombre de communes : 08

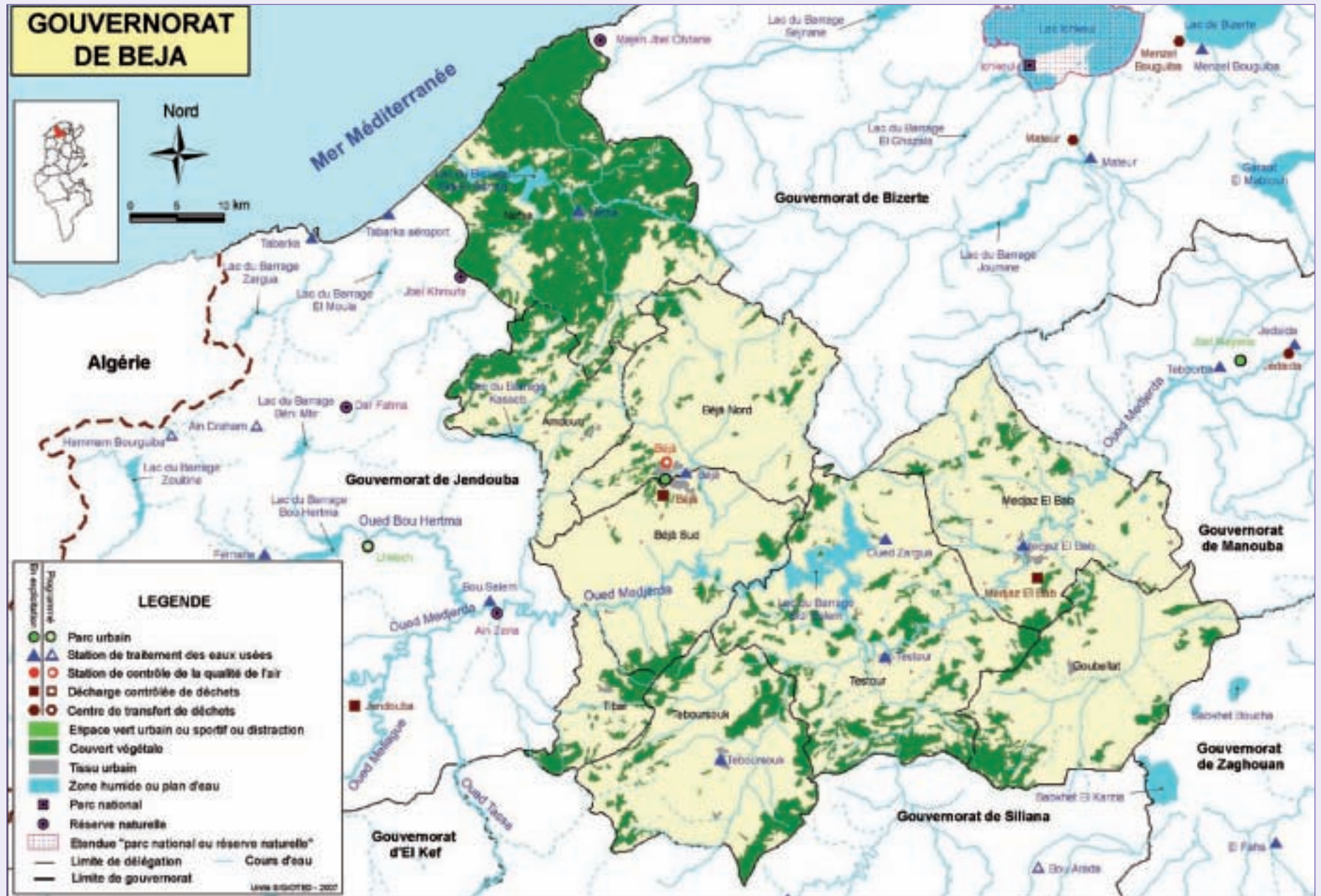
Le gouvernorat de Béjà, situé au Nord-Ouest de la Tunisie et ayant une ouverture sur la Méditerranée, se trouve dans une trouée qui est une extension de la vallée de la Medjerda ; son territoire représente 2.3% du territoire national. Le relief est constitué de plaines situées au centre et au Sud, alors qu'au Nord on trouve des zones montagneuses culminant à 600 m, densément recouvertes d'arbres, constituant la partie moyenne des monts de Mogods-Khroumirie. Les plaines sont traversées par un important réseau de cours d'eau dont le plus important l'Oued Medjerda. Le gouvernorat est riche en ressources hydriques souterraines et de surface, disposant d'un système hydrique constitué d'un grand nombre de lacs et barrages collinaires ainsi que de grands barrages tels que le barrage de Sidi Salem, le plus grand barrage du pays.

Le climat est humide au Nord avec une pluviométrie moyenne variant entre 600 mm et 1200 mm, et semi humide au Sud où la pluviométrie varie entre 350 mm et 450 mm. La température moyenne annuelle est de 18°C.

La population est relativement bien distribuée entre les délégations avec, toutefois, une certaine concentration dans la ville de Béja. Etant essentiellement une région agricole l'urbanisation y est moins développée qu'ailleurs dans le pays, la population rurale représentant 60% de la population du gouvernorat, un taux sensiblement supérieur à la moyenne nationale qui est de 35%.

L'activité économique est basée essentiellement sur l'agriculture, la région étant l'une des principales zones agricoles du pays du fait du climat humide et des plaines agricoles qui s'étendent autour des vallées fluviales. La région a toujours été connue pour la richesse et la diversité de sa production agricole. Les principaux secteurs d'activité sont les grandes cultures céréalières, la culture irriguée et l'élevage. L'agriculture emploie 40% de la population active employée. Quant à l'industrie, elle se base essentiellement sur l'agroalimentaire (le gouvernorat dispose de la plus grande sucrerie du pays) et la minoterie, ainsi que sur l'extraction minière (plomb, zinc, fer). Pour ce qui est du tourisme, il reste assez limité en dépit de l'existence de plusieurs sites historiques et archéologiques qui pourraient être une destination de choix pour le tourisme culturel, et de la proximité de l'aéroport international et du port de plaisance de Tabarka. Le tourisme écologique offre de larges perspectives qu'il faudrait exploiter.

Le gouvernorat de Béja se distingue par la diversité de ses paysages naturels et la richesse de ses sites archéologiques dont le plus important est le site de Dougga qui s'étend sur 70 ha à l'intérieur duquel on trouve des monuments de diverses époques (punique, numide, romaine, byzantine). Ce site d'un intérêt international a été classé sur la liste du patrimoine culturel mondial de l'UNESCO. On note également la présence d'un site écologique important, la réserve naturelle de Djebel Khroufa qui s'étend sur 125 ha.



Gouvernorat de Jandouba



Superficie : 3102 km²

- Terres urbaines : 1.3%
- Terres agricoles : 54.8%
- Forêts et parcours : 41.6%
- Zones humides & plans d'eau : 1.8%
- Autres aires naturelles : 0.3%

Littoral : 29 km

Population (2006) : 419.1 mille habitants

Densité : 135.1 habitants/km²

Nombre de délégations : 09

Nombre de communes : 08

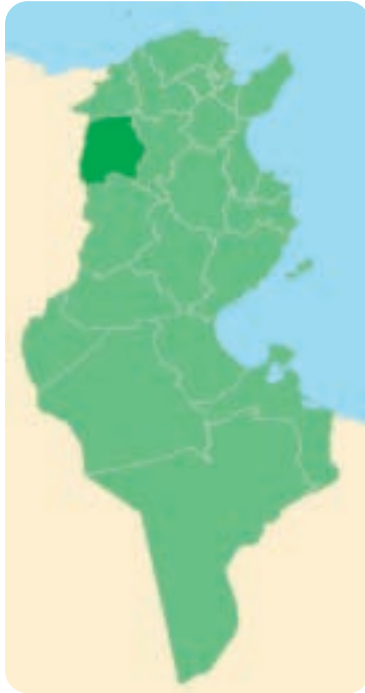
Le gouvernorat de Jendouba se situe sur le littoral à l'extrémité Nord-Ouest de la Tunisie et sur la frontière algérienne. Dans sa partie septentrionale il constitue la façade ouest des Mogods-Khroumirie, alors que sa partie méridionale constitue la région occidentale de la vallée de la Medjerda. Le gouvernorat couvre 1.9% du territoire national. Au Nord, le relief est constitué de montagnes couvertes par d'épaisses forêts dont le point culminant (1200 m) est Djebel El Ghorra, alors qu'au Sud s'étendent de vastes plaines aux terres très fertiles qui couvrent une grande partie de la vallée de la Medjerda.

Ce gouvernorat se distingue par le climat le plus pluvieux du pays avec des précipitations annuelles atteignant 1000 mm sur le littoral et dépassant 1500 à Aïn Draham. La température moyenne se situe entre 5°C et 10°C en hiver et entre 20°C et 30°C en été.

La population est distribuée d'une manière assez équilibrée entre les délégations, avec toutefois une certaine concentration dans la ville de Jendouba. Etant essentiellement une région agricole l'urbanisation y est moins développée, la population rurale représentant 73% de la population du gouvernorat, un taux sensiblement supérieur à la moyenne nationale qui est de 35%. L'agriculture occupe une place importante dans l'économie du gouvernorat, employant 40% de la population active occupée. Les principaux secteurs sont la céréaliculture, l'élevage, les légumineuses et l'arboriculture. Quant à l'industrie, elle a commencé à se développer au cours des dernières années et reste dominée par l'agroalimentaire, ce qui reflète bien le caractère agricole de la région. Quant au secteur du tourisme, il se distingue par sa diversité, alliant tourisme balnéaire, tourisme de montagne et thermalisme. Le gouvernorat possède la meilleure infrastructure touristique du Nord-Ouest, avec un aéroport international et un port de plaisance, ainsi que deux pôles touristiques: à Tabarka et Aïn Draham. Par ailleurs, le gouvernorat possède un vaste domaine forestier (pin, chêne-liège, chêne zen) qui couvre 40% du territoire du gouvernorat.

Le gouvernorat jouit également d'une grande diversité de paysages naturels et d'écosystèmes, notamment les forêts de Khroumirie et des Mogods et les aiguilles de la côte de Tabarka. On y trouve aussi de nombreux sites culturels et archéologiques à l'instar de la ville de Bulla Régia située au nord de la ville de Jendouba et au pied de Djebel Rabiâa et dont l'histoire remonte aux époques carthaginoise, romaine et byzantine, et de Chemtou, ville berbère située à l'ouest de la ville de Jendouba et qui a vu la même succession de civilisations que Bulla Régia. Enfin, la région abrite d'importants sites écologiques, à savoir, le parc national d'El Feyja et les deux réserves naturelles de Dar Fatma et de Djebel Khroufa.

Gouvernorat d'El Kef



Superficie : 5081 km²

- Terres urbaines : 0,9%
- Terres agricoles : 70,9%
- Forêts et parcours : 22,2%
- Zones humides & plans d'eau : 2,7%
- Autres aires naturelles : 3,3%

Population (2006) : 257,9 mille habitants

Densité : 50,8 habitants/km²

Nombre de délégations : 11

Nombre de communes : 12

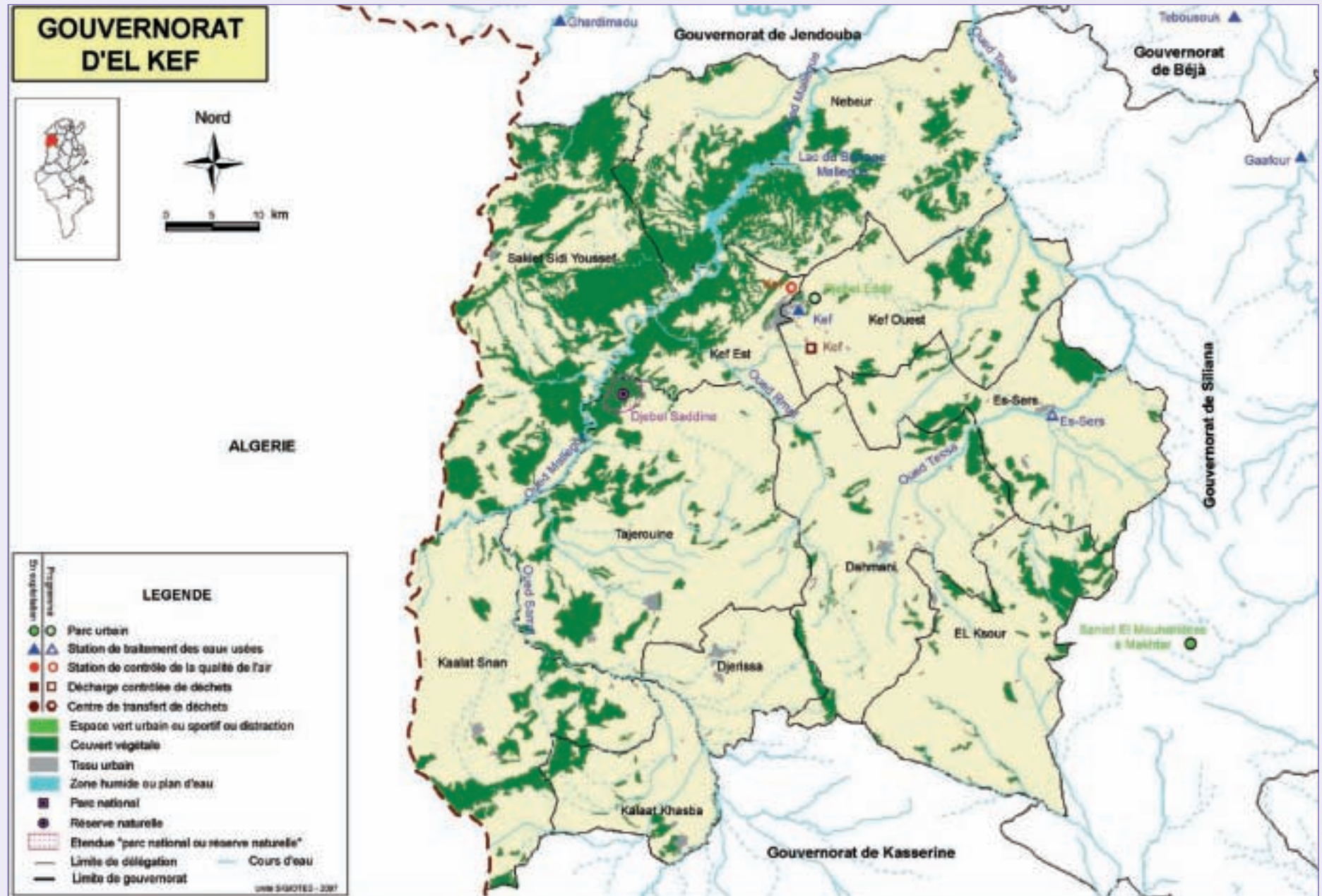
Le gouvernorat d'El Kef se situe à l'extrémité Nord-Ouest de la Tunisie sur la frontière algérienne et dans la région du Tell supérieur. Sa superficie représente 3% de la superficie du pays. Son relief se compose de chaînes montagneuses ayant une altitude moyenne de 700 m et dont le point culminant est Djebel Harraba (1045 m) à l'Ouest du gouvernorat. Il est traversé par un important réseau de rivières dont la plus importante est Oued Mellègue. La région possède d'importantes ressources en eaux de surface et un réseau conséquent de lacs et barrages collinaires et de grands barrages comme le barrage Mellègue.

Le climat semi-aride est particulièrement sec dans les parties Ouest et Sud-Ouest du gouvernorat. Les précipitations annuelles varient entre 400 mm et 500 mm et peuvent dépasser 1000 mm sur les hauteurs septentrionales. On relève également quelques chutes de neige durant le mois de janvier. La température moyenne varie entre 7°C et 9°C en hiver et entre 25°C et 27°C en été.

La population est répartie d'une manière plus ou moins uniforme sur le territoire du gouvernorat et elle est divisée à parts quasi égales entre citadins et ruraux (50.3%) ; ce dernier taux est considéré comme élevé en comparaison avec le taux moyen national de population rurale (35%).

La région étant connue pour ses vastes espaces de terres fertiles, l'activité économique est dominée par l'agriculture qui occupe 25% de la population active occupée. La région a bénéficié d'importants investissements qui ont permis la construction de nombreux lacs collinaires et barrages, le forage de puits et l'aménagement de périmètres irrigués, ce qui a donné une impulsion à la céréaliculture, l'élevage (chèvres, vaches laitières), la plantation d'arbres forestiers et fourragers, et la production de plants. Ceci a permis au gouvernorat de consolider sa position, participer efficacement aux efforts de développement, et renforcer sa contribution (estimée à environ 5%) à la production agricole nationale. Quant à l'industrie, elle est dominée par la production de matériaux de construction et le secteur agroalimentaire. La région possède également d'importantes ressources minières comme le plomb et le zinc exploitées dans la mine de Bougrine.

Le gouvernorat possède des paysages naturels exceptionnels et abrite la réserve naturelle de Djebel Saddine, comme on y trouve de nombreux sites archéologiques qui témoignent d'un passé glorieux, à l'instar de l'ancienne médina du Kef. Au Sud on trouve un site géologique unique en son genre appelé la Table de Jugurtha qui est une montagne dont le sommet est une surface plate couvrant 80 hectares à une altitude de 1200 m. Tout ce patrimoine naturel et culturel pourrait être exploité pour développer le tourisme culturel et écologique.



Gouvernorat de Siliana



Superficie : 4642 km²

- Terres urbaines : 0.7 %
- Terres agricoles : 64.1 %
- Forêts et parcours : 25.6 %
- Zones humides & plans d'eau : 0.4 %
- Autres aires naturelles : 9.2 %

Population (2006) : 233.6 mille habitants

Densité : 50.3 habitants/km²

Nombre de délégations : 11

Nombre de communes : 10

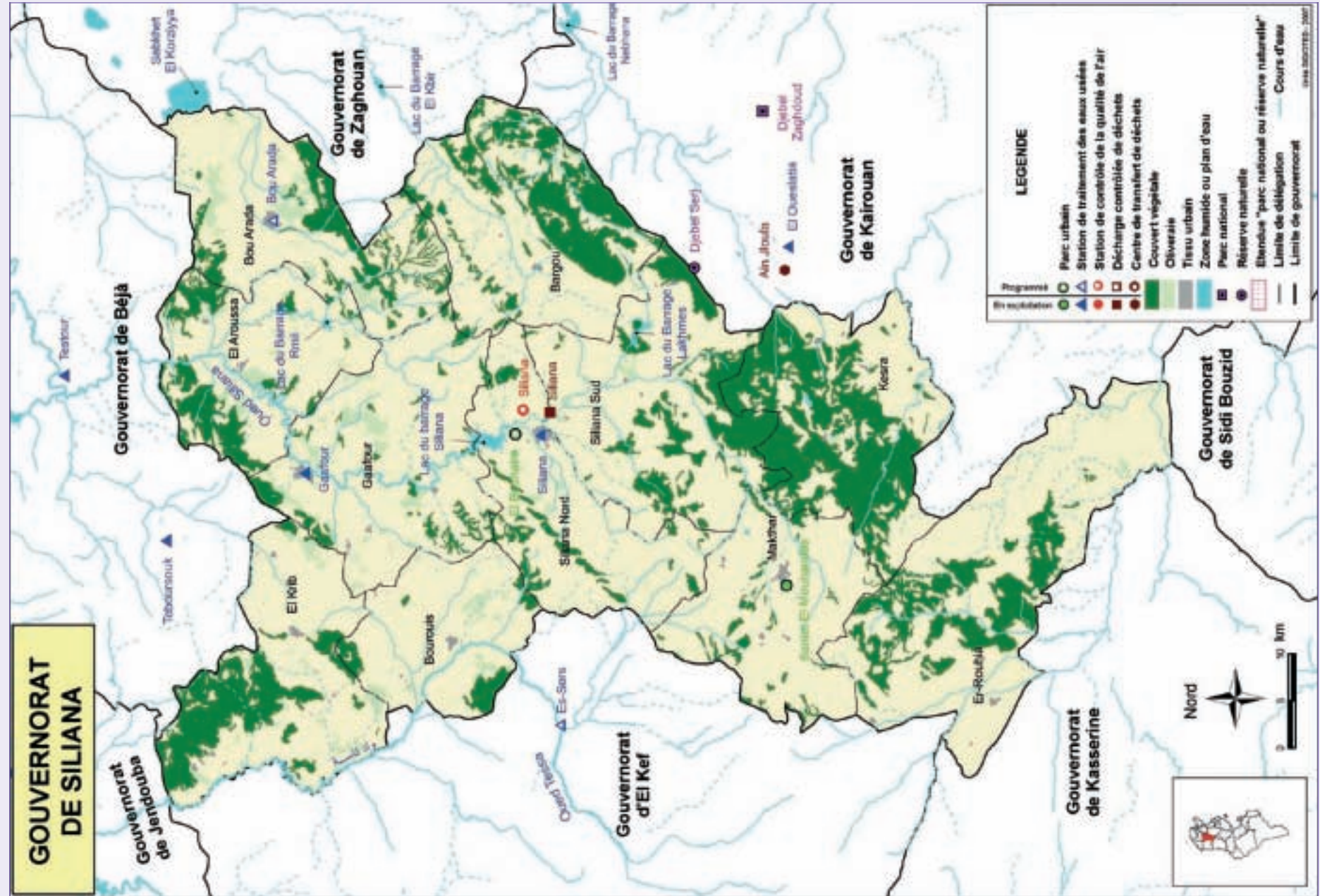
Situé au centre Ouest de la Tunisie, le gouvernorat de Siliana se distingue par sa forme élongée s'étendant dans un axe Nord-Sud. Il se trouve à la jonction de deux chaînes montagneuses, le Tell supérieur au Nord et la Dorsale tunisienne au Sud, et son territoire représente 2.9% du territoire national. De part sa position à la croisée de deux chaînes montagneuses, il présente un relief varié et d'une grande beauté : au centre on trouve les grands espaces ouverts, dominés par des collines, plateaux et massifs escarpés, le tout étant traversé par un réseau dense de cours d'eau. Les principaux massifs se trouvent au Sud du gouvernorat (Djebel Al Skarna culminant à 1322 m).

Le climat est essentiellement de type continental tendant vers le semi aride comme l'indique le grand écart entre les températures maximales et minimales enregistrées dans le gouvernorat, la minimale d'hiver étant 8°C et la maximale d'été étant 27°C. Quant aux précipitations, elles varient entre 400 mm et 600 mm annuellement et peuvent aller jusqu'à 800 mm sur les hauteurs.

La population, répartie d'une manière assez uniforme sur le territoire du gouvernorat, est essentiellement rurale ; en effet, environ 65% des habitants sont des ruraux – un taux élevé en comparaison avec la moyenne nationale qui est de 35%.

De ce fait, et vu l'abondance de terres fertiles et des ressources en eau, la principale activité économique du gouvernorat est l'agriculture, en particulier l'agriculture des périmètres irrigués et des céréales, l'arboriculture, les fourrages et l'élevage en montagne. D'autre part, le secteur industriel est constitué d'un noyau d'entreprises actives dans l'agroalimentaire et les matériaux de construction, celles-ci profitant de l'abondance de matières premières (carrières de pierre). Quant au tourisme, il reste modeste malgré l'existence de sites archéologiques comme l'ancienne cité de Mactaris (l'actuelle Makthar), de sites naturels attrayants.

Le gouvernorat se distingue par des paysages naturels captivants comme la zone du barrage Lakhmasse et de sites écologiques exceptionnels comme la réserve naturelle de Djebel Essarj.



Gouvernorat de Kairouan



Superficie : 6712 km²

- Terres urbaines : 0.9 %
- Terres agricoles : 64.8 %
- Forêts et parcours : 26.8 %
- Zones humides & plans d'eau : 2.4 %
- Autres aires naturelles : 5.1 %

Population (2006) : 550.1 mille habitants

Densité : 82.0 habitants/km²

Nombre de délégations : 11

Nombre de communes : 12

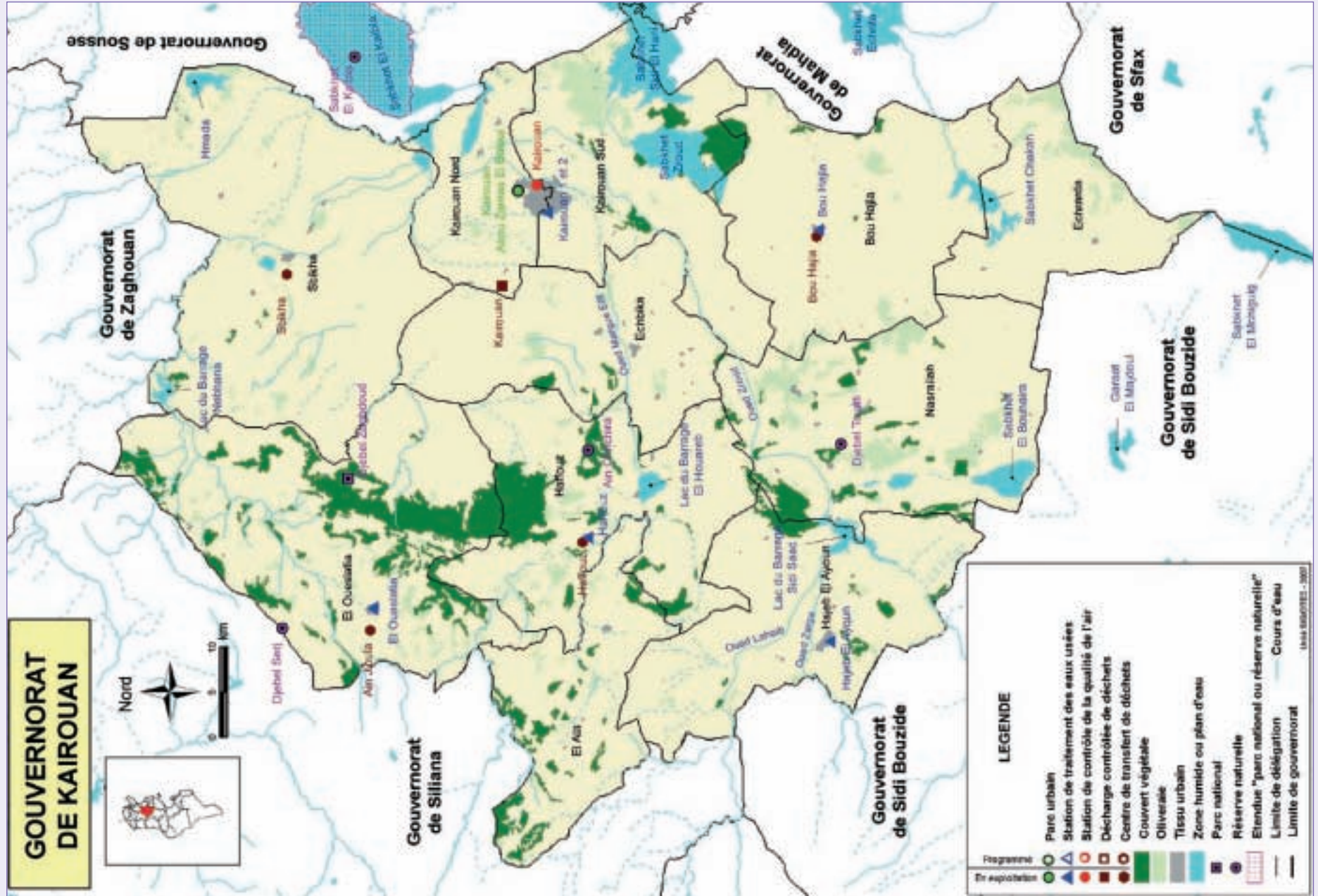
Al Qayraouane, symbole de l'identité arabe et musulmane, a donné son nom à ce gouvernorat qui est situé en Tunisie centrale dans la Basse Steppe et dont la superficie représente 4.2% du territoire national. Le relief du gouvernorat de Kairouan est constitué essentiellement d'immenses plaines qui s'étendent à l'Est et où se déversent un grand nombre de cours d'eau dont Oued Zroud et Oued Marguellil qui traversent la plaine kairouanaise ; la plupart de ces cours d'eau prennent leurs sources dans les zones montagneuses à l'Ouest qui constituent la Dorsale tunisienne.

Le climat est continental semi-aride avec des étés chauds et secs et des hivers froids et humides. La moyenne pluviométrique varie entre 200 mm et 300 mm et peut atteindre 400 mm sur les hauteurs au Nord du gouvernorat . La température moyenne annuelle est de 12°C en hiver et 30°C en été.

La population est répartie d'une manière assez équilibrée entre les délégations, avec toutefois une concentration notable à l'est du gouvernorat.. Une des spécificités du gouvernorat est le taux élevé de ruraux qui représentent 70% de la population, un taux sensiblement supérieur au taux national qui est de 35%.

Grâce aux importantes ressources en eau qu'elle détient, la région est considérée comme essentiellement agricole où l'agriculture est la principale activité économique et le principal pourvoyeur d'emploi (40% de la population active occupée s'adonnent à l'agriculture). Les activités les plus importantes sont l'agriculture en périmètres irrigués et l'agriculture en petites exploitations (arboriculture, plantes industrielles comme le tabac et le coton), ainsi que l'élevage. Les cultures céréalières et fourragères sont en régression, la préférence étant de plus en plus donnée à des spéculations à meilleure rentabilité. Mais les autres secteurs économiques ne sont pas entièrement absents. En effet, la région est connue pour son artisanat et attire le tourisme culturel de transit. Quant au secteur industriel, il est représenté par la transformation du tabac, le textile et le cuir et l'électromécanique (montage de voitures).

Sur le plan environnemental il est à noter que les terres agricoles dans la région sont soumises à une forte érosion hydrique due à l'irrégularité des pluies, les périodes de sécheresse étant suivies par des pluies torrentielles qui emportent de grandes quantités de sol. Plusieurs barrages ont été construits pour endiguer ce phénomène et protéger la région contre les inondations.



Gouvernorat de Kasserine



Superficie : 8260 km²

- Terres urbaines : 0.6 %
- Terres agricoles : 45 %
- Forêts et parcours : 49 %
- Zones humides & plans d'eau : 0.8 %
- Autres aires naturelles : 4.6 %

Population (2006) : 419.3 mille habitants

Densité : 50.1 habitants/km²

Nombre de délégations : 13

Nombre de communes : 10

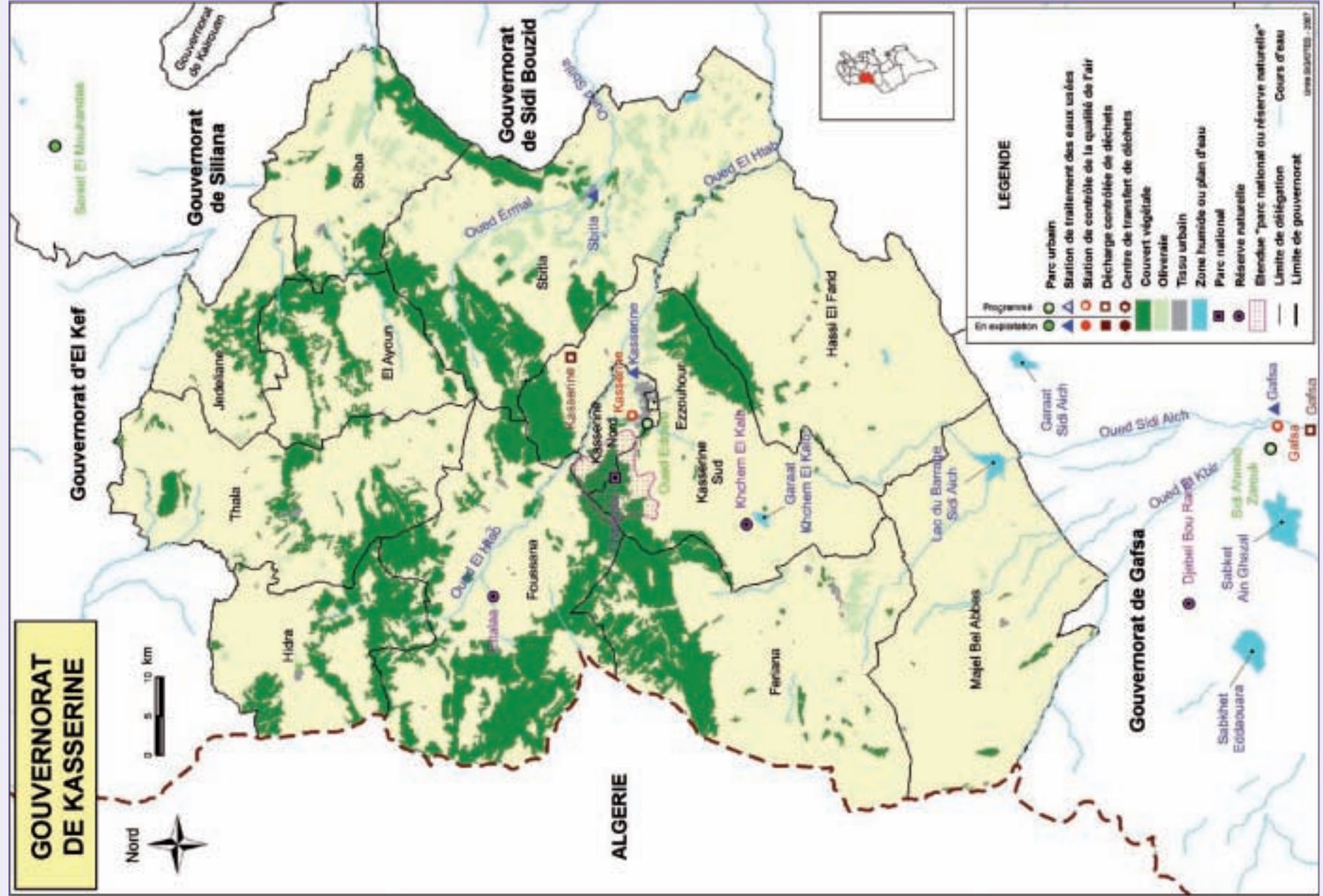
Située au centre Ouest de la Tunisie et limitée à l'Ouest par 220 km de frontières avec l'Algérie, la région de Kasserine fait partie du Tell supérieur pour sa partie septentrionale, de la Haute Steppe pour sa partie sud-ouest et de la Dorsale occidentale pour sa partie Sud-Ouest. Le gouvernorat couvre 5.2% du territoire national. Le relief est dominé par de grands massifs montagneux dont l'élévation moyenne est de 800 m et dont le point culminant est Djebel Chaâmbi (1544 m, le point le plus élevé de Tunisie) ; ces massifs font partie de l'Atlas Saharien qui s'étend depuis le Sahara algérien.

Le climat du gouvernorat de Kasserine est de type continental, sec au nord et saharien au sud, et se transforme en semi-aride / semi humide sur les hauteurs. Les températures varient entre 2°C et 12°C en hiver et entre 30°C et 40°C en été. La pluviométrie annuelle moyenne varie entre 300 mm et 400 mm et peut atteindre 500 mm sur les hauteurs.

La population est répartie d'une manière assez équilibrée entre les délégations, avec toutefois une concentration notable dans les villes Sbeitla et Kasserine. La population rurale est assez importante, représentant 60% de la population du gouvernorat – un taux élevé en comparaison avec la moyenne nationale qui est de 35%.

La région est essentiellement agricole, l'agriculture étant la principale activité économique et le principal pourvoyeur d'emploi (40% de la population active occupée s'adonnent à l'agriculture). La région a bénéficié d'importants investissements qui ont permis la construction de nombreux lacs collinaires et barrages, le forage de puits et l'aménagement de périmètres irrigués, ce qui a permis de développer la culture des légumineuses, la céréaliculture, l'élevage, la production laitière et l'arboriculture (particulièrement le pommier), cette dernière couvrant de grandes superficies et hissant le gouvernorat au rang des grands producteurs agricoles. Le secteur industriel consiste essentiellement en la production de ciment blanc et de papier, ce dernier étant fabriqué à partir de l'alfa qui pousse en grandes quantités dans le gouvernorat. La région offre de larges opportunités d'investissement dans l'agriculture, l'agroalimentaire et surtout les matériaux de construction, sachant que l'on trouve dans le gouvernorat d'importantes carrières de matières premières comme le marbre, le calcaire et l'argile

On trouve dans le gouvernorat de Kasserine plusieurs sites archéologiques et sites naturels exceptionnels qui en ont fait l'une des principales destinations du tourisme culturel et écologique du pays. L'un des principaux sites archéologiques de la région est l'ancienne Sufetula – devenue aujourd'hui Sbeitla – qui fut une ville berbère, puis romaine et byzantine avant de devenir une ville de premier plan après la conquête arabo-islamique. C'est aussi à Kasserine qu'on trouve le parc national de Chaâmbi et les deux réserves naturelles de "Khchem El Kelb" et de "El Tella".



Gouvernorat de Sidi Bouzid



Superficie : 7400 km²

- Terres urbaines : 1.0 %
- Terres agricoles : 62.2 %
- Forêts et parcours : 32.6 %
- Zones humides & plans d'eau : 3.0 %
- Autres aires naturelles : 1.2 %

Population (2006) : 401.0 mille habitants

Densité : 54.2 habitants/km²

Nombre de délégations : 12

Nombre de communes : 10

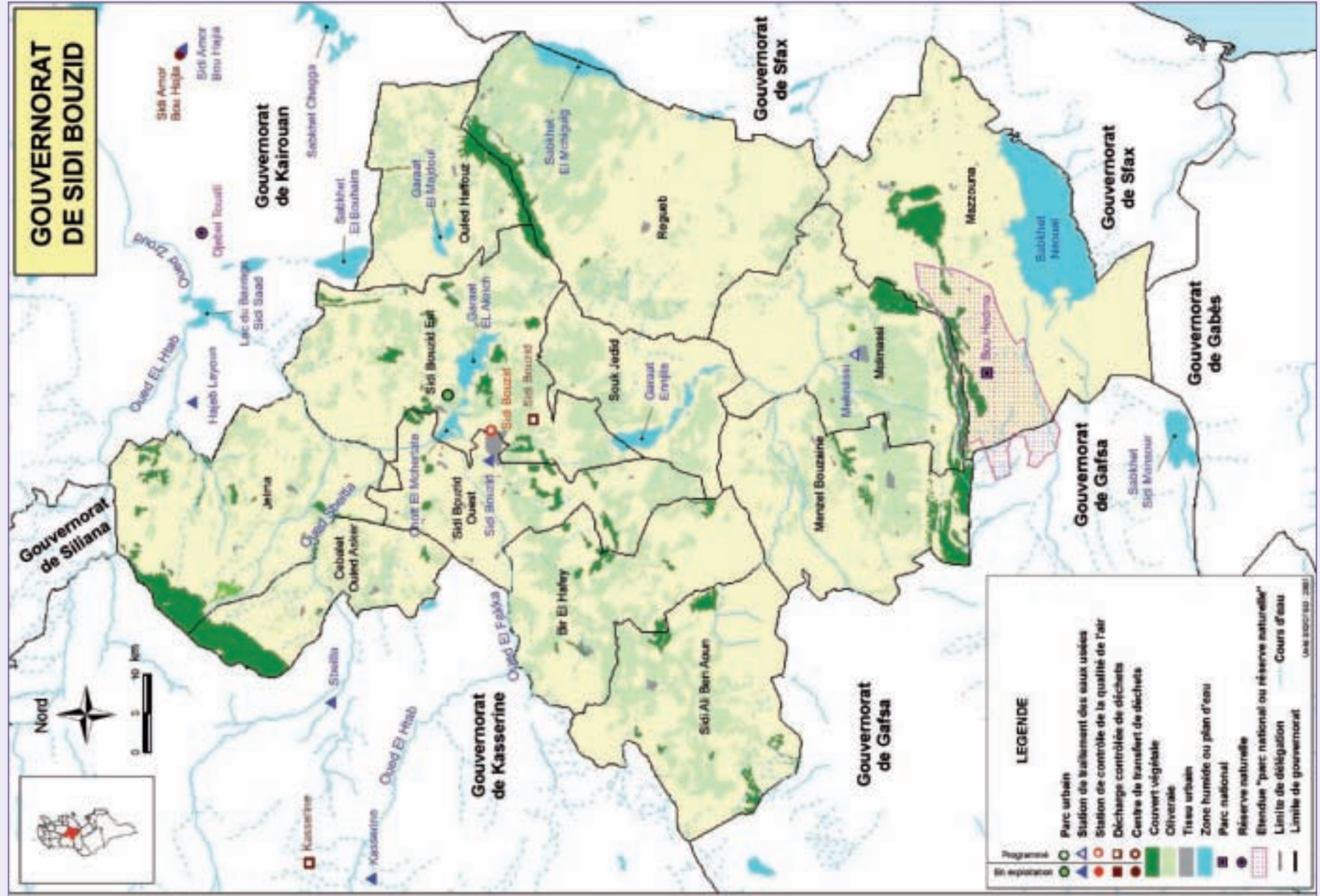
Situé dans le centre de la Tunisie et appartenant presque entièrement à la Haute Steppe le gouvernorat de Sidi Bouzid couvre une superficie qui représente 4.6% du territoire national. Le relief est constitué de plaines au centre desquelles s'élèvent des massifs montagneux d'une altitude moyenne de 700 m et dont le point culminant est Djebel Mghilla (1376 m). Ces massifs se découpent clairement à l'horizon des plaines, présentant un paysage saisissant. Il y a aussi quelques cuvettes qui constituent les sebkhas dont la plus importante est Sebkhath En Nouaïl.

Le climat est de type continental méditerranéen à tendance aride ou semi-aride selon les zones, influencé par les courants sahariens provenant du Sud et les courants d'air maritime provenant de l'Est, ce qui provoque de fréquentes et importantes perturbations pluvieuses. Les précipitations varient entre 150 mm et 300 mm par an, selon les années et les zones. La température moyenne varie entre 11°C en hiver et 30°C en été.

La population est répartie d'une manière assez équilibrée entre les délégations, donnant au gouvernorat un caractère essentiellement rural. La population rurale est importante, représentant 77% de la population du gouvernorat, le taux le plus élevé du pays et très contrastant avec la moyenne nationale qui est de 35%.

La région est essentiellement rurale, l'agriculture étant la principale activité économique. Ce secteur a été l'objet d'une grande attention après l'indépendance en vue d'en améliorer la rentabilité et d'en diversifier la production, et a vu l'introduction de l'agriculture biologique, alors qu'il se limitait essentiellement à l'élevage extensif. De ce fait, le gouvernorat est devenu au cours des dix dernières années l'un des principaux pôles agricoles du pays. Actuellement, le secteur est le principal pourvoyeur d'emplois (50% de la population active occupée s'adonne à l'agriculture). Les principales activités sont l'élevage, la culture irriguée, la culture des légumineuses, la céréaliculture, les fourrages, l'oléiculture et l'arboriculture. Le secteur industriel est encore embryonnaire, mais il est capable de contribuer au développement de la région, notamment à travers la promotion des industries agroalimentaires et le renforcement de l'artisanat.

La région a des spécificités et des paysages naturels sans égal tels que des sources naturelles et des montagnes dont certaines ont un couvert végétal unique. Elle abrite également le parc national de Bouhedma qui s'étale sur 17000 ha. Toutes ces ressources peuvent être mises à profit pour promouvoir le tourisme écologique et culturel dans le gouvernorat.



Gouvernorat de Sousse



Superficie : 2669 km²

- Terres urbaines : 4.5 %
- Terres agricoles : 63.7 %
- Forêts et parcours : 13.1 %
- Zones humides & plans d'eau : 17.8 %
- Autres aires naturelles : 0.9 %

Littoral : 74 km

Population (2006) : 567.9 mille habitants

Densité : 212.8 habitants/km²

Nombre de délégations : 16

Nombre de communes : 16

Le gouvernorat de Sousse est situé sur le littoral Est de la Tunisie dans la région de la Basse Steppe son territoire représente 1.7% du territoire national. Le relief est constitué de vastes plaines et de collines ne dépassant pas 75 m d'altitude, parsemées de sebkhas dont les plus importantes sont Sidi El Hani au Sud, Al Kalbia à l'Ouest et Halq El Menzel à l'Est. Près des limites Nord-Est du gouvernorat on trouve quelques massifs montagneux dont le plus élevé est Djebel Madhkar (500 m).

Le climat est de type méditerranéen semi-aride avec des hivers doux et des étés relativement chauds. Les températures varient entre 12°C et 18°C en hiver et 19°C et 38°C en été. Les précipitations annuelles varient en moyenne entre 170 mm et 540 mm selon les régions ; elles augmentent du sud au nord et diminuent du littoral à l'intérieur.

La population est répartie d'une manière inégale sur le territoire, avec plus de 70% vivant sur la côte autour de la ville de Sousse et sa banlieue. Le gouvernorat est fortement urbanisé, le taux d'urbanisation étant de 80% , un taux supérieur à la moyenne nationale qui est de 65%.

La ville de Sousse et ses alentours occupent une position centrale dans la région du Sahel, Sousse (surnommée la perle du Sahel) étant la capitale du Sahel, ce qui lui a permis d'attirer un grand nombre d'activités économiques dans les secteurs de l'industrie, du tourisme et des services. Le secteur industriel est classé 3^{ème} dans le pays de par sa taille et fournit des emplois à 40% de la population active occupée. Les principaux secteurs d'activité sont l'agroalimentaire, le textile/habillement/cuir et l'électromécanique de transport. Pour ce qui est du tourisme, le gouvernorat de Sousse est l'un des principaux pôles touristiques du pays et une destination privilégiée du tourisme balnéaire. On y trouve des complexes touristiques très développés à l'instar du Port El Kantaoui. Quant à l'agriculture, elle se limite essentiellement à l'olivier, les oliveraies occupant une grande partie des terres agricoles.

La situation stratégique de la région de Sousse au centre du littoral tunisien en a fait un centre d'intérêt pour les civilisations phénicienne, romaine, byzantine et arabo-islamique. Toutes ces civilisations ont laissé des vestiges de leur présence, notamment les catacombes romaines, le ribat de Sousse et la Grande Mosquée, inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et qui remonte à l'époque des Aghlabides. La ville de Sousse abrite également un musée archéologique qui possède la 2^{ème} plus importante collection de mosaïque après celle du Musée du Bardo. Un site écologique important, la réserve naturelle de la Sebkha d'El Kalbia s'étendant sur 8000 ha, se trouve également dans le gouvernorat.

Gouvernorat de Monastir



Superficie : 1024 km²

- Terres urbaines : 9.2 %
- Terres agricoles : 80.1 %
- Forêts et parcours : 4.9 %
- Zones humides & plans d'eau : 6.1 %
- Autres aires naturelles : 0.3 %

Littoral : 70 km (Iles Kuriat : 7 km)

Population (2006) : 475.2 mille habitants

Densité : 464.1 habitants/km²

Nombre de délégations : 13

Nombre de communes : 31

Le gouvernorat de Monastir est situé sur le littoral du centre Est de la Tunisie dans la région de la Basse Steppe ; son territoire représente 0.6 % du territoire national. Le relief est constitué essentiellement de plaines et de quelques collines ne dépassant pas 180 m d'altitude, parsemées de sebkhas qui servent d'exutoires aux principaux cours d'eau de la région ; les principales sebkhas sont les sebkhas de Monastir au Nord et de Moknine au Sud. Des dunes boisées (fixées) pouvant atteindre 30 m de hauteur s'étendent sur tout le littoral.

Le gouvernorat de Monastir fait partie de l'étage bioclimatique semi aride aux hivers doux mais sur lequel l'influence maritime est notable, avec des températures moyennes variant entre 10°C en hiver et 30°C en été. Les précipitations sont irrégulières d'une année à une autre et varient selon les zones, allant de 300 mm à 400 mm par an.

La population est inégalement répartie sur le territoire du gouvernorat, avec plus de la moitié vivant sur le littoral, en particulier dans les villes de Monastir, Moknine et Ksar Hellal. A l'intérieur la population est concentrée dans les villes de Jammal et Zramdine. Le gouvernorat se distingue par sa forte urbanisation, le taux d'urbanisation étant de 100%.

L'économie du gouvernorat est développée, diversifiée et complémentaire. Les secteurs de l'industrie et des services sont particulièrement importants, une forte proportion (allant jusqu'aux deux tiers) des entreprises qui s'y activent étant totalement ou partiellement exportatrices. Les principaux secteurs d'activités sont le textile, le cuir et le prêt-à-porter (65% des entreprises), l'agroalimentaire, l'électromécanique, l'industrie chimique, les matériaux de construction, la céramique et le verre. Quant à l'agriculture, les principaux secteurs d'activité sont les cultures irriguées intensives, l'arboriculture (olivier, amandier), l'élevage, l'aviculture et la production laitière. Le secteur de la pêche est également important puisqu'on trouve pas moins de cinq ports de pêche modernes sur un littoral dont la longueur ne dépasse pas les 63 km. Pour ce qui est du tourisme, le gouvernement de Monastir est un pôle touristique majeur et une destination privilégiée du tourisme balnéaire, l'infrastructure très développée étant constituée d'hôtels modernes, de terrains de golf et d'un port de plaisance ainsi que d'un aéroport international servant essentiellement les charters.

La région abrite plusieurs sites archéologiques et historiques appartenant à diverses époques – punique, phénicienne, arabo-islamique, comme le Ribat de Monastir, ainsi que des sites écologiques sensibles ayant des écosystèmes uniques tels que la Sebkha de Moknine et les îles Kuriat qui sont un site de reproduction de la tortue caouanne (*Caretta caretta*).



Gouvernorat de Mahdia



Superficie : 2878 km²

- Terres urbaines : 3.7 %
- Terres agricoles : 73.6 %
- Forêts et parcours : 13.7 %
- Zones humides & plans d'eau : 4.7 %
- Autres aires naturelles : 4.3 %

Littoral : 75 km

Population (2006) : 384.3 mille habitants

Densité : 133.5 habitants/km²

Nombre de délégations : 11

Nombre de communes : 14

Le gouvernorat de Mahdia est situé sur le littoral du centre Est de la Tunisie dans la région de la Basse Steppe ; son territoire représente 1.8 % du territoire national. Le relief est constitué essentiellement de plaines, de quelques collines à l'Ouest du gouvernorat ne dépassant pas 200 m d'altitude et de quelques sebkhas. Des dunes boisées (fixées) pouvant atteindre 30 m de hauteur s'étendent sur tout le littoral.

De part sa position géographique et du fait que son territoire s'étend à l'intérieur des terres sur une distance de plus de 80 km à partir de la côte, le gouvernorat a un climat steppique sec qui varie selon l'éloignement du littoral. Ainsi, les précipitations annuelles moyennes varient entre 300 mm et 400 mm et les températures moyennes entre 11°C en hiver et 30°C en été.

La population est inégalement répartie sur le territoire du gouvernorat, avec une forte concentration sur le littoral (où la densité est de 400 habitants/km²) alors que le reste de la population occupe le centre autour de la ville d'El Djem (densité : 150 habitants/km²) et les délégations rurales de l'Ouest (densité : 50 habitants / km²).

Même si l'économie est diversifiée, elle continue à être dominée par l'agriculture et la pêche, ces deux secteurs fournissant des emplois à environ la moitié de la population active. Les principales productions agricoles sont l'olivier (les oliveraies couvrent environ 50% de la superficie du gouvernorat), les arbres fruitiers et les cultures irriguées. Quant au tourisme, c'est un secteur relativement récent mais prometteur, ayant montré une évolution rapide au cours des dernières années. Les principales activités dans ce domaine sont le tourisme balnéaire concentré au Nord de la ville de Mahdia, et le tourisme culturel de transit (Colisée d'El Djem). Quant au secteur industriel, il n'occupe qu'une faible proportion de la population active et se limite au textile (70%) et à l'agroalimentaire (17%).

Pour ce qui est de la situation environnementale et la promotion de la qualité de vie, on note le démarrage de la réalisation d'un projet relatif à l'aménagement et réhabilitation de la sebkha Ben Ghadia située au Sud de la ville de Mahdia en vue d'éliminer les diverses formes de pollution, créer des zones vertes et de nouvelles zones urbaines sur les berges de l'étendue d'eau et réaliser un port de plaisance qui contribuera au renforcement du tourisme dans la région.



Gouvernorat de Sfax



Superficie : 7545 km²

- Terres urbaines : 3.1 %
- Terres agricoles : 68.9 %
- Forêts et parcours : 15.6 %
- Zones humides & plans d'eau : 2.4 %
- Autres aires naturelles : 10 %

Littoral : 355 km (Kerkennah : 127 km)

Population (2006) : 881.1 mille habitants

Densité : 116.8 habitants/km²

Nombre de délégations : 16

Nombre de communes : 16

Le gouvernorat de Sfax est situé sur le littoral du centre Est de la Tunisie dans la région de la Basse Steppe ; son territoire représente 4.7 % du territoire national. Le relief est constitué essentiellement de plaines, de quelques collines à l'Ouest du gouvernorat ne dépassant pas 200 m d'altitude et de quelques sebkhas. La région est également connue pour la faible profondeur de ses eaux le long des côtes nord et surtout autour des îles Kerkennah où la bathymétrie ne dépasse pas 10 m.

Le gouvernorat a un bioclimat mixte allant du semi-aride modéré le long des côtes au continental chaud ailleurs, les températures moyennes variant entre 10°C l'hiver et 30°C l'été. Les précipitations sont faibles et irrégulières, ne dépassant pas en moyenne les 200 mm par an.

Le gouvernorat est classé 2^{ème} dans le pays en terme de démographie. La population est répartie d'une manière inégale sur le territoire du gouvernorat, plus de la moitié vivant sur le littoral, en particulier dans la ville de Sfax et sa banlieue et, à un degré moindre, dans les villes d'El Hancha, Jebiniana et Mahrès. De ce fait, le taux d'urbanisation dans le gouvernorat est de 64% - sensiblement proche de la moyenne nationale qui est de 65%.

De tout temps la région de Sfax a été un pôle économique très actif grâce à sa situation géographique privilégiée. De nos jours, les activités économiques sont diversifiées et complémentaires. Ainsi, la production agricole inclut l'arboriculture (olivier, amandier), l'élevage, l'aviculture et la production laitière. Le secteur de la pêche est le plus important du pays, que ce soit en termes de volume de production ou du nombre de bateaux et de pêcheurs. Les îles de Kerkennah sont connues pour la méthode de pêche séculaire appelée charfia ou chrafi utilisée pour la capture de poissons mais aussi, plus récemment, pour l'élevage. Quant à l'industrie et aux services, leur apport à l'activité économique régionale est significatif, le tissu industriel de la région représentant 20% du tissu industriel national. A côté des industries chimiques liées au phosphate et au raffinage du gaz naturel extrait du gisement offshore de Miskar, ce tissu est constitué essentiellement de PME actives dans les secteurs de l'agroalimentaire, l'électromécanique, les matériaux de construction, l'ameublement, le cuir et chaussures, l'habillement et le textile. Pour ce qui est du tourisme, ce secteur reste tout à fait modeste et en deçà des attentes, se limitant au tourisme balnéaire et au tourisme d'affaires lié aux manifestations économiques (foires, salons...).

Pour ce qui est de la situation environnementale et la promotion de la qualité de vie, on relève la réalisation de plusieurs projets destinés à endiguer la pollution atmosphérique et la pollution marine provoquée par les activités industrielles, notamment le projet Taparura pour la dépollution, réhabilitation et protection de la côte nord de la ville de Sfax et la réalisation d'un nouvel espace urbain intégré ayant des espaces verts et des centres commerciaux et de loisirs.



Gouvernorat de Gafsa



Superficie : 7807 km²

- Terres urbaines : 1.5 %
- Terres agricoles : 32 %
- Forêts et parcours : 43.6 %
- Zones humides & plans d'eau : 9.6 %
- Autres aires naturelles : 13.3 %

Population (2006) : 327.9 mille habitants

Densité : 42.0 habitants/km²

Nombre de délégations : 11

Nombre de communes : 08

Le gouvernorat de Gafsa est situé au Sud-Ouest de la Tunisie, sur la frontière algérienne et au nord du Chott El Djérid. Sa partie nord-est appartient à la Steppe supérieure alors que le reste de son territoire fait partie du Sahara. Sa superficie représente 4.9% du territoire national. Le relief est constitué de plaines à l'Est et au Nord-Ouest, de massifs montagneux dont le Djebel Bou Ramli (1165 m) et le Djebel Orbata (1165 m), ainsi que de bassins fermés où débouchent des Oueds asséchés provenant des reliefs montagneux.

Le climat est continental aride avec des étés chauds et des hivers doux, les températures moyennes variant entre 10°C en hiver et 30°C en été. Les précipitations, faibles et irrégulières, ne dépassent pas en moyenne 140 mm par an.

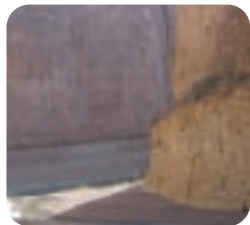
La population est inégalement répartie à travers le gouvernorat, la majorité étant fortement concentrée dans les zones urbaines de la ville de Gafsa et sa banlieue et, à un degré moindre, dans les régions minières à l'Ouest du gouvernorat. De fait, le gouvernorat est considéré comme fortement urbanisé, le taux d'urbanisation étant 73% - un taux supérieur au taux moyen national qui est 65%.

Les principaux secteurs économiques sont l'industrie, les mines et l'agriculture. L'activité économique régionale a bénéficié de l'essor qu'a connu l'exploitation minière des phosphates au cours des dernières décennies. Le phosphate est la principale richesse de la région et son extraction et transformation sont la base des activités industrielles du gouvernorat. Le secteur industriel – y inclus les mines, occupe 18% de la population active. Quant à l'agriculture, elle n'emploie que 15% de la population active occupée ; les principales activités sont l'élevage, l'oléiculture et l'arboriculture (amandes, pistaches), en plus de l'agriculture d'irrigation pratiquée dans les oasis.

De nombreuses traces d'activités humaines datant de plusieurs milliers d'années témoignent de l'ancienneté du peuplement de l'actuelle Tunisie. Tout au long de l'histoire diverses civilisations se sont succédées dans cette région, chacune apportant sa contribution au patrimoine culturel et social de l'antique Capsa. Le gouvernorat abrite également plusieurs sites écologiques, notamment la réserve naturelle de Djebel Bou Ramli et le parc national de Djebel Orbata.



Gouvernorat de Tozeur



Superficie : 5592 km²

- Terres urbaines : 0.6 %
- Terres agricoles : 2.5 %
- Forêts et parcours : 55.8 %
- Zones humides & plans d'eau : 38.0 %
- Autres aires naturelles : 3.1 %

Population (2006) : 99.4 mille habitants

Densité : 17.8 habitants/km²

Nombre de délégations : 05

Nombre de communes : 05

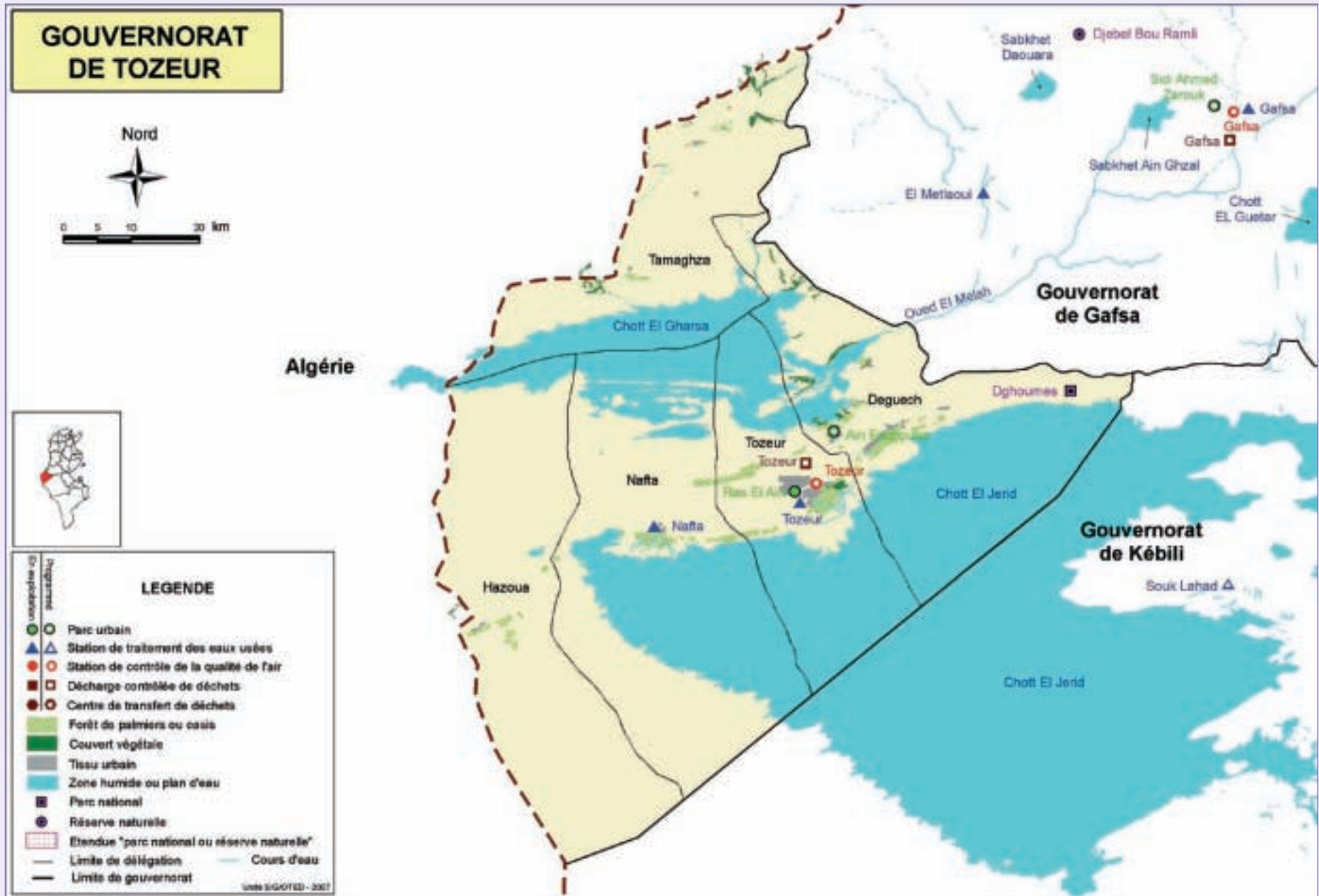
Le gouvernorat de Tozeur est situé au Sud-Ouest de la Tunisie, sur la frontière algérienne et au Nord du Chott El Djérid. Cette zone semi désertique est à la jonction de deux espaces : l'Atlas au Nord et le Sahara au Sud. Sa superficie représente 3.5% du territoire national. Le relief consiste essentiellement en de vastes dépressions salines appelées chotts qui s'étendent au centre et au Sud du gouvernorat sous forme de cuvettes fermées au substrat hautement salin. A l'Ouest on trouve les dunes de sable qui annoncent le Sahara. Le gouvernorat a également deux massifs montagneux : le premier, situé à l'extrême nord, constitue la partie occidentale des Monts de Gafsa alors que le deuxième, situé à l'Est, constitue la partie occidentale de la Dorsale d'El Chérif qui se termine au niveau du bras de Chott El Djérid près de la ville d'El Hamma.

Le gouvernorat a un climat continental saharien caractérisé par une aridité quasi continue et des températures élevées. C'est ici qu'on enregistre la température moyenne annuelle la plus élevée du pays (22°C) et il n'est pas inhabituel que le thermomètre atteigne 50°C en été. Les pluies sont extrêmement rares, la pluviométrie annuelle ne dépassant pas 100 mm.

Le gouvernorat est le moins peuplé de Tunisie, sa population ne représentant que 1% de la population du pays. De fait des conditions géographiques et climatiques, la majeure partie de la population vit au centre du gouvernorat autour des oasis, dans les villes de Tozeur et Nafta. De ce fait, le taux d'urbanisation se situe autour de 70%, dépassant légèrement le taux moyen national qui est 65%.

La situation géographique et les conditions naturelles font que l'activité économique se concentre dans les zones où l'eau est disponible, en l'occurrence les oasis qui deviennent alors des endroits où l'homme peut vivre entouré par un environnement désertique hostile. L'agriculture est la principale activité économique. La culture irriguée en oasis produit essentiellement des dattes qui constituent l'étage supérieur du système d'exploitation des terres, l'étage intermédiaire étant consacré à l'arboriculture et l'étage inférieur aux cultures maraîchères. Pour ce qui est du secteur des services, le tourisme saharien est en plein essor soutenu par un aéroport international consacré essentiellement aux vols charter.

Le gouvernorat de Tozeur, appelé aussi le Djérid, a des traditions culturelles ancestrales qui se manifestent par un style architectural unique et un artisanat alliant esthétique et originalité. Il possède aussi des sites naturels d'une grande beauté tels que les oasis et les sources de Tamaghza. En matière d'environnement, le caractère saharien de la région fait que les écosystèmes sont fragiles mais des efforts sont entrepris pour maîtriser l'exploitation des diverses ressources – sol, eaux, couvert végétal et diversité biologique.



Gouvernorat de Kébili



Le gouvernorat de Kébili est situé au Sud-Ouest de la Tunisie dans une zone semi désertique à la jonction de deux espaces : l'Atlas au Nord et le Sahara au Sud. Cette situation géographique confère à la région l'ensemble de ses caractéristiques naturelles notamment le caractère désertique. Il est le deuxième plus vaste gouvernorat du pays (14% du territoire national) après le gouvernorat de Tataouine.

De par sa position dans la région semi désertique du sud tunisien, le gouvernorat se caractérise par une aridité quasi-totale et des températures extrêmement élevées en été. De ce fait, toute activité agricole dépend des efforts entrepris pour mobiliser l'eau nécessaire à l'irrigation. Les rares pluies sont irrégulières et faibles ne dépassant pas 100 mm par an dans la plupart des zones, la moyenne annuelle pour tout le gouvernorat étant 90 mm.

La situation géographique et les conditions naturelles du gouvernorat ont poussé les habitants à vivre et travailler dans les endroits où l'eau est disponible. Grâce à l'extension des périmètres irrigués autour des anciennes oasis et dans les nouvelles oasis, la population a augmenté régulièrement.

L'agriculture reste la première et la plus importante activité économique du gouvernorat, et ce malgré les conditions naturelles difficiles, notamment la sécheresse qui réduit considérablement les possibilités d'extension des activités agricoles et les cantonne aux oasis où d'importantes ressources hydriques sont disponibles.

Le projet de Rjim Maâtoug est l'un des principaux projets de développement dans la région ; il entre dans le cadre de la stratégie de l'Etat visant la réalisation d'un développement intégré dans tout le pays. La région de Rjim Maâtoug a bénéficié d'un suivi particulier de la part des autorités publiques qui veillent à la promotion des régions sahariennes qui sont restées en marge des milieux et espaces plus dynamiques. La lutte contre la désertification est l'une des principales composantes du projet dont l'objectif est de valoriser les nouvelles oasis et de sédentariser les populations.

Le gouvernorat abrite un grand nombre de sites touristiques enchanteurs à caractère écologique, architectural et culturel à l'instar de Ksar Ghilane et le parc naturel de Jbil qui ont donné une impulsion au développement du tourisme saharien dans la région.

Superficie : 22454 km²

- Terres urbaines : 0.2 %
- Terres agricoles : 2.2 %
- Forêts et parcours : 48.0 %
- Zones humides & plans d'eau : 13.9 %
- Autres aires naturelles : 37.9 %

Population (2006) : 145.5 mille habitants

Densité : 6.5 habitants/km²

Nombre de délégations : 06

Nombre de communes : 05

Gouvernorat de Gabès



Le gouvernorat de Gabès est situé sur le littoral au Sud de la Tunisie et couvre 4.5% du territoire national. Le relief est constitué au sud d'une zone montagneuse dont l'élévation maximale est de 700 m et qui représente la partie septentrionale des Monts de Matmata, alors que des plaines qui sont la partie septentrionale de la Jeffara séparent la zone côtière du reste du gouvernorat.. Au centre on trouve des terrains plats peu élevés traversés d'Ouest en Est par une dépression qui est la partie orientale du Chott El Gharsa. Au Nord, on trouve des plaines qui deviennent de plus en plus élevées au fur et à mesure que l'on va de la côte vers l'intérieur et qui sont parsemées de collines dont l'altitude atteint 500 m.

Le climat est de type maritime aride ou continental saharien : le Golfe de Gabès adoucit le climat sur le littoral et sur une profondeur de 30 à 40 km, alors qu'à l'intérieur des terres le climat devient saharien aride et chaud. Les températures moyennes varient entre 8°C en hiver et 30°C en été. La pluviométrie est faible et erratique, la moyenne annuelle ne dépassant pas les 200 mm.

La population est répartie d'une manière inégale sur le territoire du gouvernorat, avec plus de la moitié vivant sur la côte, surtout à Gabès et dans sa banlieue mais aussi à El Hamma et Mareth ; de ce fait le taux d'urbanisation est de l'ordre de 68%, ce qui est proche du taux moyen national qui est 65%.

L'économie du gouvernorat est diversifiée, englobant l'industrie, l'agriculture et la pêche ainsi que le tourisme et autres services. Le secteur industriel représente l'une des plus importantes activités économiques du gouvernorat, employant environ 20% de la population active occupée. C'est ici qu'on trouve le plus important pôle d'industrie chimique de transformation du phosphate en Tunisie, mais on trouve aussi d'autres activités telles que la production de ciment, de matériaux de construction et de produits agroalimentaires ainsi que des industries électromécaniques. Pour ce qui est de l'agriculture, elle n'occupe que 16% de la population active occupée. Les principales activités agricoles sont l'agriculture irriguée et d'oasis, l'arboriculture (spécialement la grenade) et, à un degré moindre, la céréaliculture et l'élevage. Par ailleurs, la pêche joue un rôle important dans l'activité économique et profite du fait que le Golfe de Gabès soit l'une des zones les plus riches du pays en ressources halieutiques. Quant au tourisme, il reste un secteur limité et sous-exploité, se limitant essentiellement au tourisme culturel de transit (visites à Matmata) et au thermalisme (cures aux eaux thermales d'El Hamma).

Le gouvernorat jouit d'un emplacement unique en son genre en Méditerranée, offrant à la fois des éléments naturels diversifiés tels que les oasis, le désert, les montagnes et la mer, et en même temps de belles plages sablonneuses. Ce sont là des atouts pour offrir un produit touristique attrayant mais qui ont besoin d'être valorisés et surtout réhabilités à travers un renforcement des programmes de lutte contre la désertification et la pollution industrielle.

Superficie : 7166 km²

- Terres urbaines : 1.1 %
- Terres agricoles : 25.1 %
- Forêts et parcours : 55.8 %
- Zones humides & plans d'eau : 5.0 %
- Autres aires naturelles : 13.0 %

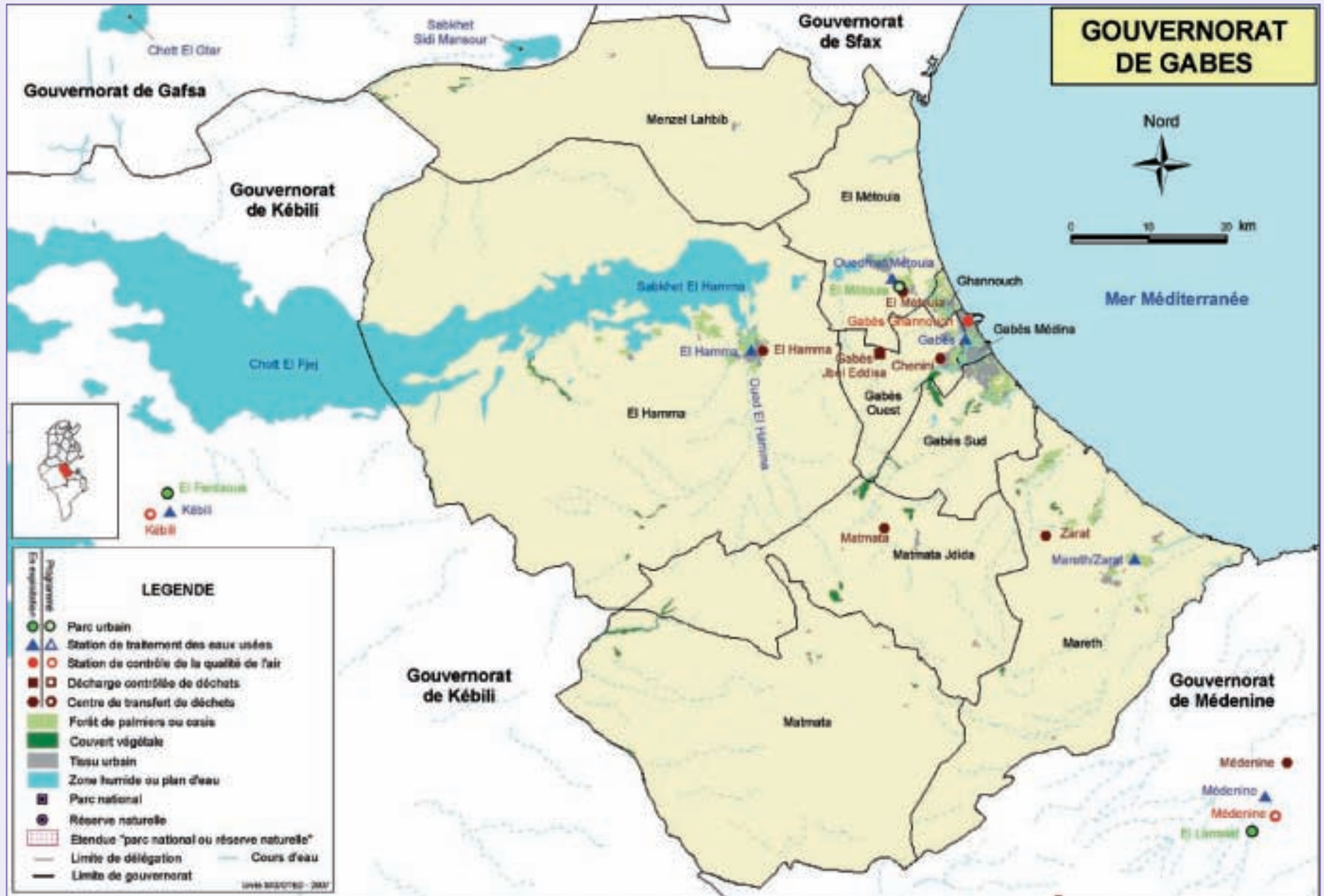
Littoral : 91 km

Population (2006) : 348.7 mille habitants

Densité : 48.7 habitants/km²

Nombre de délégations : 10

Nombre de communes : 10



Gouvernorat de Médenine



Superficie : 9167 km²

- Terres urbaines : 1.8 %
- Terres agricoles : 25.1 %
- Forêts et parcours : 51.5 %
- Zones humides & plans d'eau : 7.5 %
- Autres aires naturelles : 14.1 %

Littoral : 357 km (Djerba : 141 km)

Population (2006) : 440.1 mille habitants

Densité : 48.0 habitants/km²

Nombre de délégations : 09

Nombre de communes : 07

Le gouvernorat de Médenine est situé dans le Sud-Est de la Tunisie, entre les Monts de Matmata et le Dahar à l'Ouest et la Méditerranée à l'Est. Il couvre 5.5% du territoire national. A l'Ouest le relief est dominé par les massifs montagneux, la plaine de la Jeffara occupant les espaces reliant les pieds de montagnes à la Méditerranée, alors qu'au Sud les steppes de la région d'El Ouaira forment le point de contact avec le désert.

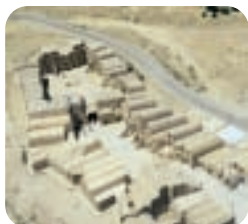
Dominées par la plaine de la Jeffara, la plupart des régions du gouvernorat ont un climat méditerranéen sec mais qui devient relativement humide dans les zones montagneuses ainsi que dans le Nord de l'île de Djerba, alors qu'il est de type saharien sec et chaud à El Ouaira et à l'Ouest dans la Dorsale. La pluviométrie est relativement faible, la moyenne annuelle variant entre 150 mm et 250 mm. Quant aux températures elles sont relativement élevées, les maximales variant entre 35°C et 37°C et les minimales entre 4°C et 8°C.

Plus de la moitié des habitants (57%) sont concentrés dans quelques pôles urbains qui ne cessent de s'agrandir, notamment Médenine (chef-lieu du gouvernorat), Djerba et Zarzis, d'où un taux d'urbanisation de 77% qui dépasse le taux moyen national (65%).

L'économie du gouvernorat est diversifiée, englobant les secteurs de l'agriculture et de la pêche, le tourisme, l'industrie et divers services. Le tourisme est parmi les principales activités économiques, employant 18% de la population active occupée ; il est particulièrement important à Djerba qui est l'un des principaux pôles touristiques du pays. Quant à l'agriculture elle n'occupe que 13% de la population active occupée ; les principales activités sont l'oléiculture et l'élevage. Il est à noter que la pêche est un secteur important, particulièrement la pisciculture pratiquée à El Bibane. Pour ce qui est de l'industrie elle reste confinée à quelques secteurs limités, et ce malgré la proximité du marché libyen et la disponibilité d'une infrastructure importante (aéroport international, port commercial et industriel, zone franche à Zarzis). Les principales activités sont l'artisanat, les matériaux de construction (surtout les produits rouges) et l'agroalimentaire.

Le gouvernorat abrite de nombreux sites archéologiques qui témoignent d'une histoire riche et d'un passé glorieux. On trouve également dans les Monts Tabaga la plus ancienne formation géologique de la Tunisie remontant au Paléozoïque (ère Primaire). Enfin, un site écologique important, le parc national de Sidi Toui, se trouve dans le Sud du gouvernorat.

Gouvernorat de Tataouine



Situé dans l'extrême Sud de la Tunisie et couvrant près du quart du territoire national, le gouvernorat de Tataouine est le plus grand gouvernorat du pays. Le relief est diversifié : le gouvernorat est traversé dans un axe Sud-Nord par une chaîne de massifs, plateaux et collines dont le plus élevé est Djebel El Jéni (634 m). La partie orientale de cette formation montagneuse constitue les plaines de la Jeffara et d'El Ouâira, tandis que la partie occidentale représente le Dahar et le Grand Erg oriental constitué des grandes dunes de sable de la partie septentrionale du Grand Sahara africain.

Le climat est de type saharien extrêmement aride et chaud, les températures variant en été entre 35°C et 42°C. Aussi, les activités agricoles dépendent-elles de la pluie et des efforts entrepris pour mobiliser de l'eau pour l'irrigation. De plus, l'extrême aridité, la rareté et l'irrégularité des pluies (moins de 150 mm par an) et la fragilité des sols et du couvert végétal constituent des facteurs qui ont des effets majeurs sur la situation environnementale de la région et l'ont rendue extrêmement sensible à l'intervention humaine. Mais le besoin d'étendre les activités agricoles ont poussé à l'exploitation de terres fragiles et à la surexploitation des parcours, ce qui a entraîné la dégradation du maigre couvert végétal qui peinait à survivre.

Les conditions géographiques et climatiques ont poussé la population à se concentrer dans l'extrême Nord-Est du gouvernorat où les conditions de vie sont plus clémentes et où se situent les principales agglomérations urbaines. La population de Tataouine a une longue tradition d'émigration soit vers l'étranger soit vers d'autres régions de la Tunisie, l'émigration interne étant le résultat du déséquilibre entre des ressources naturelles rares et une croissance démographique continue. D'ailleurs, les zones émettrices sont les mêmes pour l'émigration interne ou vers l'étranger.

C'est au sud du gouvernorat, spécifiquement dans la région d'El Borma, que l'on trouve le plus grand et le plus ancien champ pétrolifère de Tunisie. Sinon, l'activité économique se base essentiellement sur l'agriculture en dépit du déclin de la population qui s'y active. Il est vrai que l'aridité dominante a considérablement réduit la possibilité de développer ce secteur, le limitant à quelques zones agricoles. C'est donc l'élevage extensif sur d'immenses parcours qui représente la principale – sinon l'unique – source de revenus pour de nombreux habitants.

La région abrite plusieurs sites touristiques attrayants : écologiques, géologiques, naturels, architecturaux et culturels (festival des ksours). Néanmoins, les réalisations dans le secteur touristique restent limitées et ont besoin d'être encouragées. Notons qu'un important site environnemental, la réserve naturelle de Oued Dkouk – est situé dans le gouvernorat.

Superficie : 38889 km²

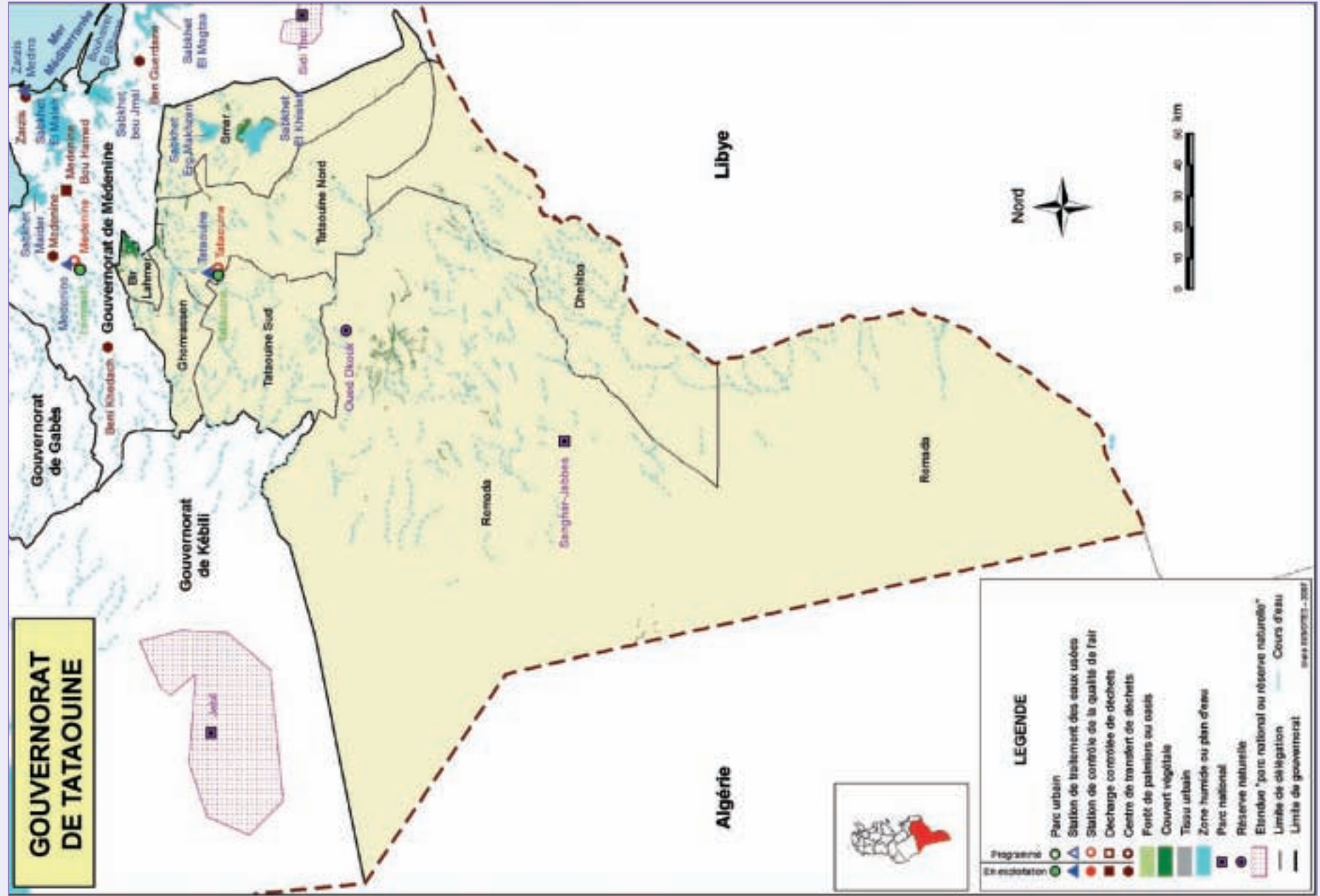
- Terres urbaines : 0.07 %
- Terres agricoles : 3.4 %
- Forêts et parcours : 47.1 %
- Zones humides & plans d'eau : 0.1 %
- Autres aires naturelles : 49.3 %

Population (2006) : 144.1 mille habitants

Densité : 3.7 habitants/km²

Nombre de délégations : 07

Nombre de communes : 05



DEUXIEME PARTIE

Evolution des Indicateurs d'Amélioration des Conditions de Vie entre les Gouvernorats

Les indicateurs environnementaux



La gestion des déchets solides

La croissance démographique et économique a engendré un changement du mode de consommation des citoyens tunisiens et une amélioration de leur niveau de vie, entraînant une augmentation des quantités ainsi qu'une diversification de la nature des déchets produits et donc une intensification du phénomène de la pollution.

Plusieurs études ont été menées pour identifier et quantifier les différents types de déchets produits sur tout le territoire tunisien, ce qui a permis d'établir les estimations suivantes :

- Les déchets ménagers : 2 millions de tonnes par an (0.5 Kg/personne/jour).
- Les déchets industriels et dangereux : 150000 tonnes par an.
- Le phosphogypse : 5 millions de tonnes par an.
- Les déchets d'emballage et de conditionnement: 52000 tonnes par an.
- Les déchets d'origine médicale : 18 000 tonnes par an.

Pour éviter ces formes de pollution et leurs méfaits sur le milieu naturel et sur la qualité de vie, plusieurs mesures institutionnelles et juridiques ont été prises pour gérer les déchets solides. Par ailleurs des programmes ont été mis en place susceptibles de trouver des solutions adéquates pour la collecte puis l'élimination, la valorisation ou le recyclage de ces déchets.

Sur le plan institutionnel, l'année 2005 a vu la création de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets dont la mission est de renforcer le travail municipal dans ce domaine. Cette Agence est chargée notamment de la préparation et la mise en œuvre des projets et des mesures contenus dans les programmes nationaux de gestion des déchets, comme elle est chargée de fournir une assistance technique et financière aux municipalités et une assistance technique aux industriels.

Au niveau des programmes, le Ministère chargé de l'environnement a mis en place depuis 1993 un Programme National de Gestion des Déchets Solides; le travail s'est ensuite poursuivi par la mise en place et le développement de plans et systèmes indiquant la nature, le volume et l'origine des déchets, précisant les besoins en techniques générales et spécifiques et spécifiant les sites et les installations adaptés à l'élimination et la valorisation.

Une part importante du programme de gestion des déchets a été incorporée dans le programme présidentiel « Tunisie de demain » et son point 15 « Une meilleure qualité de vie dans des villes plus agréables », notamment les mesures suivantes :

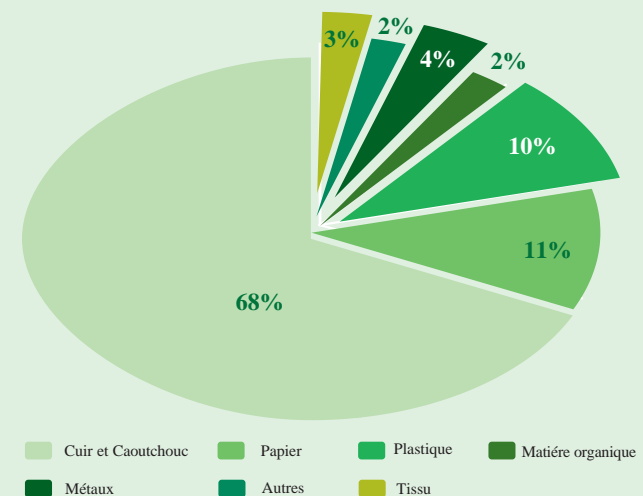
- Augmenter la capacité de traitement des déchets ménagers et assimilés.
- Fermer et réhabiliter les décharges anarchiques.
- Accorder une attention particulière aux déchets dangereux.

Le système de gestion des déchets ménagers se base sur les actions suivantes:

- Acheminer les déchets ménagers vers des décharges contrôlées régionales dotées de centres de transfert.

- Fermer et réhabiliter les décharges anarchiques (non contrôlées).
- Mise en place de plans pour la gestion de différents déchets valorisables et recyclables (plastique, huiles usagées, piles, pneus usagés, ferrailles...).
- Encourager le secteur privé à investir dans les domaines de la collecte des déchets, l'exploitation des décharges contrôlées et la valorisation et le recyclage des déchets.

Composition des déchets ménagers et assimilés collectés



Source : ANGED

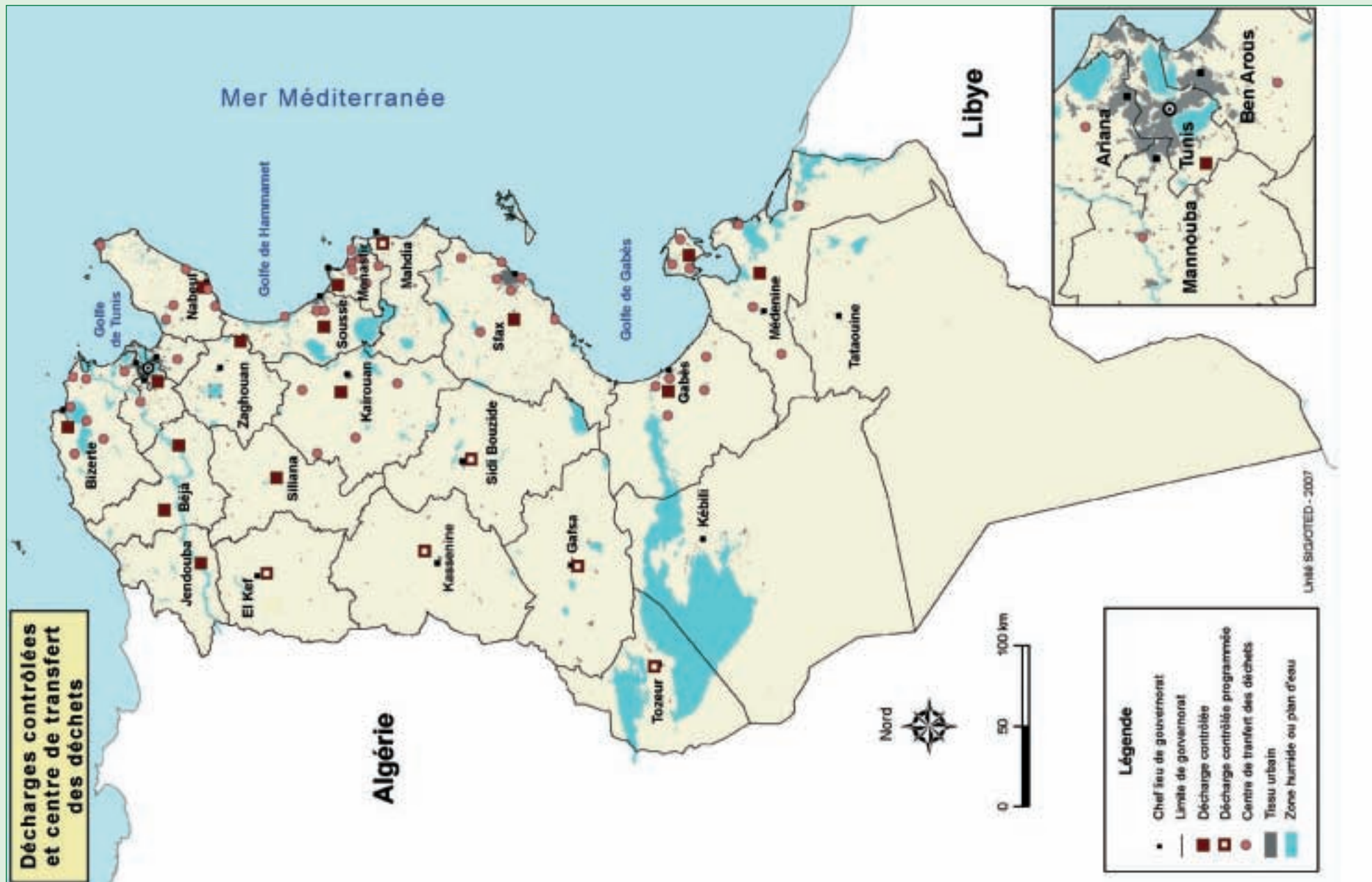
Cinq décharges contrôlées sont en exploitation depuis 1999 : Bordj Chakir dans le District de Tunis, Béja, Medjez el Bab, Siliana et Jendouba.

Dans le cadre de l'augmentation de la capacité de traitement des déchets ménagers et assimilés, les cinq décharges existantes seront renforcées par les projets suivants :

- 9 décharges contrôlées et centres de transfert y afférents sont en cours de réalisation.
- Des études sont en cours de préparation pour la réalisation de 3 décharges contrôlées et 9 centres de transfert dans les gouvernorats de Zaghuan, Tozeur et Mahdia.
- Une deuxième décharge et d'autres centres de transfert ont été programmés dans le District de Tunis pour réduire la pression à laquelle est soumise la décharge contrôlée de Bordj Chakir.
- 3 décharges contrôlées et les centres de transfert y afférents ont été programmés pour les gouvernorats de Kasserine, Sidi Bouzid et Gafsa.
- 2 décharges contrôlées et plusieurs centres de transfert ont été créés pour renforcer le système de gestion des déchets ménagers dans les gouvernorats du bassin de la Medjerda (Le Kef, Siliana, Béja et Jendouba).

Les réalisations vont permettre à l'horizon de 2009 d'acheminer 93% des déchets ménagers et assimilés produits vers des décharges contrôlées contre 40% actuellement et avant l'entrée en exploitation de la décharge contrôlée et des centres de transfert dans le gouvernorat de Bizerte (1er mars 2007) et des 2 décharges contrôlées et des centres de transfert dans le gouvernorat de Gabès et Djerba (20 avril 2007). Le travail se poursuit pour que le reste des décharges et des centres de transfert entrent en exploitation .

Décharge / gouvernorat	Capacité de stockage (1000 T/an)	Centres de transfert
Grand Tunis (Bordj Chakir)	700	Sidi Saleh, Ben Arous et Jdaida
Béja	24.5	-
Béja	10.9	-
Jandouba	16.7	-
Siliana	9.2	-
Bizerte	100	Bizerte, Menzel Djmil, Menzel Bourguiba, Aousja Mateur et Ras Djebel
Sousse	230	Ezzouhour, Kalaa Soghra et Hergla
Mounastir	180	Ksibet El Médiouni, Moknine, Echrahil, Zramdine, Tbolba et Menzel Hayet
Kairouan	60	Haffouz, Sidi Amor Bou Hajla, Ain Jloula et Sbikha.
Nabeul	150	Nabeul, Hammamet, Haouaria, Soliman, Korba et Beni Khaled.
Sfax	180	Tina, Sidi Mansour, Elain, Sakiyet Ezzit, Jbeniyana, Manzel Chaker et Mahress.
Gabés	65	El Matouia, Chneni- Nahal, Matmata Jdida, Ezzarat et El Hamma.
Médenine	55	Médenine, Zarzis, Ben Guerdan et Beni Khdech.
Médenine	45	Djerba Houmet Souk, Djerba Midoun et Djerba Ajim

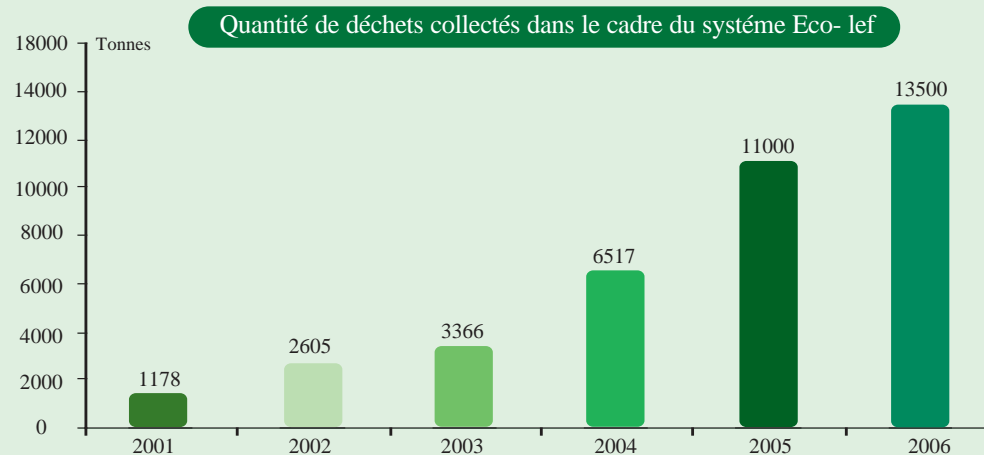


Pour ce qui est de la fermeture et la réhabilitation des décharges anarchiques, un inventaire et un diagnostic environnemental ont été réalisés pour la totalité des décharges dans les gouvernorats visés par le programme de décharges contrôlées, et ce afin de procéder à la fermeture et la réhabilitation des décharges anarchiques avant la fin de 2009. Cette étude a identifié 87 décharges anarchiques :

- 7 grandes décharges, à savoir : El-esmant (Bizerte), Bni Wael (Hammamet), Henchir Ghar Etfal (Nabeul), Ermila (Hammam Sousse), Ezzouhour (Sousse), Elgazeh (Monastir) et El Kantara (Djerba). La fermeture et la réhabilitation de ces décharges ont été programmées en collaboration avec la Banque Mondiale. L'Agence a entamé les travaux d'aménagement et de réhabilitation de la décharge anarchique Al-esmant de Bizerte et celle de El Kantara à Djerba Midoun vers la fin de 2007, comme il a été procédé à l'ouverture des plis reçus pour la réalisation des travaux d'aménagement et de réhabilitation des décharges anarchiques de Ezzouhour (Sousse), Ermila (Hammam Sousse) et Elgazeh (Monastir).
- Des décharges anarchiques moyennes qui seront fermées et réhabilitées dans le cadre du XIème Plan de développement.

L'Agence Nationale de Gestion de Déchets a procédé dans une première étape, lancée en 2007, à la fermeture et la réhabilitation de 13 décharges anarchiques après l'entrée en exploitation des décharges contrôlées et centres de transfert y afférents dans les gouvernorats de Gabés et Bizerte et l'Ile de Djerba. Par ailleurs, l'Agence a procédé à des interventions dans certaines régions pour l'amélioration de l'état environnemental de certaines décharges municipales en attendant la mise en place de systèmes des décharges contrôlées. Des interventions similaires ont eu lieu dans plusieurs décharges (Hammamet, Moknine, Bousalem, Rafrat, Jbiniena, Sidi Bouzid, Menzel Bourguiba, Ras El Jbel, Kairouan et Zaghouan).

Il a été établi qu'une part importante des déchets ménagers et assimilés est constituée de matières plastiques, d'où la mise en place d'un système spécifique pour la gestion de ce type de déchets (Ecolef et Cheb). C'est dans ce contexte que le Décret n° 97-1102 du 02/06/1997 a été promulgué fixant les conditions et les modalités de reprise et de gestion des sacs d'emballage et des emballages utilisés. Depuis son lancement en 2001 et



Source : ANGED

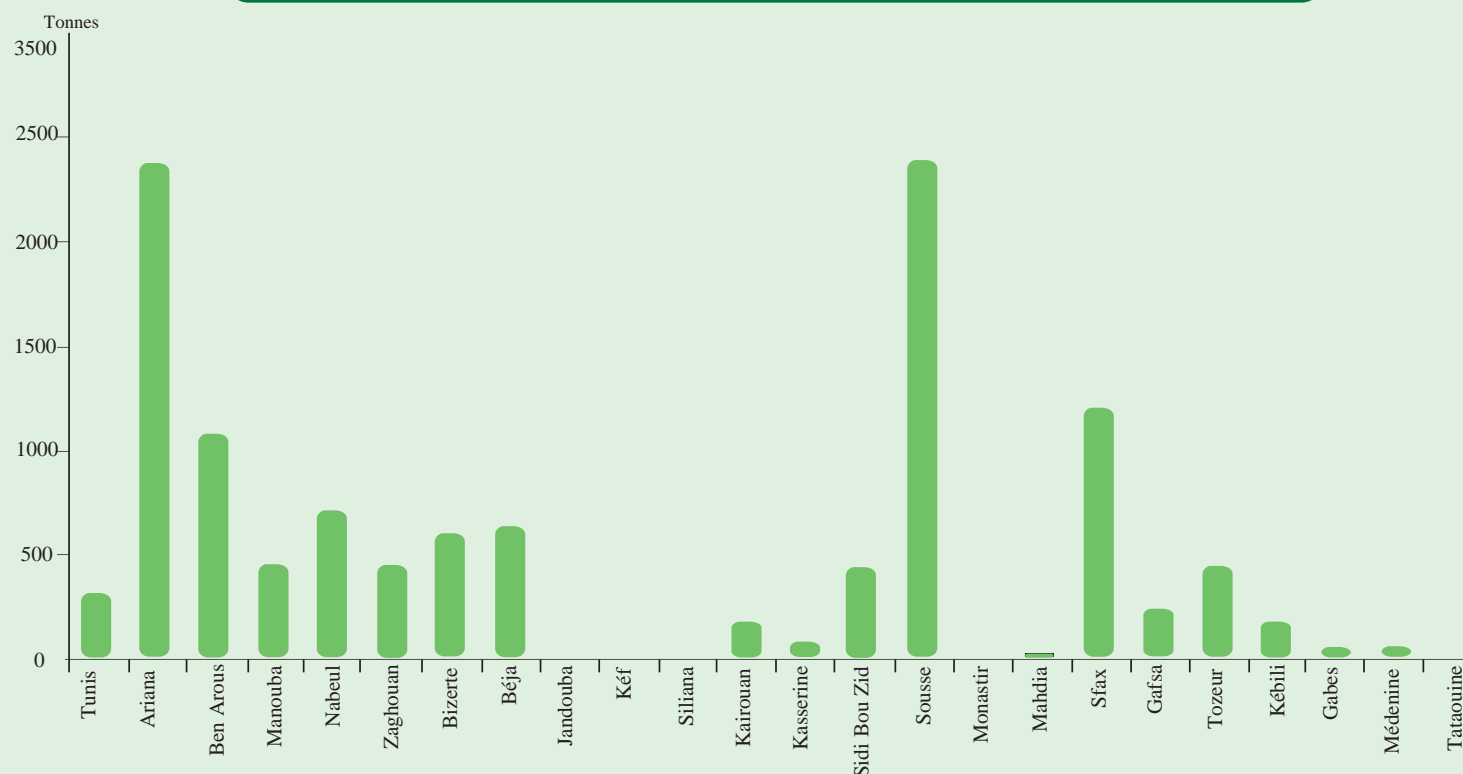
jusqu'à la fin de 2006 la collecte payante de déchets en plastique a permis la collecte de 38000 tonnes de ces déchets.

Jusqu'à la fin de 2006, ce système a permis la création de :

- 13000 postes d'emploi pour la collecte, le transport et recyclage des déchets en plastique.
- 304 points de collecte des déchets en plastique (dont 210 créés et exploités par les privés).
- 101 petites entreprises faisant partie du réseau des Amis de l'environnement « Cheb » et créées dans le cadre de l'emploi des diplômés du supérieur. La création de telles entreprises a été généralisée à l'ensemble du territoire national, et on trouve 20 points dans des délégations prioritaires pour l'emploi.
- 30 micro-entreprises implantées à travers tous les gouvernorats et créées dans le cadre du mécanisme 41 en partenariat avec le Fonds 21-21 et la Banque Tunisienne de Solidarité.
- Accords contractuels avec 109 petites entreprises de recyclage de déchets en plastique dont 40 ont été créés par des diplômés du supérieur.

Le graphique suivant montre l'évolution des quantités de déchets plastiques collectés par les entreprises sous contrat avec l'Agence Nationale de Gestion des Déchets réparties selon l'implantation de ces entreprises par gouvernorat.

Quantité collectées par les sociétés de recyclage conventionnées avec l'ANGED en 2006



Source : ANGED

Il est à signaler que des décharges de collecte de la margine ont été aménagées notamment dans les gouvernorats de Sfax, Sousse, Médénine (Zarzis). De plus, des centres de traitement des déchets pétroliers ont été aménagés à Sfax où 3 décharges ont été achevées et 2 sont en cours de réalisation.

L'assainissement

Le secteur de l'assainissement est considéré parmi les secteurs prioritaires du pays vu le rôle qu'il joue dans la préservation de la santé et la promotion de la qualité de vie du citoyen et l'impact positif qu'il a sur la protection de l'environnement contre les différentes formes de pollution hydrique.

Compte tenu de l'importance de ce secteur, la décision a été prise dès 1974 de créer l'Office National d'Assainissement (ONAS) dans le but de réhabiliter et développer l'infrastructure d'assainissement, d'améliorer le taux de branchement au réseau d'assainissement public, et de créer et gérer des stations d'épuration dans les différentes villes.

Grâce à ce renforcement institutionnel, d'importantes actions ont été réalisées et concrétisées tout au long des périodes respectives des Plans de développement et y inclus celle du Xème Plan (2002-2006) qui s'est caractérisée par :

- L'amélioration du taux de branchement au réseau d'assainissement public, en particulier dans les petites et moyennes villes.
- La poursuite de création de stations d'épuration adaptées aux caractéristiques locales, et la réhabilitation et l'élargissement des anciennes stations afin d'augmenter leur capacité et améliorer la qualité de leurs eaux traitées.
- L'exécution des deux programmes présidentiels pour assainir les quartiers populaires et les zones rurales.

Pour renforcer et améliorer les services d'assainissement et résoudre certains problèmes rencontrés au cours du Xème Plan, le programme d'assainissement pour la période du XIème Plan (2007-2011) a démarré en 2007 avec les objectifs suivants :

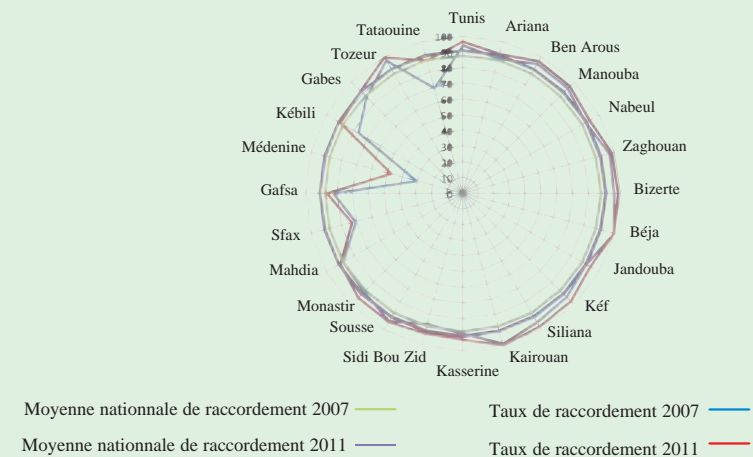
- Généralisation des services d'assainissement et amélioration du taux de branchement dans les villes prises en charge par l'ONAS pour atteindre 91% en 2011.
- Augmentation du taux de branchement au réseau public d'assainissement dans les gouvernorats ayant des taux de branchement faibles pour se rapprocher de la moyenne nationale (91%).
- Amélioration du cadre de vie dans les quartiers populaires et les zones rurales

à habitat regroupé, en procédant à l'assainissement de 150 quartiers populaires et 17 zones rurales.

- Amélioration du niveau des services d'assainissement et de la qualité des eaux traitées à travers la réhabilitation, la mise à niveau et l'extension des installations d'assainissement en cours d'exploitation.
- Renforcement de la réutilisation des eaux usées traitées dans les activités du développement pour atteindre le taux de 35%.
- Maîtrise de la gestion des boues provenant des stations d'assainissement.
- Renforcement de la participation du secteur privé dans l'exploitation des infrastructures d'assainissement et dans la réalisation des projets de concessions (3000 km de canalisations et 40 stations d'épuration).
- Lutte contre la pollution industrielle liquide.

Dans ce cadre, il a été procédé en 2007 à la pose de 400 km de réseaux en conduites, et de ce fait le linéaire du réseau public d'assainissement a atteint 13800 km auquel 5.3 millions d'habitants sont branchés, ce qui donne un taux de branchement de 87.6% dans les villes prises en charge par l'ONAS contre 55% en 1987 et 81.7% sur tout le milieu urbain. Notons que le nombre de villes prises en charge par l'ONAS a atteint 157 en 2007.

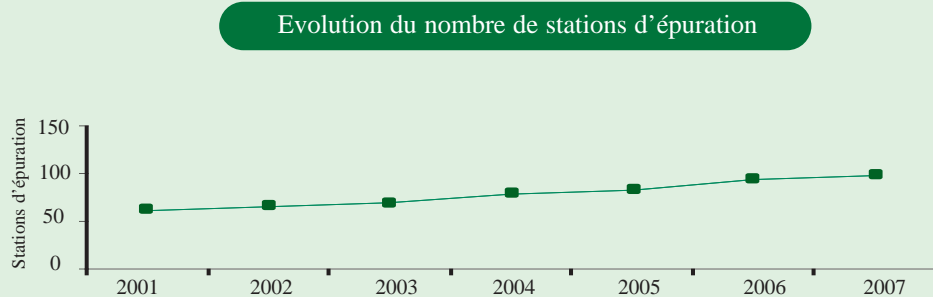
Taux de raccordement au réseau d'assainissement dans les zones prises en charge par l'ONAS



Source : ONAS

Par ailleurs, il a été procédé en 2007 au démarrage du programme national pour la réhabilitation et l'extension des réseaux d'assainissement qui concerne 13 gouvernorats : Tunis, Ariana, Manouba, Ben Arous, Nabeul, Kairouan, Tozeur, Monastir, Mahdia, Gabés, Médenine, Tataouine et Gafsa. La réalisation de ce programme se poursuivra tout au long du XIIème plan avec un coût total estimé à 163 millions de dinars, ce qui permettra d'augmenter le taux de branchement du réseau d'assainissement public dans les gouvernorats ayant des taux inférieurs au niveau national, en plus d'améliorer et généraliser les services d'assainissement dans les zones d'intervention de l'Office dans ces gouvernorats.

Il est à noter à ce propos que les travaux concernant l'exécution des programmes présidentiels pour l'assainissement des quartiers populaires et l'assainissement rural ont contribué à l'augmentation du taux du branchement, puisqu'il a été procédé, depuis le démarrage en 1989 du programme présidentiel d'assainissement des quartiers populaires et jusqu'à la fin de 2007, à l'assainissement de 725 quartiers sur les 806 quartiers programmés.



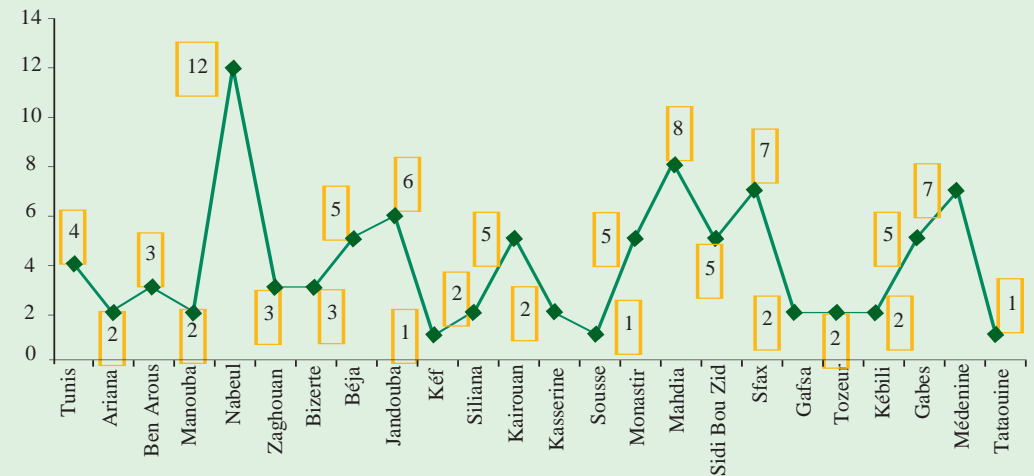
Source : ONAS

Concernant l'assainissement rural, les travaux d'infrastructure dans 7 zones rurales se sont achevés en 2007, ce qui a permis de porter le taux de

branchement dans ces zones à 5%. Notons que le programme d'assainissement rural avait démarré avec une phase pilote en 2001.

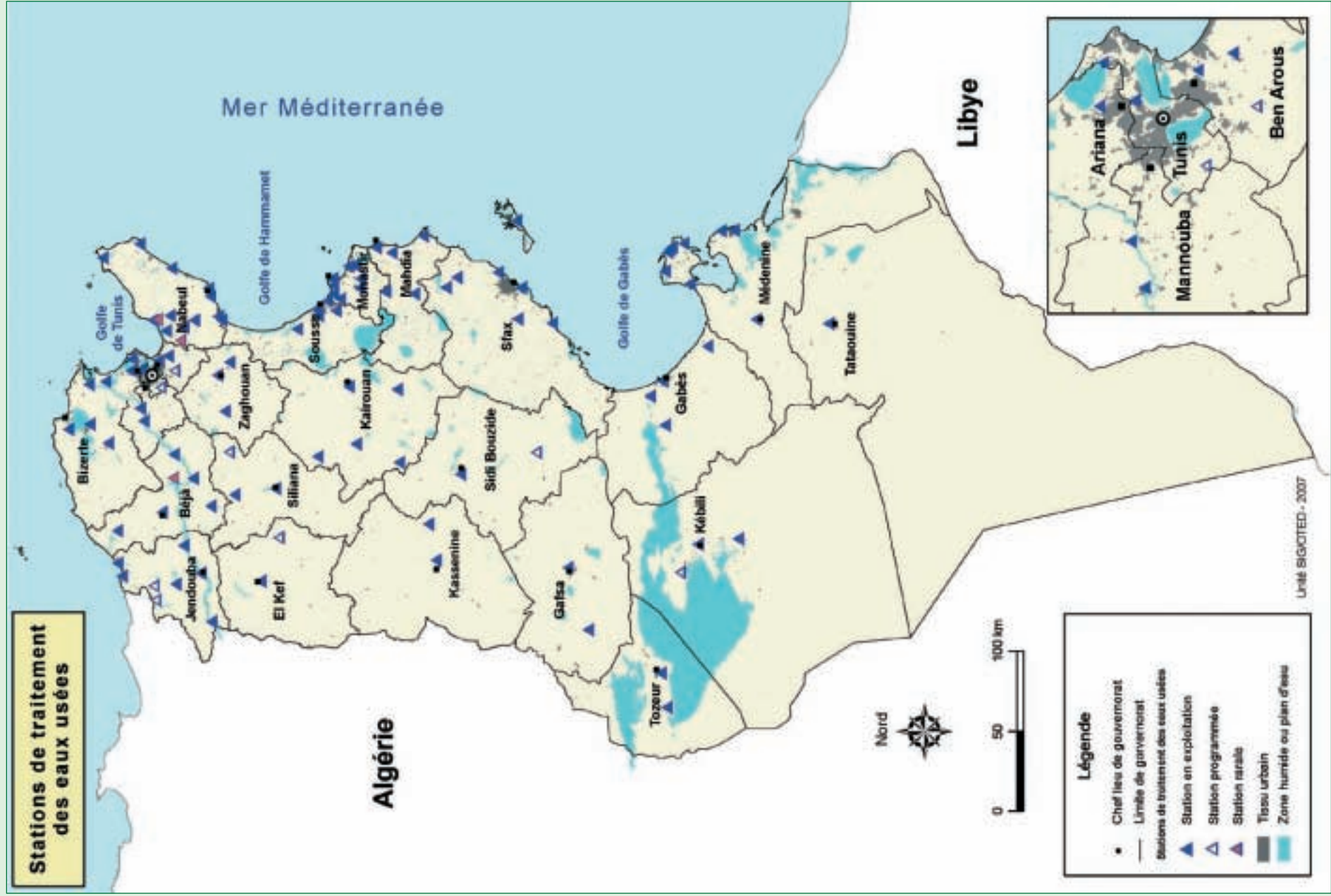
En plus de l'amélioration du taux de branchement, l'année 2007 a vu l'entrée en exploitation de 4 stations d'épuration, à savoir Choutrana 2, Sud Méliane 2, Kerkennah et Mareth/Zarrat, portant ainsi à 98 le nombre total de stations d'épuration à la fin de 2007. Par ailleurs, il y a eu le démarrage des travaux du projet présidentiel relatif à la construction de la station d'épuration El Attar 1 d'une capacité de 60000 m³/jour et un coût global de 43 millions de dinars.

Nombre des stations d'épuration en milieu urbain (2007)



Source : ONAS

* sans la prise en compte des 03 stations en milieu rural entre autre Ouedi Zarga dans le gouvernorat de Béja, Khangnet El hojjet et Mrissa dans le gouvernorat de Nabeul.



Stations de traitement des eaux usées

- Légende**
- Chef lieu de gouvernorat
 - Limite de gouvernorat
 - Stations de traitement des eaux usées
 - ▲ Station en exploitation
 - △ Station programmée
 - ▲ Station rurale
 - Tissu urbain
 - Zone humide ou plan d'eau

Unité SIGCTED - 2007

Grâce à ces différentes stations d'épuration, le volume d'eau traitée est passé de 78 millions m³ en 1987 à 223 m³ en 2007, soit en moyenne 97% du volume d'eau usée collectée dans les réseaux à l'échelle nationale.

En 2007, environ 69 millions de m² d'eaux usées traitées ont été réutilisées directement pour l'irrigation de périmètres agricoles, de terrains de golf et de zones vertes, et indirectement à des fins telles que la recharge des nappes aquifères et la préservation des zones humides. De ce fait, le taux de réutilisation des eaux usées traitées a atteint les 31%.

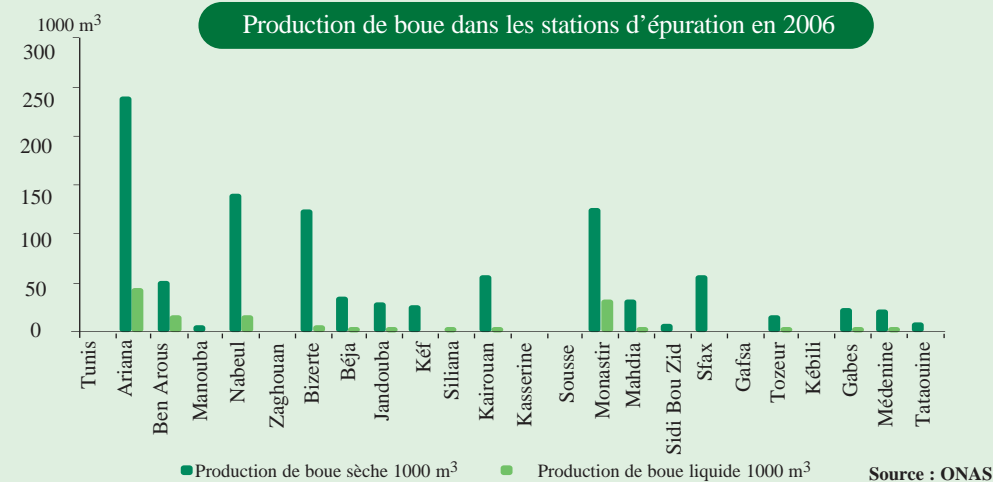
Ce taux de réutilisation des eaux usées traitées ne pouvant être facilement augmenté, les efforts se tournent vers le transfert de ces eaux traitées du Grand Tunis et des zones côtières vers les zones de la demande à l'intérieur du pays. Dans ce contexte, les services du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ont entamé une étude de cadrage qui envisagera plusieurs scénarios en vue de :

- Choisir les zones agricoles présentant des reliefs et des types de sols adaptés à l'irrigation (environ 10000 ha), et des sites de stockage des eaux traitées en vue d'équilibrer les besoins et les quantités disponibles. Les régions concernées sont Zaghouan, El-Fahs, Kairouan et Sousse-ouest.
- Choisir les nappes d'eaux surexploitées qui pourraient être alimentées par les eaux traitées, à l'instar de celle localisée dans la zone de Saouaf dans la région Zaghouan.
- Découvrir de nouvelles cultures énergétiques rentables pour produire des biocarburants à partir d'huiles végétales.

A part la généralisation des services d'assainissement et l'augmentation de la capacité de traitement, le secteur de l'assainissement fait face à quelques autres difficultés dont la valorisation des produits des stations d'épuration, notamment les boues. En effet, les quantités de boues desséchées ont fortement augmenté depuis l'interdiction en 1998 de leur utilisation dans le secteur agricole et de leur dépôt dans les décharges contrôlées. La quantité de boues desséchées extraite annuellement des stations d'épuration est estimée à 150000 tonnes. Il est à noter que les boues sont constituées d'environ 99% d'eau et que 1% est transformé en boue desséchée. Il est donc devenu impératif de trouver des solutions appropriées pour l'élimination de ces boues

ou leur valorisation, comme l'incinération, la valorisation dans le secteur de la cimenterie, la mise en décharge, la valorisation dans le secteur agricole en les transformant en engrais organique et en les utilisant pour réhabiliter les terres et lutter contre la désertification.

La valorisation des boues dans le secteur de l'énergie est considérée comme une solution à long terme, car la procédure d'incinération et de valorisation de ces boues dans le secteur de la cimenterie ne deviendra possible qu'après des années consacrées à la recherche scientifique et aux études dans ce domaine.



En attendant, la mise en décharge de ces boues dans des sites contrôlés peut servir de solution alternative. Dans ce cadre, un programme de gestion des boues dans 10 stations d'épuration produisant 67% du volume global de boues démarrera au cours du XII^{ème} Plan.

Cependant, la solution la plus efficace aussi bien sur le plan environnemental que sur le plan économique reste la valorisation de ces boues dans le domaine agricole où elles seraient d'un grand apport pour fertiliser le sol et augmenter la production agricole. Dans ce cadre, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en coordination avec d'autres parties prenantes, est-il en train d'oeuvrer pour la mise en place d'un cadre juridique approprié pour l'exploitation de ces boues dans le domaine agricole.

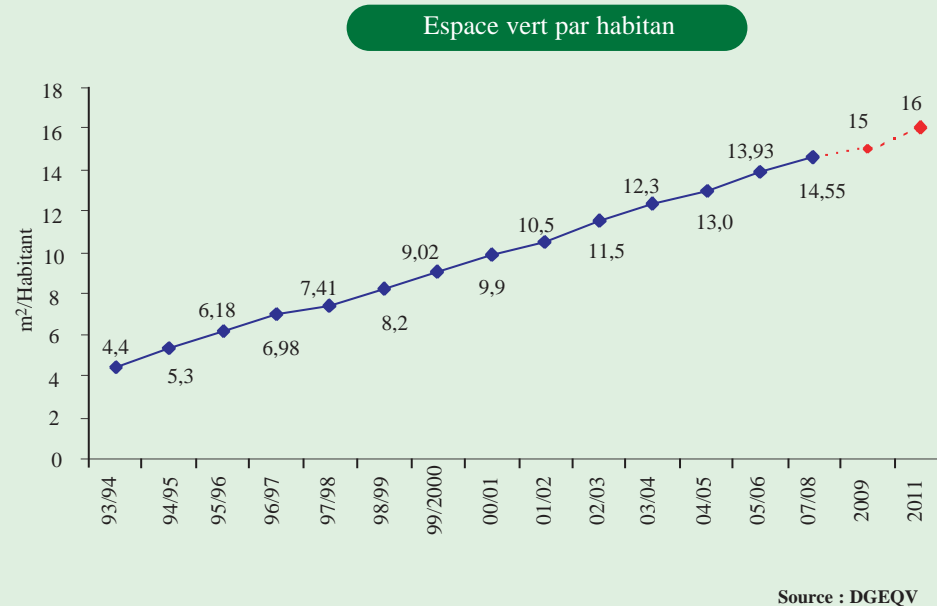
Devant la croissance démographique continue et le développement urbain accéléré aux dépens des zones agricoles et forestières que la plupart des régions du pays ont connu, et dans le but d'éviter le déséquilibre environnemental entre les régions, une politique a été mise en place pour améliorer le cadre de vie et conserver la qualité de vie dans les milieux urbains et ruraux. Dans ce cadre, le Ministère chargé de l'environnement a entrepris, depuis sa création, des programmes et des projets visant l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain, notamment à travers les programmes nationaux des parcs urbains et des boulevards de l'Environnement et de la Terre, l'aménagement et l'entretien des espaces verts, la mise en place de circuits de tourisme écologique et le renforcement des espaces de loisirs.

Dans ce contexte, une étude intitulée «La méthodologie employée pour le suivi du reboisement et la création et l'entretien d'espaces verts dans les zones urbaines » a été élaborée durant les deux années 1993 et 1994. Il ressort de cette étude que la superficie d'espaces verts par habitant en zone urbaine était en 1994 d'environ 4.4 m²

A l'occasion de la célébration de la Fête de l'arbre en 1994, le Président de la République avait recommandé de multiplier les efforts en vue d'augmenter ce taux pour atteindre 10 m² / habitant en 2001. Cette directive présidentielle a été le point de départ pour intensifier les efforts en vue d'accomplir d'importantes réalisations grâce auxquelles la superficie moyenne d'espaces verts par habitant a atteint 14.65 m² en 2007 contre 4.4m² en 1994 comme le montre le graphique ci-dessous.

Dans son programme présidentiel, le Président de la République a insisté dans le point 15 « Une meilleure qualité de vie dans des villes plus agréables» sur l'importance de concrétiser les éléments de la qualité de vie et de faire de

sorte que chaque citoyen dispose de 15 m² d'espaces verts à la fin de 2009 et que cette superficie atteigne 16 m² en 2011, dernière année du XI^{ème} Plan.



Evolution de l'espace vert en milieu urbain selon les gouvernorats



Source : DGEQV

D'après le graphique, les gouvernorats qui ont dépassé la moyenne nationale de l'année 2007 (14.65m^2) sont au nombre de 15 dont 12 ont dépassé 15m^2 : Jendouba, Nabeul, Tataouine, Siliana, Béja, Gafsa, Zaghouan, Sidi Bouzid, Kairouan, Mahdia, Kébili et Ariana.

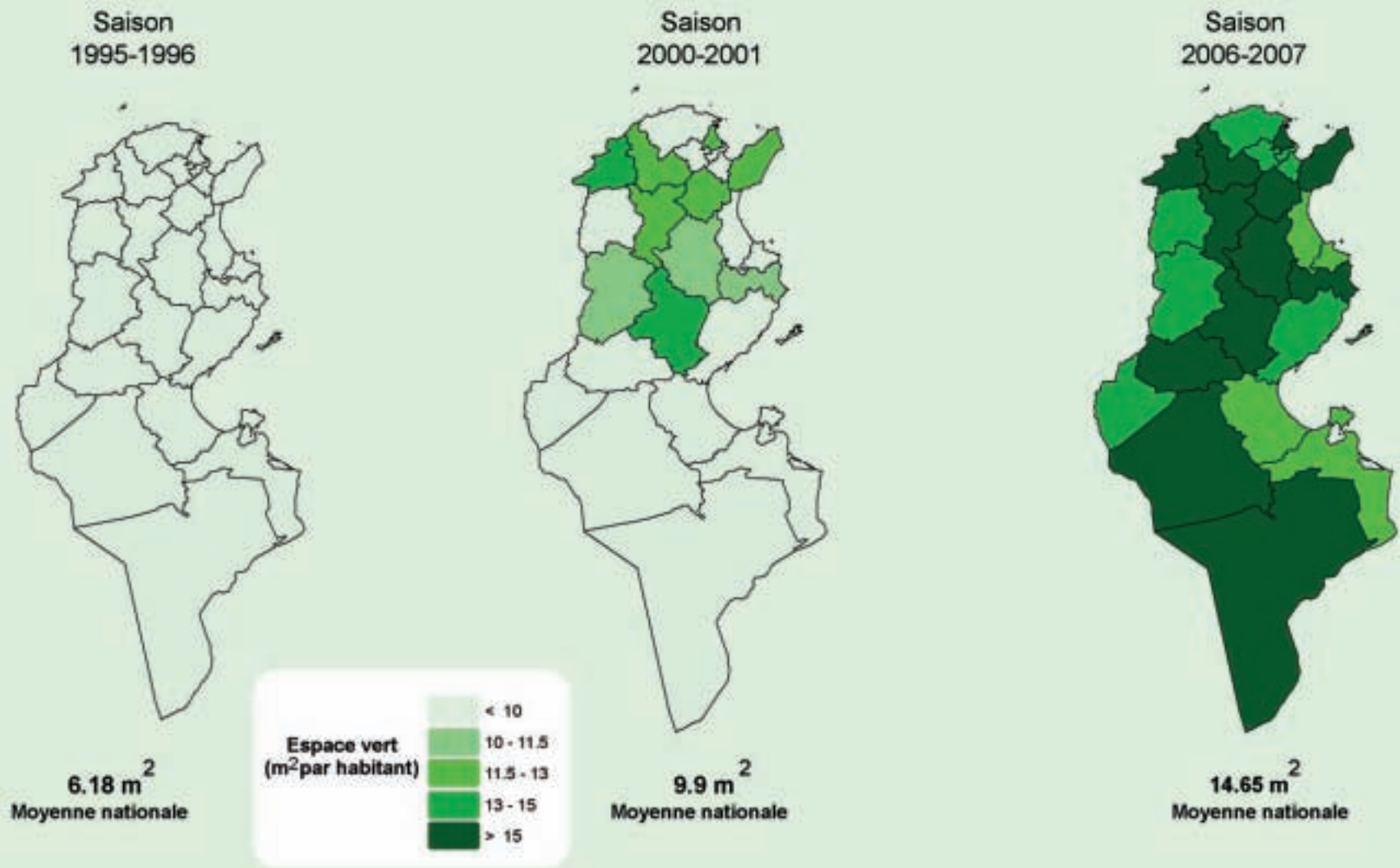
Cette évolution positive enregistrée par cet indicateur au niveau des gouvernorats traduit la volonté politique constante de la Tunisie pour promouvoir le cadre de vie du citoyen d'une manière graduelle et coordonnée en lui assurant son droit de vivre dans un milieu propre et un environnement sain.

Entre temps, les efforts se poursuivent pour que cet indicateur s'améliore et pour que les gouvernorats qui sont au dessous de la moyenne nationale

puissent améliorer leur performance. A cet effet plusieurs mesures ont été prises, notamment:

- Promulgation de la loi n° 2005-90 du 03/10/2005 relative à la création, l'exploitation et la gestion des parcs urbains, ainsi que le Décret d'application y afférent.
- Evaluation de l'aménagement des parcs urbains, des boulevards de l'environnement et des boulevards de la terre.
- L'attribution de subventions pour encourager les intervenants à entretenir les différents espaces.

Espace vert par habitant au milieu urbain



Le programme national des parcs urbains est considéré comme moyen pour améliorer le cadre de vie ainsi que la qualité de vie du citoyen. A ce titre, il fait l'objet d'une grande attention compte tenu des attentes environnementales, économiques et culturelles des citoyens, sachant que le parc protège les composantes naturelles de la région, conserve ses propriétés urbaines et permet d'installer des lieux où on allie loisir, plaisir, culture et éducation environnementale.

Ce programme tend particulièrement à :

- Protéger les forêts urbaines et des banlieues contre toutes formes de détérioration.
- Résister à l'avancée incessante de l'urbanisme et éliminer les déchets dans ces espaces.
- Améliorer l'esthétique générale dans ces zones.
- Améliorer le taux d'espaces verts et le cadre de vie en milieu urbain.

Ce programme a démarré en 1996 par la création de parc Ennahli dans le gouvernorat de l'Ariana. Depuis, plusieurs réalisations sont venues s'ajouter à cet acquis conformément aux propositions contenues dans les points 15 et 16 du programme électoral du Président de la République (2004 – 2009) visant la généralisation des parcs urbains dans toutes les régions.

Dans ce cadre, 26 parcs ont été réalisés jusqu'à présent répartis sur 16 gouvernorats, 7 autres sont en cours de réalisation et 6 sont à l'étude. En outre un parc a été programmé dans le gouvernorat de Jendouba (El Hirich) et ce dans le cadre de la politique visant la création d'au moins un parc dans chaque gouvernorat pour aboutir éventuellement à la généralisation des parcs à toutes les régions.

Par ailleurs, la loi n° 2005-90 du 03/10/2005, relative à la création, l'exploitation et la gestion des parcs urbains a été promulguée, ainsi que le décret d'application fixant les conditions et procédures relatives à l'occupation temporaire des parcs urbains ainsi que les conditions et procédures d'octroi de concessions pour l'aménagement, exécution et exploitation de constructions, ouvrages et équipements fixes édifiés sur les parcs urbains, et ce en préparation de l'implication du secteur privé qui sera invité à investir dans les parcs urbains.

Gouvernorat	Parc	Superficie (ha)	Superficie aménagée
Parcs réalisés			
Tunis	Sidi Bou Saïd	31	15
	Assaâda	9	8
	Le Kram	6	5
	Salambô	4	3
	El Abidine	10	8
	El Mourouj	200	30
Ariana	Nahli	130	30
	Attadhamen	2	1
	La Soukra	-	-
Ben Arous	Farhat Hached	192	25
	Ezzahara	15	7
	Ben Arous	25	8
Bizerte	Ennadhour	30	3
Zaghouan	Temple des eaux	50	3
Béja	Béja	14	3
Siliana	Saniet al Mouhendisse	4	2
Kairouan	Abi Zamâa Al Balaoui	2	1
Sidi Bouzid	Jbel Lassouada	100	10
Mahdia	Ksour Essef	30	5
Monastir	La Falaise	50	4
Sfax	El Khalij	14	3

Tozeur	Haikel El Hob	4	2
Kébili	El Ferdaous	24	5
Médenine	El Limsyate	50	3
	Houmet Essouk	-	-
Tataouine	Parc familial	2	2

Parcs en cours de réalisation

Ben Arous	Mégrine	2	2
Nabeul	Kélibia (le Fort)	10	-
	Hammamet (al Faouara)	1800	10
Le Kef	Jbel Eddir	8	-
Sfax	Tina	53	8
Manouba	Jbel Maïana à Tébourba	20	-
Gafsa	Sidi Ahmed Zarrouk	12	-

Parcs à l'étude

Ben Arous	Boumhel	20	-
Sousse	Sahloul	-	-
Siliana	Al Bouhaïra	20	-
Kasserine	Ouadi Addarb	-	-
Tozeur	Hamet Ejjerid	25	-
Gabès	Métouia	98	-

La qualité de l'air peut être affectée par l'existence de certains polluants gazeux, liquides et solides d'origine naturelle ou anthropique. Brièvement, la qualité de l'air est tributaire d'un équilibre complexe entre l'impact des polluants d'une part et les effets de leur propagation et leur transformation dans l'environnement, d'autre part.

Ces polluants atmosphériques se répartissent en 2 groupes, les polluants primaires et secondaires. Les polluants primaires sont issus des sources de pollution d'origine industrielle ou des moyens de transport ; parmi ces polluants figurent les oxydes de carbone, les dioxydes de soufre, les oxydes d'azote, les hydrocarbures légers, les composés organiques volatiles et les particules qui contiennent des composantes minérales ou organiques. Sous l'effet du rayonnement solaire et de la température, ces polluants primaires se transforment en polluants secondaires tels que l'ozone.

Etant donné le grand nombre de polluants atmosphériques et la difficulté d'assurer leur suivi, il a été procédé à la sélection d'un certain nombre de ces polluants comme étant typiques d'une certaine forme de pollution (industrie ou transport) ou comme étant nocive à l'environnement ou /et à la santé.

Des lois et des normes ont été adoptées pour ces polluants. Parmi les principaux polluants on site :

- Les oxydes d'azote (NOx) : Les émissions d'oxydes d'azote proviennent de la combustion des combustibles fossiles (charbon, pétrole, fuel, ...).
- L'ozone (O3) : c'est un polluant secondaire que l'on trouve dans la haute atmosphère où il a un effet protecteur contre les rayons ultraviolets et dans la basse atmosphère où il constitue, à haute concentration, un polluant toxique..
- Particules en suspension (PS) : ce sont des composés de matières organiques ou minérales, et peuvent être d'origine naturelle ou anthropique (transport, combustions industrielles, chauffage domestique, incinération des déchets...).

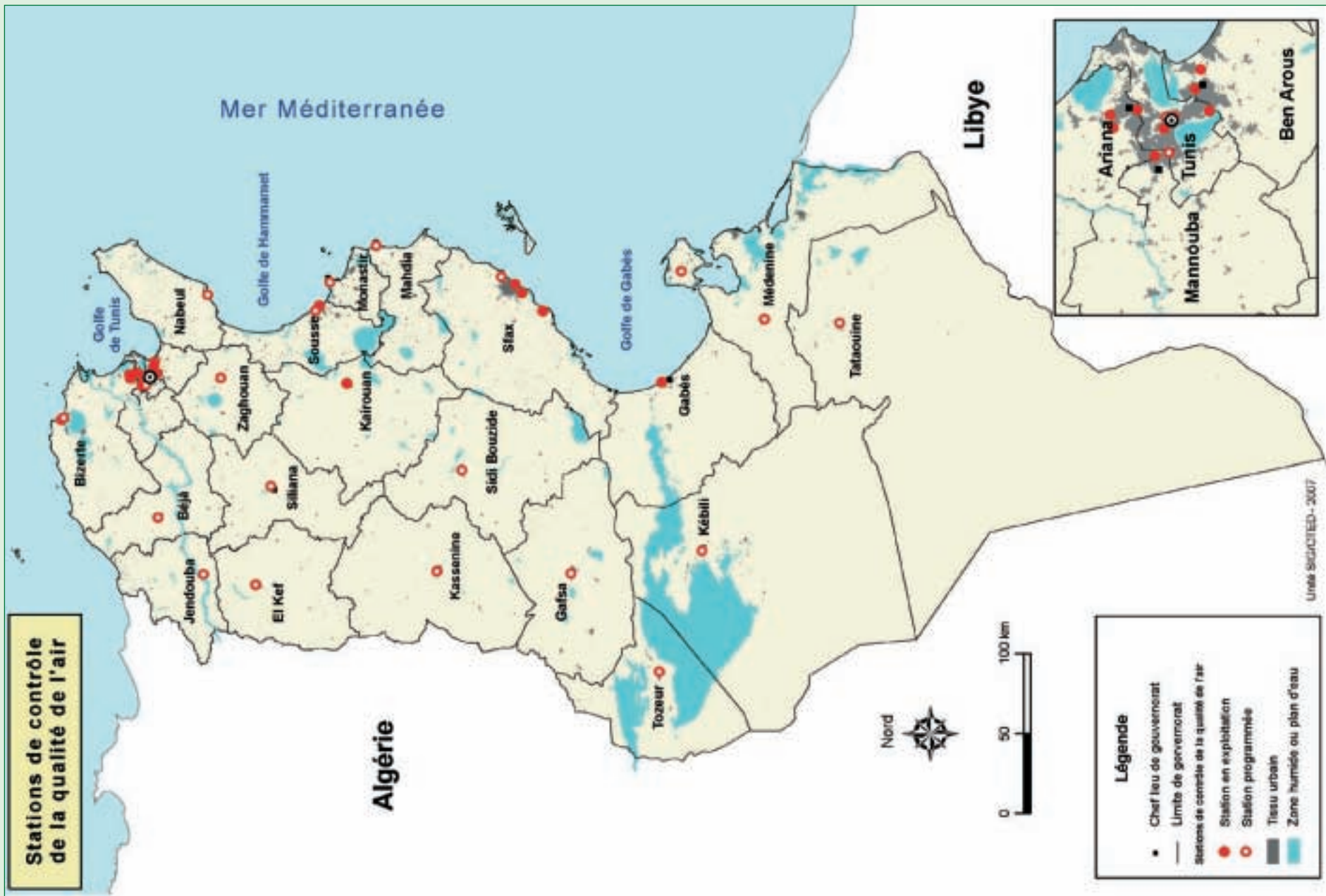
- Le dioxyde de soufre (SO₂) : provient de la combustion des combustibles fossiles riches en soufre (gazole, charbon, fuel). Ce polluant gazeux est émis essentiellement par les usines et les installations de chauffage.
- Oxyde de carbone (CO) : il provient essentiellement des émissions engendrées par le transport.
- Le dioxyde de carbone (CO₂) : il est le facteur qui contribue principalement aux émissions des gaz à effet de serre et constitue un indicateur de niveau de consommation de l'énergie.
- L'hydrocarbure (HC) : il est l'un des principaux composés organiques volatiles à multiples origines. Ces composés interviennent dans la formation de l'ozone troposphérique près de la surface de la terre.

Sur le plan national, la communication environnementale concernant la qualité de l'air est relativement récente. Les premières données ont été collectées par les unités de mesure appartenant à l'Institut National de la Météorologie, la municipalité de Tunisie et à la station expérimentale de l'université de Sfax.

A cela s'ajoute l'inventaire des émissions de GES pour l'année 1994 dont les données ont servi à la préparation de la communication initiale de la Tunisie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques pour l'année 2001. En continuation de ce travail, un résumé des inventaires des émissions de GES dues aux utilisations énergétiques a été préparé pour la période entre 1990 et 2003.

Par ailleurs, le réseau national de surveillance de la qualité de l'air a été créé ; il comporte actuellement 10 stations fixes installées dans les villes prioritaires. Il est prévu d'étendre ce réseau à tout le territoire. Il est à noter que ces stations sont reliées à une station centrale de contrôle située dans le siège de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement. Ces stations se répartissent comme suit :

Zone	Composantes	Année de réalisation	Type				
				Bab Saâdoune	Oxydes d'azote (NOx), ozone (O ₃), particules en suspension (PS).	2002	Station de proximité
Radès	Oxydes d'azote (NOx), ozone (O ₃), particules en suspension (PS), dioxyde de soufre (SO ₂), oxyde de carbone (CO) et hydrocarbure (HC)1996	1996	Station urbaine	Parc Ennahli	Ozone (O ₃)	2003	Station urbaine
Sfax centre ville	Oxydes d'azote (NOx), ozone (O ₃), particules en suspension (PS), dioxyde de soufre (SO ₂), oxyde de carbone (CO) et hydrocarbure (HC)	1996	Station de proximité	Parc El Mourouj	Ozone (O ₃)	2003	Station urbaine
Ben Arous	Oxydes d'azote (NOx), ozone (O ₃), particules en suspension (PS), dioxyde de soufre (SO ₂), oxyde de carbone (CO) et hydrocarbure (HC)	1997	Station industrielle	Sousse	Oxydes d'azote (NOx), ozone (O ₃), particules en suspension (PS), dioxyde de soufre (SO ₂)	2005	Station urbaine
				Banlieue Sud de Sfax	Oxydes d'azote (NOx), ozone (O ₃), particules en suspension (PS), dioxyde de soufre (SO ₂)	2005	Station industrielle
Bizerte	Oxydes d'azote (NOx), ozone (O ₃), particules en suspension (PS).	2002	Station urbaine	Station de la Cité des sciences	Oxydes d'azote (NOx), ozone (O ₃), dioxyde de soufre (SO ₂)	2006	Station urbaine



Dans ce cadre, les travaux sont en cours pour le raccordement de la station centrale du Réseau National de Surveillance de la Qualité de l'Air aux stations fixes de surveillance continue installées à Gabès par le Groupe Chimique Tunisien et du Ministère de la Santé Publique, ainsi qu'à la station British Gaz de Sfax

En plus de ces stations, le réseau national de surveillance de la qualité de l'air dispose d'un laboratoire mobile équipé d'instruments pour mesurer les particules en suspension, les oxydes d'azote (NO_x), le dioxyde de soufre (SO₂) et l'ozone (O₃). Ce laboratoire entreprend l'étude de différents sites, le contrôle des unités industrielles à l'intérieur et à l'extérieur des zones urbaines et le contrôle de la pollution atmosphérique dans les villes.

Un tableau lumineux a été placé dans le centre de Tunis et certaines grandes sociétés industrielles ont été équipées d'installations de réduction des émissions gazeuses et d'appareils de mesure de la qualité de l'air à la source d'émission.

Sur le plan législatif, les normes et les textes suivant fixent les valeurs limites et les seuils de polluants dans l'atmosphère :

- Publication, en 1994, de la Norme Tunisienne NT 106.04 relative à la qualité de l'air, fixant les valeurs limites et les valeurs guides pour certains polluants atmosphériques.
- Publication, en 1995, de la Norme Tunisienne NT 106.05 relative à la qualité de l'air et fixant les valeurs limites d'émission des polluants des cimenteries.
- En 2004, le Code de la route a été modifié et complété par une loi, fixant les limites autorisées que les gaz d'échappement des véhicules ne doivent pas dépasser.
- Promulgation, en 2007, de la loi n° 2007-34 du 04/06/2007 sur la qualité de l'air visant à prévenir, limiter et réduire la pollution de l'air et ses impacts négatifs sur la santé de l'Homme et sur l'environnement ainsi qu'à fixer les procédures de surveillance de la qualité de l'air, afin de rendre effectif le droit du citoyen à un environnement sain et assurer un développement durable.

La loi est divisée en cinq chapitres :

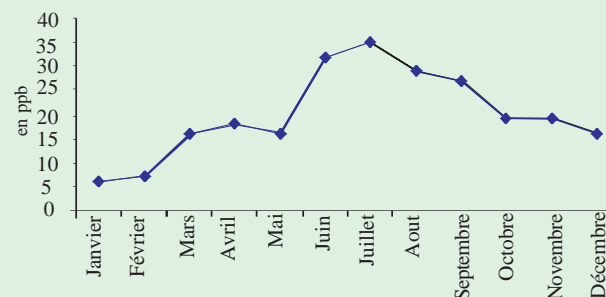
- Dispositions générales .

- Les mesures de conservation de la qualité de l'air .
- Les mesures de prévention de la pollution de l'air de sources mobiles .
- Les mesures de prévention de la pollution de l'air de sources fixes .
- Constatation des infractions, sanctions et transaction .

Depuis son démarrage l'opération de suivi de la qualité de l'air n'a relevé aucun dépassement ni des Normes Tunisiennes ni des normes de l'OMS en ce qui concerne ces polluants sauf dans certains cas rares engendrés par l'encombrement de la circulation routière ou dans le cas de certaines activités industrielles voisines des stations de contrôle.

Par contre en 2006, des dépassements des valeurs limites établies par les normes tunisiennes pour l'ozone ont été enregistrés dans les zones de Ben Arous, Nahli et Sfax-sud, ainsi que des dépassements des normes de l'OMS par périodes de 8 h dans les zones de Radès, Mourouj, Sfax-sud et Sousse.

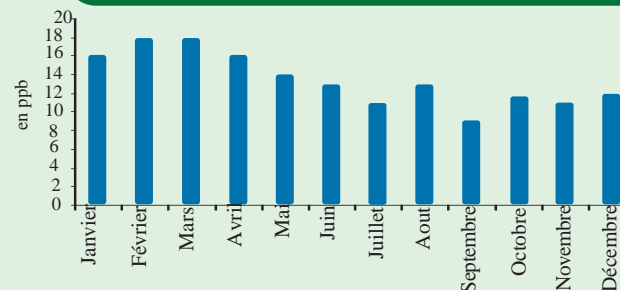
Evolution mensuelle de l'ozone à la station Nahli en 2007



Source : ANPE

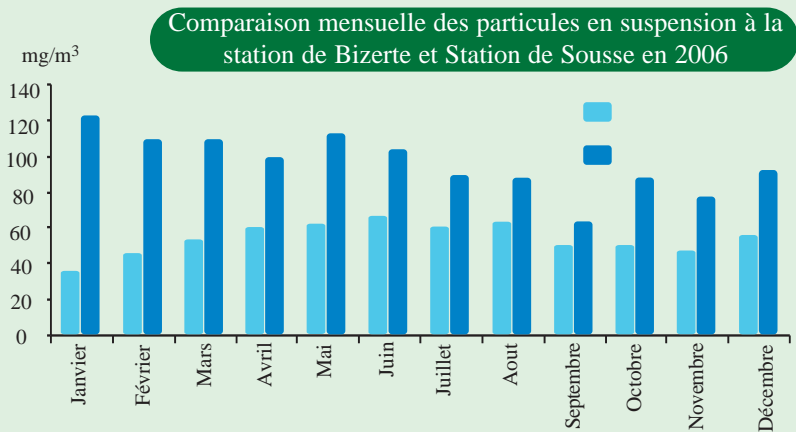
Aucun dépassement des normes tunisiennes ou des normes de l'OMS pour l'oxyde d'azote n'a été constaté en Tunisie.

Evolution mensuelle des dioxydes de carbones à la station de Bab Saadoun en 2006

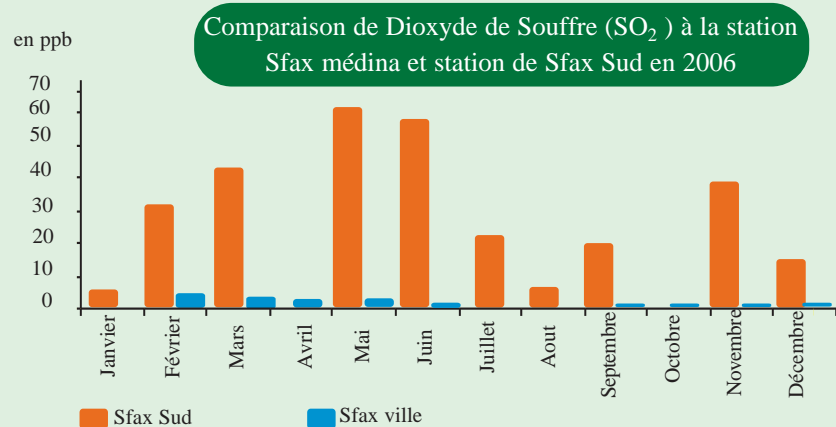


Source : ANPE

Pour ce qui est des particules en suspension les valeurs limites établies par les Normes Tunisiennes pour la moyenne annuelle et pour la moyenne sur une période de 24 h ont été dépassées dans les stations de Bab Saâdoun, Bizerte, Sfax-ville et Sfax-sud.



Quant à la teneur en SO₂ plusieurs dépassements ont été enregistrés à la station fixe de contrôle de la qualité de l'air à Sfax-sud où la moyenne sur une période de 3 h a atteint 4301 µgr/m³ alors que les normes tunisiennes n'autorisent qu'un maximum de 1300 µgr/m³.



En ce qui concerne le suivi de la qualité de l'air au moyen du laboratoire mobile, plusieurs campagnes ont été menées durant 2006 dans les gouvernorats de Gabès, Sfax, Kairouan, Monastir, Mahdia et Nabeul. Ces campagnes n'ont constaté aucun dépassement des normes tunisiennes ou bien celles de l'OMS .

Dans le cadre de développement du système d'information sur la qualité de l'air et en vue d'obtenir une donnée plus précise, il a été prévu de renforcer le réseau dans le cadre du XIe Plan de développement et ce à travers:

- L'achèvement de la mise en place du réseau national de surveillance de la qualité de l'air par l'acquisition de 10 stations supplémentaires pour les villes de Béja, Sousse, Sfax, Gabès, Kairouan, Bizerte, Gafsa, Kasserine, Nabeul et Monastir, et l'installation de tableaux lumineux dans les chefs-lieux de ces gouvernorats.
- L'acquisition de 2 laboratoires mobiles pour renforcer le réseau, assurer des observations plus fréquentes dans les zones où il n'existe pas de stations fixes et entreprendre des études régionales spécifiques sur la qualité de l'air.
- La réalisation d'études épidémiologiques sur la qualité de l'air en collaboration avec le Ministère de la Santé Publique.
- La réalisation d'études stratégiques relatives aux plans du transport terrestre dans la plupart des grandes villes et les pôles industriels en collaboration avec le Ministère du Transport.
- L'acquisition de logiciels informatiques pour la mise à jour du système informatique dans le poste centrale du réseau national de surveillance de la qualité de l'air.
- L'acquisition de stations de contrôle de l'ozone dans tous les gouvernorats de la république, vu l'importance du contrôle de ce gaz et sa présence en dehors des zones urbaines où d'autres polluants sont présents.

Les réserves naturelles et les parcs nationaux

La Tunisie est caractérisée par la diversité de ses écosystèmes naturels distribués à travers tout le territoire du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest. Afin de protéger ces écosystèmes la Tunisie a créé un réseau de zones protégées qui consiste en 8 parcs nationaux et 16 réserves naturelles ; 3 zones protégées supplémentaires sont en cours de réalisation, à savoir, les réserves de Oued Dkouk à Tataouine, le parc national de Djebel Zaghouan à Zaghouan et le parc national Djebel Orbata à Gafsa. Ces réserves naturelles et parcs nationaux constituent 1.41% de la superficie totale de la Tunisie.

Les parcs nationaux comportent des écosystèmes naturels équilibrés qui n'ont été affectés par aucune activité humaine de quelque nature. De ce fait, ils constituent une pépinière stratégique pour les ressources génétiques et un témoignage de la richesse biologique naturelle. Les tableaux suivants représentent la répartition des réserves naturelles et des parcs nationaux dans les différents gouvernorats :

Les parcs nationaux

Parc	Gouvernorat	Superficie (ha)
Boukornin	Ben Arous	1939
Ichkeul	Bizerte	12600
Zembra et Zembretta	Nabeul	5095
El Feija	Jendouba	2632
Chaâmbi	Kasserine	6723
Bouhedma	Sidi Bouzid/Gafsa	16488
Jbil	Kébili	150000
Sidi Toui	Médenine	6315
Djebel Zaghouan	Zaghouan	2000
Djebel Orbata	Gafsa	3000
Total		206 792 ha

Les réserves naturelles

Réserve	Gouvernorat	Superficie (ha)
Jardin des plantes	Tunis	8
Ile de Chekly	Tunis	3
Ile de la Galite	Bizerte	450
MajenDjebel el Chitane	Bizerte	10
Grottes de chauves souris	Nabeul	1
Djebel Khroufa	Béja	125
Dar Fatma	Jendouba	15
Aïn Zana	Jendouba	47
Djebel el Sarj	Siliana	93
Djebel el Touati	Kairouan	961
Aïn Chrichira	Kairouan	122
El Tella	Kasserine	96
Khcham el Kalb	Kasserine	307
Sebkh el Kalbia	Sousse	8000
Ilots el Kneïss	Sfax	5850
Djebel Bou Ramli	Gafsa	50
Oued el Dkouk	Tataouine	6000
Total		22 138 ha

Parmi les activités programmées qui sont en cours d'exécution dans ces parcs et à leur proximité des parcs nationaux on cite :

- Suivi de l'évolution des écosystèmes et des espèces terrestres spécifiques à chaque parc national.
- Organisation de sessions de formation au profit des gestionnaires des parcs nationaux.
- Elaboration d'un plan de gestion intégrée pour chaque parc national.
- Elaboration d'un plan d'action pour la sensibilisation et l'éducation environnementale des populations vivant à proximité des parcs nationaux.

En ce qui concerne la promotion du tourisme écologique et culturel dans les parcs nationaux, notons que durant les années 1999-2005 le nombre moyen de visiteurs qui se sont rendu annuellement aux parcs nationaux et aux réserves naturelles soit pour le loisir soit pour diverses raisons culturelles ou scientifiques, a atteint 106071 visiteurs tunisiens et 8849 visiteurs étrangers. La répartition des visiteurs selon les aires protégées a été comme suit :

Les parcs nationaux		
Nom du site	Visiteurs tunisiens	Visiteurs étrangers
Parc national Ichkeul	42 500	7 500
Parc national Boukornine	25 500	200
Parc national El Feija	8000	75
Parc national Chaâmbi	14 500	500
Parc national Bouhedma	10 000	80
Parc national Orbata	40	--
Réserve naturelle Orbata	50	--
Parc national Sidi Toui	5 371	354
Parc national Jbil	550	125
Parc national Dghoumess	60	15
Total	106 071	8 849
Total général	114 920	

Le taux du couvert végétal

Les forêts sont l'un des fondements de la préservation de la diversité biologique et génétique, servant de refuge pour plusieurs espèces animales et végétales. Elles offrent aussi une protection contre l'érosion hydrique et aérienne et contribuent à la protection de terres agricoles et la conservation de leur fertilité.

De plus les forêts fournissent des fourrages, du bois et plusieurs produits secondaires qui contribuent au développement de l'économie et assurent des revenus aux citoyens. Elles offrent aussi d'importantes opportunités pour promouvoir le tourisme écologique, en particulier dans les zones protégées et leurs alentours.

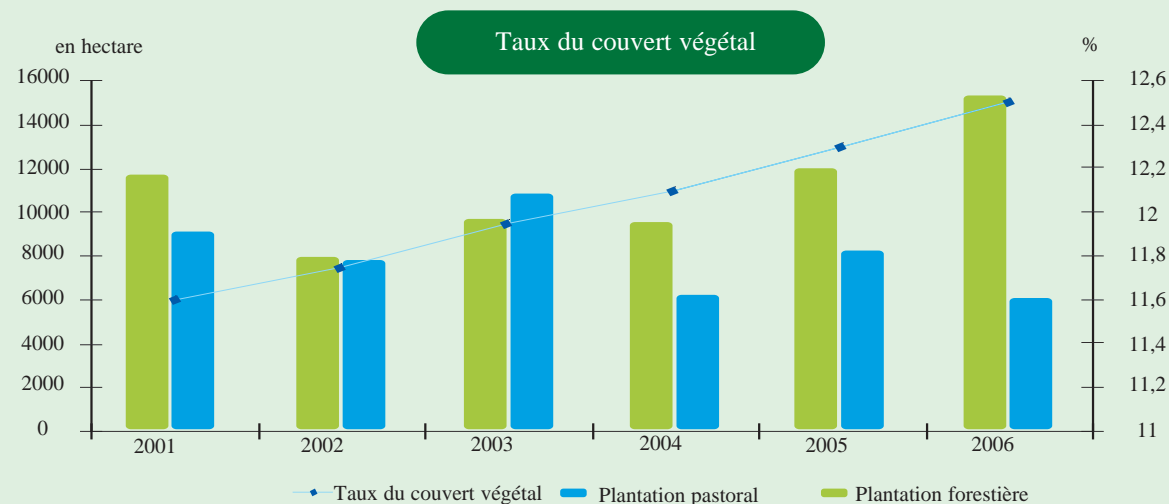
La plupart des systèmes forestiers et pastoraux du pays sont fragiles et ce pour diverses raisons dont la plus importante est le changement climatique qui tend vers l'aridité.

Les forêts connaissent une dégradation à des taux variables à cause de la pression démographique continue, la surexploitation, les incendies et le pâturage anarchique ce qui a engendré une baisse remarquable du taux du couvert forestier naturel. En effet, les forêts couvraient environ 1.25 millions d'hectares au début du XXe siècle, mais cette superficie n'était que de 400000 ha au début de l'indépendance.

Les efforts fournis par l'Etat dans le domaine de la promotion du couvert végétal se sont concrétisés par l'augmentation de sa superficie de 700000 ha en 1987 à plus d'un million d'hectares en 2006, soit un taux de couvert végétal de 12.5% de la superficie totale du pays sans tenir compte des déserts et des chotts.

Le graphique ci-dessous résume l'évolution des superficies forestières et pastorales réalisées ainsi que le taux du couvert forestier durant le Xème Plan.

Par ailleurs, le Plan national de promotion du secteur forestier et pastoral (2002-2011) vise un taux du couvert végétal de 16% à l'horizon 2011. De plus, il prévoit la mise en place de systèmes de gestion intégrée pour les écosystèmes forestiers et pastoraux dans le cadre d'une approche participative visant essentiellement la conservation, le développement et la valorisation du patrimoine naturel et impliquant les populations vivant dans les forêts et leurs alentours dans ces efforts en vue d'améliorer leurs conditions de vie.



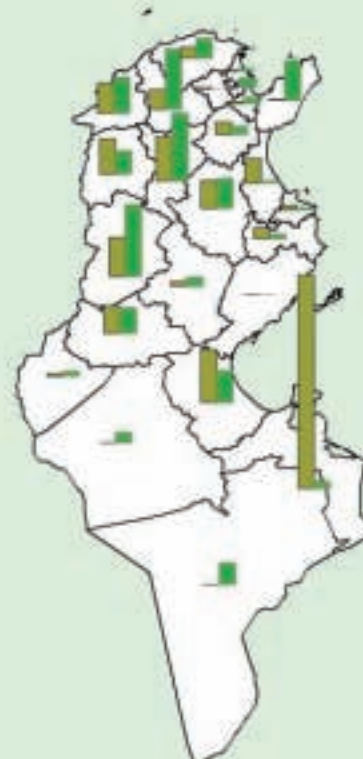
Plantation forstière et pastorale

Saison 1989 - 1990



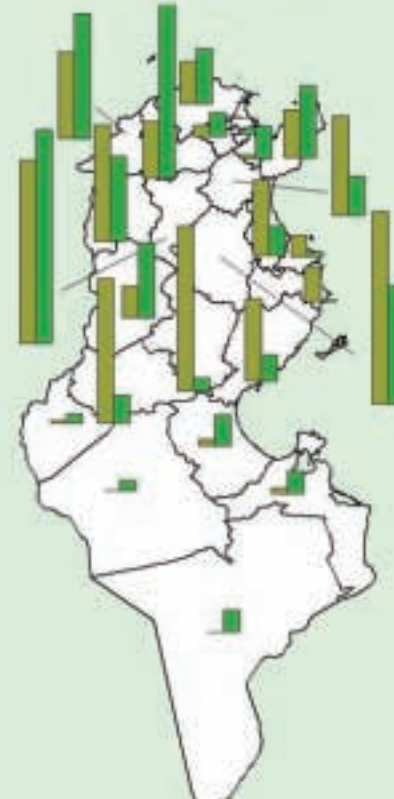
Superficie globale
- Plantation pastorale : 15255 Ha
- Plantation forestière : 4836 Ha

Saison 1994 - 1995



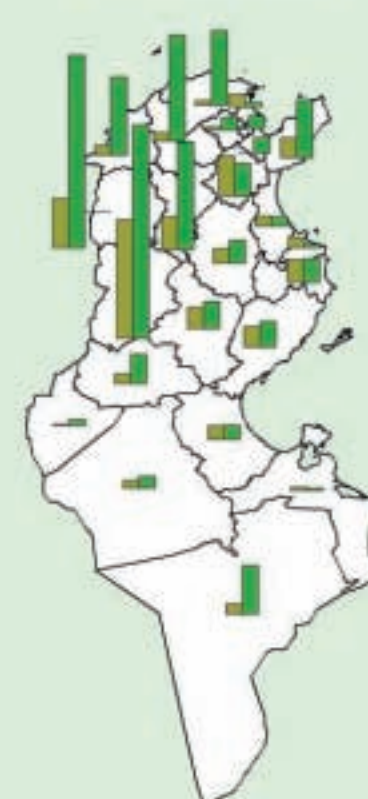
Superficie globale
- Plantation pastorale : 5437 Ha
- Plantation forestière : 4760 Ha

Saison 1999 - 2000



Superficie globale
- Plantation pastorale : 19036 Ha
- Plantation forestière : 16446 Ha

Saison 2005 - 2006

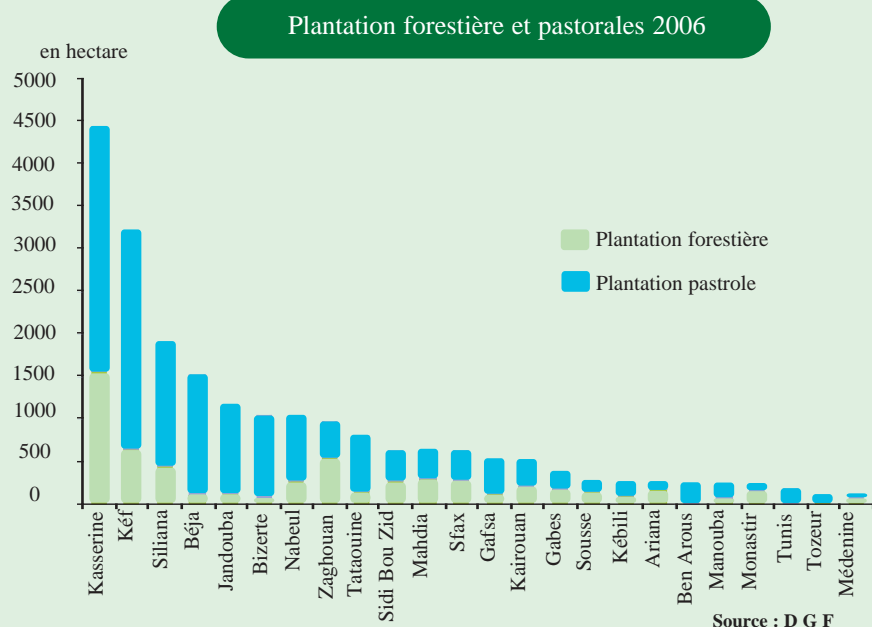


Superficie globale
- Plantation pastorale : 5649 Ha
- Plantation forestière : 15093 Ha

Type de plantation

- Plantation pastorale
- Plantation forestière

Le graphique suivant représente la répartition du couvert végétal réalisé durant la saison 2005/2006 selon les gouvernorats.



la superficie totale des plantations pastorales réalisées en Tunisie estimées à environ 5950 ha.

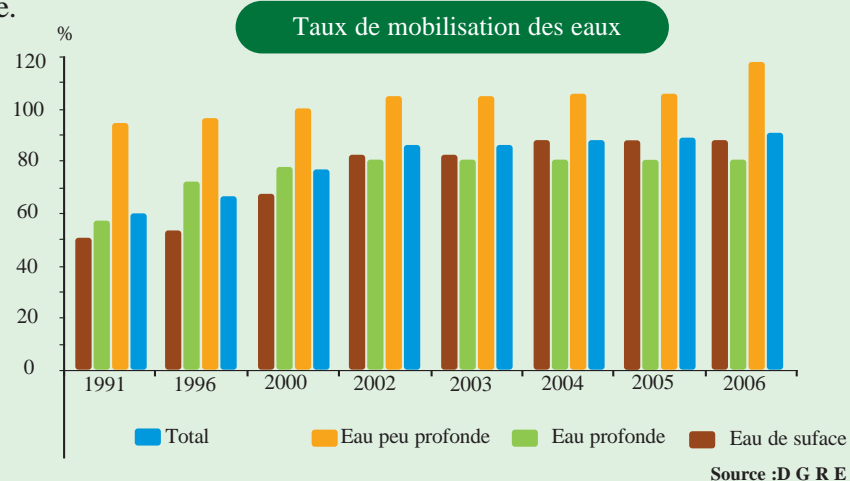
Il ressort aussi du graphique ci-dessus qu'il existe un écart important entre les gouvernorats en matière des superficies boisées ; les causes essentielles en sont :

- Disponibilité des terres susceptibles d'être boisées, en particulier les terres domaniales.
- Disponibilité de ressources humaines et matérielles pour assurer le boisement forestier et pastoral.
- Disponibilité de moyens permettant aux parties concernées d'assurer le suivi et l'entretien des plantations.
- Prévalence de conditions climatiques favorables, en particulier les précipitations, durant la période de plantation.

Il en ressort qu'environ 61% des superficies forestières boisées ont été réalisées dans les 5 gouvernorats de Kasserine, Le Kef, Siliana, Béja et Jendouba, avec une superficie totale estimée à 9300 ha sur un total de 15093 ha. Cette concentration est due essentiellement à trois facteurs : l'existence de forêts dans ces gouvernorats ; la disponibilité de terres aptes à la reforestation et la disponibilité de moyens matériels et humains.

Quant aux plantations pastorales, elles sont concentrées essentiellement dans les gouvernorats de Kasserine et Le Kef où on trouve environ 37% de

La première Stratégie Décennale de Mobilisation des Ressources en Eaux, couvrant la période 1990-2001, prévoit la réalisation de 21 barrages d'une capacité annuelle globale de 740 millions de m³ et d'un coût global de 1400 millions de dinars. Ces ressources mobilisées sont destinées à satisfaire une demande croissante en eau potable dans les villes et les zones rurales, développer l'irrigation et répondre aux besoins des secteurs de l'industrie et du tourisme.



La deuxième Stratégie Décennale de Mobilisation des Ressources en Eaux, couvrant la période 2002-2011, prévoit la réalisation de 11 grands barrages supplémentaires d'une capacité globale de 350 millions de m³ et d'un coût total de 450 millions de dinars.

Cette deuxième Stratégie Décennale portera le taux de mobilisation des ressources en eaux à 95% comme elle permettra une meilleure maîtrise des ressources naturelles et la valorisation des précipitations des années pluvieuses, permettant ainsi au pays de faire face aux besoins en eau potable et eau d'irrigation, particulièrement durant les périodes difficiles de sécheresse. La Stratégie contribuera aussi à impulser le processus de développement dans les régions et les zones rurales.

Jusqu'à fin décembre 2005, 12 des barrages inscrits dans la première

Stratégie ont été achevés d'une capacité de stockage totale de 550 millions de m³, soit 75% de la capacité de stockage prévue par la Stratégie. Il s'agit des barrages de Sejnane, Hajar, Sidi Yaich, Rmel, Barbara, Sidi El Barrak, El Hemay, Errmil, El Abid, El Bark, El Sfissifa et El Zarga.

Trois autres barrages d'une capacité totale de 85 millions de m³ sont en cours de construction : El Kébir (Jendouba), El Mouleh (Jendouba) et Ezzaïatine (Bizerte).

Le statut des six barrages restants inscrits dans la première Stratégie, et dont la capacité totale est de 107 millions de m³, est comme suit : les travaux sont en cours de démarrage pour les 2 barrages de El Harka et El Kamkoum (Bizerte) ; les dossiers d'appels d'offres sont en cours d'approbation pour les trois barrages de Douimisse, Ettine et El Malah (Bizerte) ; le démarrage des travaux pour ces trois ouvrages est programmé pour la fin de 2006. Pour ce qui est du dernier barrage, Mlila (Jendouba), le dossier d'appel d'offre est en cours de préparation et le démarrage des travaux devrait avoir lieu après 2006.

Pour les 11 barrages prévus dans la deuxième Stratégie, il y en a 5 qui ont été inscrits dans le Xème Plan : Sirat (Le Kef) dont les travaux sont en cours de démarrage, Mellègue Supérieur (Le Kef) en cours d'étude, El Kébir (Gafsa) dont les études complémentaires sont en cours de démarrage, Khanguet Ezzazia (Kasserine) et El Lben (Sidi Bouzid) dont les études sont en voie d'achèvement.

Le graphique ci-dessous donne le stock des barrages des différents gouvernorats par rapport à leur capacité de stockage.

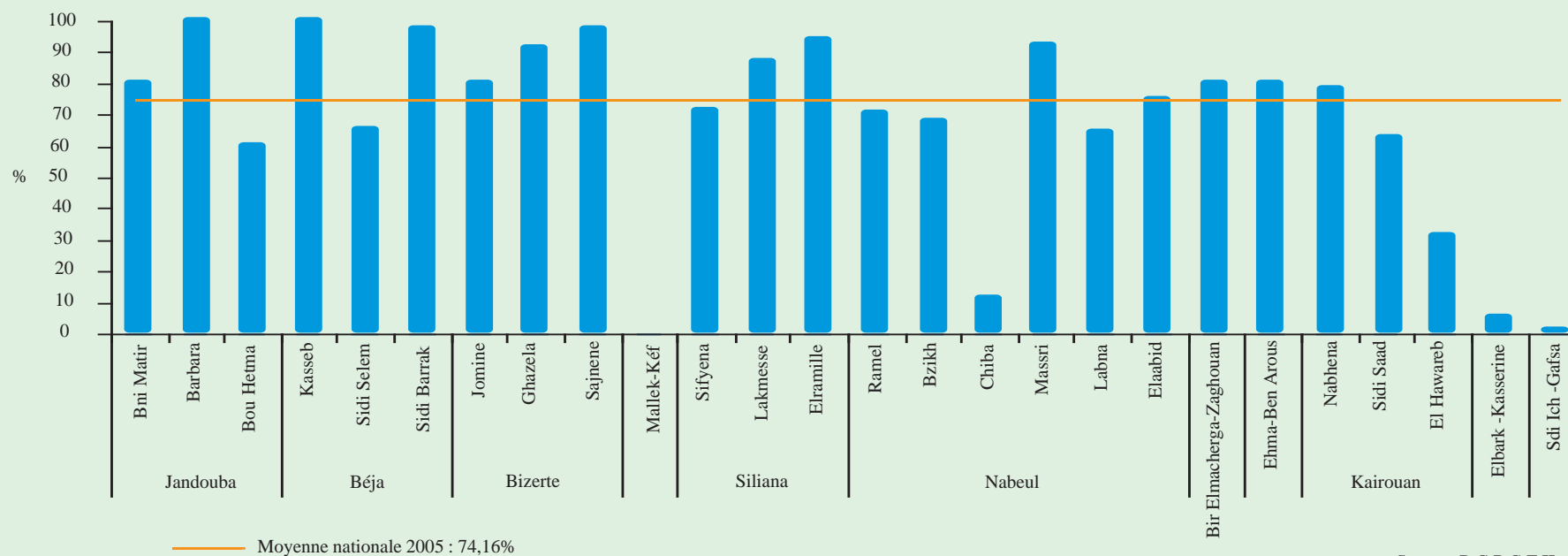
Il ressort de ce graphique que pour bon nombre de barrages, les volumes d'eaux stockées sont au dessous de la capacité de stockage d'une part et d'autre part, ce volume est inférieur à la moyenne nationale qui était de 74.16% en 2005 ; c'est le cas des barrages de Sidi Aïch (Gafsa), El Bark (Kasserine) El Houareb et Sidi Saâd (Kairouan), Lebna, Chiba, Bazikh et Rmal (Nabeul), du barrage de Siliana, et des barrages de Sidi Salem (Béja) et Bouhertma (Jendouba).

En vue d'améliorer l'efficacité de ces ouvrages et assurer une gestion optimale de nos ressources limitées en eau, un système d'interconnexion entre les différents barrage a été mis en place permettant, d'une part, d'acheminer les volumes excédentaires de certaines régions vers les régions déficitaires et, d'autre part, d'améliorer la qualité de l'eau dans certaines régions.

Dans ce contexte, un canal reliant le barrage de Sejnane au barrage de Sidi El Barak a été réalisé dans le cadre du Plan Directeur des Eaux du Nord, et les travaux de dédoublement du canal de transfert Sejnane-Medjerda-Cap

Bon ont été achevés. Pour ce qui est de la liaison entre le barrage Sidi El Barak, celui de Sejnane et le canal Medjerda-Cap Bon, les conduites sont en cours d'acquisition et le dossier d'appel d'offres pour leur pose est en cours de préparation.

Stock d'eau dans les barrages par rapport à la capacité (2005)

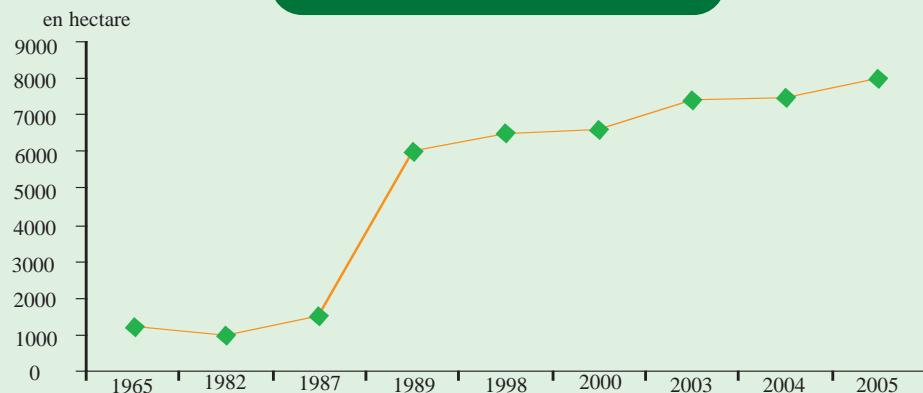


Source : D G B G T H

Le taux d'intensification des terres irriguées par les eaux usées traitées

L'exploitation des eaux traitées fait partie d'une stratégie nationale globale visant l'exploitation intégrée des ressources en eau et la maîtrise de leur gestion ainsi que l'économie des eaux de bonne qualité pouvant être utilisées pour d'autres fins. L'exploitation des eaux traitées est considérée comme une composante importante de cette stratégie dans la mesure où ces eaux permettent d'irriguer quelques cultures spécifiées par la loi.

Superficie irriguée par eau usée traitée



Depuis le succès qu'a connu la première expérience d'irrigation par les eaux traitées menée en 1965 dans la zone des agrumes à La Soukra sur une superficie estimée à 1200 ha, les superficies aménagées n'ont cessé d'augmenter pour atteindre actuellement 8100 ha de périmètres irrigués distribués sur 15 gouvernorats où on cultive les céréales, les fourrages et les arbres fruitiers, conformément aux textes juridiques en vigueur. Le graphique ci-dessus montre l'évolution des superficies irriguées par les eaux traitées entre 1965 et 2005.

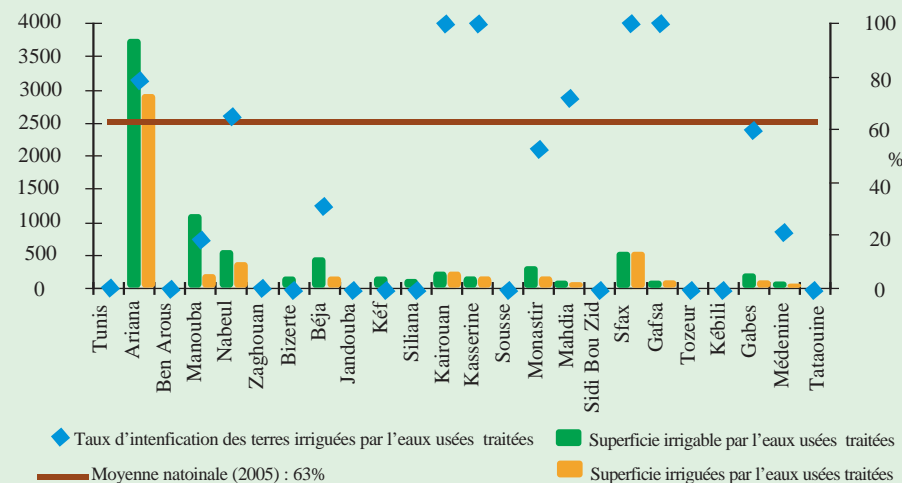
En 2006, sur l'ensemble des eaux usées traitées produites par les stations d'épuration, 21% ont été exploitées à des fins agricoles et 31% si on tient

compte des eaux utilisées pour l'irrigation des terrains de golf et des espaces verts, en plus des utilisations indirectes comme la recharge des nappes d'eau et la conservation des zones humides.

Ce niveau d'utilisation reste limité malgré une tarification favorable de 20 millimes/m³. Pour l'exploitation des eaux traitées utilisées pour l'irrigation la priorité est donnée aux régions du centre et du sud du pays qui souffrent d'une pénurie d'eau.

Néanmoins et conformément aux orientations de l'Etat, l'exploitation des eaux non conventionnelles sera de plus en plus étendue à l'avenir pour améliorer les rendements agricoles surtout en période de sécheresse.

Taux d'intensification des terres irriguées par les eaux usées en 2005



Source :D G G R E E

Le graphique ci-dessus montre l'évolution des superficies irriguées par les eaux usées traitées et le taux d'intensification des terres irriguées par les eaux usées traitées et ce pour les différents gouvernorats du pays.

Les zones de Bordj Touil (gouvernorat de l'Ariana) avec 3145 ha et de Mornag (gouvernorat de Ben Arous) avec 1087 ha représentent 53% des superficies équipées, sachant que ces deux zones se trouvent dans la banlieue de Tunis qui produit plus de 60% des eaux traitées du pays.

Les gouvernorats de Kairouan, Kasserine, Sfax et Gafsa occupent la première place en ce qui concerne l'intensification des terres irriguées par les eaux usées traitées avec un taux de 100%. Viennent ensuite les gouvernorats de l'Ariana avec une densité de 78%, Monastir avec 72% et Nabeul avec 65%. Le taux moyen national pour 2005 est estimée à 63%.

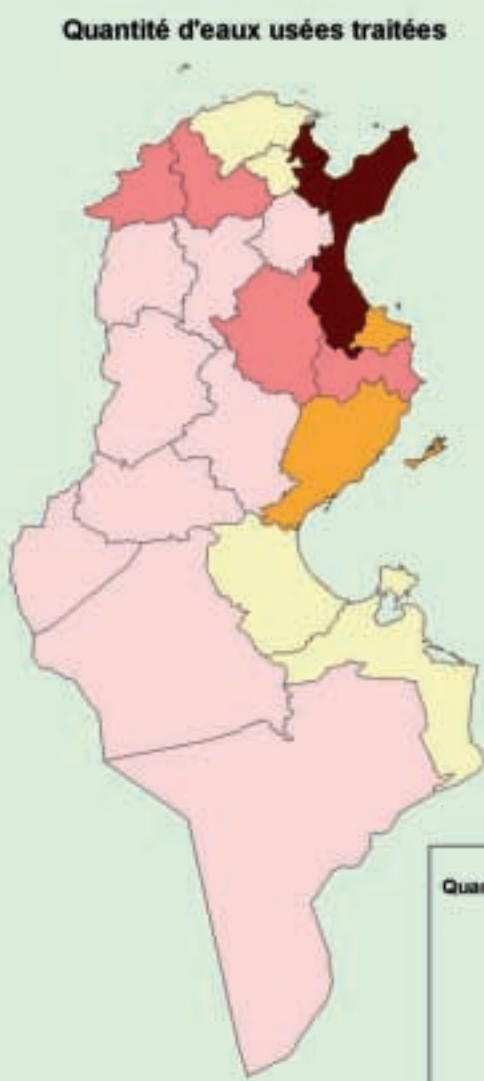
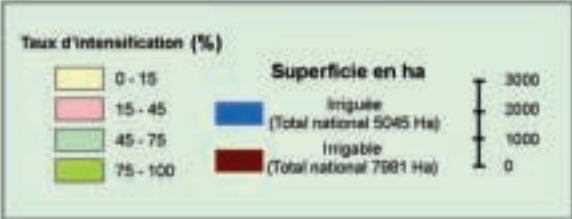
Pour promouvoir l'exploitation des eaux usées dans le secteur agricole les mesures suivantes seront prises au cours du XIe Plan:

- Consolidation des périmètres irrigués existants par leur réhabilitation et l'amélioration de leurs conditions d'exploitation notamment par la réhabilitation, l'amélioration et le renforcement des réseaux d'irrigation et d'évacuation selon les exigences de l'exploitation.
- Création de nouveaux périmètres irrigués dans tous les gouvernorats chaque fois que la qualité des eaux et les conditions techniques le permettent.
- Transfert des eaux usées traitées de la zone du Grand Tunis et des zones côtières où se trouvent les plus grandes quantités de ces eaux vers les zones à forte demande, à savoir le centre et le sud, qui souffrent de la sécheresse. On prévoit aussi d'acheminer ces eaux vers les espaces verts des principaux axes routiers, les boulevards de l'environnement, les parcs urbains et les unités touristiques.

Pour renforcer les acquis dans le domaine de l'exploitation des eaux usées traitées et intensifier la réutilisation de ces eaux dans le domaine agricole, il est essentiel de :

- Améliorer la qualité physicochimique et biologique des eaux épurées produites par les stations d'épuration reliées aux périmètres irrigués existants, et ce en coordination avec les services compétents pour le suivi de la qualité des eaux et leur conformité aux normes.
- Mettre en place des équipements spécifiés pour le stockage en surface ou souterrain des eaux traitées pour la recharge artificielle des nappes phréatiques, tout en étudiant les aspects techniques et environnementaux pour éviter les impacts négatifs.
- Intensifier les programmes de sensibilisation et de vulgarisation au profit des agriculteurs dans les périmètres irrigués.
- Assurer le contrôle sanitaire des utilisateurs de ces eaux et des agents des Commissariats Régionaux et mobiliser les fonds nécessaires à cet effet.

Taux d'intensification des terres irriguées par les eaux usées traitées



L'une des spécificités du modèle de développement adopté par la Tunisie est qu'il n'a pas fait du libéralisme économique et de l'ouverture de l'économie sur le monde extérieur une fin en soi mais plutôt un moyen pour réaliser une croissance équitable qui bénéficie à toutes les couches sociales et à toutes les régions.

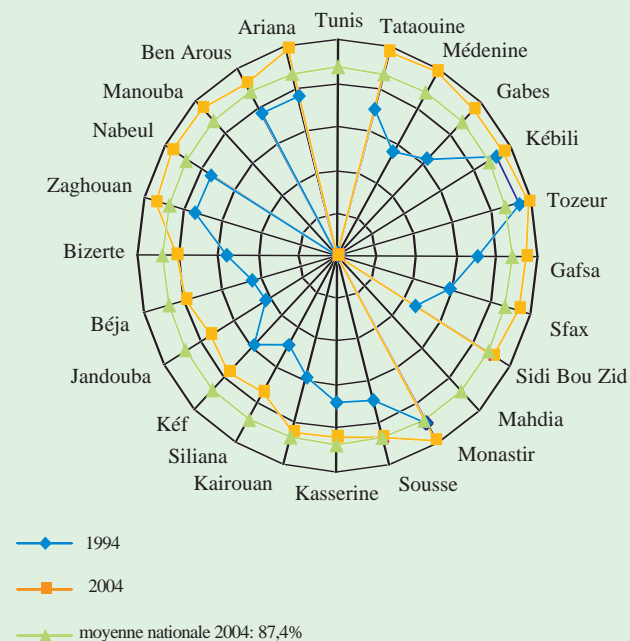
Les réalisations de la Tunisie en matière de développement témoignent des avancées faites sur la voie de la consolidation des fondements de la société et des opportunités offertes à chaque citoyen de jouir d'une vie confortable et digne. Le style de vie du citoyen a accompli un bond qualitatif, comme le montre l'évolution de plusieurs indicateurs. A titre d'exemples, les habitations rudimentaires ne représentent plus que 1% des logements et plus des 9/10 des familles à l'échelle nationale ont accès à l'eau potable et à l'électricité.

En ce qui concerne l'accès à l'eau potable, les efforts consentis en la matière ont donné des résultats tout à fait positifs comme on peut le constater en examinant l'évolution de plusieurs indicateurs tels que le taux de desserte en eau potable, le taux de raccordement au réseau national de distribution d'eau potable et la longueur du réseau national de distribution d'eau potable.

Le taux national moyen de desserte en eau potable est de 95.6% contre 49.4% en 1984. Cette évolution remarquable est le résultat des efforts fournis pour améliorer le taux de desserte en eau potable dans les zones non communales. Ce taux a progressé de 60.6% en 1994 à 87.4% en 2004. Il a varié entre 73% dans le gouvernorat de Siliana et 99.4% dans le gouvernorat de Tozeur. Cependant, il se situe au dessous de la moyenne nationale dans 7 gouvernorats : Béja, Jendouba, Bizerte, Le Kef, Kasserine, Kairouan et Siliana.

Les eaux distribuées sont soumises à un contrôle bactériologique effectué par les services de la SONEDE et du Ministère de la Santé Publique. Cet indicateur fournit également le taux d'échantillons non conformes aux normes sur le plan bactériologique.

Desserte en milieu potable en milieu non communal

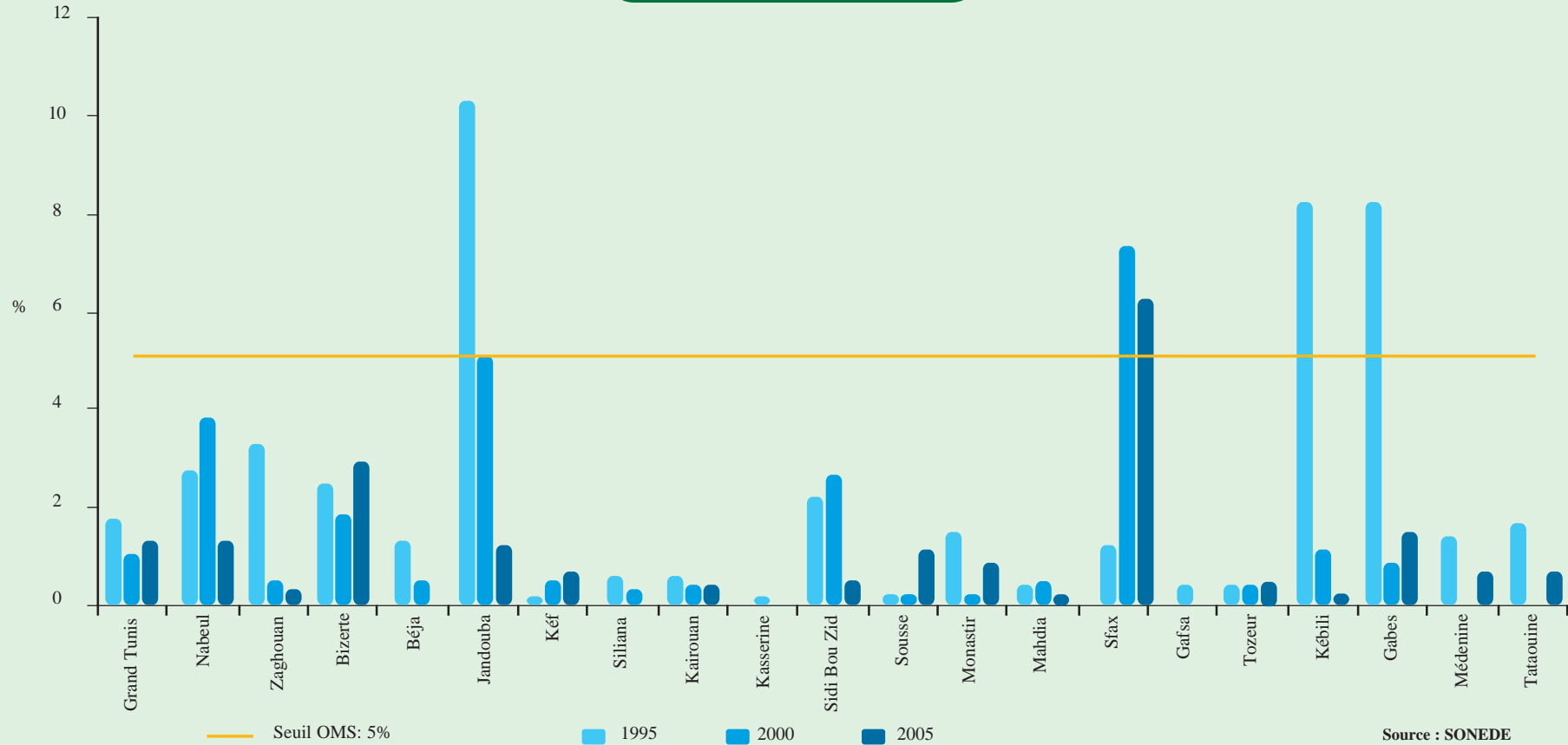


Source : I N S

En 1995, 2000 et 2005 il a été procédé au prélèvement et analyse de 33175, 51278 et 52884, respectivement, échantillons d'eau potable dans les divers gouvernorats. Les analyses ont établi que 606, 933 et 877 échantillons, respectivement, n'étaient pas conformes, soit 1.83%, 1.82% et 1.66% des prélèvements. Ces taux sont considérés comme acceptables par rapport au taux maximal de 5% autorisé par l'OMS.

Le graphique ci-dessous montre qu'il existe d'importants écarts entre les gouvernorats concernant cet indicateur, puisque le taux de non-conformité a varié en 2005 entre 0% pour les gouvernorats de Béja, Kasserine et Gafsa et 6.2% pour le gouvernorat de Sfax.

Qualité des eaux potables



Le même graphique fait état de l'évolution de la qualité de l'eau entre 1995 et 2005. On notera que le taux d'échantillons non conformes a baissé entre 1995 et 2005 dans trois gouvernorats, passant de 10.2% à 1.2% à Jendouba, de 8.2% à 0.2% à Kébili et de 8.2% à 1.4% à Gabès.

Cette évolution est la preuve tangible de toute l'attention que l'Etat accorde à l'amélioration des conditions de vie des citoyens et à la fourniture d'une eau potable de bonne qualité.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée dans le sud tunisien, la SONEDE exploite actuellement quatre (04) stations de dessalement d'eaux saumâtres situées à Kerkennah, Gabès, Zarzis et Djerba. Toutes ces stations utilisent le principe de l'osmose inverse.

La station de Kerkennah traite des eaux brutes saumâtres dont le taux de salinité est de 3.6 g/l et a une capacité de production de 3300 m³/jour. Pour la station de Gabès la salinité des eaux brutes est de 3.2 g/l et la capacité de production est de 22500 m³/jour. Enfin, pour les stations de Zarzis et Djerba, la salinité des eaux brutes est 6 g/l et la capacité de production de chacune est de 15000 m³/jour.

Par ailleurs, la SONEDE a programmé ou mis à l'étude les projets de dessalement suivants :

Projet d'amélioration de la qualité de l'eau dans le sud tunisien (1ère tranche)

L'objectif du projet est de réduire la salinité de l'eau potable à 1.5 g/l au maximum. Le programme est constitué de 13 projets dont la réalisation de 10 nouvelles stations de dessalement des eaux saumâtres locales d'une capacité de production globale de 36200 m³/jour ; elles seront implantées dans les gouvernorats de Gabès, Médenine, Gafsa, Tozeur et Kébili. Les 3 autres projets concernent le transport de l'eau potable de qualité sur de courtes distances.

Projet d'extension de la station de dessalement de Gabès

Après l'achèvement de la 4ème ligne, la capacité de production de la station est passée de 22500 m³/jour à 34000 m³/jour, ce qui permettra de satisfaire les besoins de la zone en eau potable dont la salinité ne dépasse pas 1.5 g/l. Le projet inclut également la mobilisation de ressources supplémentaires en eaux saumâtres dans la zone de Chott Fjaj et la construction de réservoirs d'eau potable.

Projet de la phase urgente du renforcement des ressources hydriques de l'île de Djerba

Les travaux ont démarré pour la construction d'une station de taille moyenne de dessalement des eaux saumâtres souterraines, ayant une capacité de production de 5000 m³/jour pour fournir à Djerba de l'eau potable en quantité et qualité voulues, en attendant la réalisation du projet de dessalement d'eau de mer.

Projet pilote de dessalement d'eau de mer à Djerba

Il s'agit de réaliser une station de dessalement d'eau de mer d'une capacité de 50000 m³/jour, ce qui permettra de couvrir les besoins de l'île en eau potable jusqu'à 2025 et d'améliorer la qualité de l'eau distribuée en garantissant une salinité ne dépassant pas 1.5 g/l. Il est à noter que sur la base des études techniques, la capacité de production sera de 51000 m³/jour distribuée sur 6 lignes ayant chacune une capacité de 8500 m³/jour. Dans une première phase, il sera procédé à la construction et exploitation de 4 lignes (34000 m³/jour), alors que les 5^{ème} et 6^{ème} lignes seront construites et exploitées ultérieurement selon les besoins.

Projet d'amélioration de la qualité de l'eau dans le sud tunisien (2e tranche)

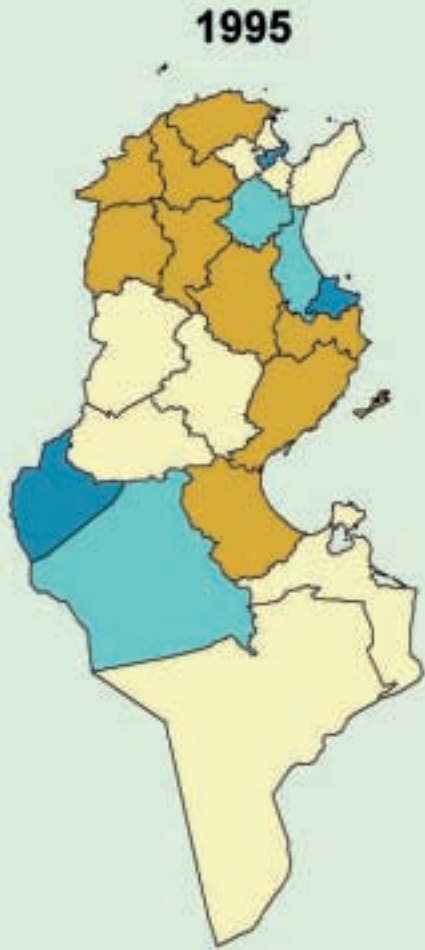
Il vise la réduction de la salinité d'eau potable à 1.5 g/l au maximum. A cet effet, le programme envisage la construction de 08 nouvelles stations de dessalement des eaux saumâtres locales d'une capacité totale de 40000 m³/jour ; elles seront installées dans les gouvernorats de Médenine, Gafsa, Tozeur et Kébili et desserviront environ 400000 habitants. Le démarrage de cette tranche devrait avoir lieu vers la fin de la période du XIème Plan.

Autres projets pour renforcer les ressources en eau des grandes villes

Les projets suivants ont été retenus pour renforcer les ressources en eau par le dessalement d'eau de mer :

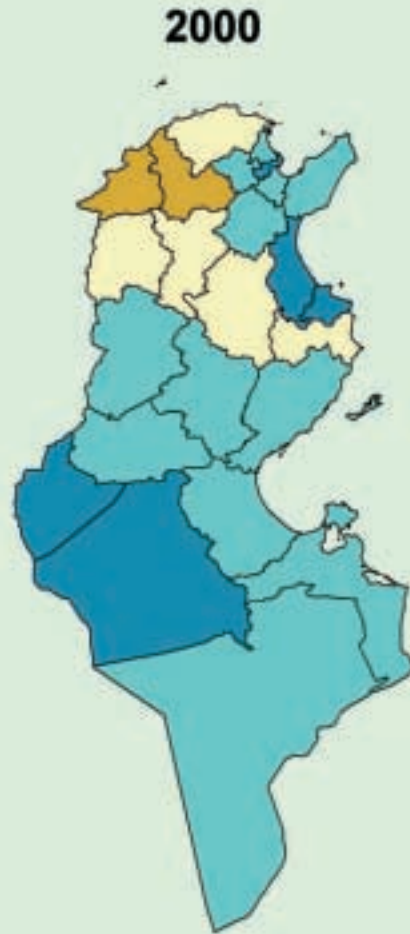
- Projet Ezzarate (gouvernorat de Gabès) : station de dessalement d'eau de mer d'une capacité de 50000 m³/jour pour répondre aux besoins futurs des gouvernorats de Gabès, Médenine et Tataouine. Le démarrage du projet est programmé pour la fin de la période du XIème Plan.
- Projet de Sfax : station de dessalement d'eau de mer d'une capacité de 150000 m³/jour, à réaliser en trois tranches de 50000 m³/jour chacune. La première tranche devrait entrer en exploitation en 2015, la 2^{ème} en 2020 et la 3^{ème} en 2025.

Taux de desserte en eau potable en milieu non communal

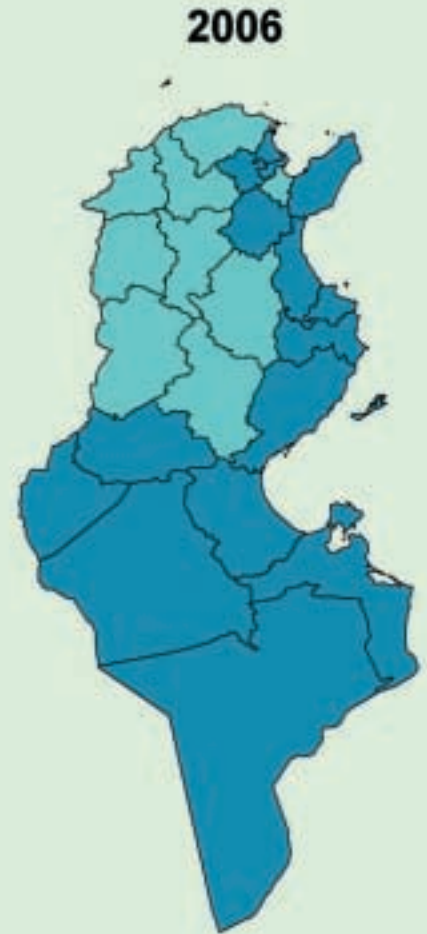


65.7 %
Moyenne nationale

Taux de desserte (%)



79.2 %
Moyenne nationale



91.6 %
Moyenne nationale
(taux approximatif)

La consommation d'eau dans le domaine agricole a connu une évolution importante en parallèle avec l'évolution des superficies irriguées qui ont dépassé les 400000 ha à la fin de 2006. Ces terres irriguées consomment environ deux milliards de m³ d'eau.

Vu la rareté et l'importance des ressources hydriques et pour faire face aux besoins croissants en eau, un programme global pour l'économie d'eau d'irrigation a été mis en place.

Ce programme a bénéficié de plusieurs incitations financières telles que les avantages accordés aux agriculteurs pour l'acquisition d'équipements d'économie d'eau, notamment des subventions à hauteur de 40% à 60% du coût d'investissement, ce qui a permis de moderniser les systèmes d'irrigation et améliorer les capacités de production et la compétitivité.

En plus de ces incitations, d'autres mesures ont été prises pour encourager l'économie d'eau d'irrigation, notamment la non prise en compte des endettements des agriculteurs lors de l'attribution des subventions et l'augmentation à 60% (au lieu de 50%) du taux de la subvention destinée aux Groupements Hydrauliques d'intérêt collectif.

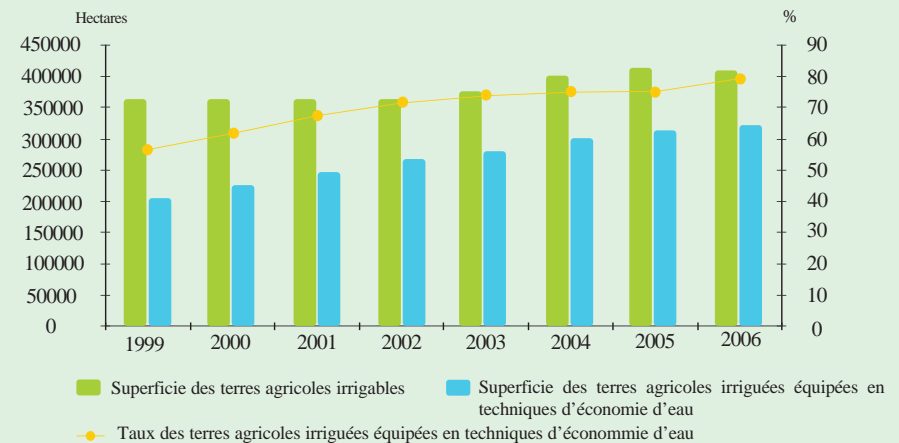
Par ailleurs, le code de l'Investissement a prévu un certain nombre d'avantages fiscaux au profit du secteur tels que la réduction de 10% des taxes douanières sur l'importation de certains équipements agricoles et la suppression de la TVA pour les équipements fabriqués localement ou importés.

Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques a adopté une politique tarifaire qui tend à limiter le gaspillage de ces eaux et à rationaliser leur utilisation d'une part, et à inciter les agriculteurs à concevoir un meilleur plus value de leurs activités d'autre part.

Parmi les plus importantes mesures prises dans ce domaine on cite :

- La mise au point d'une politique tarifaire à l'échelle régionale qui reflète le coût d'exploitation et d'entretien des périmètres publics irrigués.

Taux des terres agricoles irriguées équipées en technique d'économie d'eau



Source : D G G R E E

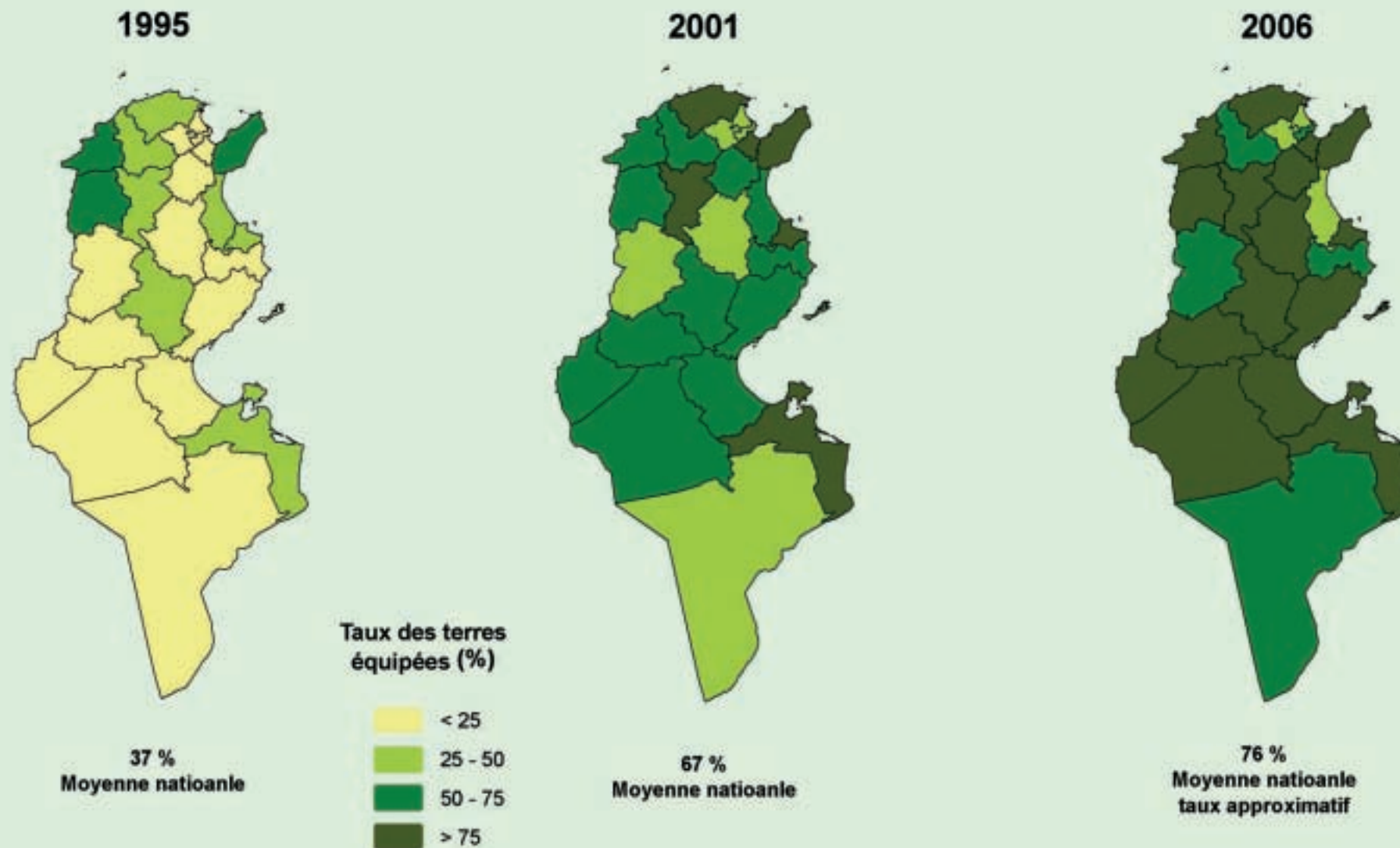
- L'augmentation de ces tarifs annuellement pour permettre aux Commissariats Régionaux de Développement Agricole d'assurer leur équilibre financier.
- L'adoption d'un tarif préférentiel pour renforcer les cultures stratégiques, ou une tarification combinée comme moyen pour favoriser le développement de certains périmètres irrigués où l'intensification reste encore limitée.

Les superficies de terres agricoles équipées en techniques d'économie d'eau d'irrigation n'ont cessé d'augmenter depuis 1995. Entre 20 et 25 milles hectares ont été équipés annuellement.

A la fin de 2006 les superficies équipées en techniques d'économie d'eau ont atteint 322.000 hectares, soit 79% de la superficie totale des périmètres irrigués aménagés comme le montre le graphique précédent. Les équipements d'économie des eaux dans ces terres aménagées se répartissent selon le type comme suit :

- L'irrigation localisée : 32% (113000 ha).
- L'irrigation par aspersion : 34% (108000 ha).
- L'irrigation par système gravitaire amélioré : 34% (101000 ha).

Taux des terres agricoles irriguées équipées en techniques d'économie d'eau



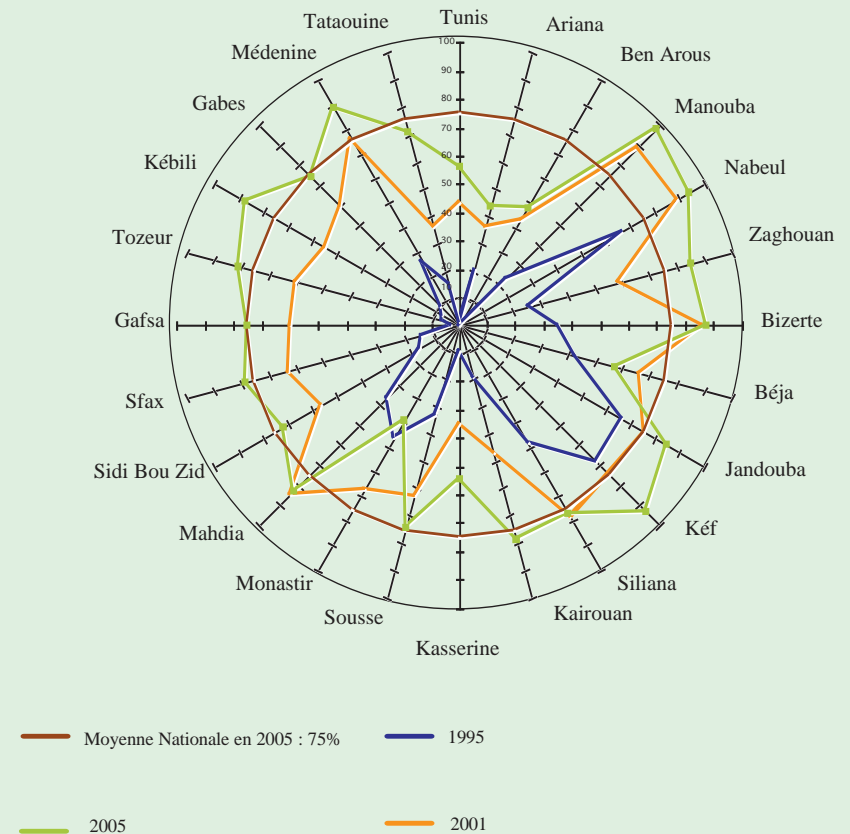
Il est à noter que l'irrigation localisée ne se pratiquait que sur 3% (10000 ha) de la superficie totale irriguée en 1995, alors que ce taux a atteint actuellement les 28%. L'application de cette technique est considérée comme l'une des plus importantes réalisations du programme vu le retard enregistré dans ce domaine avant 1995.

Les superficies restantes qui continuent à être irriguées par les méthodes traditionnelles seront équipées, en majeure partie, durant le XIe Plan de développement (2007-2011).

Le graphique suivant représente l'évolution des taux de terres irriguées par les techniques d'économie d'eau d'irrigation dans les différents gouvernorats entre 1995 et 2005.

Ce graphique montre que ce taux a fortement augmenté dans la plupart des gouvernorats entre 1995 et 2005. Par contre, on remarque que certains gouvernorats restent en deçà de la moyenne nationale qui a atteint environ 75% en 2005 ; c'est le cas notamment des gouvernorats de Sousse (39%), Ariana (43%), Manouba (48%), Kasserine (54%) et Béja (57%).

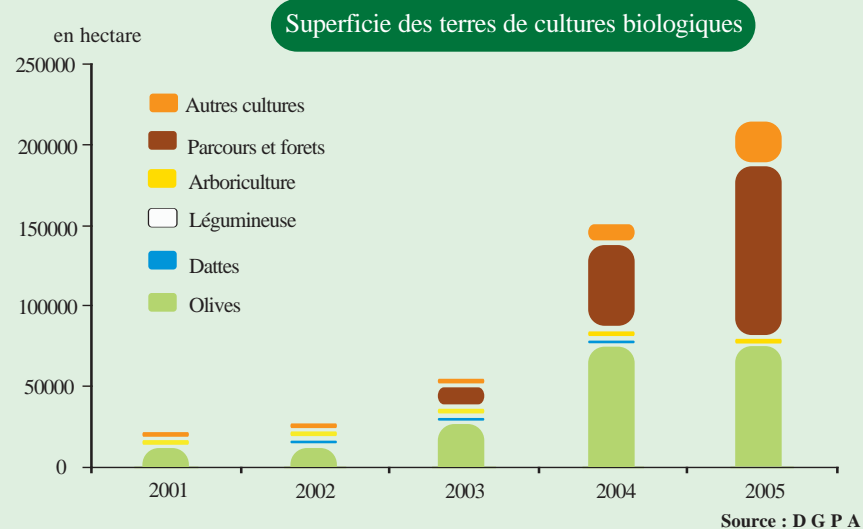
Evolution du taux des terres agricoles irriguées équipées en techniques d'économie d'eau



Source : D G G R E E

L'agriculture biologique

L'agriculture biologique est considérée comme l'une des principales filières de l'agriculture soucieuse du respect de l'environnement et une manifestation concrète du développement durable dans la mesure où elle cherche à conserver et à protéger les ressources naturelles tout en donnant des produits sains et de haute qualité.



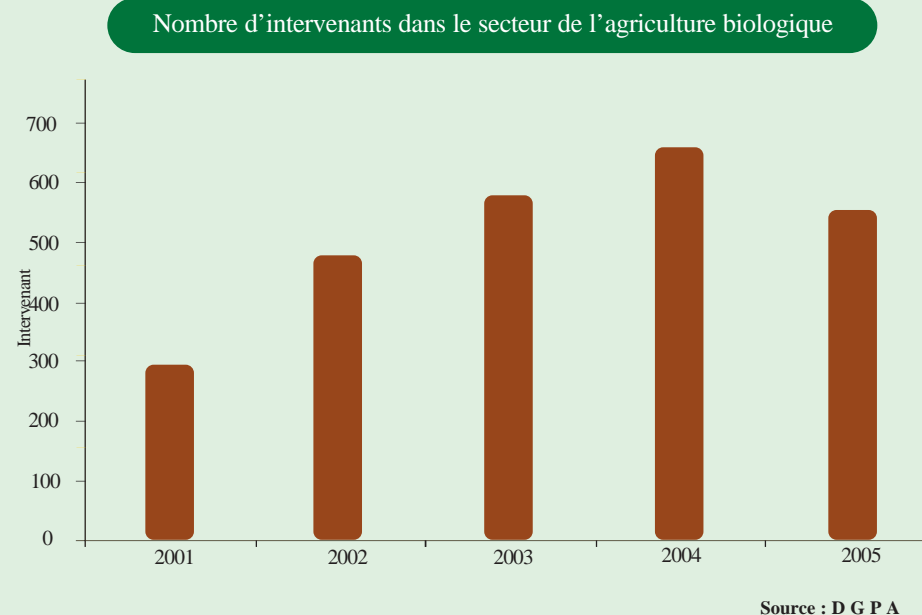
L'agriculture biologique en Tunisie est un secteur prometteur même si sa pratique a été au début plutôt lente et limitée à quelques producteurs. Mais elle a connu au cours des dernières années une évolution notable et accélérée, surtout après la promulgation de la loi n° 30 de 1999 qui a marqué le démarrage effectif de l'agriculture biologique.

A la fin de 2005, la superficie des cultures biologiques a atteint environ 215000 ha et les chiffres préliminaires pour 2006 indiquent qu'elle est passée à 220000 ha.

Les principales filières de l'agriculture biologique sont l'olivier et les produits fourragers et forestiers (voir graphique ci-dessus).

En 2005 on comptait environ 555 agriculteurs biologiques.

Le graphique suivant donne l'évolution du nombre des intervenants dans le secteur entre 2001 et 2005.

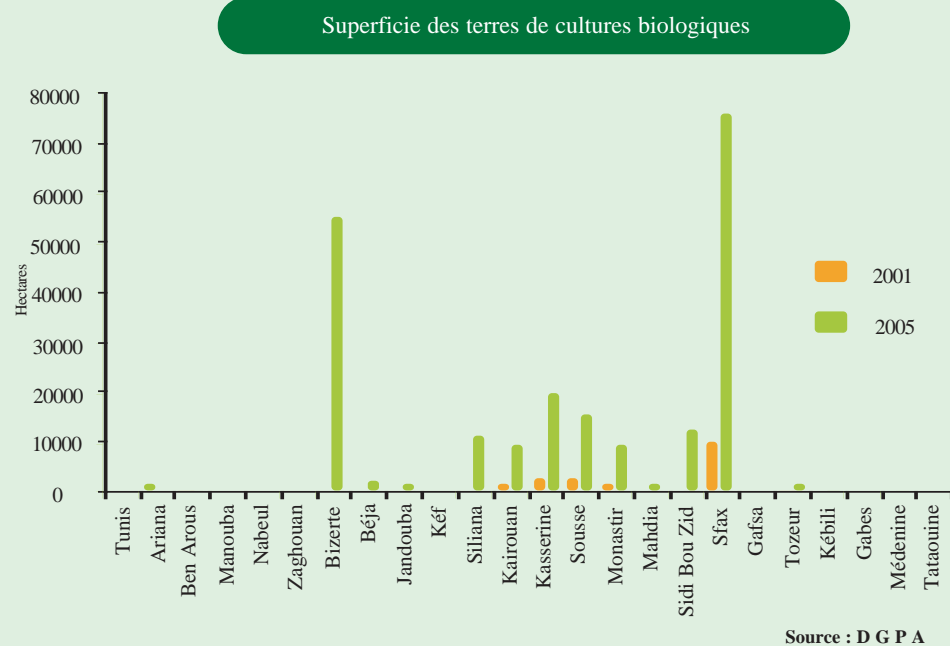


Ce secteur a bénéficié d'un intérêt continu qui s'est concrétisé en particulier par la mise en place d'une stratégie globale de développement en collaboration avec la FAO, et la sollicitude dont le Président de la République l'a entouré en lui consacrant une clause dans son programme électoral présidentiel intitulée «doublement de la production biologique pour atteindre 200% en 2009 et renforcement de sa capacité d'exportation »

Le graphique ci-dessous présente la distribution des superficies consacrées à l'agriculture biologique entre les gouvernorats.

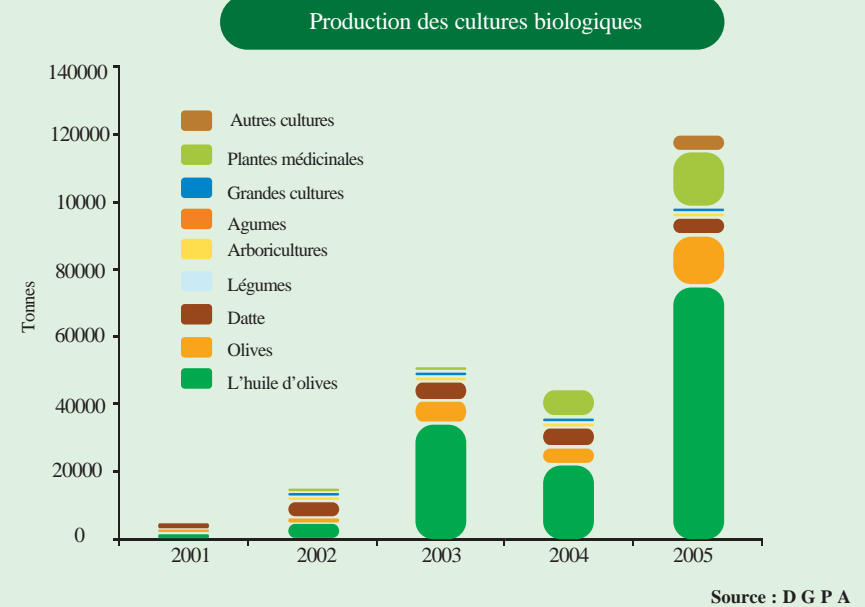
Le gouvernorat de Sfax occupe la première place avec plus de 75000 ha, suivi par le gouvernorat de Bizerte avec 55000 ha. Ces deux gouvernorats représentent environ 60% de la superficie totale.

En ce qui concerne la production biologique elle atteint en 2005 environ 100000 tonnes dont 75000 tonnes d'olives, 16000 tonnes de plantes médi-



cinales et aromatiques, 15000 tonnes d'huile d'olive et 4000 tonnes de dattes.

Le graphique suivant montre l'évolution de la production biologique végétale durant les années 2001-2005 selon le produit.



Les exportations de produits biologiques ont concerné essentiellement l'huile d'olive et les dattes qui ont atteint en 2005 environ 2600 tonnes

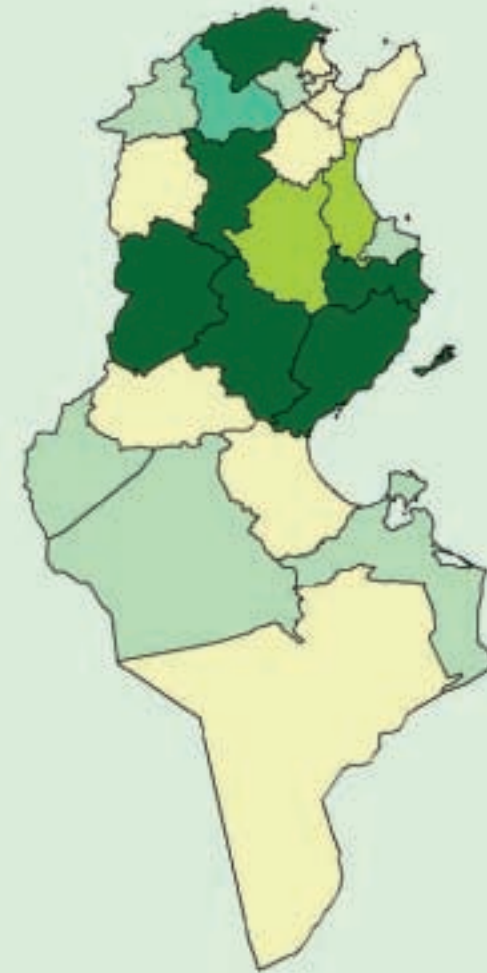
Agriculture Biologique

2001



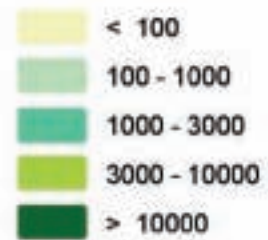
Superficie totale : 6500 Ha

2005



Superficie totale : 215000 Ha

Superficie en Ha



Compte tenu de l'importance des ressources naturelles en tant que fondation du développement global et durable, et au vu des fonctions multiples que les ressources naturelles peuvent remplir et l'impact direct qu'elles ont sur la sécurité de l'environnement économique, social et naturel, la Tunisie a adopté un ensemble de programmes et de stratégies afin de mobiliser toutes les ressources naturelles, maîtriser et rationaliser leur exploitation, et conserver et protéger l'environnement pour que ce dernier puisse jouer pleinement son rôle dans l'économie et le processus de développement.

Dans ce cadre, l'Etat a élaboré depuis 1990 une stratégie nationale de conservation des eaux et du sol (CES) qui tend à protéger et à aménager les terres en pente à travers l'utilisation de plusieurs techniques.

Le tableau suivant résume les réalisations de la première étape de cette stratégie (1990-2001).

Réalizations du premier plan national de CES (1990-2001)		
Travaux	Réalisation	Taux de réalisation
Aménagement de bassins versants (ha)	892573	133
Protection de terres céréalières (ha)	70494	23
Entretien et maintenance (ha)	338496	39
Lacs collinaires (unité)	580	58
Installations de recharge de la nappe d'eau (unité)	2525	116
Installations d'épandage des eaux (unité)	1031	49

Une deuxième stratégie de conservation des eaux et du sol a été établie pour la période de 2002-2011 afin de poursuivre les efforts fournis pour assurer la protection nécessaire des ressources naturelles en adoptant un ensemble de programmes et de politiques dans le domaine de protection des eaux et du sol.

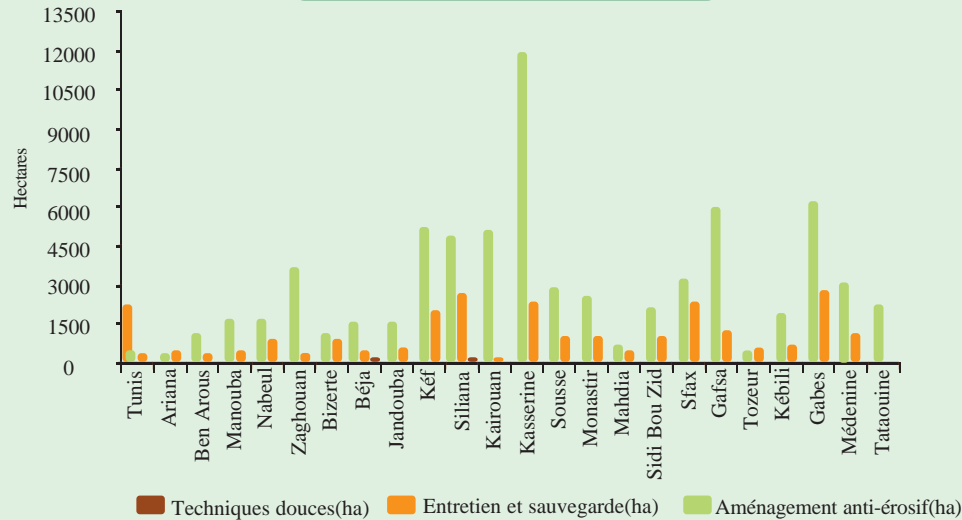
La stratégie a démarré en 2002 et au 31/12/2006 les résultats enregistrés sont comme suit :

Travaux	Réalisation
Aménagement de bassins versants (ha)	359870
Protection de terres céréalières (ha)	1658
Entretien et maintenance (ha)	135031
Lacs collinaires (unité)	136
Installations de recharge de la nappe phréatique et d'épandage des eaux (unité)	1596

Les objectifs de cette deuxième stratégie décennale peuvent être classés sous les rubriques suivantes :

- Limiter les déperditions de sol en réalisant des travaux d'aménagement des bassins versants,
- Limiter les déperditions d'eau par l'exploitation des bassins versants et leur mise à la disposition des cultures et des plantations,
- Limiter l'envasement des barrages pour en étendre la durée d'exploitation,
- Contribuer à la recharge des nappes d'eaux pour en assurer une exploitation durable.

Travaux de CES (2005)

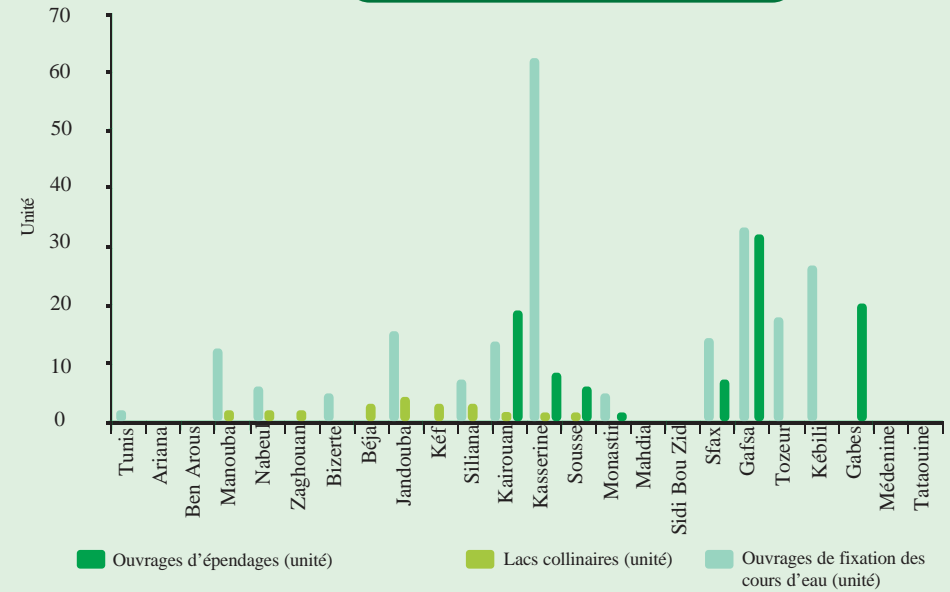


Source : D G A C T A

Les graphiques suivants montrent les écarts entre les différents gouvernorats de la république en ce qui concerne le réalisation de travaux de conservation des eaux et du sol pour l'année 2005. Il en ressort que le gouvernorat de Kasserine est en tête de classement pour l'aménagement de bassins versants avec 11912 ha (16% de l'ensemble des travaux) et pour la réhabilitation des lits des oueds avec 62 unités (28% de l'ensemble des travaux).

En ce qui concerne les travaux d'entretien et de maintenance, les six meilleurs classés sont les gouvernorats de Gabès (2794 ha), Siliana (2702 ha), Sfax (2300 ha), Kasserine (2300 ha), Tataouine (2210 ha) et Le Kef (2030 ha) et elle représentent environ 54% du total des travaux.

Travaux de CES (2005)



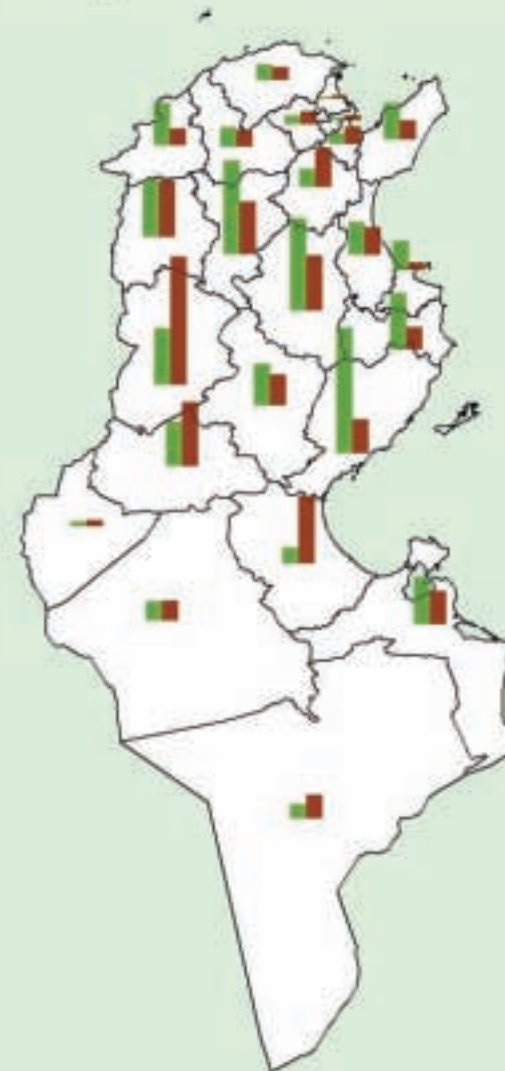
Source : D G P A

Travaux de conservation des eaux et du sol

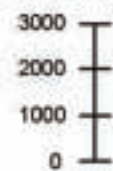
Entretien et maintenance



Aménagement de bassins versants



Superficie en Ha



■ Année 2001
■ Année 2005

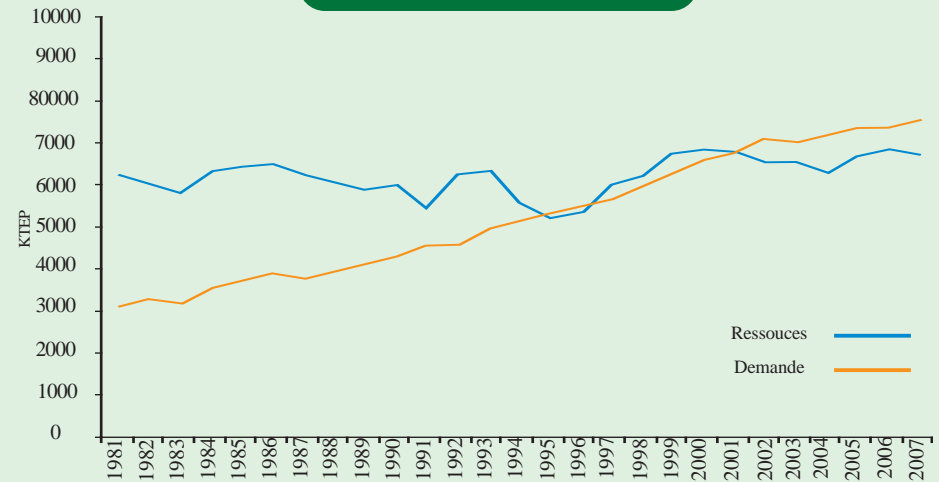
La scène politique internationale a connu de fortes perturbations qui ont eu une nette incidence sur le secteur de l'énergie matérialisée par une escalade continue des prix du pétrole tout au long de 2006. Pour éviter les retombées économiques et sociales néfastes de cette situation, certains pays en développement se sont orientés vers l'énergie nucléaire, alors que d'autres ont opté pour le développement des énergies renouvelables.

Pour ce qui est de la Tunisie, sa politique dans ce domaine s'est concentrée sur la rationalisation de la consommation et l'intensification du recours aux énergies renouvelables et aux énergies alternatives, notamment le gaz naturel, tout en encourageant la recherche et le développement dans le domaine de la prospection de nouveaux champs pétrolifères.

La situation énergétique actuelle est comme suit :

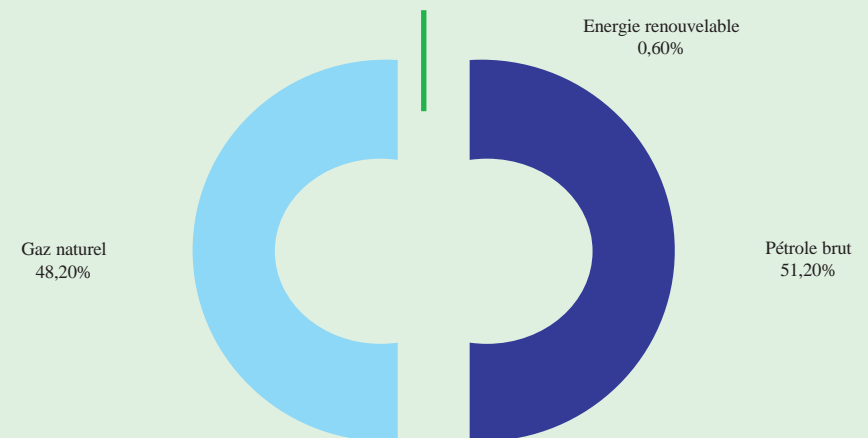
- Augmentation du déficit énergétique suite à l'augmentation de la consommation d'énergie primaire qui a atteint 7 405 000 TEP en 2006 contre 7 318 000 TEP en 2005, et la réduction de la production nationale qui est passée de 6 794 000 TEP à 6 446 000 TEP, ce qui donne un déficit en énergie primaire de 960 000 TEP contre 524 000 TEP en 2005.
- Augmentation du prix du baril de pétrole brut, ce prix ayant dépassé à plusieurs reprises la barre de 70 dollars américains durant 2006. Le prix moyen du baril en 2006 s'est situé autour de 65.14 dollars, en augmentation de 20% par rapport à 2005 lorsque le prix moyen a été de 54.38 dollars. Notons qu'une forte proportion des besoins de la Tunisie en pétrole est couverte par l'importation. A titre d'exemple, 80% du GPL consommé provient de l'importation.
- Participation minimale des énergies renouvelables dans la structure de l'énergie primaire et de la consommation.

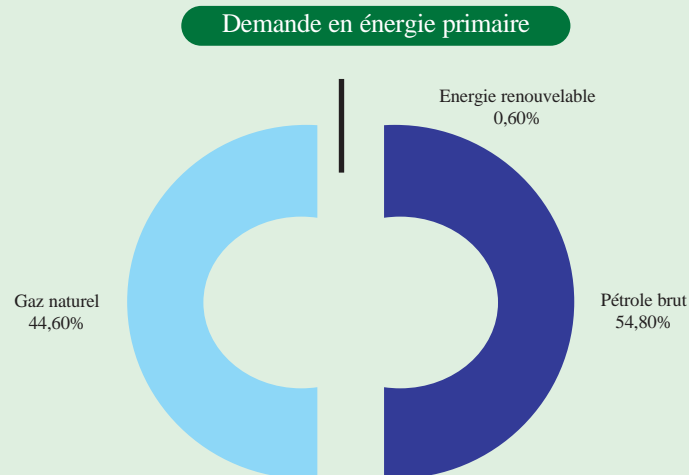
Balance énergétique



Source : A N M E

Ressources en énergie primaire



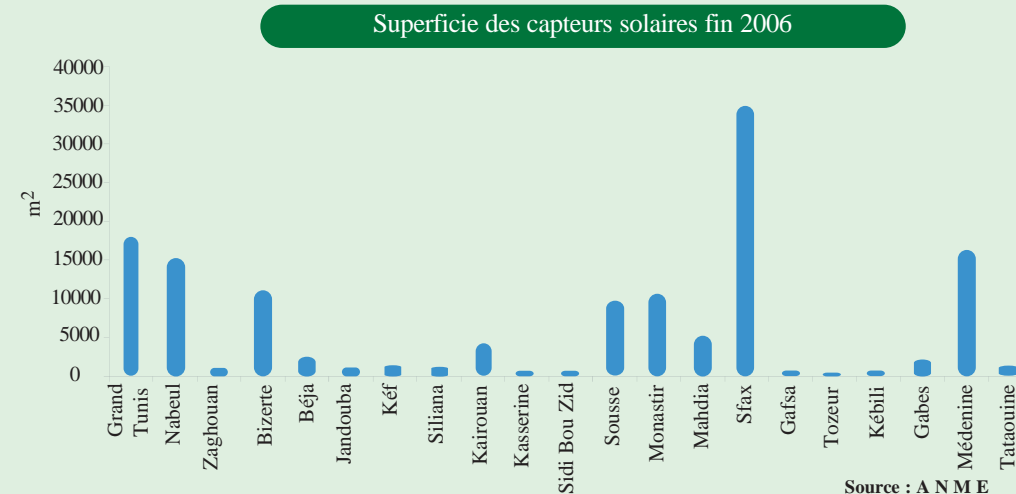


Consciente de l'importance des énergies renouvelables, la Tunisie s'est attelée au développement de ces ressources. C'est ainsi que 2006 a vu l'adoption de nouvelles mesures présidentielles pour renforcer le programme triennal de l'énergie (2005-2006) issu des recommandations de la Conférence nationale sur la maîtrise de l'énergie tenue le 7 avril 2005. Le programme vise à réaliser des économies d'énergie de l'ordre de 1.25 millions de TEP et permettre à l'Etat d'économiser 220 millions de dinars en subventions.

Les nouvelles mesures visent :

- Le développement de l'énergie solaire pour le chauffage d'eau : 500000 m³ de capteurs solaires (2009).
- Le développement de l'énergie éolienne pour la production d'électricité : 175 MW (2009).
- L'identification de nouvelles sources de biocarburants.
- L'encouragement de l'adoption de mécanismes de développement propre.

C'est dans ce sens que l'installation de capteurs solaires s'est poursuivie dans les divers gouvernorats, à la fin de 2006 la surface totale des capteurs installés était de 137567 m².

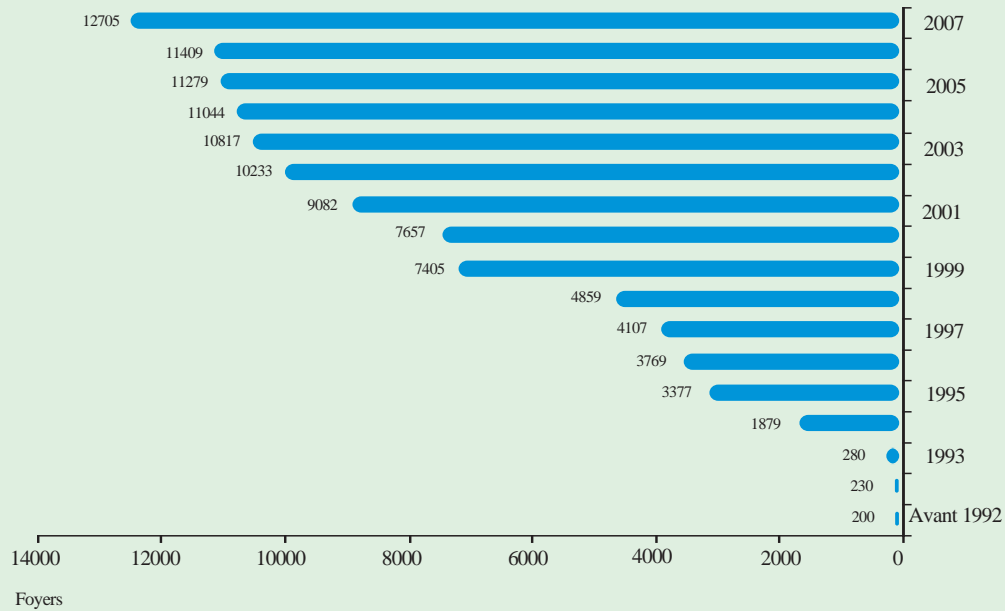


L'installation de capteurs solaires en Tunisie a fait un véritable bond en avant à partir du début de 2005, suite au démarrage en mars 2005 du programme d'encouragement à l'utilisation des chauffe-eau solaires dans les logements. En effet, les acheteurs de ces appareils bénéficient d'une subvention et peuvent obtenir un prêt bancaire dont le remboursement se fait à travers leurs factures d'électricité. L'effet de ces mesures a été visible dans tous les gouvernorats mais d'une manière inégale, et il a été particulièrement faible dans les gouvernorats de Kasserine, Gafsa, Tozeur et Kébili.

Pour ce qui est de l'utilisation de capteurs photovoltaïques, on note la poursuite du programme national d'électrification rurale au moyen de l'énergie solaire qui intéresse les zones qui ne sont pas couvertes, à moyen terme, par l'électricité. Jusqu'à fin 2006, il a été procédé à l'électrification d'environ 11409 habitations auxquelles devraient s'ajouter 1297 autres en 2007.

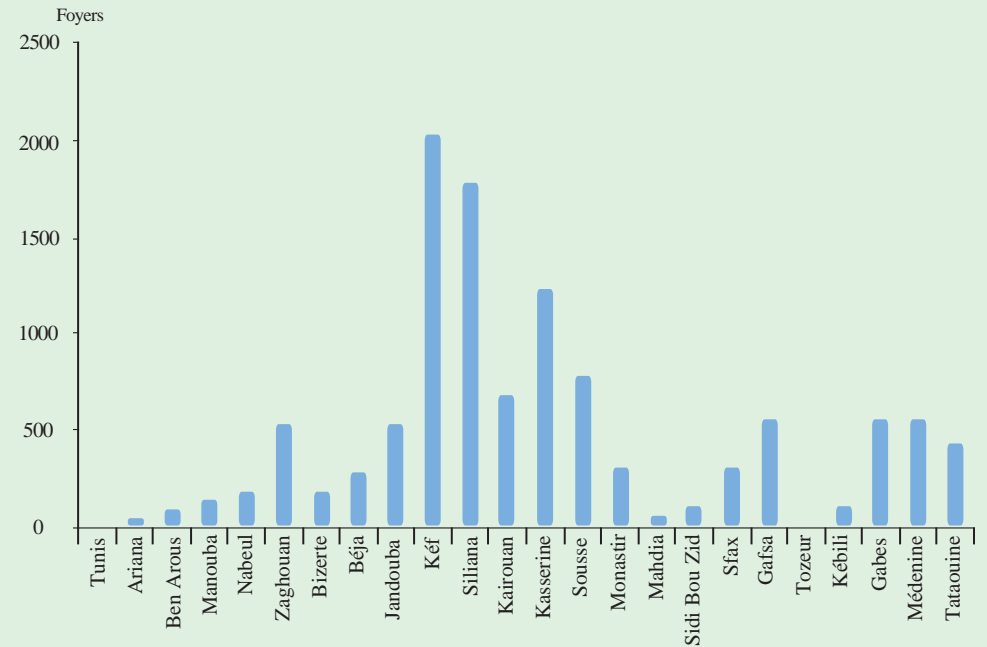
Malgré l'abondance de l'ensoleillement dans notre pays, les perspectives de ce programme paraissent limitées du fait de la généralisation de l'électrification, puisque le taux national d'électrification, qui n'était que de 25% en 1966, a presque atteint les 100% à l'heure actuelle. En tout état de cause, les progrès réalisés dans le cadre de ce programme sont dus aux mesures d'encouragements et d'incitations adoptées depuis les années 90 et qui ont fait que le nombre de logements passe de 200 avant 1992 à plus de 11000 à l'heure actuelle. Dorénavant, le recours à cette forme d'énergie sera limité à quelques localités isolées.

Nombre de foyers ruraux électrifiés par l'énergie solaire



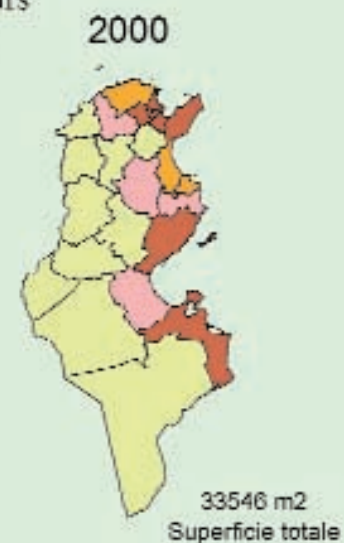
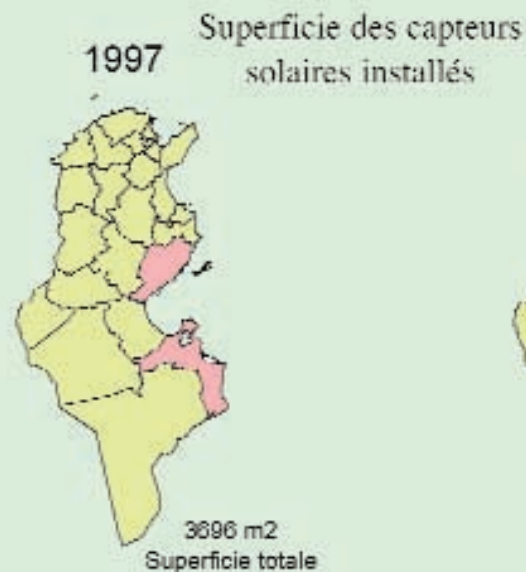
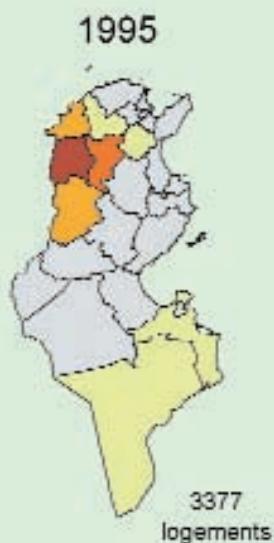
Source : A N M E

Nombre de foyers ruraux électrifiés par l'énergie solaire dans les gouvernorats fin 2005

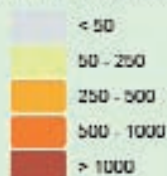


Source : A N M E

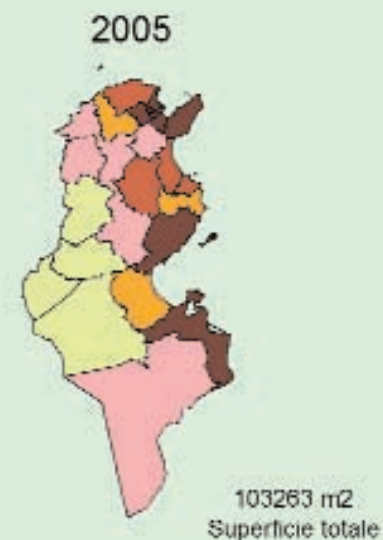
L'énergie



Nombre de logements



Superficie en m2



Les indicateurs sociaux



La densité démographique et migration entre gouvernorats

À la fin de l'année 2006, la Tunisie comptait environ 10 126 300 habitants distribués sur 24 gouvernorats dont la superficie totale est de 154 857 380 km³. Ainsi, la densité de la population est de 64,81 habitants par km³, alors qu'elle était de 5776 ha/km³ en 1994 contre 45.1 ha/km³ en 1984 et 36.2 ha/km³ en 1975.

Toujours en 2006, la densité démographique a varié entre 3.71 hab/km³ dans le gouvernorat de Tataouine et 2.858 hab/km³ dans le gouvernorat de Tunis. De tels écarts sont dus à plusieurs facteurs dont notamment les conditions climatiques difficiles qui prévalent dans certains gouvernorats. Ainsi, on constate que la densité démographique ne dépasse pas les 50 ha/km³ dans les gouvernorats ayant un climat aride comme les gouvernorats de Tozeur, Kébili, Gabès, Médenine et Tataouine. Les caractéristiques économiques de certains gouvernorats ont aussi un effet sur la densité démographique, comme c'est le cas des gouvernorats de Tunis, Ariana et Ben Arous.

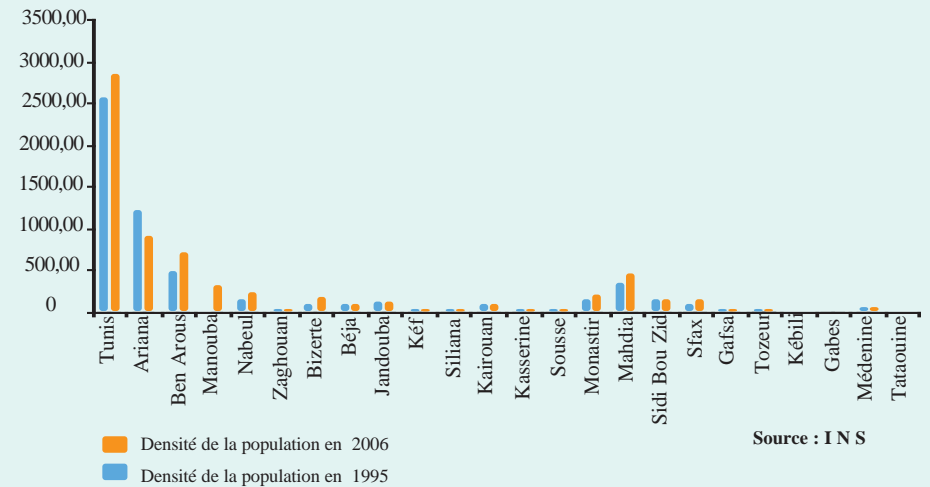
On constate aussi que la densité démographique a fortement progressé dans certains gouvernorats depuis le début des années 90, notamment les gouvernorats de Tunis, Ben Arous, Sousse et Nabeul.

L'Etat est parvenu à maîtriser la forte densité démographique qui prévaut dans certains gouvernorats, et ce grâce à divers programmes et mesures ayant trait notamment aux plans de transport dans les villes et gouvernorats à forte densité démographique, à la promotion du logement social, et à l'encouragement de l'habitat collectif en constructions verticales dans plusieurs zones urbaines.

La migration interne est considérée comme l'un des principaux facteurs ayant un impact sur la densité démographique. Ainsi, plusieurs gouvernorats à l'instar des gouvernorats de Ben Arous, Sousse, Sfax et Monastir, sont devenus des pôles qui attirent de plus en plus de résidents et ont enregistré, par voie de conséquence, une forte augmentation de leur densité démographique.

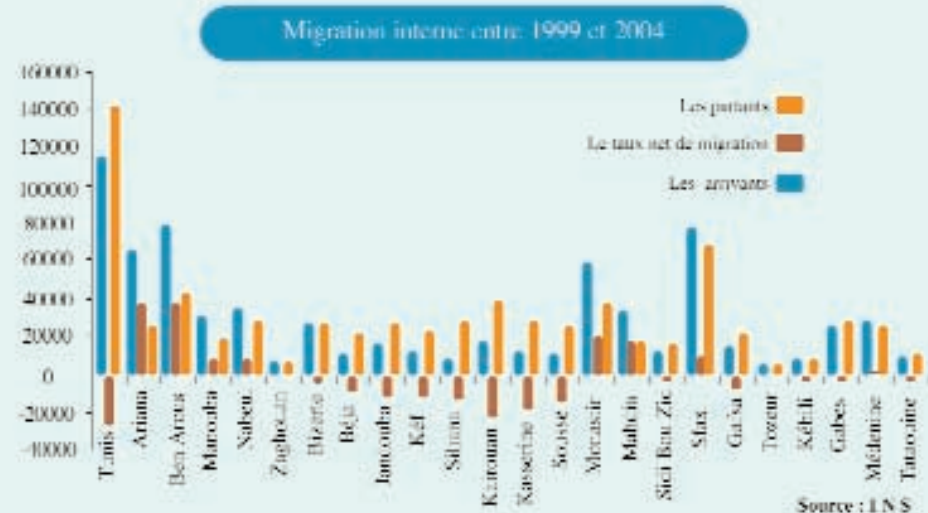
Entre 1999 et 2004, le flux de migration interne a atteint près de 446.600 personnes, soit 0,9% de la population totale du pays.

Densité de la population au Km²



Comme on peut le constater sur le graphique suivant, certains gouvernorats ont enregistré des taux de migration relativement importants, particulièrement ceux du Grand Tunis (Ariana et Ben Arous) et les villes côtières qui attirent un grand nombre d'immigrants comme Sousse, Sfax et Monastir. Inversement, la plupart des villes de l'intérieur ont enregistré un exode important de leurs populations ; c'est le cas notamment de Jendouba, Kairouan et Sidi Bouzid .

Comme l'indique le tableau ci-dessous, les principales raisons de ce phénomène social sont la recherche de travail, l'obtention d'un logement, l'accompagnement de la famille et les études :



Répartition des émigrés d'un gouvernorat à l'autre selon le motif de migration interne (1999-2004)

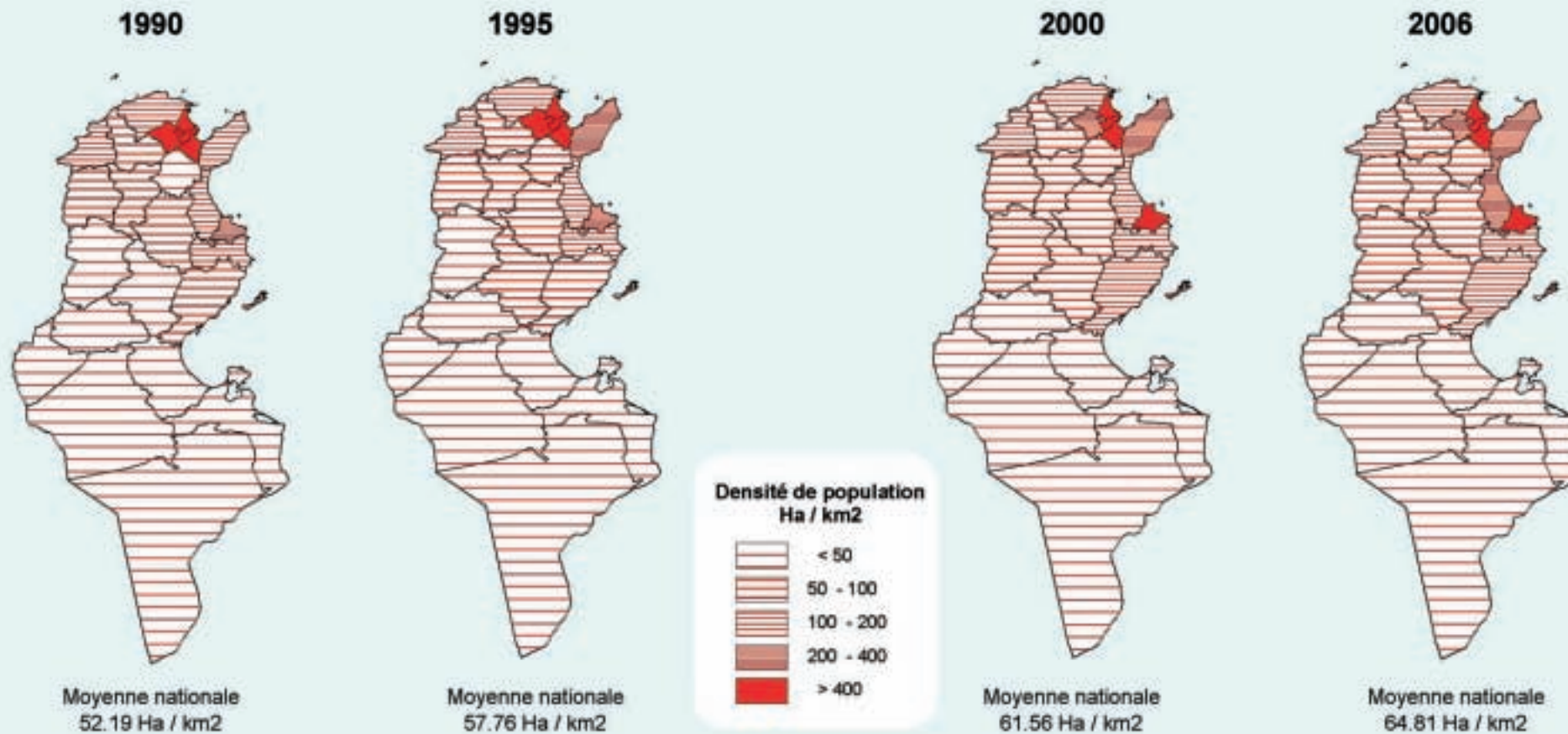
Motif principal de la migration	Hommes (%)	Femmes (%)	Total (%)
Emploi	37,1	14,0	26,4
Acquisition d'un logement	5,3	1,4	3,4
Amélioration des conditions du logement	6,5	2,7	4,8
Mariage	3,0	14,3	8,3
Accompagner la famille	31,7	55,7	42,8
Etudes	13,3	9,3	11,4
Autres raisons	3,1	2,6	2,9
Total	1000	1000	1000

Pour ce qui est de certains gouvernorats comme Nabeul, Bizerte, Jendouba, Sousse, Monastir et Sfax, la forte croissance d'immigration en comparaison avec la fin des années 80 et le début des années 90 est due essentiellement à l'augmentation du nombre d'institutions d'enseignement supérieur situées dans ces gouvernorats, ce nombre étant passé de 3 à 6 dans le gouvernorat de Nabeul, de 1 à 5 pour le gouvernorat de Bizerte, de 2 à 4 dans le gouvernorat de Jendouba, de 6 à 15 pour le gouvernorat de Sousse, de 8 à 12 pour le gouvernorat de Monastir et de 10 à 19 pour le gouvernorat de Sfax. De plus, les caractéristiques économiques de la plupart de ces gouvernorats jouent un rôle important dans les flux de migration interne, étant donné que la plupart de ces gouvernorats sont des pôles touristiques et industriels majeurs.

En vue de limiter la migration interne et réduire la densité démographique de certains gouvernorats, les efforts ont porté sur l'accélération du développement dans les gouvernorats et l'amélioration des conditions de vie de tous les citoyens où qu'ils se trouvent, et ce à travers notamment les projets de développement intégré qui ont permis d'améliorer les conditions de vie des citoyens vivant dans les quartiers populaires et les zones rurales, d'impulser l'activité économique dans ces zones et de créer de nouvelles opportunités d'emploi; de programmes ciblant spécifiquement les délégations prioritaires; et enfin à travers les réalisations du Fonds National de Solidarité (FNS) qui ont permis d'éliminer la pauvreté dans plusieurs zones d'ombre, en intégrant ces zones dans le circuit économique.

L'Etat a attaché une attention particulière à l'amélioration des conditions de vie des habitants des zones rurales par la création des infrastructures à même de favoriser leur sédentarisation (construction, réhabilitation et aménagement de routes et chemins vicinaux, approvisionnement en eau potable, électrification et assainissement des zones rurales...).

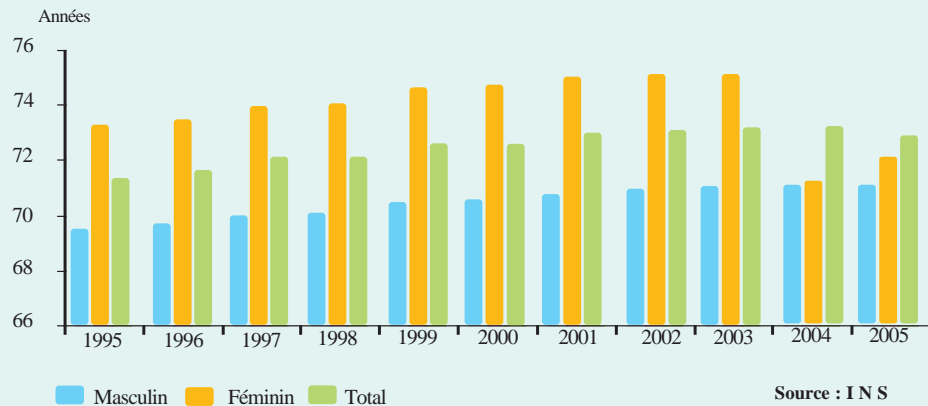
Densité de la population



L'espérance de vie à la naissance

Le secteur de la santé en Tunisie a connu une évolution quantitative et qualitative remarquable aux niveaux de la couverture sanitaire, de l'amélioration de la qualité des services et de la promotion de la qualité et des conditions de vie pour toutes les catégories sociales. Le système de santé s'est distingué par la clarté de ses programmes, la diversité de ses méthodes, et la multiplicité et la complémentarité de ses interventions. Grâce à ces politiques, le secteur de la santé en Tunisie a réalisé une mutation qualitative, comme l'amélioration de l'espérance de vie à la naissance, la réduction de la mortalité infantile et maternelle, et les progrès réalisés en matière de couverture sociale comme l'augmentation du nombre de centres de santé de base et la réduction du nombre d'habitants par médecin.

Espérance de vie à la naissance



En ce qui concerne l'espérance de vie à la naissance, cet indicateur a progressé d'une manière remarquable. En effet, la moyenne nationale en 2005 était de 73.5 ans (71.5 pour les hommes et 75.5 pour les femmes) alors qu'elle n'était que de 51.5 ans en 1956 et 67.4 ans en 1984, soit une amélioration moyenne d'un an tous les deux ans (voir graphique suivant). A l'échelle régionale, l'espérance de vie en 2004 a varié entre 68.26 ans dans le gouvernorat de Tataouine et 76.08 ans dans le gouvernorat de Tunis.

Espérance de vie à la naissance pour l'année 2004



La nette amélioration de l'espérance de vie à la naissance est due à plusieurs facteurs dont le plus important a été la consolidation des acquis réalisés par le secteur de la santé au cours des années précédentes et grâce auxquels plusieurs maladies contagieuses sont devenues moins courantes et d'autres ont totalement disparu, rendant ainsi la situation sanitaire du pays plus rassurante.

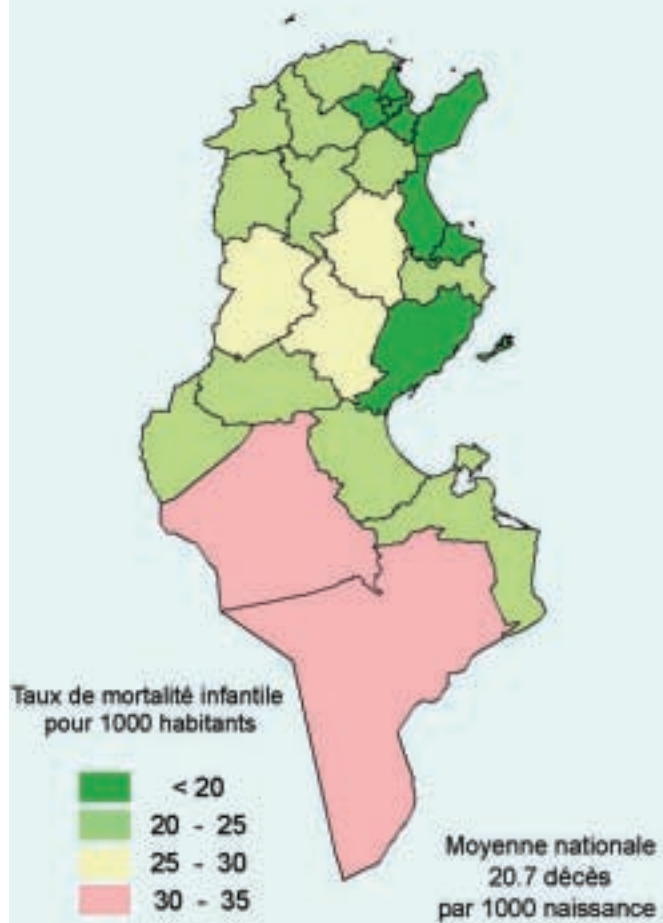
Parmi les principaux acquis réalisés par le secteur de la santé on peut citer :

- Le nombre d'établissements hospitaliers est passé de 141 en 1987 à 182 en 2006 (121 hôpitaux et centres de maternité, 33 hôpitaux régionaux, 28 instituts et centres spécialisés et C.H.U.).
- Le nombre de lits dans le secteur public est passé de 15000 lits en 1987 à 18000 lits en 2006.
- Le nombre d'habitants par médecin est passé de 1639 en 1992 à 1013 en 2004.
- Le nombre de centres de santé de base est passé de 1566 en 1992 à 2074 en 2006, et le taux de couverture est passé de 5400 habitants par centre de santé de base en 1992 à 4850 habitants par centre en 2006.

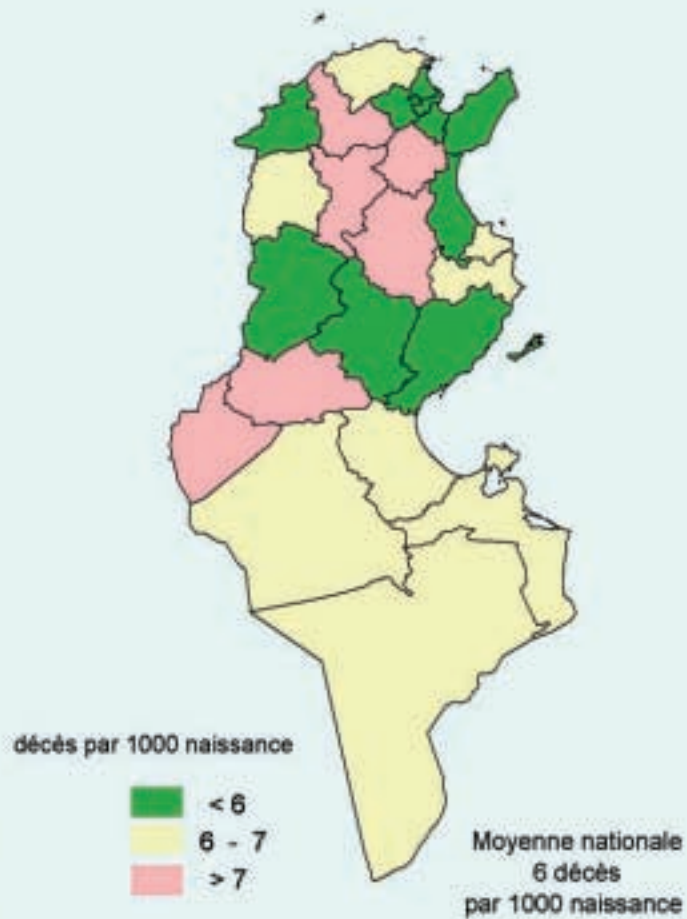
- Adoption d'un programme national pour la protection contre les maladies transmissibles par l'eau par la création et le renforcement continu d'un réseau de contrôle sanitaire de l'eau potable, de l'eau de mer et de baignade et des eaux usées. Ceci a permis de maîtriser les risques et les maladies liés à l'eau.

Par ailleurs, les actions menées pour l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et en milieu rural ont eu un impact positif sur ce dernier indicateur. En effet, le taux de desserte en eau potable en milieu rural est passé de 40.3% en 1987 à 92.6% en 2006, et le taux de branchement au réseau national de distribution d'eau potable a atteint 84.6%, alors qu'il n'était que de 54.7% en 1987. De même, le taux de raccordement au réseau national d'assainissement était d'environ 81% en 2006 contre 55% en 1987.

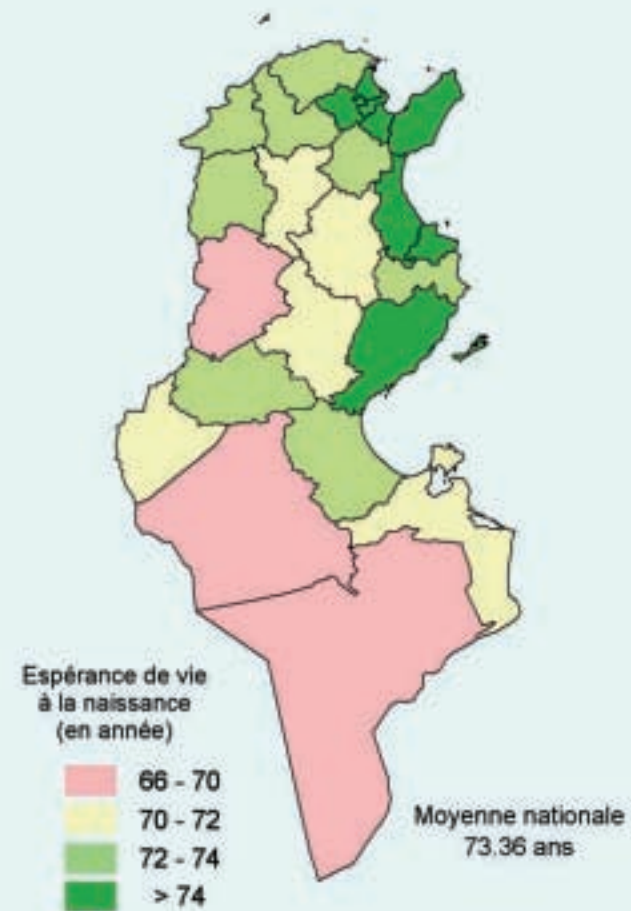
Taux de mortalités
infantile en 2004



Taux brut de mortalités
en 2004



Espérance de vie
à la naissance en 2004



Le taux brut de mortalité est étroitement lié à l'indice synthétique de fécondité, ce dernier n'ayant cessé de baisser, passant de 4.4 enfants par femme en 1986 à 2.04 en 2005.

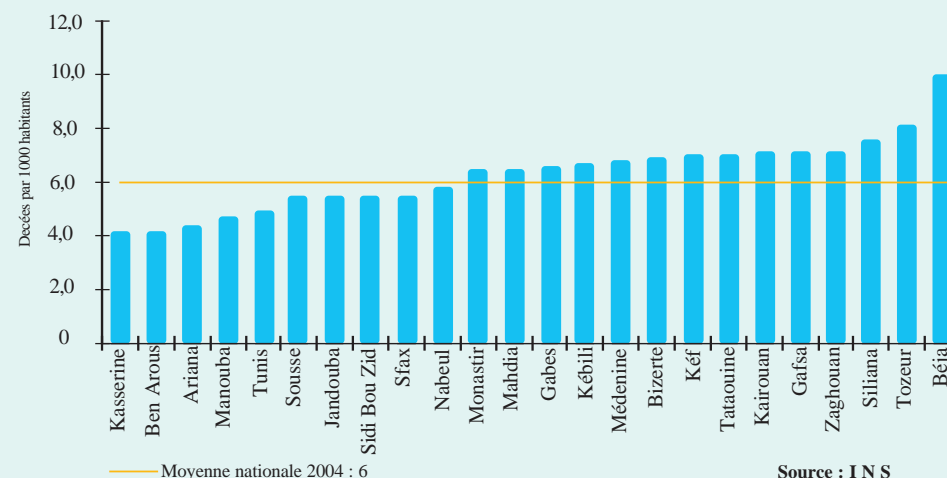
A l'échelle régionale et pour l'année 2004, l'indice synthétique de fécondité le plus élevé a été enregistré dans les gouvernorats de Kasserine et de Zaghouan (2.6 enfants par femme), et le plus bas dans les gouvernorats d'Ariana et Ben Arous (1.5 enfants par femme). De tels résultats ont pu être réalisés grâce à la rationalisation du comportement reproductif des différentes catégories de la société ainsi qu'à l'amélioration du niveau éducatif de la femme et son intégration sans cesse croissante dans le circuit économique, ce qui a entraîné une amélioration des conditions de vie des familles et une augmentation de l'âge moyen du mariage. Ces deux facteurs ont contribué à la limitation des naissances.

Indice synthétique de fécondité en 2004



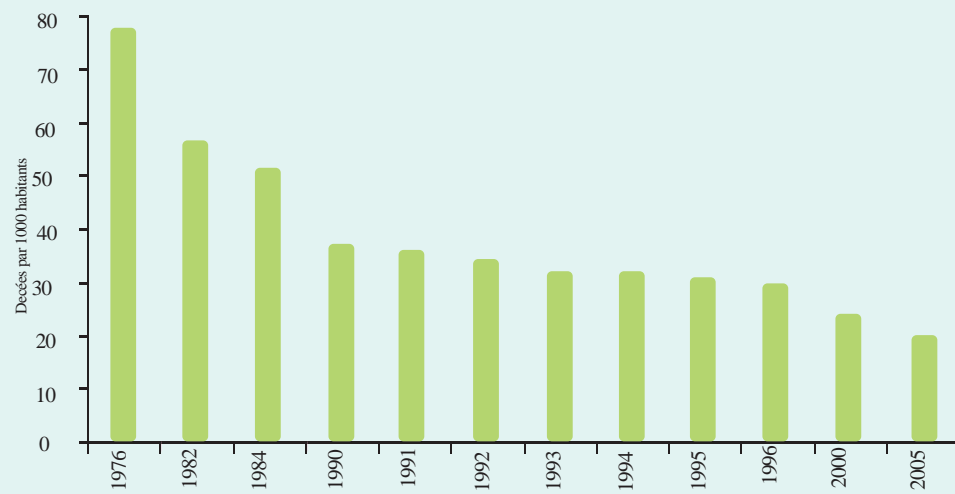
Parallèlement, le taux de mortalité n'a cessé de baisser depuis le milieu des années 60 jusqu'au début du 3ème millénaire, passant de 15‰ en 1966 à 5.9‰ en 2005. A l'échelle régionale et pour l'année 2004, le taux brut de mortalité le plus élevé a été enregistré dans le gouvernorat de Béja (10‰).

Taux brut de mortalité en 2004



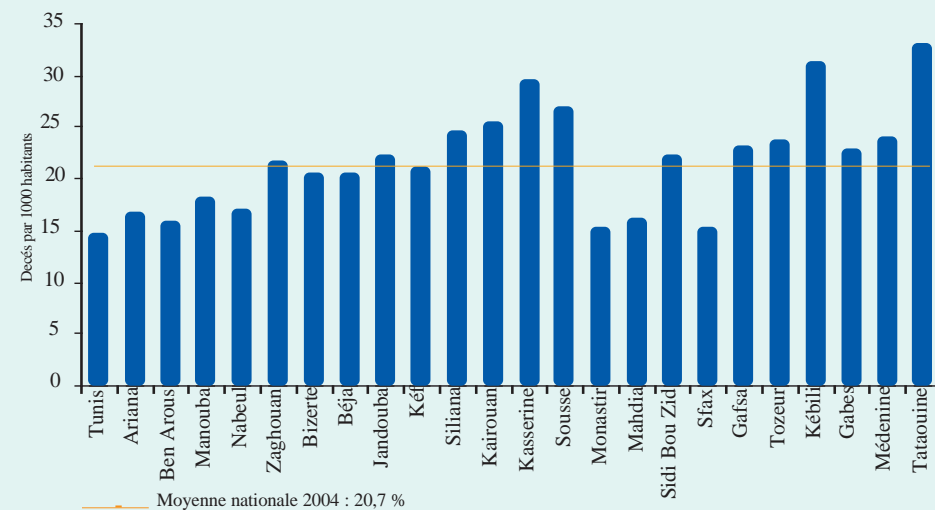
On a aussi enregistré une amélioration du taux de mortalité infantile qui est passé de 200 décès par 1000 naissances en 1956 à 51.4 décès en 1984 et à moins de 20.3 décès par 1000 naissances en 2005 (voir graphique suivant).

Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances



Source : I N S

Taux de mortalité infantile en 2004



Source : I N S

Le territoire de la Tunisie est divisé en zones communales et non communales, et les zones municipales sont soumises à des considérations urbaines qui ne sont pas nécessairement liées aux divisions administratives. Actuellement, la Tunisie compte 264 communes contre 75 en 1956, et c'est ce qui explique en principe la forte progression du taux d'urbanisation depuis les années 80. En effet, le taux moyen national d'urbanisation a atteint 65% en 2004 contre 50% en 1975 et 40% en 1965, soit une augmentation moyenne annuelle de 3.5%.

Le nombre de personnes vivant en zones communales a doublé en 20 ans et a atteint 6.4 millions en 2004 contre 3.6 millions en 1975.

Au niveau des gouvernorats, le taux d'urbanisation a augmenté régulièrement depuis les années 80 et le nombre de personnes vivant dans des zones municipales est maintenant supérieur au nombre de personnes vivant en zones non communales dans tous les gouvernorats du pays.

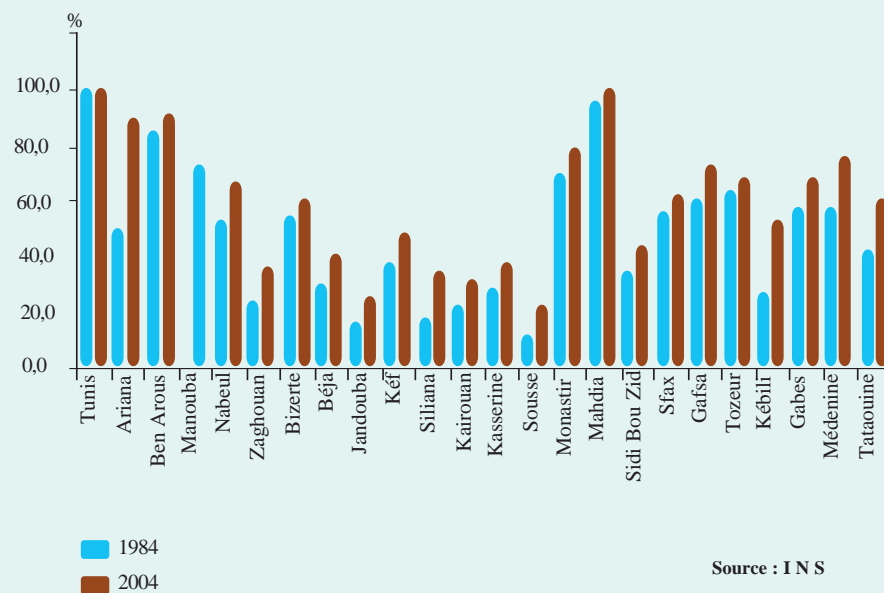
En 2004, le taux d'urbanisation a varié entre 100% pour les gouvernorats de Tunis et Monastir et 24.3% pour le gouvernorat de Sidi Bouzid (voir graphique ci-dessous).

Pour l'année 2004 on notera que :

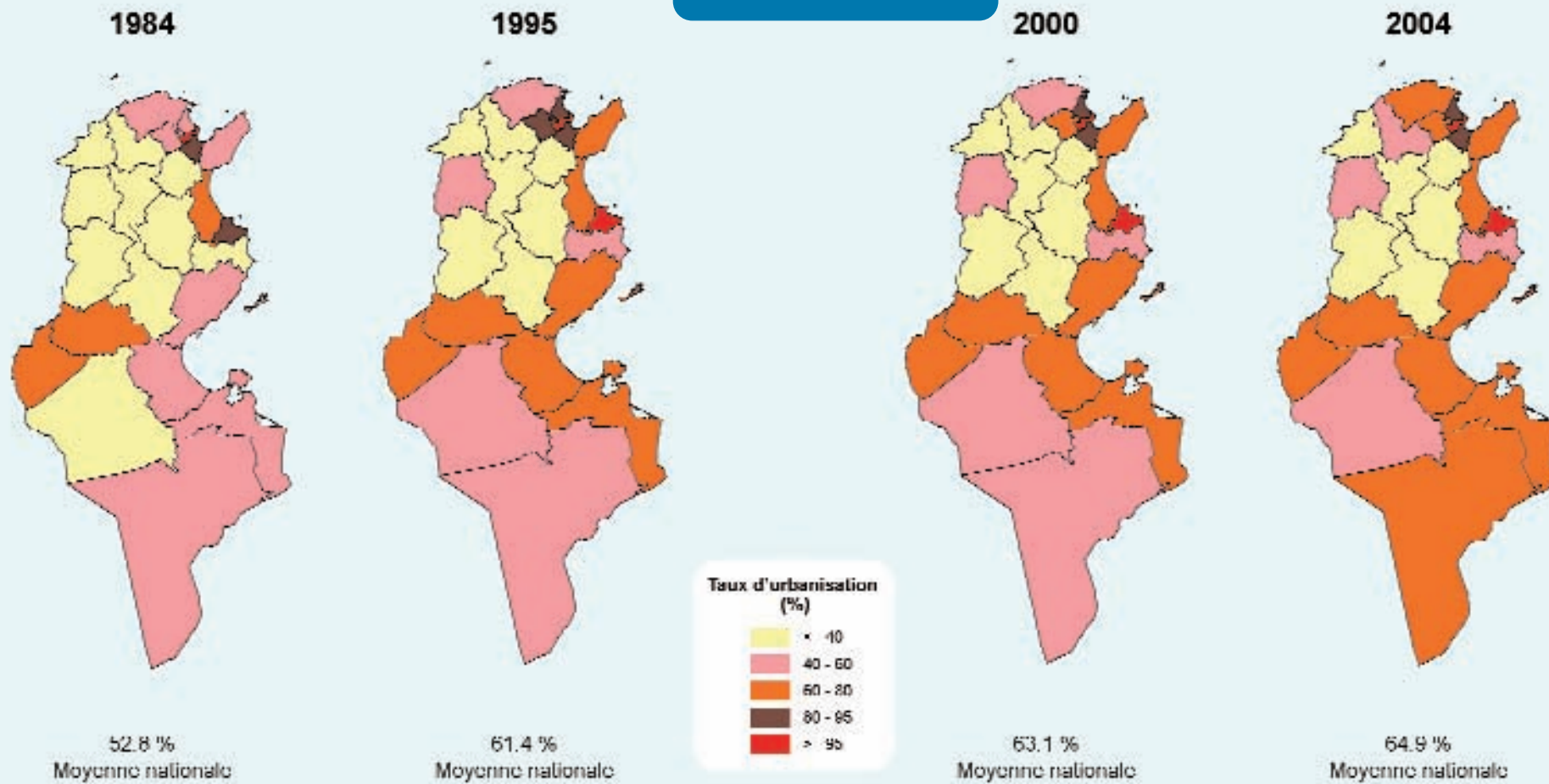
- Les gouvernorats de Tunis, Ariana et Ben Arous ont les taux d'urbanisation les plus élevés, et si l'on additionne leurs populations et la population urbaine du gouvernorat de Manouba, on constate que le Grand Tunis accapare 23% de la population totale de la Tunisie.
- Beaucoup de gouvernorats de l'intérieur, notamment ceux de Jendouba, Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine, ont des taux d'urbanisation relativement faibles. Ceci est dû à la domination des activités agricoles associées généralement au milieu rural.

- Plusieurs gouvernorats côtiers ont enregistré une forte évolution de leurs taux d'urbanisation. Ainsi, ce taux est passé de 81.8% en 1984 à 100% en 2004 pour le gouvernorat de Monastir, et de 36.1 en 1984 à 45% en 2004 pour le gouvernorat de Mahdia.
- Plusieurs gouvernorats sont devenus des pôles qui attirent une population urbaine en forte croissance ; c'est le cas notamment des gouvernorats de Médenine, Sousse et Gafsa.

Taux d'urbanisation entre 1984 et 2004



Taux d'urbanisation



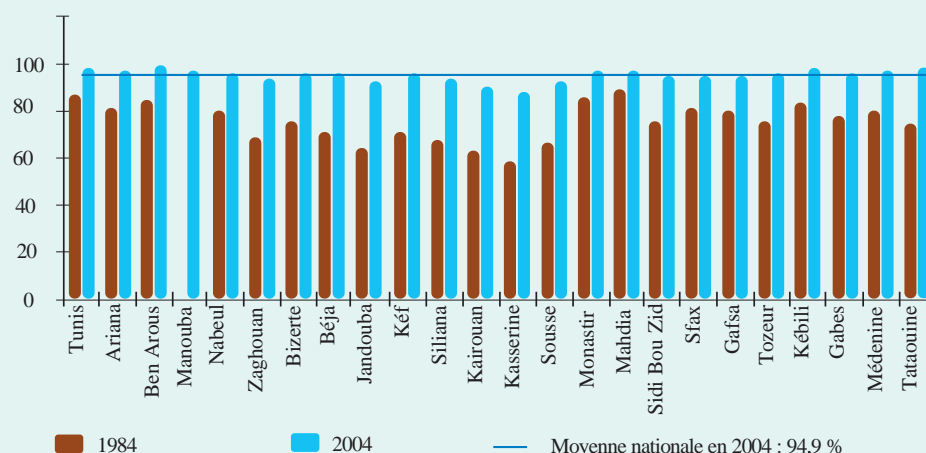
L'Etat a accordé une attention particulière au secteur de l'éducation, enseignement et formation comme étant l'un des piliers du développement. Cela s'est manifesté à travers les nombreux efforts entrepris en faveur de l'amélioration et du développement de l'infrastructure de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche scientifique ainsi que le développement et la réhabilitation des centres de formation relevant du secteur public, ce qui a permis de réaliser la plupart des objectifs arrêtés en la matière et qui convergent vers l'amélioration du taux de scolarisation et la réduction du taux d'abandon scolaire.

La Tunisie a accompli d'énormes progrès dans le domaine de la généralisation de l'enseignement. En effet, le taux de scolarisation à l'échelle nationale pour les enfants dans la tranche d'âge 6-14 ans a atteint 94.9% en 2004, contre 75.7% en 1984 et environ 30% en 1956. De ce fait, le taux d'analphabétisme a été considérablement réduit, passant de 84.7% en 1956 à 46.2% en 1984 et 22.9% en 2004, et il est attendu qu'il soit ramené à 10% en 2009.

Il est à noter que les efforts en matière de scolarisation ont touché tout le territoire national sans exception, puisque tous les gouvernorats ont amélioré leurs taux de scolarisation par rapport au début des années 80, comme le montre le graphique ci-dessous.

En 2004, le gouvernorat de Kébili arrive en tête de classement avec un taux de scolarisation de 98.1%, suivi par le gouvernorat de Tunis qui a enregistré un taux de 97.8%. En revanche, ce taux est resté au deçà de la moyenne nationale (94.9%) dans un certain nombre de gouvernorats, notamment Kasserine (87.9%), Kairouan (88.7%) et Jendouba (91.3%).

Evolution de taux de scolarisation entre 6 ans et 14 ans



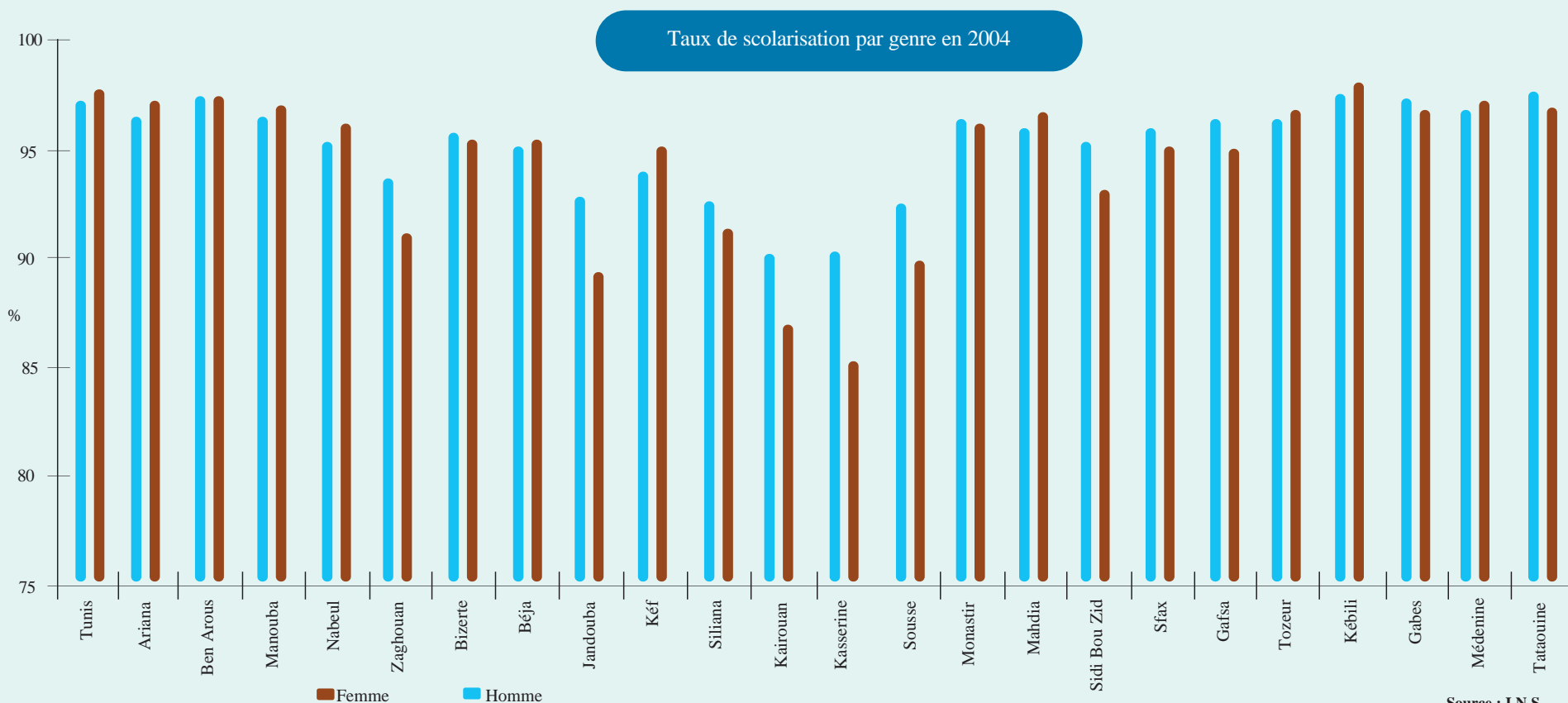
Source : I N S

Les progrès réalisés en matière de scolarisation ont été particulièrement remarquables dans un certain nombre de gouvernorats comme Kasserine où le taux de scolarisation est passé de 59.4% en 1984 à 87.9% en 2004, Sidi Bouzid où il a augmenté de 67.7% à 91.3% et Gabès où le taux est passé de 78.2% à 97.1%, ce qui démontre clairement que les efforts entrepris depuis la fin des années 80 pour accélérer le processus de développement n'ont pas favorisé certaines régions au détriment d'autres mais ont englobé tous les gouvernorats sans exclusive.

Par ailleurs, l'amélioration du taux de scolarisation a intéressé les garçons aussi bien que les filles, même si elle a été plus rapide dans le cas des filles. Ainsi, le graphique ci-dessous montre que le taux de scolarisation des filles

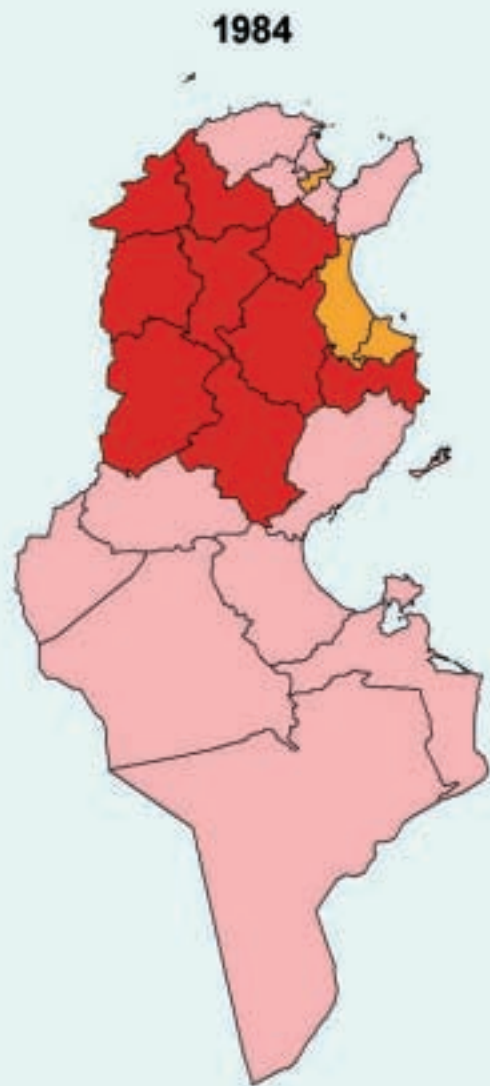
dépasse celui des garçons dans plusieurs gouvernorats, notamment Tunis, Ariana, Manouba, le Kef, Monastir et Médenine. De tels résultats sont l'aboutissement des efforts de l'Etat visant la généralisation de l'enseignement et l'éradication de l'analphabétisme et la concrétisation des Objectifs du Millénaire qui appellent assurer l'éducation primaire pour tous (objectif n° 2) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (objectif n° 3).

Néanmoins, le taux de scolarisation des filles reste relativement faible dans certains gouvernorats comme Kasserine (85.3%), Kairouan (87.1%) et Sidi Bouzid (89.9%). Cette situation est due essentiellement aux spécificités sociales de ces régions.

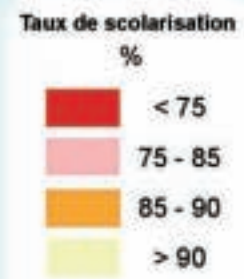


Source : I N S

Taux brut de scolarisation



Moyenne nationale 75.9 %



Moyenne nationale 94.9 %

Le taux d'analphabétisme

La Tunisie s'est distinguée au cours des dernières années par les excellents résultats qu'elle a pu réaliser dans le domaine de l'éradication de l'analphabétisme, et ce grâce à une politique avant-gardiste qui a déterminé très tôt que l'analphabétisme constituait un sérieux blocage au développement économique et social et au développement humain d'une manière générale. C'est ainsi que « l'éducation pour tous » a été adoptée comme principe général et qu'une stratégie nationale pour l'alphabétisation a été adoptée en 1992 pour la période 1992-1999 et a évolué en 2000 la mise en place d'un programme national pour l'enseignement des adultes.

Ce programme, mis en œuvre avec le soutien des différentes composantes de la société civile, compte déjà plusieurs réalisations à son actif. Ainsi, au cours des six premières années d'activité, le nombre de personnes libérées du fardeau de l'analphabétisme et ayant obtenu le Certificat d'éducation sociale a été de plus de 311000 dont 237000 femmes (76%) et 113000 jeunes (36%).

Grâce à ce programme, le taux d'analphabétisme à l'échelle nationale a été considérablement réduit, atteignant 22.9% en 2004 contre 46.2% en 1984 et 31.7% en 1994 qui était la 3ème année de mise en œuvre de la stratégie nationale d'alphabétisation.

En vue d'impulser le processus de développement au niveau régional, ce programme a intéressé tous les gouvernorats du pays, et les résultats obtenus ont été remarquables comme le montre le graphique ci-dessous.

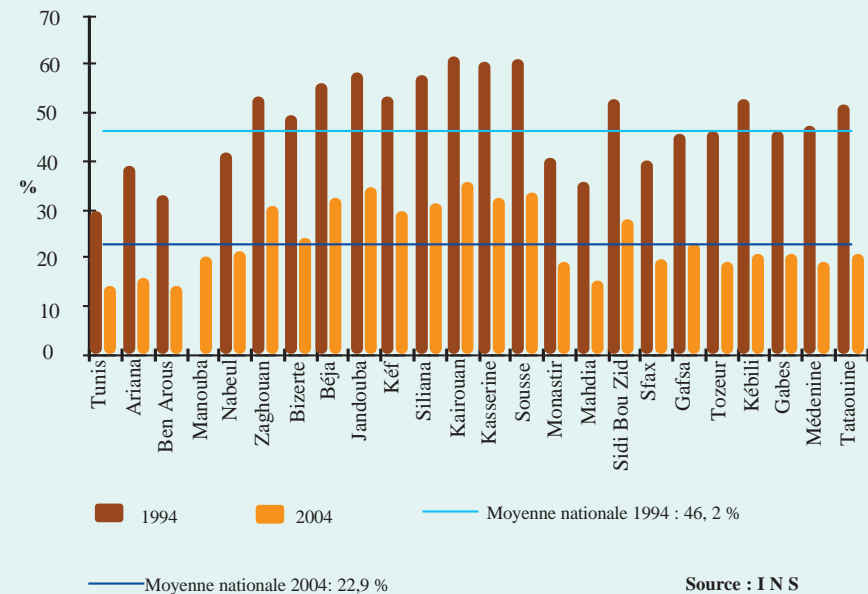
Le taux d'analphabétisme se situe entre 14.1% pour le gouvernorat de Ben Arous et 35.7% pour le gouvernorat de Kairouan.

Cependant, et malgré les efforts consentis, les résultats ont été en deçà des attentes dans plusieurs gouvernorats, notamment dans le Nord-Ouest et le Centre Ouest du pays où le taux d'analphabétisme reste élevé : 34.8% à Jendouba et 33.7% à Sidi Bouzid.

La stratégie nationale d'alphabétisation respecte le principe de l'égalité des genres et la plupart de ses projets et activités s'adressent aussi bien aux hommes qu'aux femmes. C'est ce qui explique la réduction du taux d'analphabétisme chez les femmes. En effet, durant la période 1966-2004 la distribution de la population de plus de 10 ans d'âge par niveau d'éducation montre une augmentation de la proportion de femmes ayant un niveau d'éducation secondaire ou supérieur et une réduction de la proportion de femmes illettrées. Pour ce qui est des hommes, le taux d'analphabétisme a été ramené de 53.9% en 1966 à 14.8% en 2004.

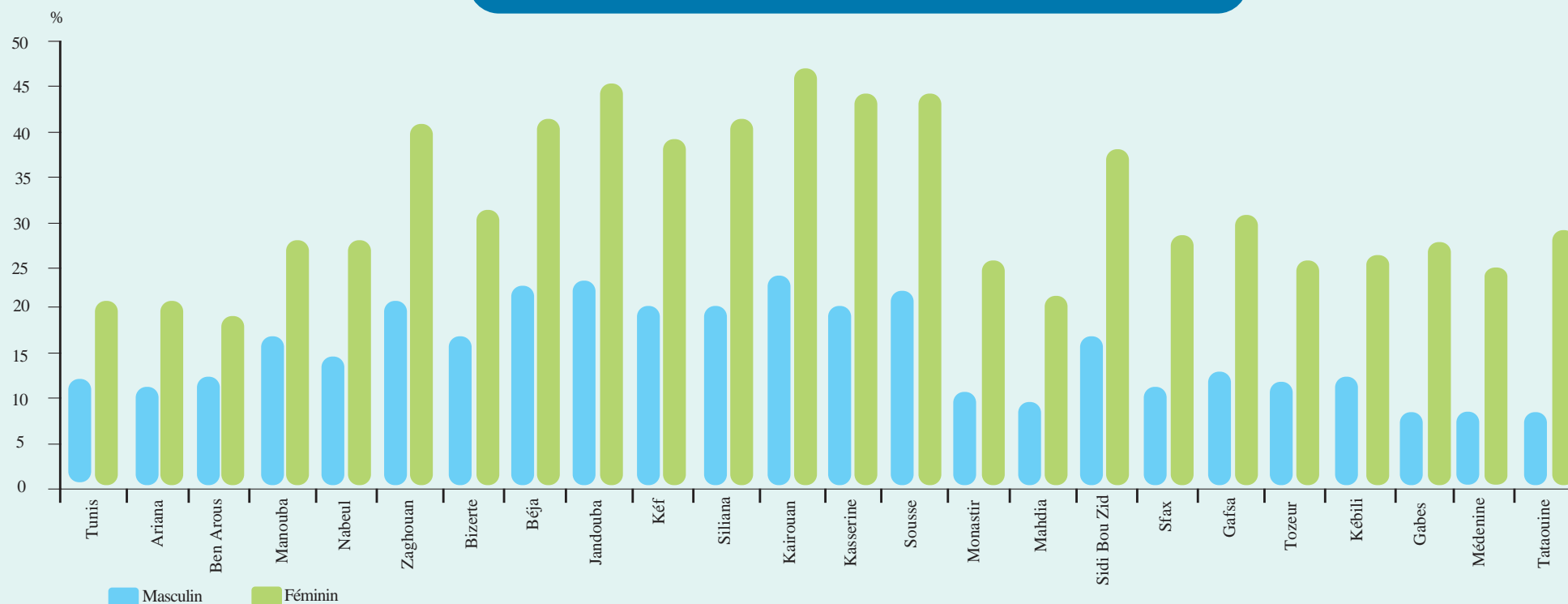
Cependant, les différences entre hommes et femmes persistent au niveau régional, puisque le taux d'analphabétisme reste deux fois supérieur chez les femmes que chez les hommes.

Taux d'analphabétisme par gouvernorat (1994 - 2004)



Source : I N S

Taux d'analphabétisme dans les gouvernorat selon le sexe année 2004

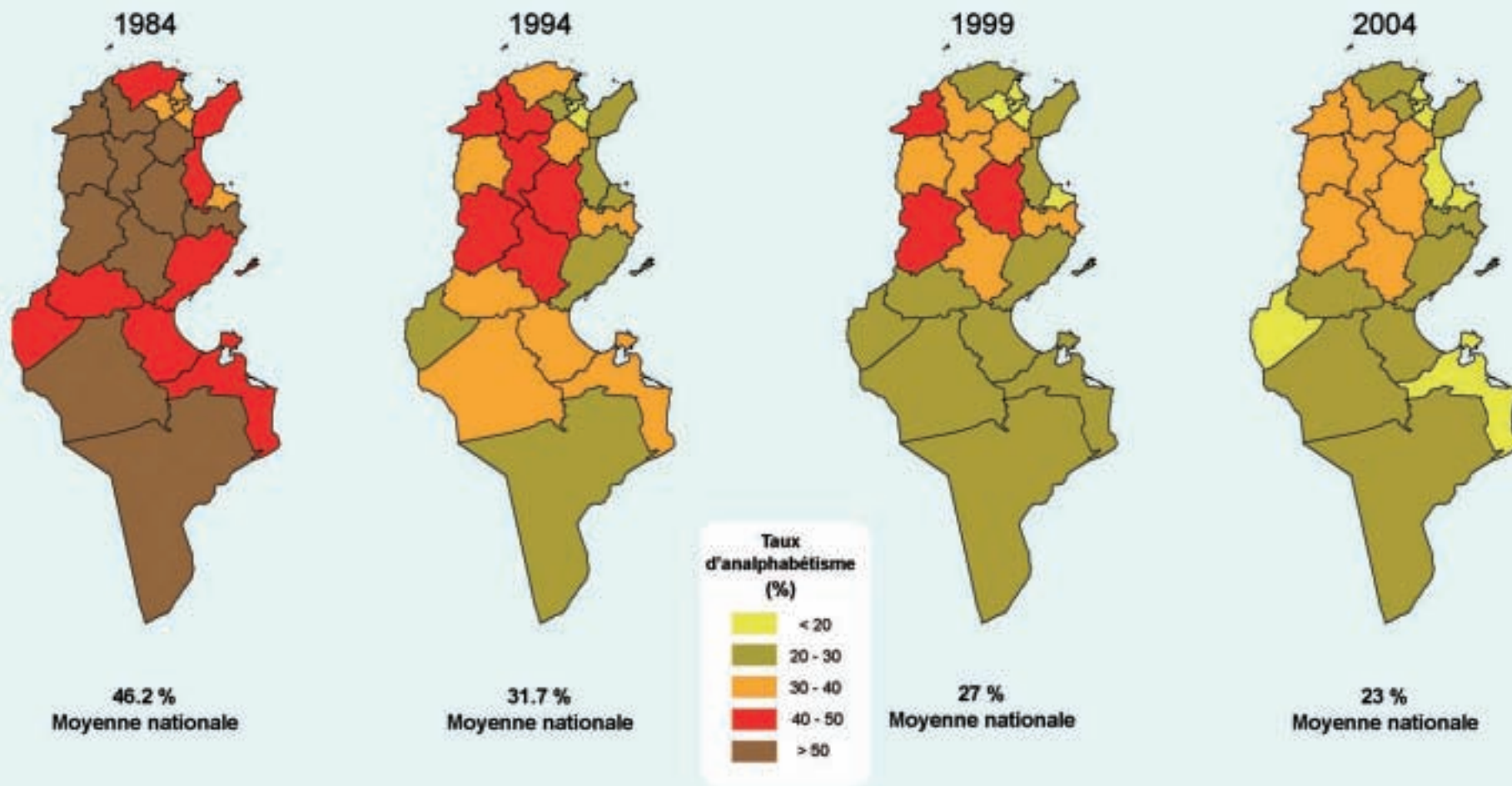


Source : I N S

Concernant les objectifs et les orientations en matière de lutte contre l'analphabétisme et l'enseignement des adultes, le programme présidentiel « Tunisie de demain » contient des objectifs clairs, à savoir :

- Réduire le taux national d'analphabétisme à moins de 10% d'ici la fin de 2009.
- Eliminer totalement l'illettrisme chez toutes les personnes âgées de moins de 30 ans.
- Assurer la diffusion de la culture de la modernité et son accessibilité à toutes les couches sociales.
- Cibler le programme sur les groupes et les régions prioritaires (femmes, filles, délégations prioritaires, les jeunes entre 15 et 29 ans).

Taux d'analphabétisme



L'emploi est l'une des principales priorités de la politique économique et sociale de la Tunisie, et le Code de l'investissement (1974) insiste sur le lien entre le volume des investissements et le nombre d'emplois qu'ils créent. Ce lien est par ailleurs renforcé par les appels lancés aux investisseurs pour qu'ils lancent des projets dans les zones défavorisées afin d'y créer des emplois et réduire ainsi le taux de chômage dans les gouvernorats et dans le pays, et aussi afin de ralentir la migration intérieure.

En 2004 le taux de chômage national s'est situé aux alentours de 14.1% contre 15.6% en 1999 et 15.8% en 1994.

Le graphique ci-dessous donne le taux de chômage par gouvernorat pour l'année 2004 ; on note que ce taux a varié entre 7.6% pour le gouvernorat de Monastir et 21.7% pour le gouvernorat de Zaghouan.

Taux de chômage selon les gouvernorats en 2004



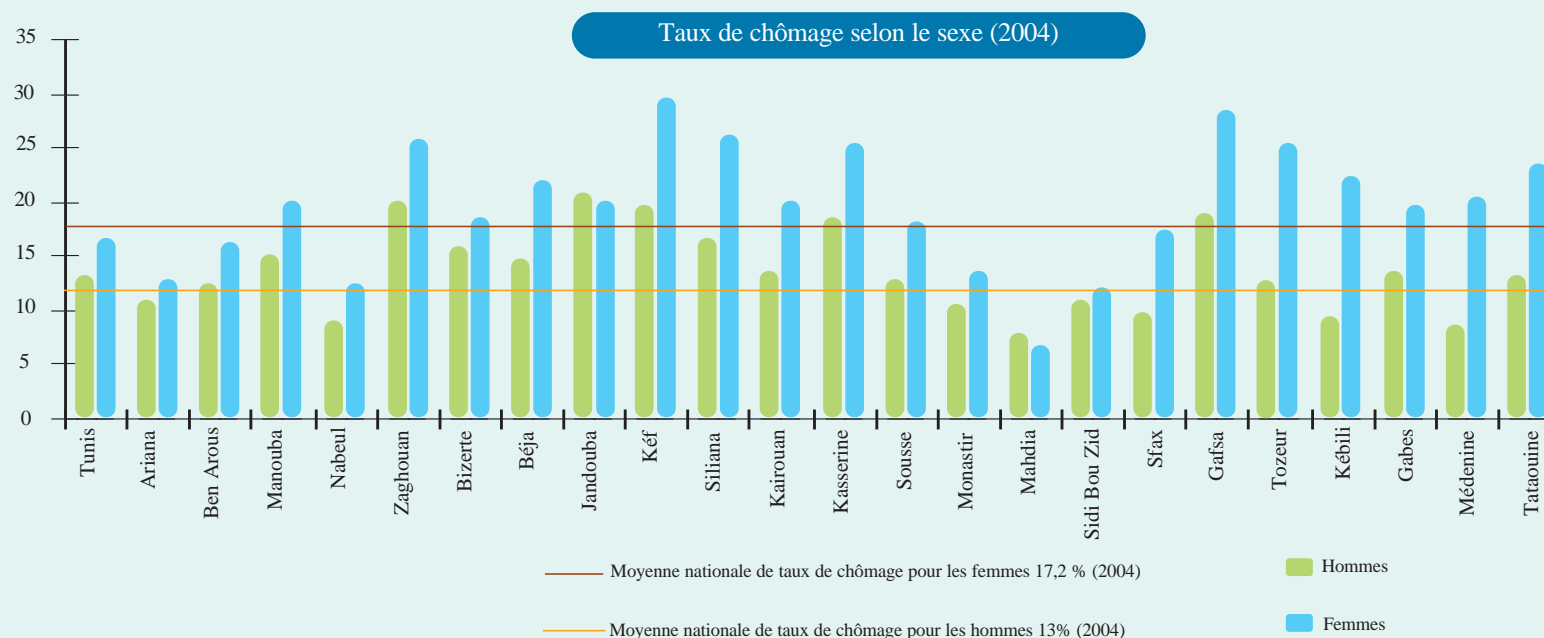
Source : I N S

Le taux de chômage a considérablement baissé au cours des dernières années grâce notamment aux incitations et encouragements accordés par l'Etat aux diplômés de l'enseignement supérieur à travers le Fonds de l'emploi 21-21. Cependant, le taux de chômage a augmenté en 2005 et 2006, atteignant respectivement 14.2% et 14.3%.

Les efforts en matière de création d'emplois et de réduction du chômage ont été déployés dans tous les gouvernorats sans exception ou exclusive, mais malgré cela le chômage continue à frapper certains gouvernorats plus durement que d'autres. Cette distribution inégale est due essentiellement aux spécificités naturelles, économiques et sociales des gouvernorats dont certains connaissent une activité économique intense (activités commerciales, zones industrielles, tourisme...) à l'instar de Monastir (7.6% de chômage), Nabeul (10.1%) et Médenine (10.7%), alors que d'autres gouvernorats ont une activité économique relativement stagnante, comme les gouvernorats de Jendouba (20.2% de chômage), Kasserine (19.8%) et Siliana (18.5%).

Par ailleurs, l'Etat a déployé beaucoup d'efforts pour intensifier l'intégration de la femme dans la vie économique à travers notamment la généralisation de l'enseignement, la mise en place d'un cadre législatif et institutionnel évolué, et la structuration du marché de l'emploi sur la base de l'égalité des opportunités sans aucune forme de discrimination. Mais malgré cela, le chômage continue à être supérieur chez les femmes dans tous les gouvernorats à l'exception de Monastir, comme le montre le graphique suivant :

Concernant les objectifs du XIème Plan de développement en matière de perspectives d'emploi et de réduction du chômage, il est attendu que le taux de chômage baisse à 14.2% en 2006 et 13.1% en 2011, pour se situer autour de 10.3% en 2016. Dans ce domaine, les diplômés du supérieur feront l'objet d'une attention particulière, l'objectif pour cette catégorie sociale étant de ramener le taux de chômage de 16% à 14.1% en 2011 et 11.3% en 2016.



Taux de chômage

Taux de chômage en 1994



15.8 %
Moyenne nationale

Taux de chômage en 2004



14.1 %
Moyenne nationale



Taux de chômage par sex en 1994

Hommes



15.6 %

Moyenne nationale

Femmes



16.3 %

Taux de chômage par sex en 2004

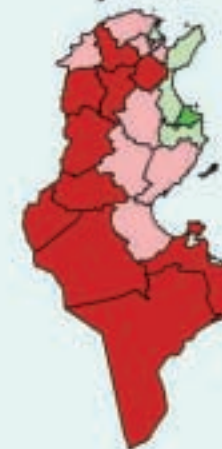
Hommes



13 %

Moyenne nationale

Femmes



17.2 %

Nombre de femmes actives occupées pour 100 hommes actifs

Depuis des décennies, la Tunisie n'a cessé d'œuvrer en faveur de la promotion de la femme en lui donnant un statut privilégié au sein de la société en tant qu'élément essentiel et agissant du développement économique et social. Cette attention s'est manifestée à travers un grand nombre de programmes et instruments visant le renforcement de cette démarche, ce qui a permis de renforcer la position de la femme au sein de la société d'une manière générale, et de jouir de ses droits en toute égalité avec les autres citoyens. Grâce à une base juridique et institutionnelle solide en la matière, la Tunisie est parvenue à atteindre plusieurs objectifs relatifs à la promotion de la femme. En effet, la femme occupe plusieurs postes importants et sensibles, participe d'une manière effective aux activités économiques et politiques, tout en continuant à jouer le rôle social qui lui incombe.

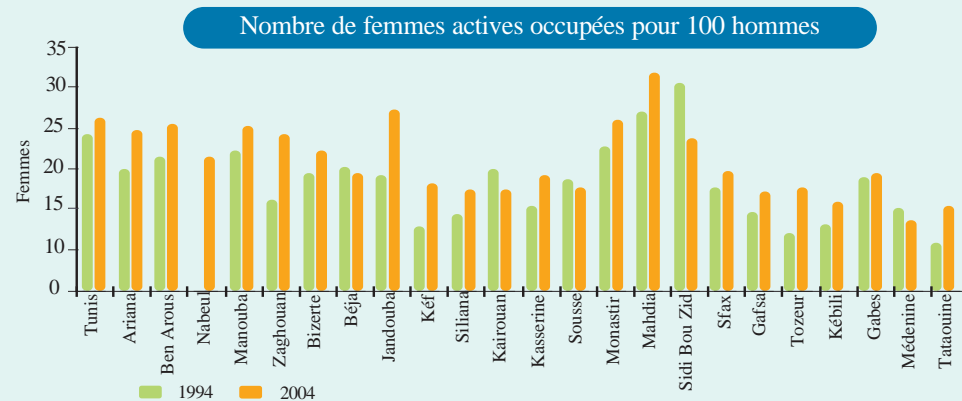
Concernant la participation de la femme à la vie économique, on relève au cours des dernières décennies une forte augmentation du nombre de femmes actives occupées par rapport à 100 hommes. En 2004 cette proportion a été de 34% (soit un tiers de la population active) contre 6% en 1966 et 24% en 1975 (voir graphique suivant). Cette remarquable évolution peut être attribuée à plusieurs facteurs et incitations dont :

- L'augmentation du taux de scolarisation des filles qui a atteint 94.4% en 2004.
- L'égalité entre hommes et femmes en matière de travail, particulièrement après la révision du Code du travail en 1992 interdisant toute discrimination basée sur le genre.
- La mise en place de plusieurs programmes de formation pour les femmes, particulièrement dans les domaines des métiers, de la gestion et de l'administration.
- L'adoption de plusieurs mesures destinées à encourager les femmes à créer des projets et à s'installer à leur propre compte en profitant des instruments et incitations visant le soutien aux projets (en particulier les microprojets) créés par les femmes et à l'amélioration de leur rentabilité, et ce en partenariat avec les Associations et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) féminines. L'objectif de ces actions est de permettre à la femme active de jouer un rôle effectif dans la vie économique, renforcer son intégration dans le processus de développement, l'aider à créer des sources de revenus stables, et faciliter son accès à des sources de financement comme le Fonds National de l'Emploi 21-21. Concernant ce Fonds, la proportion de femmes ayant bénéficié de ses

interventions par rapport à l'ensemble des bénéficiaires est passée de 28% en 2000 à 43% en 2005 .

- La promotion de la femme rurale à travers son implication dans les projets de développement local. Cette action a été récemment renforcée par la mise en place d'un plan national pour la promotion de la femme rurale qui sera mis en oeuvre dans le cadre du XIème Plan de développement et dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie de la femme rurale à travers le renforcement de ses capacités dans les domaines de la santé, de l'enseignement, de l'éducation et de la formation professionnelle. Ce plan vise également une meilleure contribution de la femme au revenu familial par le renforcement de son rôle dans le secteur agricole. Enfin, le plan national cherchera à impulser la participation de la femme à la dynamique du développement collectif.
- La facilitation de l'accès de la femme aux centres de décision et de responsabilité. Grâce à une volonté politique résolue, la femme représente d'ores et déjà, au niveau de l'exécutif, 14.89% des membres du gouvernement. Au niveau du pouvoir législatif, la proportion de femmes à l'Assemblée Nationale a atteint 22.75%, avec 43 députées (sur un total de 189) et 17 femmes siégeant à la Chambre des Conseillers (2e chambre).

Il est à noter que le nombre de femmes actives employées pour 100 hommes actifs varie d'un gouvernorat à un autre selon les spécificités sociales, culturelles et surtout économiques de chaque gouvernorat. Pour l'année 2004, ce nombre a varié entre 53.78 pour le gouvernorat de Monastir et 20.95 pour le gouvernorat de Tataouine.



Moyenne nationale 2004 : 34,57 femme active occupée pour 100 hommes

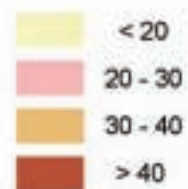
Source : I N S

Nombre de femmes actives et occupées



Moyenne nationale 29.95 de femmes actives occupées pour 100 hommes actifs

femmes actives occupées pour 100 hommes actifs



Moyenne nationale 32.27 de femmes actives occupées pour 100 hommes actifs



Moyenne nationale 34.57 de femmes actives occupées pour 100 hommes actifs

Le nombre de lits hospitaliers pour 1000 habitants

La santé est considérée comme un des facteurs du développement et de la production économique du fait du rôle qu'elle joue dans la préservation des capacités physiques et mentales du citoyen et de l'importance du travail humain en tant que facteur de production.

Dans le cadre des efforts incessants en faveur du soutien au secteur de la santé, notre pays œuvre pour fournir les services de traitement et de prévention à tous les citoyens où qu'ils se trouvent sur le territoire national. Cette démarche est concrétisée par la stratégie sanitaire intégrée mise en oeuvre par l'Etat pour atteindre les objectifs tracés en la matière, ce qui fait que la situation sanitaire du pays est tout à fait rassurante, comme l'atteste l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le confirme l'évolution de plusieurs indicateurs tels que l'espérance de vie à la naissance, le taux de mortalité infantile et le nombre d'habitants par médecin.

Pour ce qui est du nombre de lits dans les hôpitaux publics pour 1000 habitants, l'évolution de cet indicateur est une preuve de toute l'attention que l'Etat porte au secteur de la santé. En effet, on comptait en 2006 environ 1.76 lits hospitaliers publics pour 1000 habitants à l'échelle nationale. A l'échelle régionale, le chiffre a varié pour la même année entre 0.1 lit/1000 hab. dans le gouvernorat de Ben Arous et 3.53 lits/1000 hab. pour le gouvernorat de Tunis.

La moyenne nationale du nombre de lits hospitaliers pour 1000 habitants est tout à fait rassurante si on la compare à celle de pays similaires à la Tunisie comme le Maroc où la moyenne est de 0.9 lit ou l'Algérie où la moyenne est de 1.7 lits, selon les données récentes de l'OMS.

Quant aux écarts entre gouvernorats, ils sont dus aux spécificités et aux besoins des gouvernorats ainsi qu'à l'existence de centres hospitalo-universitaires (CHU) dans certains gouvernorats. Toujours est-il que 18 gouvernorats (dont Ariana, Nabeul, Jendouba, Kébili...) enregistrent un nombre moyen de lits hospitaliers/1000 hab. inférieur à la moyenne nationale qui est de 1.76.

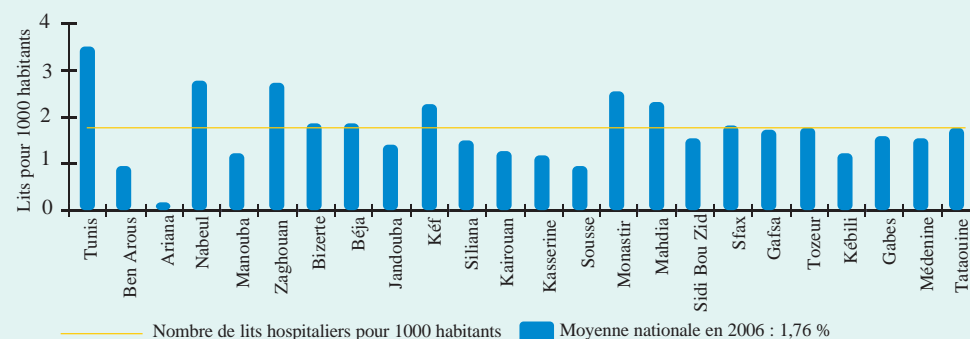
D'une manière général, cet indicateur est une preuve tangible des efforts fournis par la communauté nationale pour la mise à disposition d'infrastructures, bâtiments et équipements techniques et médicaux. En effet, le nombre d'établissements hospitaliers est passé de 141 en 1987 à 182 actuellement, distribués comme suit :

- 21 hôpitaux et centres de maternité.
- 33 hôpitaux régionaux.
- 28 instituts et centres spécialisés et C.H.U.

On compte également 3 hôpitaux militaires et un hôpital pour les forces de l'ordre. Le nombre de lits actifs dans le secteur public est passé de 15 000 en 1987 à 18 000 actuellement, et le nombre de centres de santé de base est passé de 1566 en 1992 à 2074 en 2006.

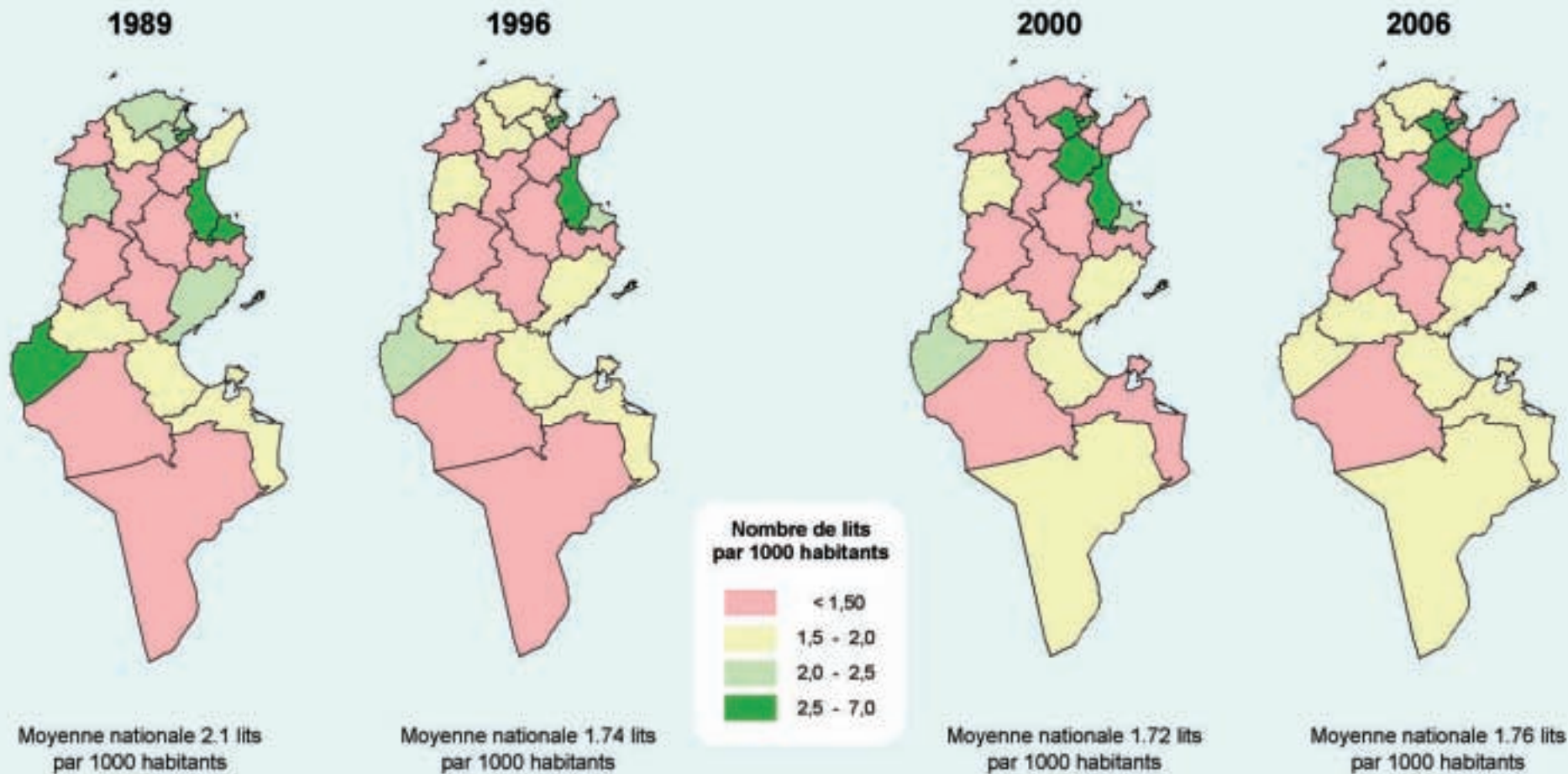
Pour ce qui est des dépenses en matière de santé, elles ont représenté 5.1% du PIB en 2003, les dépenses publiques représentant 45.3% et les dépenses privées 54.3%, selon le Rapport des Nations Unies sur le Développement Humain (2005).

Nombre de lits hospitaliers pour 1000 habitants en 2006



Source : I N S

Nombre de lits hospitaliers par 1000 habitants



Le nombre d'habitants par médecin

Le système de santé jouit d'un statut privilégié, ce secteur étant devenu plus inclusif et plus méthodique, ce qui lui a permis de réaliser d'importants progrès et d'établir une distribution équitable entre les régions. La consolidation du système de santé a permis à la Tunisie de mettre plusieurs réussites à son actif, lui conférant un rayonnement enviable dans les instances internationales, comme le reconnaît l'OMS.

La politique avant-gardiste suivie dans ce domaine aspire à rapprocher le citoyen des établissements sanitaires, fournir les moyens et les équipements les plus modernes et les plus évolués, garantir la qualité des services sanitaires, et mettre en place une charte sanitaire dans laquelle il y aurait complémentarité entre les rôles des différents intervenants – secteur public, secteur privé et société civile.

Grâce aux programmes réalisés dans ce secteur, la Tunisie a obtenu des améliorations constantes et continues des différents indicateurs de santé. Ainsi, l'espérance de vie à la naissance est passé de 51 ans en 1966 à 73 ans en 2004, le taux de mortalité est passé de 15‰ en 1966 à 6‰ en 2004, et le taux de mortalité infantile est passé de 138‰ en 1966 à environ 21‰ en 2004.

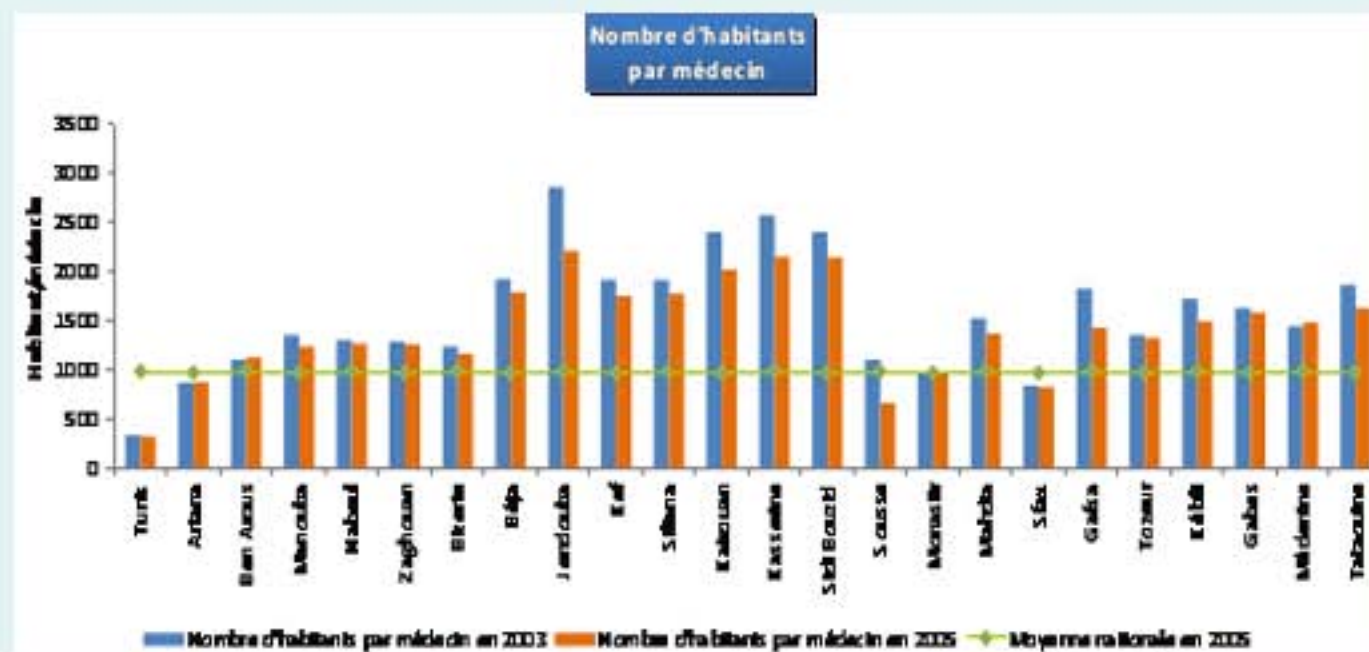
Cette évolution remarquable des indicateurs témoignent des efforts quantitatifs et qualitatifs fournis par l'Etat en vue de renforcer l'infrastructure de la santé et développer l'encadrement médical et paramédical du pays. Ainsi, on relève une forte progression du nombre de lits hospitaliers dans les établissements publics et privés, du nombre d'établissements hospitaliers toutes catégories confondues – C.H.U., centres et instituts spécialisés, centres de médecine scolaire et universitaire...

De même, le nombre d'habitants par médecin a fortement baissé, se situant à 987 habitants par médecin en 2005 contre 2110 en 1987 et 6577 en 1996. Cependant, il existe d'importants écarts entre les gouvernorats dans ce domaine, le nombre d'habitants par médecin variant entre 668 dans le gouver-

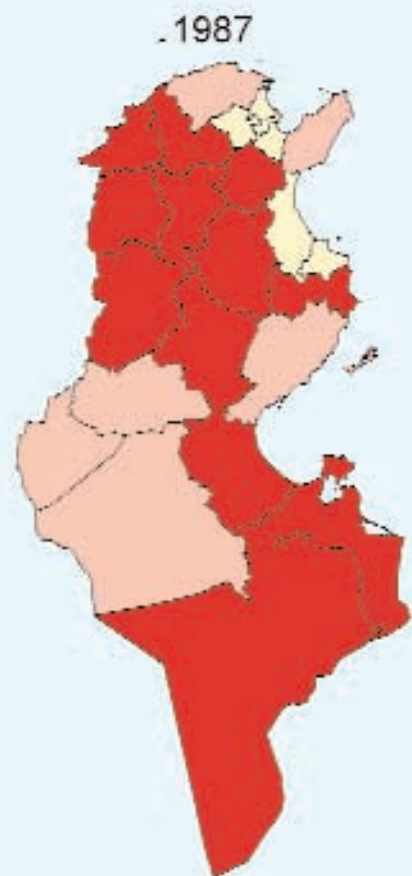
norat de Sousse et 2224 dans le gouvernorat de Jendouba. Malgré tous les efforts, le nombre d'habitants par médecin reste inférieur à la moyenne nationale dans plusieurs gouvernorats dont Nabeul, Zaghouan, Béja, Jendouba, Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid.

Par conséquent, les efforts porteront à l'avenir sur une attention accrue pour les régions à besoins spécifiques et le renforcement des centres de santé de base en vue de couvrir tout le territoire national conformément au programme électoral du Président de la République « 2004-2009 ».

Evolution du nombre d'habitants par médecin par gouvernorat 2003 - 2005

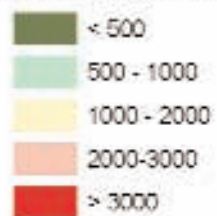


Nombre d'habitants par médecin



Moyenne nationale
2161
habitants par médecin

Habitants par médecin



Moyenne nationale
1043
habitants par médecin



Moyenne nationale
978
habitants par médecin

Le taux de branchement des ménages en courant électrique

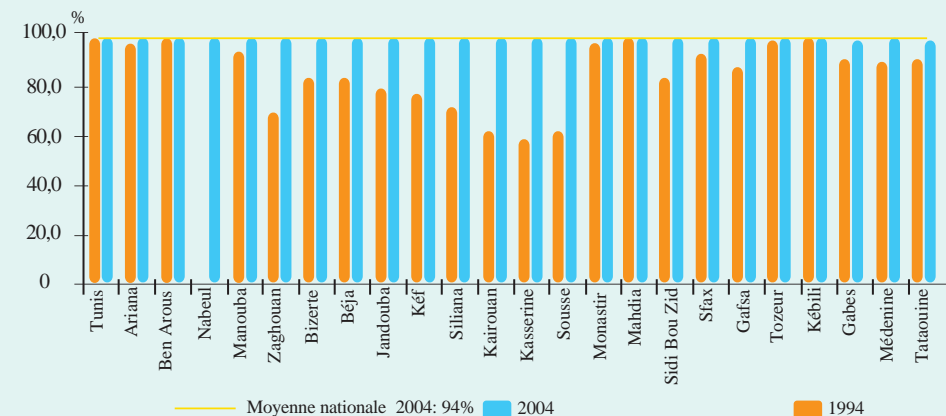
La politique avant-gardiste suivie par la Tunisie depuis le Changement a attaché une attention particulière à l'amélioration de la qualité de vie du citoyen à travers tout le territoire national, et ce par le développement des infrastructures, la fourniture de services essentiels tels que l'eau potable en milieu urbain aussi bien que dans les zones rurales, et le renforcement des réseaux d'assainissement, d'électricité et de téléphone fixe.

Les interventions dans ce domaine n'ont négligé aucune région et ont touché particulièrement les zones rurales et les zones isolées. Ainsi, le taux de desserte en eau potable en zone rurale a pratiquement doublé au cours des vingt dernières années pour atteindre les 90% à l'heure actuelle. De même, le taux de branchement au réseau national de distribution d'eau potable a atteint 84.6% en 2006. Par ailleurs, le taux de branchement des ménages en milieu non communal en courant électrique a été de 97.3% environ en 2005 et le taux d'électrification en milieu rural a dépassé les 97% contre environ 34% en 1988.

Le taux moyen de branchement des ménages en courant électrique a atteint 99% en 2004 contre 86.8% en 1994, et il devrait atteindre 99.5% en 2009. Au niveau des gouvernorats, ce taux a varié entre 97.1% à Kasserine et 99.9% à Tunis, tout en notant qu'il est considéré comme satisfaisant pour tous les gouvernorats puisqu'il est partout proche de la moyenne nationale.

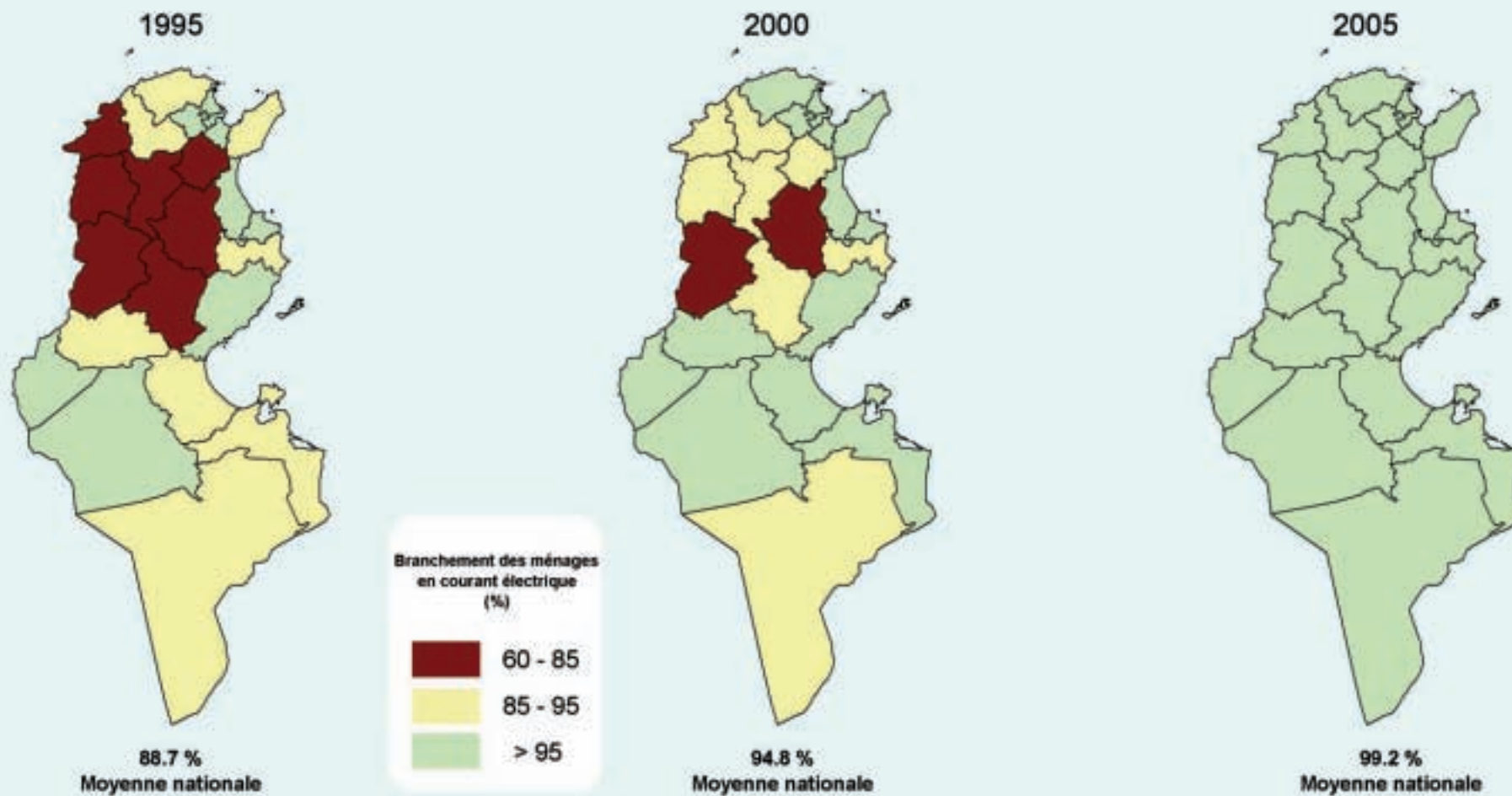
Cette évolution remarquable au niveau régional est le résultat des divers programmes et projets mis en oeuvre par l'Etat dans ce domaine, notamment les programmes régionaux de développement y inclus le Programme national d'électrification rurale, les interventions du Fonds National de Solidarité (FNS) 26-26, et d'autres interventions qui ont permis d'améliorer la qualité de vie du citoyen en milieu rural.

Taux de branchement en courant électrique par gouvernorat 1994 -2004



Source : I N S

Branchement des ménages en courant électrique



La densité téléphonique fixe par gouvernorat

L'Etat a accordé une attention particulière au secteur des communications dans le cadre des efforts destinés à améliorer la qualité de vie de chaque citoyen où qu'il soit et à faciliter ses déplacements et ses communications à l'intérieur et à l'extérieur du pays. L'évolution enregistrée par plusieurs indicateurs témoigne de la mutation qualitative qu'a connue le secteur des télécommunications en Tunisie et qui a fait de notre pays un modèle donné en exemple et émulé à l'échelle internationale, comme l'a montré la tenue en Tunisie en novembre 2005 du Sommet mondial de la société de l'information (SMSI).

L'infrastructure a enregistré une forte progression, la densité téléphonique pour les lignes fixes étant passée de 5.3 lignes pour 100 habitants en 1994 à 12.1 lignes pour 100 habitants en 2004 et à 14.2 en 2006.

Cette importante évolution est le résultat des mesures successives adoptées pour développer et moderniser l'infrastructure à travers l'extension et la réhabilitation le réseau national de commutation ainsi que l'amélioration et la diversification de la qualité des services.

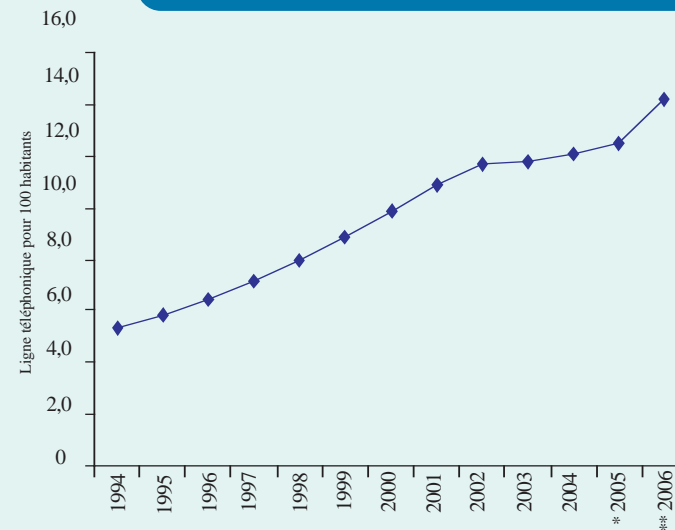
Ces mesures ont été prises dans le cadre de la stratégie nationale pour le développement du secteur des technologies des télécommunications dont les principales composantes sont les suivantes :

- Développer et mettre en oeuvre les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour que l'infrastructure des télécommunications puisse répondre aux besoins d'une économie de plus en plus axée sur le savoir ; renforcer et étendre l'infrastructure de la téléphonie fixe et mobile ; et développer le réseau de transmission de données en mettant à profit les technologies modernes disponibles.
- Renforcer la base organisationnelle et juridique pour assurer l'ouverture du secteur à la concurrence et surtout renforcer la démarche visant la facilitation de l'entrée des opérateurs privés et le renforcement de leur présence dans ce secteur.
- Renforcer les capacités humaines, techniques et technologiques par le développement de la recherche et de la formation universitaire de base et de la

formation continue et par l'extension la plus étendue possible de la culture numérique pour jeter les bases de la société de l'information et du savoir.

- Développer un tissu entrepreneurial innovant et prometteur offrant des services à haute valeur ajoutée, comme première étape vers la mise en place d'un marché intégré transnational qui ferait de la Tunisie un pôle technologique régional de première importance.

Densité téléphonique fixe (1994 - 2006)



(*) Densité téléphonique de 2005 est probable

(**) 2006 est prévisionnel

Source : I N S

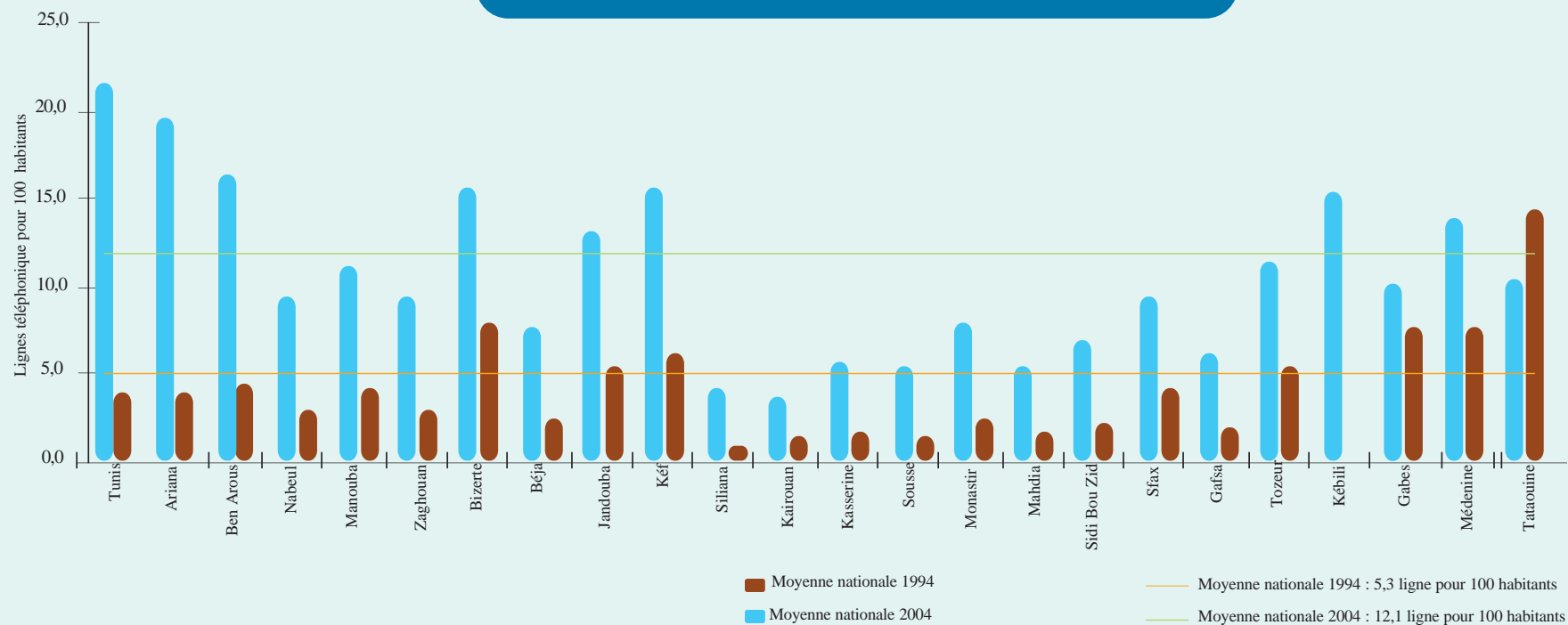
Concernant l'évolution de cet indicateur à l'échelle des gouvernorats, on notera que la densité de téléphonie fixe a varié entre 3.7 lignes pour 100 habitants pour le gouvernorat de Kasserine et 21.9 lignes pour cent habitants dans le gouvernorat de Tunis. Par ailleurs, 8 gouvernorats se situent au dessus de la moyenne nationale pour cet indicateur (dont Ariana, Sousse, Médenine) alors que les 16 autres (dont Nabeul, Mahdia, Kébili) sont en dessous (voir graphique ci-dessous).

Les écarts entre gouvernorats sont dus à plusieurs facteurs dont les plus importants sont l'insuffisance du réseau dans les zones rurales et isolées, et la densité du réseau mobile et numérique dans ces mêmes zones, puisque la den-

sité du téléphone mobile numérique se situe à 37.4 lignes pour 100 habitants à l'échelle nationale, et varie entre 18.9 pour le gouvernorat de Kairouan et 52.5 pour le gouvernorat de Sousse.

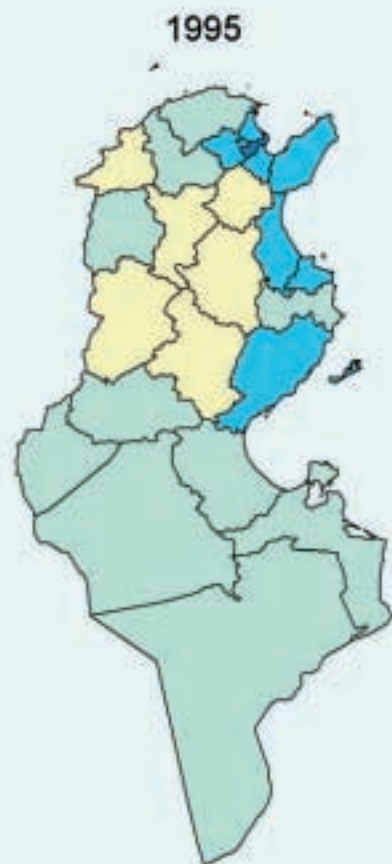
Pour ce qui est des perspectives d'avenir dans ce secteur, et surtout en ce qui concerne la densité téléphonique mobile et fixe on prévoit que la densité téléphonique (fixe et mobile) atteigne 80% en 2009.

Densité du réseau téléphonique fixe par gouvernorats (1994 - 2004)



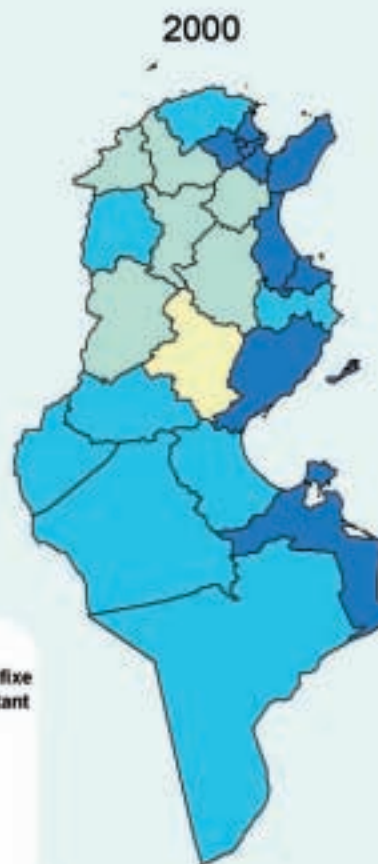
Source : I N S

Densité du réseau de téléphone fixe

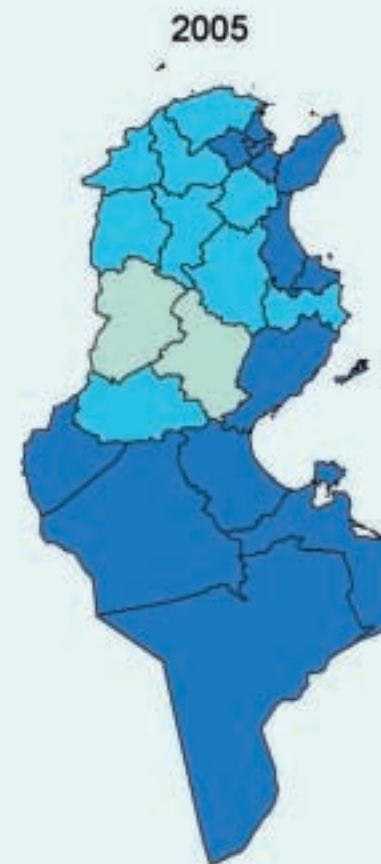


Moyenne nationale 5.8 lignes de téléphone par 100 habitant

Densité du réseau de téléphone fixe
ligne de téléphone par 100 habitant



Moyenne nationale 9.9 lignes de téléphone par 100 habitant



Moyenne nationale 12.5 lignes de téléphone par 100 habitant

Les indicateurs économiques



Les superficies cultivées par type de culture

Le secteur agricole occupe une place privilégiée dans le tissu économique et social, aussi l'Etat lui a accordé une attention particulière tout au long des Plans de développement antérieurs et plus particulièrement les trois derniers, durant lesquels il a fait l'objet d'un intérêt particulier concrétisé par la mise en place d'une politique agricole globale visant l'amélioration de l'efficacité du secteur et son rendement en matière de préservation des ressources naturelles. Le secteur est considéré comme vital car il assure la sécurité alimentaire des citoyens et contribue à la réalisation des équilibres économiques, à la création d'emplois et la promotion des zones rurales dans les diverses régions du pays.

Les résultats du Xème Plan confirment que le secteur agricole continue à être l'un des piliers de l'économie nationale et à jouer un rôle de premier ordre dans les efforts de développement. En effet, durant la période du Xème Plan le secteur a contribué à hauteur de 12.6% à la formation du PIB, les exportations alimentaires ont représenté 9.6% des exportations totales, 10.6% des investissements sont alloués au secteur agricole et 16% des emplois ont été créés par ce secteur.

Pour la saison agricole 2004 - 2005, la superficie totale des terres agricoles a été estimée à environ 10.482 millions d'hectares dont 4.896 millions d'ha (47%) de superficies labourables.

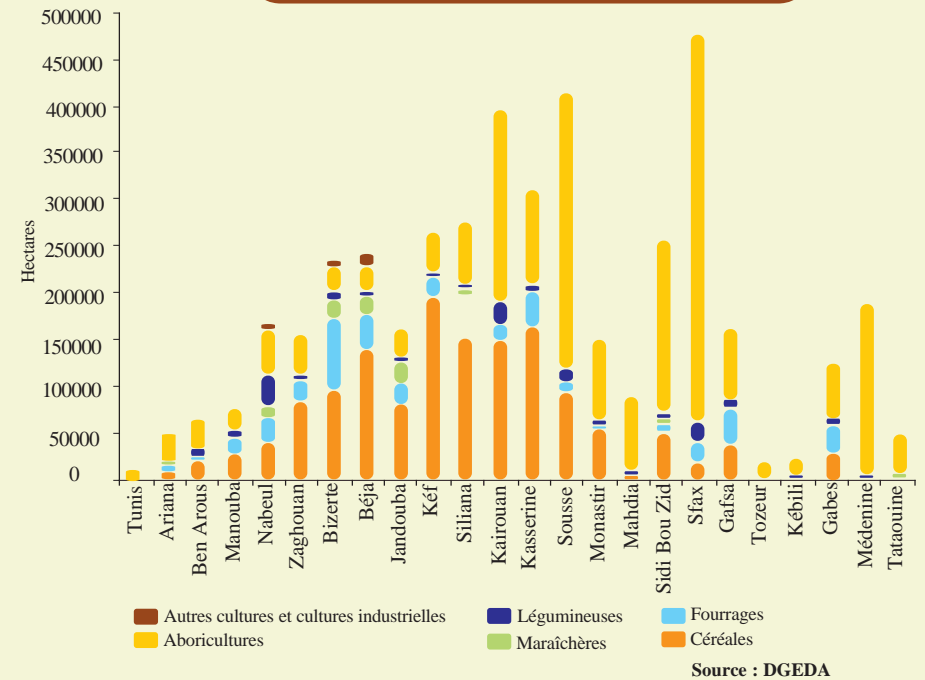
Les terres labourables se répartissent en 4.632 millions d'ha de terres privées et 263810 ha de terres domaniales.

Les superficies cultivées et plantées se sont élevées à 4.266 millions d'ha en 2004-2005 contre 4.233 millions d'ha en 2003-2004.

Il est à noter que les superficies laissées en jachère ont fortement augmenté pour se situer autour de 913420 ha en 2004-2005 contre 711740 ha en 2003-2004 et 873520 ha en 2002-2003.

Parmi les principales cultures on cite les céréales, l'arboricultures, les légumineuses, les cultures maraîchères, les fourrages et les cultures industrielles et autres cultures. Durant la saison agricole 2004-2005 la répartition de ces divers types de cultures a été comme suit :

Terres cultivées en fonction de culture saison 2004 / 2005



Les céréales

Les superficies ensemencées en céréales de base durant la saison 2004-2005 sont estimées à 1.449 millions d'ha, soit 34% de l'ensemble des terres cultivées, ce qui représente une diminution de 12.7% par rapport aux superficies céréalières de la saison précédente (1.656 millions d'ha).

Le graphique ci-dessous montre que trois gouvernorats du Nord (le Kef, Siliana et Béja) accaparent environ 58% des terres réservées aux céréales, le reste (42%) étant distribué entre les gouvernorats du Centre et du Sud.

Superficies des céréales par les grandes régions (1000 ha)



Source : DGEDA

Le XI^{ème} Plan table sur une production annuelle moyenne de 19 millions de quintaux compte tenu des conditions climatiques favorables que le pays a connues tout au long de la période du X^{ème} Plan, à l'exception de la première année. Cependant, ces objectifs restent tributaires d'une plus grande maîtrise des techniques de production par un recours plus intensif aux semences améliorées, le choix d'espèces adaptées aux conditions locales, ainsi qu'une meilleure maîtrise des désherbants, des engrais et de la mécanisation, comme il faudrait développer les systèmes de production, améliorer la rotation des cultures à la lumière des résultats dégagés par la carte agricole, diversifier les cultures, et intégrer l'élevage pour améliorer la fertilité des terres.

L'arboriculture

Les superficies consacrées à l'arboriculture pour la saison agricole 2004-2005 sont estimées à 2.165 millions d'ha (51% de l'ensemble des terres cultivées) contre 2.154 millions d'ha en 2003-2004, soit une augmentation de 0.6%.

Les principales régions arboricoles sont le gouvernorat de Sfax avec 426950 ha dont 75116 ha consacrés à la culture biologique, suivi par les gouvernorats de Sidi Bouzid (294750 ha) et de Kairouan (211050 ha). Ainsi, 64% des superficies arboricoles se trouvaient en 2005 dans le Centre tunisien.

Le XI^{ème} Plan prévoit le maintien du taux de croissance de ce secteur et le renforcement de son apport au développement de l'agriculture à travers l'amélioration de la rentabilité des exploitations existantes et la création de nouvelles exploitations en tenant compte des possibilités d'écoulement de la production sur les marchés intérieurs et étrangers ainsi que des caractéristiques naturelles et des ressources disponibles dans les zones d'extension établies par la carte agricole.

Les prévisions tablent sur une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 2.6% imputée essentiellement à la production de fruits d'été qui devrait enregistrer une croissance de 4 à 8%.

Il est à noter qu'il a été décidé de créer un centre technique pour les agrumes dont la tâche est de contribuer au développement de la production dans les exploitations et à l'implantation des agrumes dans de nouvelles zones définies dans la carte agricole.

Les légumineuses

Les superficies consacrées aux légumineuses durant la saison agricole 2004-2005 ont été de 71610 ha, enregistrant une diminution de 8.9% par rapport à la saison 2003-2004. Les principales zones de production sont le gouvernorat de Béja avec 18280 ha, le gouvernorat de Bizerte avec 16960 ha et le gouvernorat de Jendouba avec 13800 ha. Ainsi, le Nord de la Tunisie contient 93% des terres produisant des légumineuses.

Les cultures maraîchères

Durant la saison agricole 2004-2005 les superficies plantées en légumes ont été de 158080 ha, contre 157580 ha en 2003-2004, soit une hausse de 0.3%. Les principales zones de production se trouvent dans les gouvernorats de Nabeul (30220 ha), Kairouan (19360 ha) et Sfax (14170 ha).

Le XIème Plan prévoit la diversification de la production et l'amélioration de sa qualité, ainsi que la mise en place de conditions propices à la réalisation de ces objectifs.

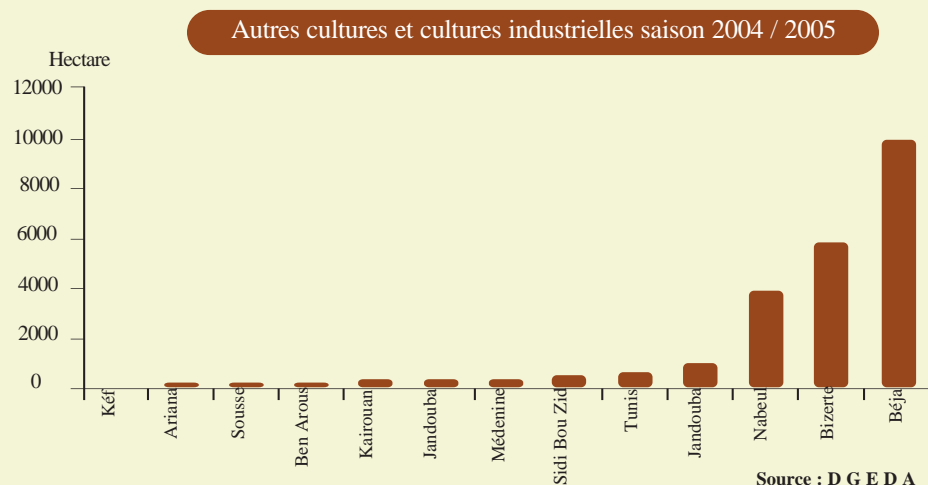
Les fourrages

Durant la saison agricole 2004-2005 la production de fourrages saisonniers a couvert une superficie de 399040 ha contre 382000 ha en 2003-2004. Les plus grandes superficies de production fourragère se trouvent dans les gouvernorats de Tataouine (75780 ha), Kasserine (46730 ha) et Siliana (37630 ha).

Cultures industrielles et autres cultures

Durant la saison agricole 2003-2004 les superficies consacrées aux cultures industrielles (tabac, tournesol...) ont été de 22020 ha, contre 23420 ha durant la saison précédente.

Le graphique suivant montre la distribution de ces superficies pour certains gouvernorats :

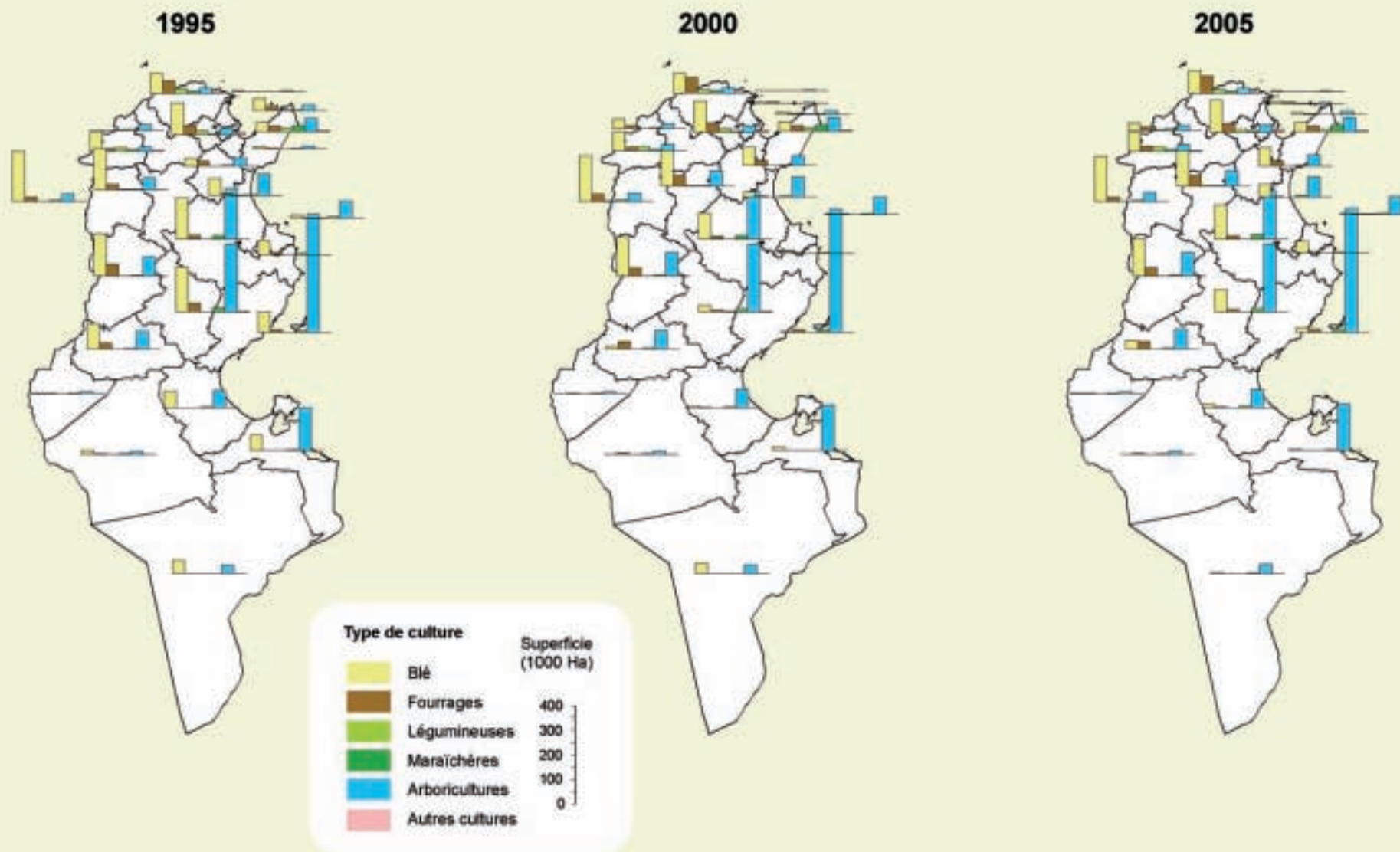


Le secteur agricole a connu une mutation qualitative grâce à la sollicitude et au soutien du Président de la République qui est tout à fait conscient de l'importance du secteur aux Plans économique social et environnemental. De plus, les agriculteurs tunisiens ont réagi d'une manière volontariste et dans un esprit de responsabilité à la nouvelle orientation que la Tunisie veut donner à l'agriculture tunisienne pour en faire un secteur attractif aux investisseurs et promoteurs de projets – un secteur qui contribue pleinement à la réalisation d'objectifs nationaux tels que la croissance, l'exportation et l'emploi tout en étant un secteur rentable qui se base essentiellement sur l'efficacité économique.

Cette mutation qualitative se manifeste particulièrement par l'évolution de la production en terme de volume et de diversification et par l'amélioration du rendement des facteurs de production, ce qui a poussé à la hausse le volume de production et les quantités mises sur le marché, contribuant ainsi à la réalisation de la sécurité alimentaire du pays.

Pour ce qui est des perspectives du secteur agricole, le XIème Plan envisage une croissance moyenne de la valeur ajoutée de l'ordre de 3.5%, ce qui suppose une croissance annuelle moyenne de la production de 16% par rapport à ce qui a été réalisé au cours du Xème Plan.

Répartition des terres cultivées par type de culture

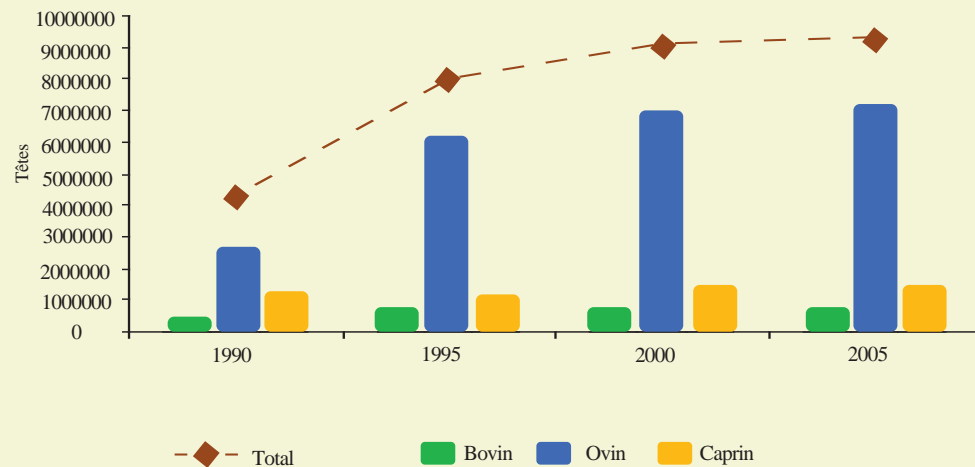


Le cheptel

Les effectifs du cheptel, toutes races confondues, ont fortement augmenté depuis la fin des années 80, atteignant 9 326 350 têtes à la fin de 2005 contre 4 277 800 têtes en 1990, comme le montre le graphique suivant :

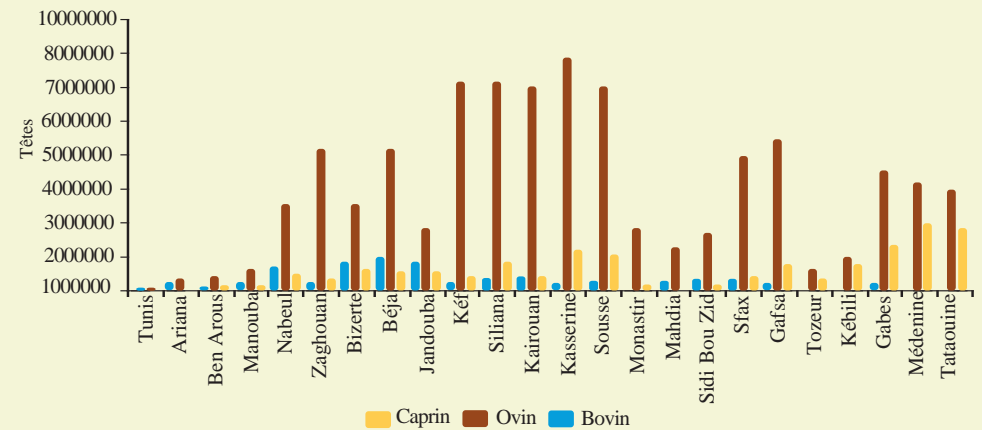
Le cheptel est constitué essentiellement d'ovins (plus de 77%), de caprins (12%) et de bovins (7%). La répartition géographique du cheptel est comme suit :

Evolution du cheptel selon les gouvernorats (1990-2005)



Source : DGEDA

Répartition du cheptel selon les gouvernorats saison 2004 / 2005



Source : DGEDA

Les plus grands troupeaux d'ovins se trouvent dans les gouvernorats du Nord-Ouest et du Centre-Ouest (le Kef, Siliana, Kairouan, Kasserine, Sidi Bouzid...).

Quant aux caprins, on les trouve essentiellement dans les gouvernorats du Sud-Est (Médenine, Tataouine, Gabès...) et certains gouvernorats du centre (Kasserine, Sidi Bouzid...).

Pour ce qui est des bovins, on les élève surtout dans le Nord (Béja, Bizerte, Jendouba...).

Avec l'amélioration des revenus des ménages et les changements des modes de consommation du citoyen tunisien, on s'attend à une augmentation de la demande pour les produits d'origine animale. Il existe donc d'excellentes perspectives pour le développement du volume et de la diversification de la production dans le secteur de l'élevage. Pour répondre à cette demande, ce secteur est appelé à assurer une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 4.1%.

La croissance de la production reste tributaire essentiellement de l'amélioration de la rentabilité du secteur de production de viandes qui reste en deçà des résultats escomptés ainsi que, à un degré moindre, du taux de croissance des effectifs du cheptel qui doit respecter l'équilibre entre la taille du cheptel et les ressources fourragères disponibles.

La mise en œuvre de la loi relative à l'élevage promulguée à la fin du X^{ème}

Plan devrait donner une nouvelle impulsion au secteur puisqu'elle a clarifié les responsabilités des différents intervenants et a défini les relations qu'ils peuvent avoir, comme elle a encouragé la poursuite des efforts tendant à impliquer davantage le secteur privé et les structures professionnelles dans la fourniture de services tels que l'insémination artificielle, l'amélioration de la rentabilité, la maîtrise des coûts des soins vétérinaires, et l'encadrement d'une manière générale.

Pour que le secteur de l'élevage puisse aller de l'avant, il est impératif de se pencher sur la phase de post-production. Il y aurait lieu notamment de restructurer et réhabiliter les marchés des bestiaux, les abattoirs, les unités de transport, les points de vente au détail, etc., pour que la classification et la traçabilité des viandes deviennent possibles.

Le cheptel



Moyenne nationale
8.081 millions de tête



Moyenne nationale
8.640 millions de tête



Moyenne nationale
9.326 millions de tête

Type de cheptel

- Ovin
- Bovin
- Caprin

Nombre de troupeau (1000 têtes)

1000
500
0

Le secteur de l'industrie a connu une forte croissance à partir du début des années 70 et a enregistré sans interruption depuis 1987 une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 6%. De même, sa part dans le PIB n'a cessé de croître, passant de 7% en 1962 à 14.3% en 1980 puis à 18.1% en 1991 pour atteindre 20% en 2004. La valeur de la production industrielle en 2004 a été de 25 milliards de dinars, avec une valeur ajoutée estimée à 30%.

Malgré une stagnation relative observée au cours des dernières années, les investissements industriels ont atteint en 2004 le montant de 1000 millions de dinars dont 88% ont été réalisés par le secteur privé.

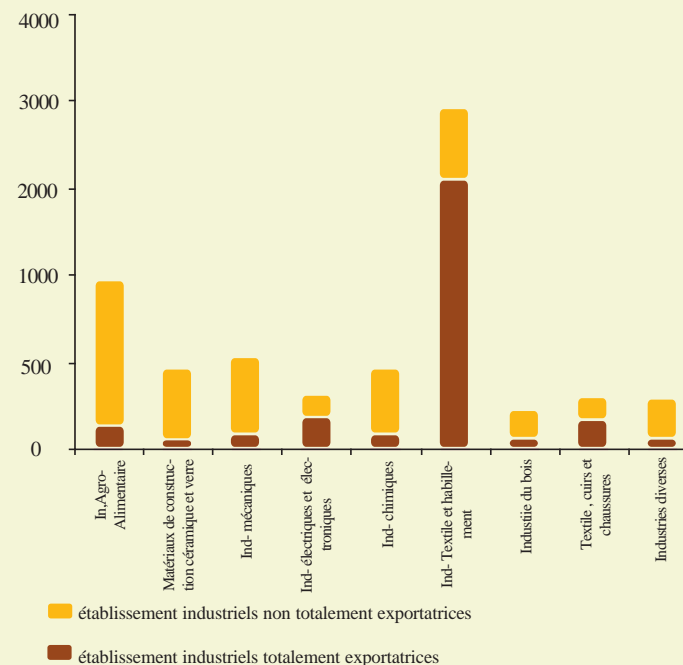
Par ailleurs, l'industrie est la première source de revenus du pays en devises puisque la valeur globale des exportations industrielles en 2004 a été de 10600 millions de dinars, ce qui représente 90% de l'ensemble des exportations de biens réalisées par le pays, alors que ce taux n'était que de 41% en 1981.

Le secteur compte actuellement environ 9500 entreprises. 5415 entreprises ont 10 travailleurs ou plus, 2339 sont totalement exportatrices et 1700 ont une participation étrangère au capital.

Le graphique ci-dessous donne la répartition des entreprises par secteur d'activité :

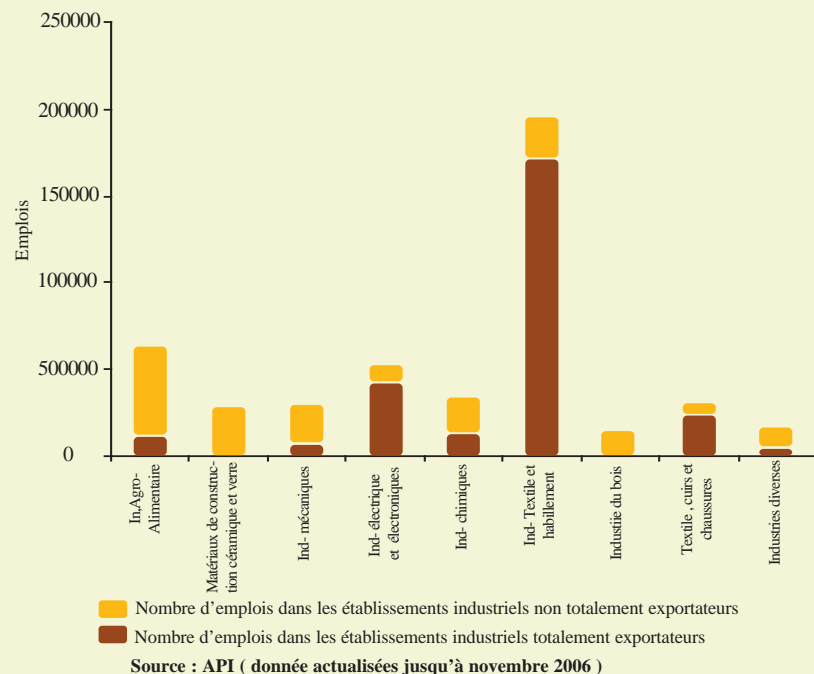
L'industrie est l'un des principaux employeurs du pays, avec un effectif de 450000 personnes dont 61% travaillent dans des entreprises totalement exportatrices (voir graphique ci-dessous). De plus, le secteur participe annuellement à hauteur de 30% à la création de nouveaux emplois dans le pays.

Nombre des établissements industriels employant 10 personnes et plus



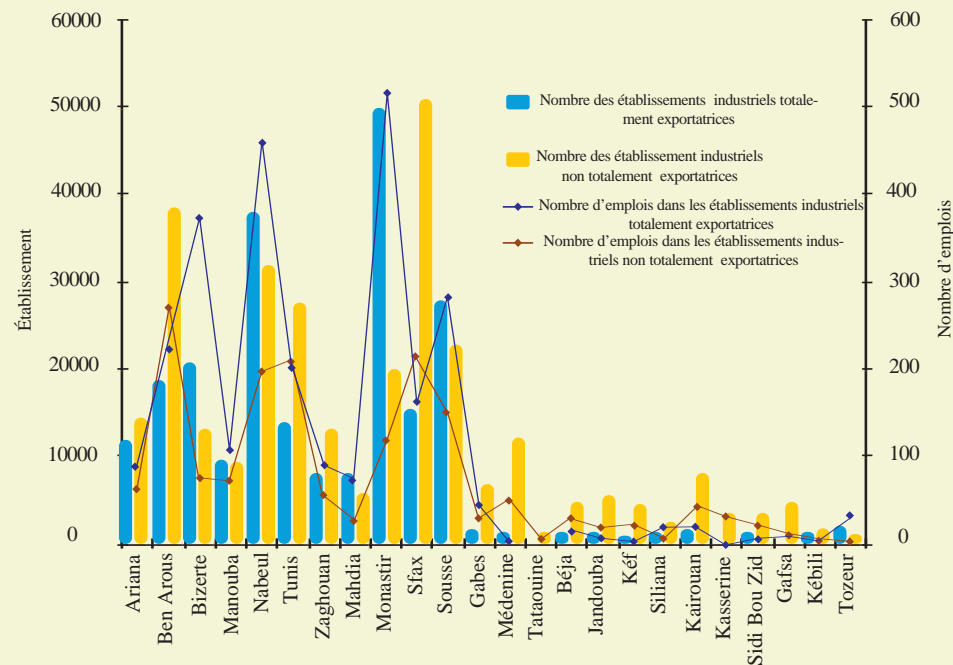
Source : API (donnée actualisées jusqu'à novembre 2006)

Nombre d'emplois dans les établissements industriels employant 10 personnes ou plus



Pour ce qui est de la répartition géographique des entreprises industrielles, le gouvernorat de Nabeul arrive en tête de classement pour le nombre d'entreprises industrielles avec un total de 702 entreprises dont 382 sont totalement exportatrices, ainsi que pour le nombre d'employés avec 65734 dont 46010 travaillent dans des entreprises totalement exportatrices. Au 2e rang on trouve le gouvernorat de Monastir avec 700 entreprises dont 498 sont totalement exportatrices, et 63562 emplois dont 51468 sont dans des entreprises totalement exportatrices. Au 3e rang on trouve le gouvernorat de Ben Arous avec 572 entreprises dont 189 sont totalement exportatrices, et 49726 emplois dont 22377 sont dans des entreprises totalement exportatrices.

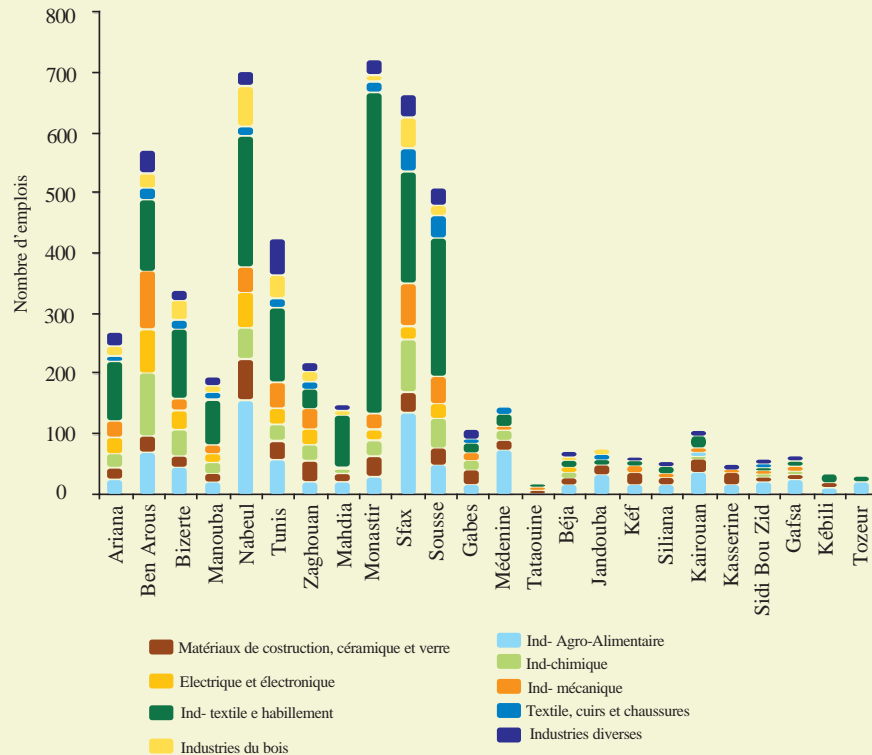
Répartition des établissements industriels employant 10 personnes ou plus ainsi que le nombre d'emplois



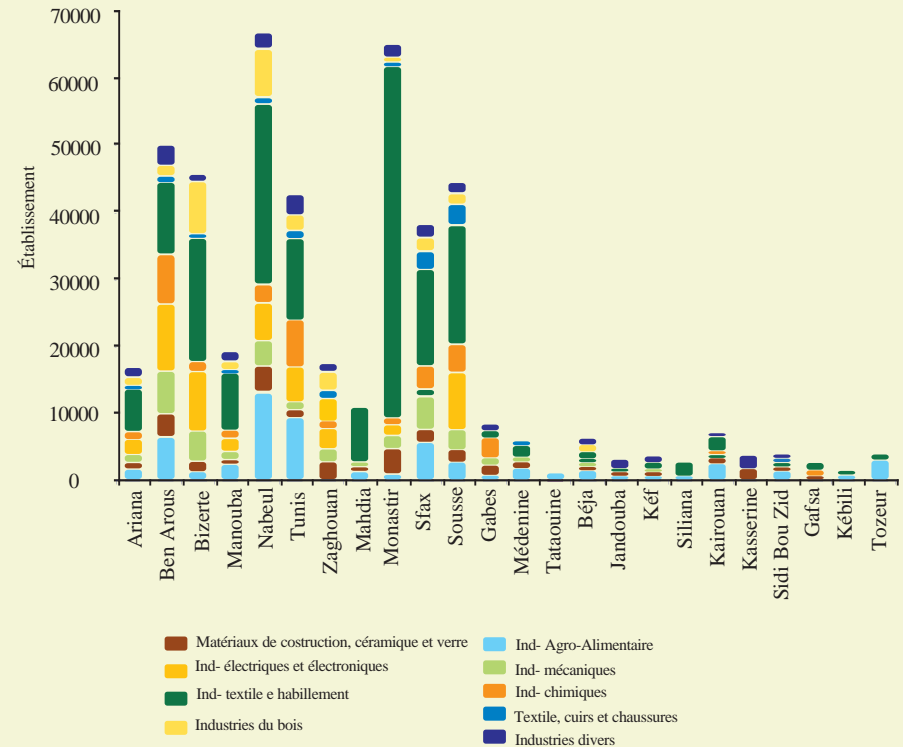
Source : API (donnée actualisées jusqu'à novembre 2006)

Le secteur textile et habillement et celui du cuir et chaussures sont les principaux secteurs manufacturiers du pays en termes de nombre d'entreprises et d'emplois créés, suivis par le secteur des industries agroalimentaires (voir les 2 graphiques ci-dessous) ; ces secteurs représentent 57% des entreprises industrielles et 59% des emplois créés.

Répartition géographique du nombre d'emplois industriels selon le type d'activité



Répartition des établissements industriels selon le type d'activité



Suite aux profondes mutations qu'on connues les marchés mondiaux et à l'importance accrue qu'on attache à la qualité environnementale des biens et des services dont l'accès aux marchés est soumis à des normes et spécifications environnementales de plus en plus nombreuses, le consommateur dans les pays avancés montre une préférence croissante pour les produits conformes aux normes environnementales internationales. La conséquence directe de cette tendance est que plusieurs pays – dont la Tunisie – auront des difficultés à écouler leurs produits dans les marchés extérieurs à cause des normes environnementales de plus en plus strictes appliquées par ces pays importateurs.

En fait, pour bon nombres de pays industrialisés en général et de pays européens en particulier, la conformité aux normes environnementales est devenue une condition incontournable pour l'achat de biens et de services étrangers. La certification de conformité à la norme ISO 14001 est ainsi devenue l'un des critères à l'aune duquel se mesure la qualité des biens et services échangés dans le commerce mondial, au point que la compétence et la solidité de tout pays industriel se mesurent maintenant par le nombre d'entreprises qui ont obtenu la certification ISO 14001.

Les entreprises certifiées sont en mesure de :

- Maîtriser les rejets et déchets et d'économiser les intrants de production.
- Respecter les législations en vigueur et les normes pertinentes (éviter les sanctions et les infractions).
- Consolider leurs positions dans leurs marchés traditionnels et conquérir de nouveaux marchés.
- Répondre aux attentes et exigences du consommateur en lui fournissant des biens et des services conformes aux normes de qualité ainsi qu'aux normes sanitaires et environnementales.
- Améliorer leur image de marque en tant qu'« entreprises responsables ».

Comme on peut le constater dans le tableau suivant, le nombre d'entreprises tunisiennes ayant obtenu la certification de conformité à la norme environnementale internationale ISO 14001 reste modeste en comparaison avec des pays ressemblant à la Tunisie comme la Turquie et l'Égypte.

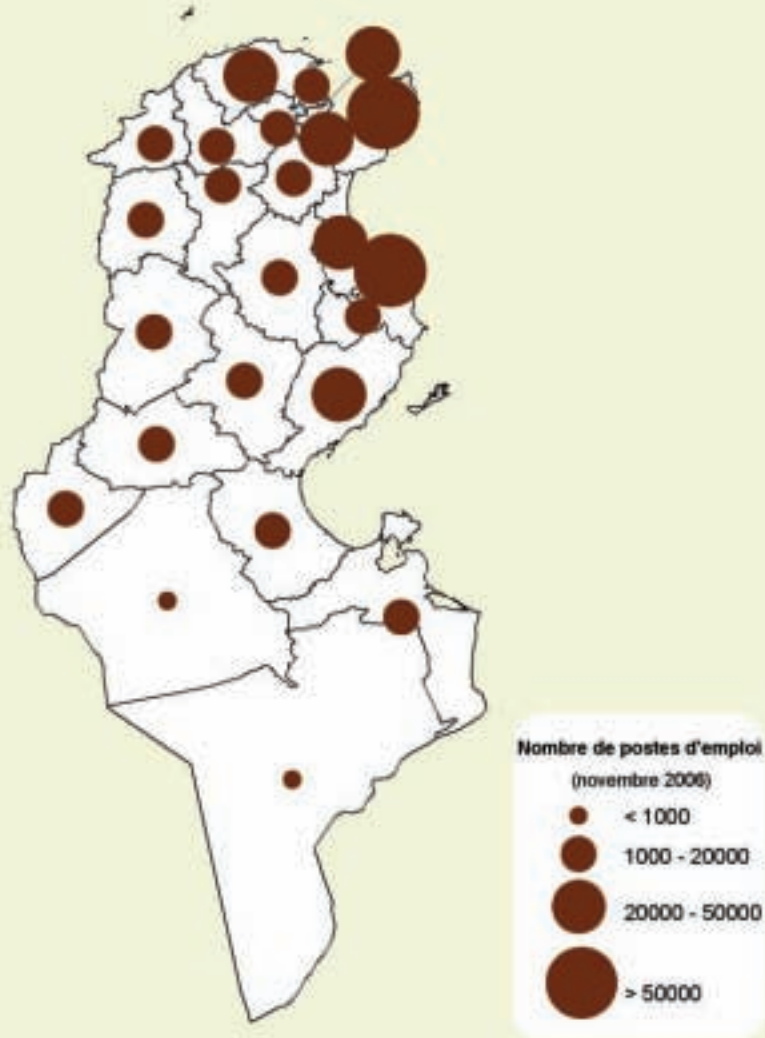
En effet, on ne comptait à la fin de décembre 2006 que 46 entreprises ayant obtenu la certification ISO 14001. Il est donc essentiel de lancer un programme ambitieux pour instituer la norme de gestion environnementale ISO 14001 dans les entreprises. A cet effet, il est envisagé d'accompagner annuellement pas moins de 20 entreprises pour qu'elles obtiennent la certification ISO 14001 pour que le nombre d'entreprises certifiées atteigne environ 150 à la fin du XIème Plan.

Rang	Pays d'Afrique/Asie Occidentale	Dec. 2001	Dec. 2002	Dec. 2003	Dec. 2004	Dec. 2005
1	Inde	400	605	879	1250	1698
2	Afrique du Sud	169	264	378	393	540
3	Iran	34	54	88	400	407
4	Egypte	100	101	195	289	354
5	Israël	75	112	163	247	299
6	E.A.U.	49	92	104	87	161
7	R.C.A.					
8	Pakistan	10	21	26	26	59
9	Syrie	5	8	34	34	53
10	Jordanie	10	14	39	39	38
11	Tunisie	7	13	18	18	30
12	Arabie Saoudite	6	5	10	10	28
13	Maroc	6	11	6	6	26
14	Kenya	3	1	1	1	11
15	Maurétanie	5	5	1	1	10
16	Nigeria	5	4	8	8	8
17	Algérie					6
18	Côte d'Ivoire					3
19	Sénégal		2		3	3

Décembre 2006
46

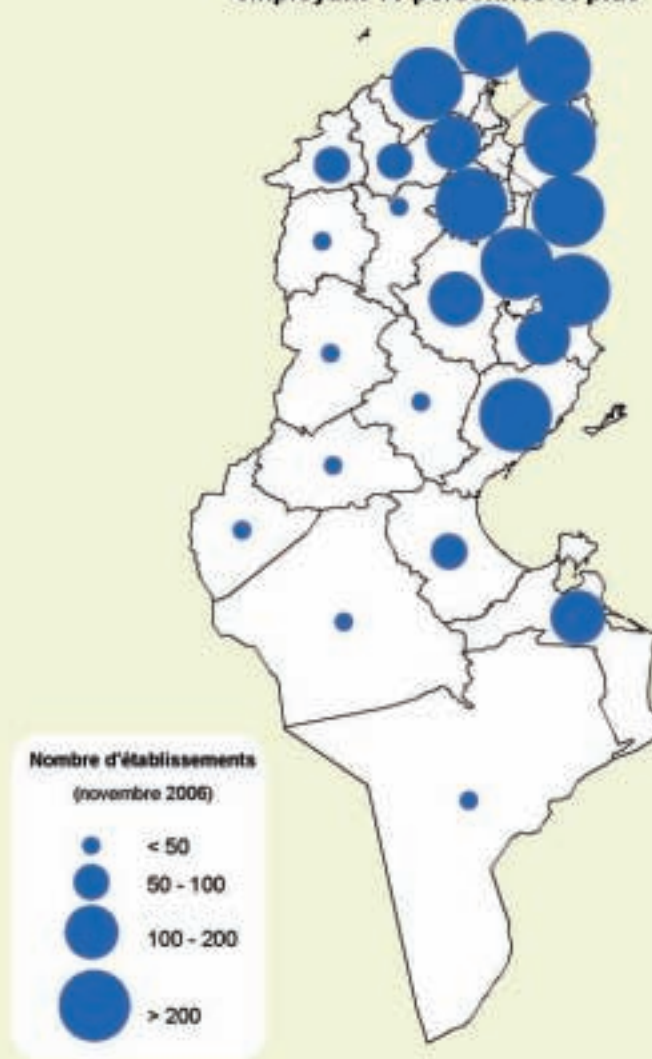
Industrie

Nombre de poste d'emploi dans le secteur industriel
(établissement employant 10 personnes et plus)



Moyenne nationale 450 mille postes d'emploi

Nombre des établissements industriels
employant 10 personnes et plus



Moyenne nationale 5415 entreprises

Le tourisme

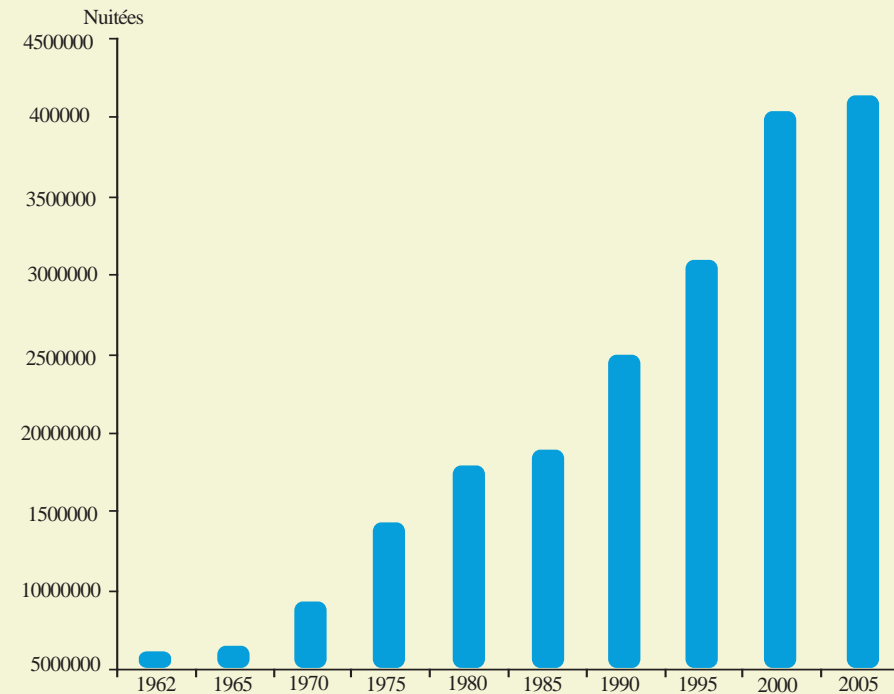
Le tourisme est un phénomène social, civilisationnel et économique qui ne cesse de se renforcer et de se développer dans plusieurs pays du monde. A l'échelle globale, le secteur du tourisme a enregistré au cours de la décennie écoulée les meilleurs taux de croissance en terme de revenus (9%) et du nombre de visiteurs (4.6%) estimé à 760 millions de touristes. D'après les projections de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) le nombre de touristes à l'échelle mondiale devrait atteindre 1 milliard en 2010 et 1.6 milliards en 2020.

Face à cette demande mondiale qui ne cesse d'augmenter et à l'instar des pays méditerranéens qui concurrencent notre produit touristique, la Tunisie applique une politique visant à développer et enrichir le produit offert de manière à assurer une exploitation optimale de la capacité d'accueil qui est passée de 4000 lits en 1962 à 100000 lits en 1987 et 230385 lits en 2005.

De même, le nombre de nuitées passées dans un hôtel a fortement progressé au cours de la même période, passant de 640419 nuitées en 1962 à 18 556 793 nuitées en 1987 et 36309734 nuitées en 2005 dont 31 670 111 (soit 87%) sont imputées au marché européen (voir graphique ci-dessous).

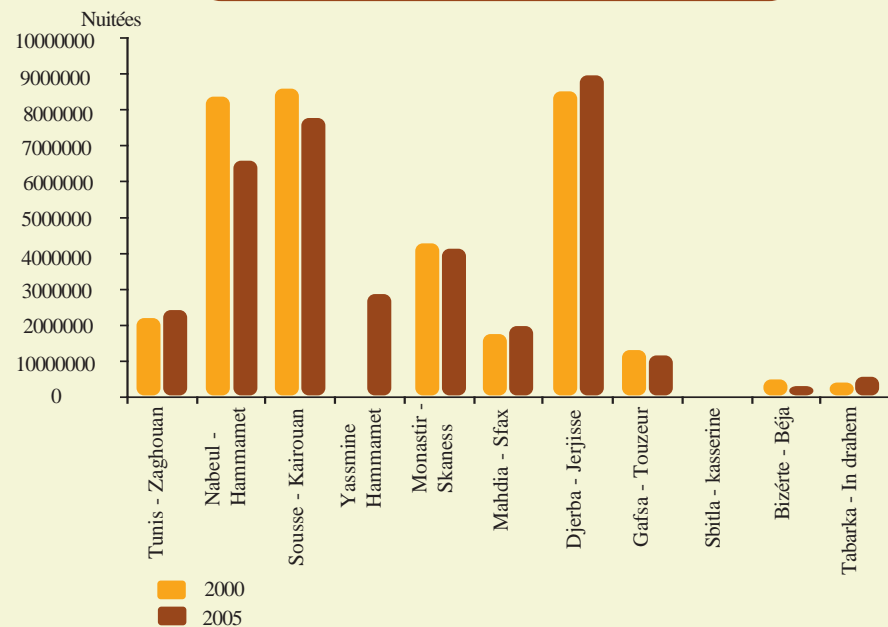
Pour ce qui est de la distribution géographique, le graphique ci-dessous montre que les zones de Nabeul-Hammamet, Sousse-Kairouan et Djerba-Zarzis ont obtenu la grande part du nombre de nuitées enregistré en 2005, avec des parts de 18%, 21% et 24%, respectivement – des chiffres qui reflètent leurs parts de la capacité d'accueil totale évaluées à 20%, 17% et 22%, respectivement.

Evolution du nombre de nuitées touristiques (1962 - 2005)



Source : ONTT

Nuitées globales par régions touristique



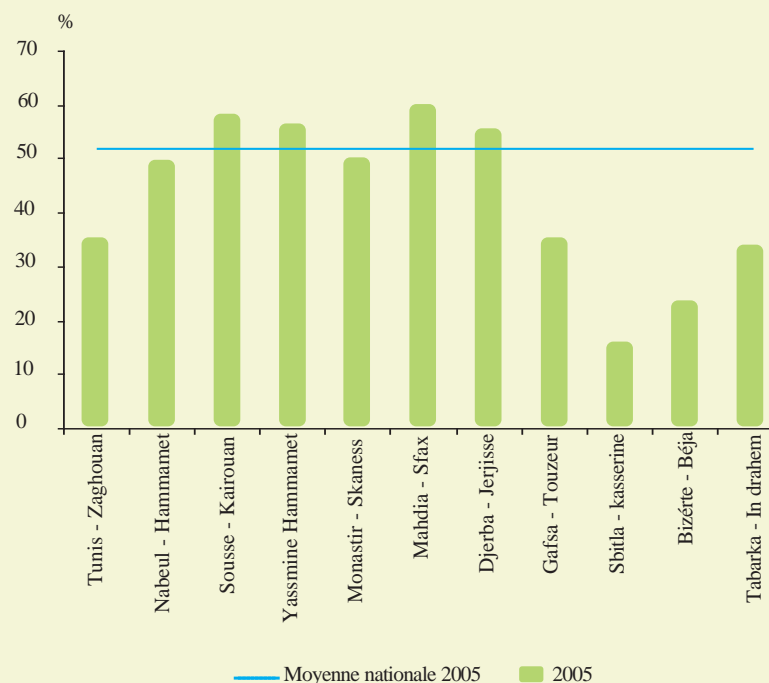
Source : ONTT

Pour ce qui est du taux d'occupation global des unités touristiques, il s'est situé à 51.5% en 2005 contre 48.7% en 2004, soit une augmentation de 2.8 points

Comme on peut le constater sur le graphique ci-dessous, le meilleur taux d'occupation a été enregistré dans la zone Djerba-Zarzis avec 60.2%, suivie par Sousse-Kairouan avec 58.3%, Yasmine-Hammamet avec 56.7% et Mahdia-Sfax avec 55.4%.

Le taux d'occupation des hôtels classés a été de 53.1%, avec 59.3% pour les hôtels 4 étoiles et 51.8% pour les hôtels 5 étoiles, alors que pour les hôtels non classés le taux a été de 31.7%.

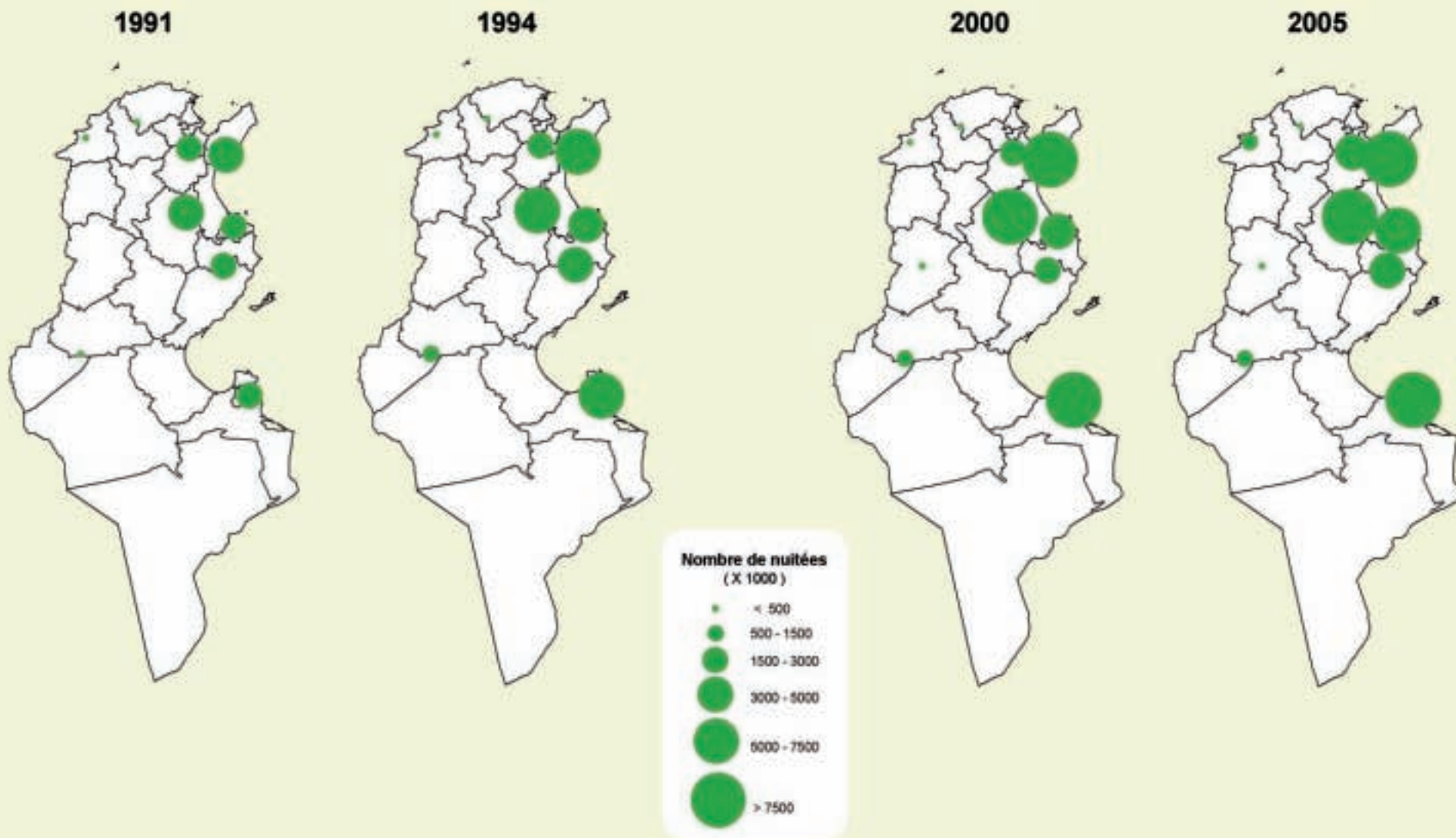
Taux d'occupation global des établissements touristiques par régions



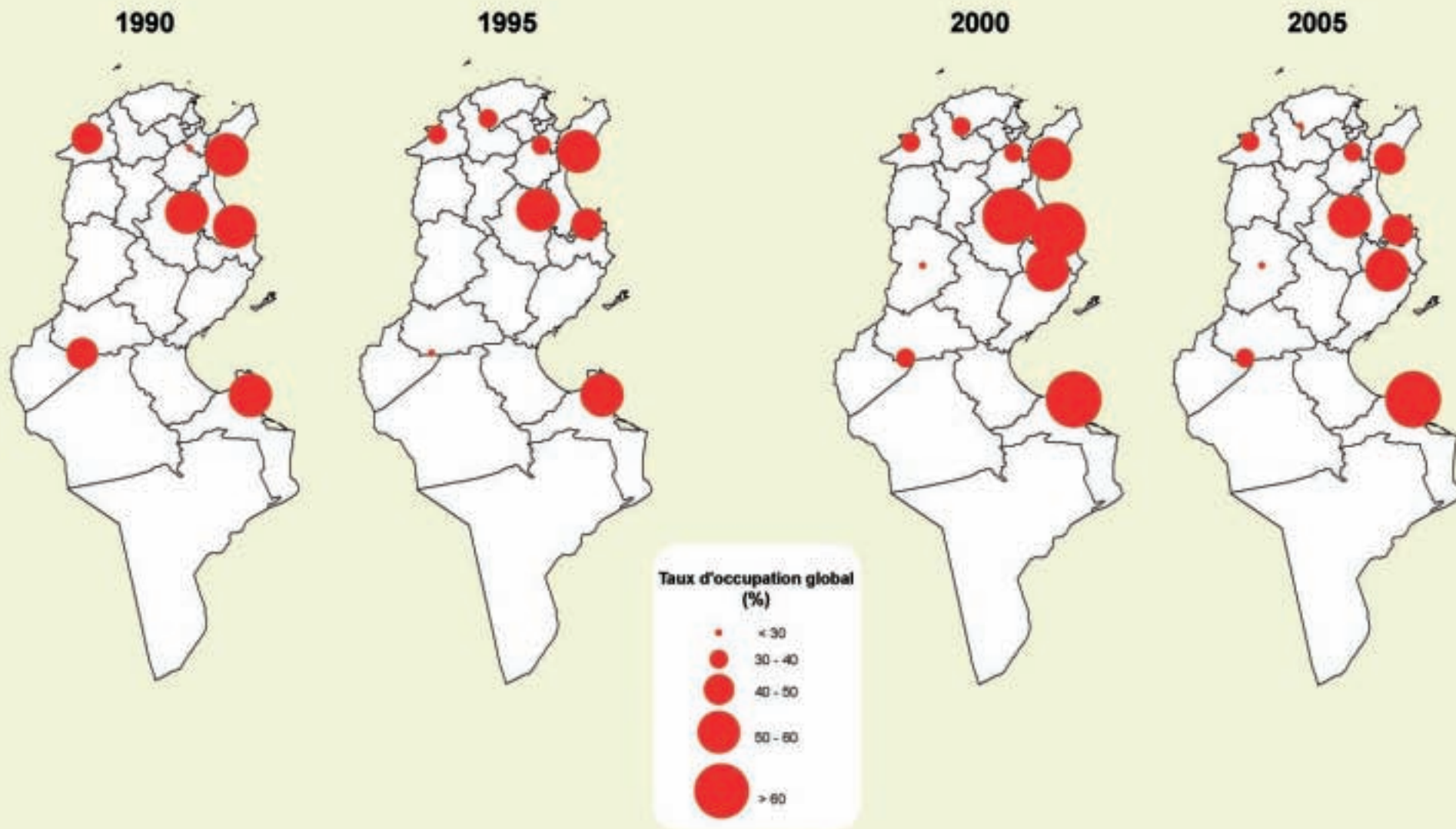
— Moyenne nationale 2005 ■ 2005

Source : ONTT

Nuitées passées dans les hôtels par région touristique



Taux d'occupation global des établissements touristiques



La consultation nationale sur la stratégie pour le développement du tourisme et la diversification de l'offre touristique a dégagé un certain nombre d'éléments essentiels, notamment l'amélioration de qualité du produit touristique, la restructuration des stations balnéaires, la diversification de l'offre par l'aménagement de centres d'accueil, la diversification des modes d'hébergement, le développement du tourisme médical et de golf, et la réhabilitation des entreprises touristiques. A la lumière de ces recommandations, et pour concrétiser les objectifs tracés et les résultats obtenus dans le cadre de l'opération d'enrichissement du produit touristique, et compte tenu des orientations stratégiques visant le renforcement du tourisme et de sa compétitivité, les programmes d'action ont porté essentiellement sur ce qui suit :

- Réhabilitation des unités touristiques en vue d'en améliorer la rentabilité, avec un accent particulier sur les aspects immatériels (qualité de service, formation, maîtrise de la consommation d'eau et d'énergie, protection des attributs environnementaux et esthétiques des stations balnéaires...) .
- Mise en place d'un programme de formation en matière d'environnement pour les guides touristiques, et organisation de stages de recyclage avec une mise à jour des textes juridiques régissant la profession de guide touristique .
- Encourager les programmes visant le développement de modes alternatifs d'hébergement par l'adoption des mesures nécessaires pour orienter les investissements vers des projets touristiques novateurs et originaux .
- Encourager le tourisme saharien par un soutien aux investissements pour la création d'unités touristiques intégrées et de projets d'animation touristique diversifiés .
- Développer, enrichir et réhabiliter les circuits touristiques existants et créer de nouveaux circuits touristiques culturels et environnementaux diversifiés .
- Créer de nouveaux pôles de développement en dehors du littoral (projets de développement intégré et création d'emplois permanents).
- Suivi de la réalisation du programme national pour la promotion du tourisme culturel et environnemental qui est actuellement en cours avec la participation des services du Ministère du Tourisme, du Ministère de la Culture et de la Sauvegarde du Patrimoine, le Ministère de l'Environnement et du

Développement Durable, ainsi que d'autres intervenants. La version définitive du cahier des charges relatif à la réalisation d'une carte du tourisme culturel et environnemental et prête et sera utilisé, pour le lancement de l'appel d'offres national.

La diversité et l'intensité de ces efforts indiquent toute l'importance que notre pays attache au concept du développement durable qui considère la complémentarité entre projets de développement et la protection directe de l'environnement l'un des piliers de l'évolution économique, comme elles indiquent que notre pays est soucieux de diversifier et enrichir le produit touristique dans le cadre de la mise en place d'une stratégie capable de répondre aux exigences des étapes à venir.

La pêche est l'un des principaux secteurs d'activité de l'économie nationale et joue un rôle important dans la réalisation de la sécurité alimentaire. Le secteur représente 8% de la valeur de la production agricole et environ 20% de la valeur des exportations de produits d'origine agricole. Il fournit des emplois directs à plus de 50000 citoyens qui exploitent environ 11000 unités de pêche basées dans 41 ports situés sur tout le long du littoral national.

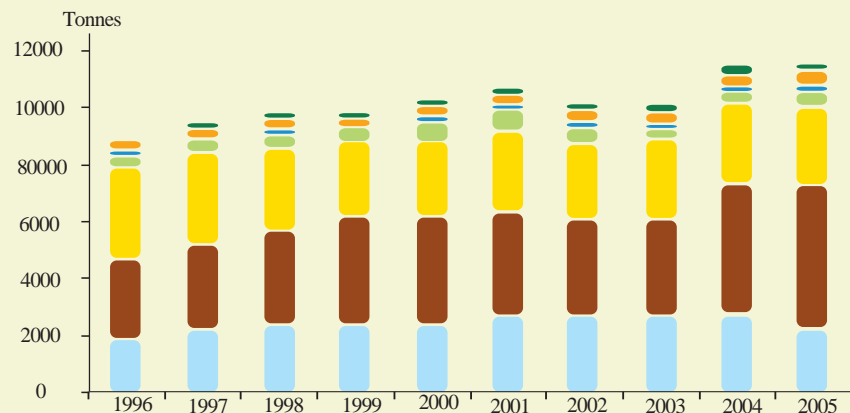
Le secteur de la pêche en Tunisie a fortement progressé au cours des trois dernières décennies, sa production ayant triplé au cours de cette période. Un tel résultat a pu être réalisé grâce aux efforts conjugués des autorités publiques et des professionnels dans les domaines de l'infrastructure portuaire, de la flotte de pêche, des unités industrielles, de la formation, de la sensibilisation et de la recherche.

Le graphique ci-dessus illustre l'évolution de la production totale de poissons durant la période 1996-2005. Le volume global des produits de la mer et de la pisciculture a connu une forte augmentation, passant de 84229 tonnes en 1996 à 108699 tonnes en 2005, soit une augmentation de 24470 tonnes (29%).

Cette évolution s'est déroulée en deux temps : entre 1996 et 2001 la production a connu une croissance continue, passant de 84000 tonnes en 1996 à 99000 tonnes en 2001. En revanche, durant la période 2002-2005 le volume de production a été instable d'une année à une autre et s'est élevé en moyenne à 102600 tonnes par an.

En 2005 la production a connu une légère baisse de 1.4% par rapport à 2004. Il est à noter que les captures de poissons de petite taille et de poissons d'eaux profondes (pêche côtière et pêche en haute mer) sont restées stables : elles ont été de 49830 tonnes en 1996 et 50807 en 2005 (+ 2%) mais elles ont baissé de 54642 tonnes en 2004 à 50807 tonnes en 2005 (-7%).

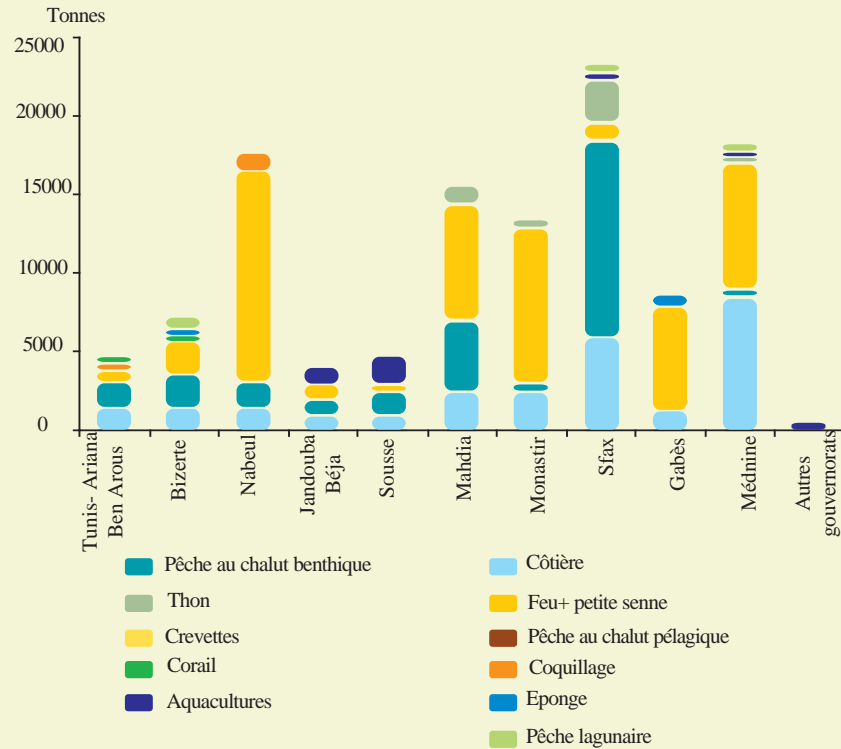
Production de la pêche par type de pêche



- Autres types de pêche
- Aquacultures
- Coquillage
- Thon
- Côtière
- Feu + petite senne
- Chalut

Source : D G P A

Répartition géographique de la production de la pêche par type de pêche en 2005



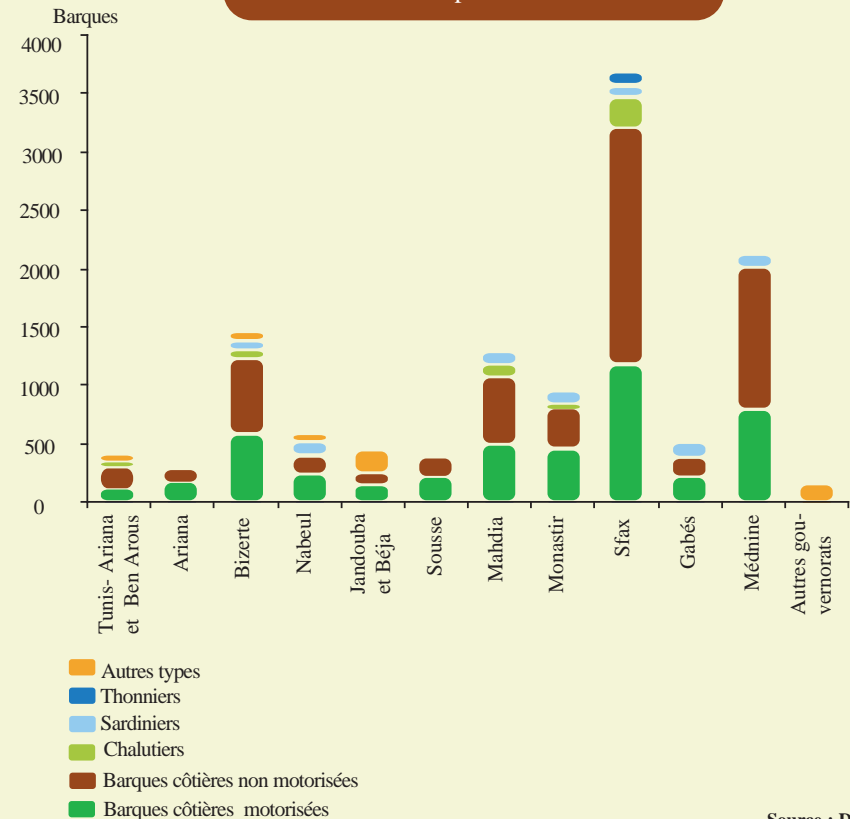
Source : D G P A

Le graphique ci-dessus montre la distribution de la production de poissons par gouvernorat. Il indique que le Golfe de Hammamet et le Golfe de Gabès sont les principales zones productrices avec 45% et 44% de la production nationale, respectivement.

Cette prédominance est due à plusieurs facteurs, notamment l'existence dans ces régions de plusieurs variétés nobles de poissons à haute valeur économique et le fait qu'une forte proportion de la flottille de pêche y soit basée.

Le graphique suivant donne la distribution géographique de cette flottille : 55% se trouvent dans le Golfe de Gabès, 26% dans le Golfe de Hammamet et 19% dans le Nord du pays.

Flottille de pêche en 2005



Source : D G P A

En vue d'assurer la durabilité du secteur de la pêche, les actions au cours de la période à venir porteront sur deux axes :

■ Développer la production, et ce à travers deux stratégies :

- Poursuite de la stratégie présidentielle relative au développement de la pêche du poisson bleu par l'achèvement de la construction de bateaux prévus dans la stratégie actuelle et la construction de 40 unités supplémentaires, de manière à porter la production de 68000 tonnes en 2011. De plus, il sera procédé à la mise en œuvre du programme de valorisation des résultats de la recherche scientifique et du transfert technologique, ainsi qu'au suivi du programme de réhabilitation des usines de transformation sur la base des directives présidentielles annoncées le 12 mars 2001.
- Elaboration d'une stratégie pour le développement de l'aquaculture ayant deux objectifs principaux : d'une part, atteindre une production d'environ 10000 tonnes, et ce par la création de 30 projets d'ici 2011 avec des investissements de l'ordre de 44 millions de dinars ; et d'autre part créer 500 nouveaux emplois permanents et exporter annuellement pour une valeur de 25 millions de dinars, compte non tenu des exportations de thon engraisé évaluées à 40 millions de dinars.

Le tableau suivant résume le programme de développement de la pisciculture :

Activité	Objectif de la production en 2001 (tonnes)	Nombre de projets
Pisciculture	4800	6
Écloseries	25	3
Élevage de crevettes	300	2
Élevage de mollusques	1100	8
Élevage d'algues	100	2
Pisciculture dans les eaux de barrages	2200	5
Élevage de poissons en eau douce	1000	4
Engraissement de thon	500	-
Total	10,000	30

■ Protection des ressources en poissons :

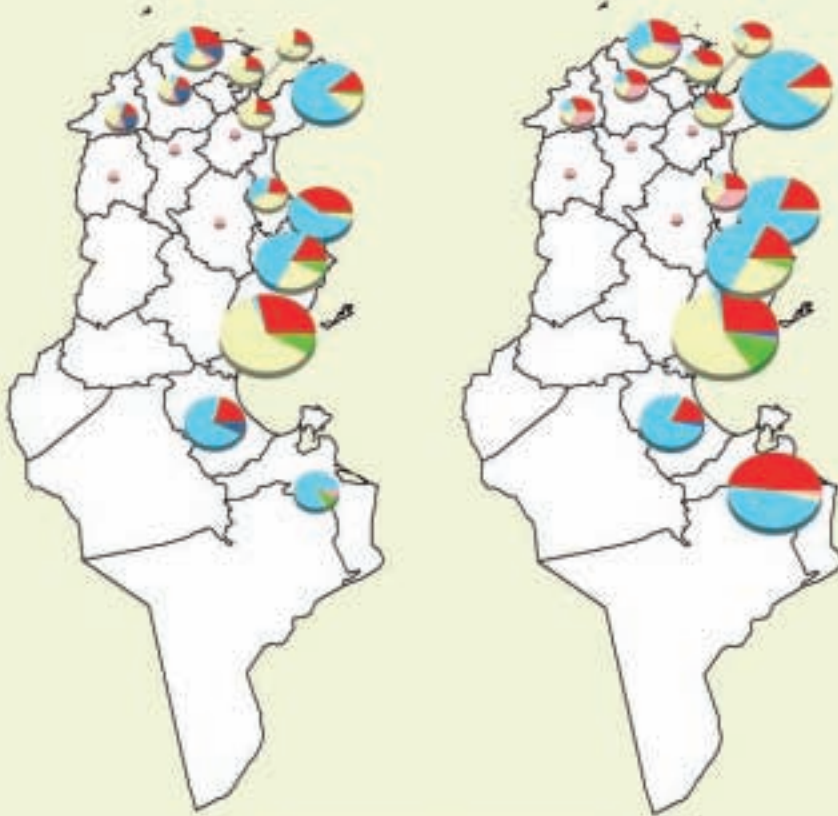
Au moyen d'un plan intégré de lutte contre la pêche illicite à travers la réalisation d'une étude technique pour la protection et la réhabilitation d'une portion aussi grande que possible des zones dégradées du Golfe de Gabès, et ce en limitant les prises à des quantités qui permettent le renouvellement des ressources maritimes, en multipliant les barrières artificielles, et en évaluant les résultats d'un programme pilote de contrôle des bateaux par satellite qui est en cours d'utilisation et, éventuellement l'élaboration d'un programme exécutif pour incorporer le reste de la flotte dans ce programme.

La pêche

Production de la pêche

1999

2005



Production de pêche
(1000 tonnes)



Type de pêche

- Côtière
- Pêche au feu
- Pêche au chalutage
- Pêche au thon
- Aquaculture et pêche lagunaire
- Autres types

Flotille de pêche

1999

2005



Nombre de barque



Type de barque

- Barque côtière motorisée
- Barque côtière non motorisée
- Cahutiers
- Sardiniers
- Thoniers
- Autres types



Agence Nationale de Protection de l'Environnement

Centre Urbain Nord

Immeuble "ICE" - 1080 Tunis

Tel.: 71 233 600 - Fax: 71 232 811

H.O.C.ampe@ampe.nat.tn



المركز الوطني للبيئة والتنمية المستدامة

OTEDD

Observatoire Tunisien de l'Environnement
et du Développement Durable

Zone Urbaine Maarplaisir

Avenue Khaledine Pacha - 1002 Tunis

Immeuble Zitouna Bloc A - 5^{ème} étage

Tel.: 71 797 261 - Fax: 71 797 954

otedd@ampe.nat.tn

Edition: 2008